

DEUXIÈME PARTIE : MOINES ET MONASTÈRES AU  
SERVICE DE L'EMPEREUR

# Introduction

Les IX<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècles sont marqués par la fondation et le développement de grands centres monastiques dans des régions reculées, souvent montagneuses : le Kyminas en Bithynie, le Latros dans la région de Milet, l' Athos en Macédoine, le Mercourion en Italie méridionale. Des monastères isolés, tels que la Néa Monè de Chio et Saint-Jean-le-Théologien de Patmos, ont pu également prospérer aux XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles malgré les difficultés militaires de l'empire et les différentes menaces qui pesaient sur ces régions, notamment la piraterie. Les empereurs participaient à leur prospérité, par des donations et des exemptions fiscales.

Le patronage des monastères est un aspect bien connu de l'évergétisme impérial et l'historiographie en a précisé le développement à partir du IX<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>. À Constantinople, les empereurs ont toujours veillé à conforter la prospérité des monastères, mais on observe, à partir du IX<sup>e</sup> siècle, une multiplication des fondations patronnées par le pouvoir impérial et à la création, sur l'initiative des empereurs, de grands ensembles monastiques qui regroupaient diverses activités de charité et jouaient un rôle essentiel dans le développement de l'urbanisme de la capitale.

Le patronage impérial des monastères était motivé par des considérations spirituelles, car « aider [les moines] et tendre une main secourable lorsqu'ils en ont besoin contribue à coopérer à l'œuvre de Dieu, selon le grand et divin apôtre »<sup>2</sup>. La protection des églises et des monastères relevait en outre des prérogatives impériales ; dans cette fonction, l'empereur byzantin ne se distinguait pas des souverains d'Occident qui se sont montrés également attentifs au développement des fondations pieuses de leur royaume<sup>3</sup>.

La remarquable continuité du patronage impérial byzantin reste toutefois paradoxale. La générosité affichée par les empereurs dans leurs chrysobulles de donations et d'exemptions fiscales contredisait les grandes lignes de la politique impériale. La dynastie des Comnènes porta à son comble cette contradiction : de 1081 à 1185, ces empereurs ont

---

<sup>1</sup> MORRIS, *Monks and laymen*, p. 139-142, 185-189, 192, 194-196 ; ANGOLD, *Church and Society*, p. 273-276, 288-291 ; SMYRLIS, *La fortune des grands monastères*, p. 134-136, 156-165.

<sup>2</sup> I *Cor* 3, 9. Chrysobulle d'Alexis I<sup>er</sup> Comnène en faveur de Christodoulos de Patmos, *Patmos*, I, n° 6, l. 3-4 (1088), voir trad. *infra*, texte 7.

<sup>3</sup> Parmi l'abondante bibliographie, voir en dernier lieu BERNHARDT, *Royal Monasteries*, p. 27-35 ; WOOD, *The Merovingian Kingdoms*, p. 181-202 ; JONG, « Carolingian Monasticism », p. 622-653 ; L. MILIS, *Les moines et le peuple dans l'Europe du Moyen Âge*, Paris, 2002, p. 25-27.

entrepris de réaffirmer leur autorité et d'améliorer les revenus de l'empire par une réorganisation importante des finances, de la justice et de l'Église, ainsi que par des mesures fiscales sévères. Ils ont fait preuve, cependant, d'une grande indulgence à l'égard des monastères ; ils les ont dotés généreusement, ont multiplié les exemptions fiscales et encouragé les nouvelles fondations. Ils n'hésitaient pas, quand cela était nécessaire, à s'opposer aux membres de leur propre administration, particulièrement aux fonctionnaires du fisc, afin de protéger les intérêts des institutions monastiques les plus vénérables.

La lecture des actes diplomatiques et des chroniques suggère que l'empereur attendait des monastères qu'ils contribuent à la bonne marche de l'empire. Les monastères pouvaient en effet rendre certains services à l'empereur, des services qui rappellent les obligations des monastères impériaux carolingiens et des monastères royaux ottoniens, et qui nous autorisent à faire l'hypothèse d'un *servitium regis*<sup>4</sup> byzantin.

La première et principale fonction des moines dans l'empire était de prier pour le salut de l'empereur et de tous les chrétiens placés sous sa responsabilité. De même que les laïcs avaient une grande confiance dans la capacité des moines à les guider sur la voie du salut et à intercéder en leur faveur auprès de Dieu, les empereurs avaient la conviction que seules les prières monastiques pouvaient assurer le succès de leurs armées et leur propre salut après la mort.

Les charismes spirituels des moines et la confiance que leur témoignait l'empereur permettaient aux moines d'accomplir d'autres missions en faveur de l'empire ; nous verrons que les services rendus par les moines et les monastères débordaient le cadre de leurs activités spirituelles. Les moines possédaient de nombreux atouts qui les désignaient tout particulièrement pour défendre les intérêts byzantins auprès des puissances étrangères et certains ont ainsi pu devenir les hommes de confiance de l'empereur.

Au service de l'empereur, les monastères étaient aussi et surtout au service de l'empire et de l'*oikouménè* byzantine ; l'isolement et la richesse de certaines fondations monastiques les désignaient notamment comme lieux de relégation politique pour les opposants à l'empereur ou les candidats à l'usurpation. Nous verrons enfin que les monastères, surtout les plus prospères d'entre eux, contribuaient à l'affirmation et à la pérennité de l'autorité impériale jusqu'aux confins de l'empire, dans la mesure où ils témoignaient de la générosité et de la piété de l'empereur.

---

<sup>4</sup> Nous empruntons cette expression à BERNHARDT, *Royal Monasteries*, p. 75-85, et *passim*.

Nous soulignerons les comparaisons que les sources hagiographiques et diplomatiques nous permettent d'établir entre le monde byzantin, l'empire carolingien et le royaume ottonien. Nous verrons toutefois que la permanence, à Byzance, d'une administration centralisée et d'institutions politiques et fiscales stables pose quelques limites à cette démarche comparatiste.

## Chapitre 5 : Des obligations spirituelles

Le patronage impérial des monastères, comme tout patronage laïc, était d'abord motivé par des considérations spirituelles. L'empereur pourvoyait à l'entretien des moines et des bâtiments monastiques afin que les moines puissent accomplir leur principale mission spirituelle, prier pour le salut de l'empereur et de l'empire. Les moines ont été cependant mis à contribution dans d'autres domaines. Entre le IX<sup>e</sup> et le XI<sup>e</sup> siècle, ils ont participé aux missions d'évangélisation et de rechristianisation des provinces conquises ou reconquises par l'empire byzantin. L'empereur fit également appel à leur autorité spirituelle pour combattre les hérésies qui étaient en progression constante aux marges et au sein de l'empire, particulièrement les hérésies dualistes ; certains moines étaient ainsi parmi les hérésiologues les plus réputés de leur temps.

Les moines servaient les intérêts de l'Église et du patriarcat de Constantinople, mais nous verrons que leurs missions relevaient également des intérêts politiques et militaires de l'empire, tels que la pacification des régions frontalières et le maintien de l'unité byzantine. Leur collaboration avec l'empereur est plus difficile à définir en ce qui concerne le rôle des moines dans la protection des populations chrétiennes, mais leur pouvoir d'intercession auprès des autorités étrangères en faveur des chrétiens permettait de maintenir un lien entre ces populations et le pouvoir impérial.

### I. Le service de la prière

L'activité spirituelle du moine au sein de la société byzantine comprenait le recours à ses grâces extraordinaires, qui résultaient de sa connaissance de Dieu, et son intercession auprès des saints en faveur des malades et des âmes inquiètes. Une donnée propre à la haute époque byzantine se rencontre encore dans les récits hagiographiques plus tardifs, l'intervention miraculeuse du saint moine, de son vivant ou après sa mort, pour guérir, sauver, protéger les malades et les affligés.

Moins nombreux toutefois, les miracles cèdent le pas aux prières d'intercession des moines et les *typika* témoignent de la confiance des laïcs et des empereurs dans la capacité des moines à les guider sur la voie du salut :

« Je te présente un chœur d'ascètes, une précieuse communauté de Naziréens, des

hommes astreints à s'attacher à leur monastère et à implorer ta bonté pour nos péchés. [...] Nous te les présentons comme des ambassadeurs (πρέσβεις) pour le pardon de nos manquements ; par leur entremise, nous sollicitons ta bienveillance et par eux nous implorons ta compassion »<sup>1</sup>.

Leur mode de vie « angélique » et leur intimité avec Dieu faisaient d'eux les meilleurs ambassadeurs des hommes, car ils étaient « au plus près de l'oreille de Dieu » et seules leurs prières avaient le pouvoir d'effacer les péchés<sup>2</sup>. Par leur contrition permanente et leurs prières continues, les moines palliaient la vanité des hommes du monde dont les moments de repentir étaient trop brefs.

On observe au cours de la période considérée, en Orient comme en Occident, une forme de spécialisation des moines dans le devoir de prière. Les communautés monastiques se sont vues confier la mission de prier continuellement pour tous les chrétiens et en particulier pour leurs souverains, responsables de leurs sujets devant Dieu. Les monastères étaient étroitement liés au pouvoir et les souverains ne négligeaient pas de rappeler aux moines qu'ils devaient participer, eux aussi, à l'ordre du monde en priant pour le salut de l'empereur et de l'empire<sup>3</sup>.

Ce devoir de prière était rappelé particulièrement à la veille des campagnes militaires importantes ; nous observons pour le X<sup>e</sup> siècle, au moment où l'empire byzantin a entrepris plusieurs campagnes décisives, un recours plus systématique aux prières des moines de la part des empereurs. En temps de paix, les chrysobulles byzantins, comme les diplômes carolingiens et ottoniens, justifiaient clairement la concession de biens et l'octroi de privilèges fiscaux par la nécessité de favoriser les prières des moines qui, libérés de tout souci matériel, pouvaient se consacrer au salut de l'empire.

---

<sup>1</sup> *Typikon du Pantocrator*, p. 29, l. 25-27, p. 31, l. 39-41, en 1136 (trad. P. GAUTIER). Voir également le *typikon de la Kosmosoteira*, chap. 5, p. 22, l. 19 - p. 23, l. 8, chap. 91, p. 64, l. 32-34 (1152).

<sup>2</sup> Cf. BROWN, « Le saint homme », p. 87, 90-91 ; ID., « Une crise », p. 227-229 ; GALATARIOU, « Byzantine ktetorika typika », p. 91-93 ; A.-M. TALBOT, « A monastic world », dans *The social history of Byzantium*, éd. J. HALDON, Chichester, 2009, p. 264-265 ; HELVÉTIUS-KAPLAN, « Asceticism », p. 291.

<sup>3</sup> Pour le domaine occidental, voir notamment l'ordonnance de Louis le Pieux, la *Notitia de servitio monasteriorum*, éd. P. BECKER, dans *Corpus Consuetudinum Monasticarum*, 1, sous la dir. de K. HALLINGER, Siegburg, 1963, p. 493, 497, dans laquelle l'empereur exige de certains monastères de prier pour l'empereur et l'empire. Cf. E. LESNE, « Les ordonnances monastiques de Louis le Pieux et la *Notitia de servitio monasteriorum* », *RHEF*, 1920, p. 483-488 ; G. OEXLE, « Les moines d'Occident et la vie politique et sociale dans le haut Moyen Âge », *RB*, 103, 1993, p. 263 ; JONG, « Carolingian Monasticism », p. 623, 629, 637, 647-651 ; CARTRON, *Les Pérégrinations de Saint-Philibert*, p. 63-64.

### a. *Les succès des armées byzantines*

Les récits hagiographiques de la période considérée montrent que les empereurs prenaient fréquemment la précaution de requérir les prières des moines avant d'entreprendre des campagnes militaires importantes. Les empereurs sollicitaient en particulier les dons prophétiques de leur directeur spirituel avant d'engager une bataille. Nous voyons, dans les mêmes sources, que l'intercession des moines pouvait désarmer les ennemis de l'empereur. Élie le Jeune († 903-904), fondateur du monastère des Salines, en Calabre, obtint ainsi de Dieu, grâce à ses prières continues, que l'émir aghlabide Ibrâhîm II (875-902) ne puisse assiéger Constantinople, ce qu'il avait prévu de faire après la prise de Taormina, en 902<sup>4</sup>. L'émir mourut en effet en octobre 902 à Cosenza, en Italie, « abattu par les prières du juste »<sup>5</sup>.

### **Le recours des empereurs aux prières des moines**

Des documents des X<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles confirment que les empereurs avaient coutume de demander aux moines de tous les monastères, et non seulement à leur directeur spirituel, de prier pour le succès des armées byzantines.

Constantin VII (944-959) envoya notamment deux lettres en ce sens aux grands centres monastiques de l'empire, l'Olympe, le Latros, le Kyminas et l'Athos, pour le succès des armées impériales<sup>6</sup>. Dans l'une de ses harangues adressées à l'armée d'Orient, le même empereur informe ses soldats qu'il s'était adressé aux moines :

« J'ai demandé aux saints et vénérables pères qui habitent les montagnes, les grottes et les cavernes d'offrir leurs supplications et je les ai enjoint de ne pas cesser de prier pour vous. J'ai ordonné qu'on en fasse autant dans les églises de la Cité gardée par Dieu et dans les pieux monastères afin que les prières de tous ces saints hommes arrivent aux oreilles du Seigneur et que, mêlées à votre ferveur et à votre foi en nous, elles rendent votre route facile et sans

---

<sup>4</sup> *Vie d'Élie le Jeune*, chap. 53, p. 82. Cf. DA COSTA-LOUILLET, « Saints de Sicile et d'Italie méridionale », p. 105 ; VASILIEV-CANARD, *Extraits des sources arabes*, p. 134. Au sujet de la prise de Taormina et de la mort de l'émir, voir IBN AL-ATHIR, trad. E. FAGNAN, *Annanes du Maghreb et de l'Espagne*, Alger, 1901, p. 248-250. Cf. GAY, *L'Italie méridionale*, I, p. 158 ; A. AHMAD, *La Sicile islamique*, trad. fr., Paris, 1990, p. 26.

<sup>5</sup> *Vie d'Élie le Jeune*, chap. 53, p. 82, l. 1123.

<sup>6</sup> DARROUZÈS, *Épistoliers*, p. 146-147, 149. Cf. KOLIA-DERMITZAKI, *Ἱερὸς πόλεμος*, p. 247-248. L'attribution des lettres à Constantin VII a été démontrée par MCGEER, « Two Military Orations », p. 124, n. 59, et p. 132, n. 83.

obstacle »<sup>7</sup>.

Constantin VII entretenait en particulier une correspondance avec Paul le Jeune († 955) qui lui avait recommandé de renoncer à l'expédition de Crète, en 949, campagne qui devait s'avérer en effet désastreuse<sup>8</sup>. Quand en 960 Nicéphore Phocas partit conquérir la Crète, sous le règne de Romain II, il demanda aux moines des grands centres monastiques, le Kyminas, l'Olympe de Bithynie et l'Athos, de prier pour la victoire des armées byzantines<sup>9</sup>. Sans multiplier les exemples, notons que cette pratique est attestée pendant tout le Moyen Âge et que les archives des grands monastères de l'Athos ont conservé plusieurs lettres impériales du XIV<sup>e</sup> siècle demandant aux moines de solliciter l'intercession des saints ou de la Vierge « pour donner un cours favorable aux affaires de l'État »<sup>10</sup>.

À partir du X<sup>e</sup> siècle, la rhétorique développée par les chrysobulles souligne la similitude entre les soldats et les moines, dont les prières peuvent accomplir des prodiges. Nous retrouvons là un thème de la littérature hagiographique, l'efficacité des prières des moines. Cette efficacité est assurée à la fois par la proximité des moines avec Dieu, cette *parrèsia* que nous avons évoquée plus haut, et par l'assiduité de leurs prières :

« Qui en effet doute que souvent, ce que l'épée, la flèche et la force militaire n'ont pu accomplir, la prière à elle seule l'a obtenu facilement et d'une manière éclatante ? Or il est possible de l'établir à partir de milliers d'autres [cas] et à partir de la figure allégorique en forme de croix de la prière mystérieuse de Moïse, qui a vu Dieu<sup>11</sup>. Et s'il arrive que souvent la sainte prière d'un seul homme a rendu favorable la divinité et a été largement exaucée, qui peut ignorer qu'on obtiendra ce que l'on souhaite par les prières de cent cinquante moines ou plus ? Les prières des moines fervents sont exaucées et sont d'une grande aide pour chacun et surtout pour l'empire qui traverse de nombreuses vicissitudes. Grâce aux actions ferventes des moines,

---

<sup>7</sup> Texte dans R. VÁRI, « Zum historischen Exzerptenwerke des Konstantinos Porphyrogenitos », *BZ*, 17, 1908, p. 80. Voir aussi la trad. ang. de MCGEER, « Two Military Orations », p. 129.

<sup>8</sup> *Vie de Paul le Jeune*, chap. 28, p. 122, l. 10-16. D'autres lettres, dont le contenu n'est pas précisé, sont mentionnées au chap. 37, p. 127. Cf. JANIN, *Grands centres*, p. 442, n° 4 ; P. L. VOCOTOPOULOS, « Λότρος », *EEBS*, 35, 1965-1966, p. 80 ; DAGRON, « Économie et société chrétiennes », p. 262. Sur l'expédition et la défaite de la flotte byzantine menée par Constantin Gongylios, en 949, voir TREADGOLD, *A History*, p. 489.

<sup>9</sup> *Vie A d'Athanase de Lavra*, p. 30, chap. 60-61 (*Vie B*, chap. 22, l. 1-18). Cf. LEMERLE, « La vie ancienne », p. 75 ; *Lavra*, I, p. 34.

<sup>10</sup> Lettres d'Andronic II Paléologue adressées aux moines de Vatopédi (Athos), en 1322, éd. *Vatopédi*, I, n° 55, l. 12-25, n° 56, l. 5-8, n° 57, l. 7-8.

<sup>11</sup> Allusion à *Exode* 17, 11-12 : Moïse étend les bras pour assurer la victoire de Josué contre les Amalécites. Pour les chrétiens, la scène figure l'extension des bras du Christ sur la croix.



leurs prières montent jusqu'aux oreilles du Seigneur Sabaoth. De ce fait, Il accomplit la volonté de ceux qui le craignent »<sup>12</sup>.

Contrairement toutefois aux récits hagiographiques, cet extrait souligne non pas les prodiges exceptionnels que peut obtenir un saint homme particulièrement vertueux, mais l'efficacité d'un groupe de moines consacrés à la prière. Il ne s'agit plus ici de l'intercession individuelle d'un père spirituel en faveur de son disciple impérial, mais d'une mission confiée à tous les moines de Lavra. Ce document présente pour cette raison des similitudes avec le *sigillion* de Basile I<sup>er</sup> délivré à tous les moines de l'Athos et les lettres évoquées plus haut et qui appelaient tous les moines des Saintes Montagnes à prier pour le succès des armées byzantines.

Cette rhétorique militaire est également attestée dans plusieurs chrysobulles des XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles qui comparent les moines aux armées du Christ et leurs victoires spirituelles aux victoires militaires<sup>13</sup>. « Soldats et gardiens de la foi »<sup>14</sup>, les moines défendent « les chrétiens par la seule vertu de leurs prières contre tout ennemi »<sup>15</sup>.

### Un signe de la « sacralisation » de la guerre ?

Le recours des empereurs aux prières des moines et à leur aide spirituelle avant le départ des grandes expéditions militaires semble devenir systématique au X<sup>e</sup> siècle, au moment où les armées byzantines ont entrepris des campagnes offensives contre les Arabes. Cette évolution est à la fois une conséquence et un indice du rôle spirituel plus important joué par les moines dans la société byzantine. Remarquons toutefois que se sont développées au même moment les pratiques religieuses au sein de l'armée et une rhétorique chrétienne plus vindicative à l'encontre des ennemis musulmans. Ces différents éléments contribuent à accentuer la dimension religieuse de la lutte de l'empire contre les Arabes.

Si la notion de « guerre sainte » semble avoir suscité des résistances dans l'empire

---

<sup>12</sup> Chrysobulle de Basile II et Constantin VIII à Lavra (978), *Lavra*, I, n° 7, l. 15-23 (DÖLGER, *Regesten*, I, 1, n° 760, voir *infra*, texte 3). Un chrysobulle délivré en 1079 par Nicéphore III Botaniatè à Iviron compare le monastère à un poste de guet, *Iviron*, II, n° 41, l. 4 : « ἐπὶ τινος σκοπιᾶς διακείμενον » (DÖLGER-WIRTH, *Regesten*, I, 2, n° 1044a).

<sup>13</sup> *Esphigménou*, n° 6, l. 1-19 (DÖLGER-WIRTH, *Regesten*, I, 3, n° 1867a, en 1258-1259) ; *Lavra*, II, n° 94, l. 1-7 (1302) ; *Vatopédi*, I, n° 68, l. 1-19 (1329).

<sup>14</sup> *Xénophon*, n° 17 (1322), l. 10-11.

<sup>15</sup> *Kutlumis*, n° 11 (1322), l. 10-11.

byzantin<sup>16</sup>, il existait néanmoins une rhétorique chrétienne destinée à mobiliser les soldats avant les combats<sup>17</sup> ; un traité de rhétorique militaire du VI<sup>e</sup> siècle affirmait que lorsque l'empereur s'adressait à ses soldats, il devait savoir placer les considérations attendues sur l'attachement à l'empire, le dévouement à Dieu et la défense des « frères de même foi »<sup>18</sup>. Au début du X<sup>e</sup> siècle, Léon VI donna plus d'ampleur à cette rhétorique : prenant les soldats musulmans pour modèles, il préconisait aux soldats byzantins d'être animés de la même ardeur que « les martyrs de la foi » musulmane afin de remporter la victoire<sup>19</sup>.

Les harangues de Constantin VII à son armée d'Orient, au milieu du X<sup>e</sup> siècle, reprennent ces éléments rhétoriques afin d'attiser la bravoure des soldats face aux troupes de l'émir hamdanide d'Alep Sayf al-Dawla (945-967), et témoignent d'une dévotion particulière aux reliques du Christ, reliques de la victoire. Dans la première de ses harangues, vers 950<sup>20</sup>, Constantin VII insiste sur la mission de défense de la chrétienté qui est celle des soldats

---

<sup>16</sup> Au sujet de l'idée la « guerre sainte » à Byzance qui a suscité de nombreux débats dans l'historiographie, voir maintenant les positions plus nuancées de KOLIA-DERMITZAKI, *Τερὸς πόλεμος*, surtout les p. 126-141, 219-300, 341-379 ; A. E. LAIOU, « On Just War in Byzantium », dans *To Hellenikon. Studies in Honor of Speros Vryonīs*, éd. J. LANGDON et S.-W. REINERT, 1993, p. 153-177 ; N. OIKONOMIDÈS, « The Concept of 'Holy War' and Two Tenth-Century Byzantine Ivories », dans *Peace and War in Byzantium*, éd. T. S. MILLER et J. NESBITT, Washington, 1995, p. 62-68 ; T. M. KOLBABA, « Fighting for Christianity. Holy War in the Byzantine Empire », *Byzantion*, 68, 1998, p. 194-221 ; B. CASEAU et J.-CL. CHEYNET, « La communion du soldat et les rites religieux sur le champ de bataille », dans *Pèlerinages et lieux saints dans l'Antiquité et le Moyen Âge, Mélanges offerts à Pierre Maraval*, éd. B. CASEAU, J.-CL. CHEYNET et V. DÉROCHE, Paris, 2006, p. 101-107 ; I. AUGÉ, *Byzantins, Arméniens et Francs au temps de la croisade. Politique religieuse et reconquête en Orient sous la dynastie des Commènes, 1081-1115*, Paris, 2007, p. 222-250.

<sup>17</sup> A. DAIN, « Les stratégistes byzantins », *TM*, 2, 1967, p. 343-344 ; G. DAGRON, « Byzance et le modèle islamique au X<sup>e</sup> siècle, à propos des Constitutions tactiques de l'empereur Léon VI », *CRAI*, Paris, 1983, p. 227-229 ; DAGRON-MIHĂESCU, *Le traité sur la guérilla*, p. 285 ; DAGRON, « L'Église et l'État », p. 237 ; KOLIA-DERMITZAKI, *Τερὸς πόλεμος*, p. 153-165.

<sup>18</sup> *Anonymi Byzantini Rhetorica militaris*, éd. A. KÖCHLY, *Opuscula academica*, II, Leipzig, 1856, IX, 1-8 ; X, 1-2 ; XXXVI, 7-8.

<sup>19</sup> LÉON VI, *Taktika*, XVIII, *PG*, 107, chap. 128-133 (trad. G. DAGRON, *Le traité sur la guérilla*, p. 147-148). Cf. A. DAIN, « Les stratégistes byzantins », *TM*, 2, 1967, p. 354-357 ; G. DAGRON, « Byzance et le modèle islamique au X<sup>e</sup> siècle, à propos des Constitutions tactiques de l'empereur Léon VI », *CRAI*, Paris, 1983, p. 227-229 ; ID., « L'Église et l'État », p. 238 ; KOLIA-DERMITZAKI, *Τερὸς πόλεμος*, p. 233-242 ; B. CASEAU et J.-CL. CHEYNET, « La communion du soldat et les rites religieux sur le champ de bataille », dans *Pèlerinages et lieux saints dans l'Antiquité et le Moyen Âge, Mélanges offerts à Pierre Maraval*, éd. B. CASEAU, J.-CL. CHEYNET et V. DÉROCHE, Paris, 2006, p. 114-115.

<sup>20</sup> Texte et analyse dans H. AHRWEILER, « Un discours inédit de Constantin VII Porphyrogénète », *TM*, 2, 1967, p. 397-401 (trad. ang. E. MCGEER, « Two Military Orations », p. 117-120). Date proposée par C. M. MAZZUCCHI, « Dagli anni di Basilio parakimomeno (Cod. *Ambr.* B 119 sup.) », *Aevum*, 52, 1978, p. 296-298.

byzantins et assure que la foi au Christ est leur arme la plus puissante<sup>21</sup>. Dans sa deuxième harangue, en 958, expressément adressée à des troupes sélectionnées et réorganisées en vue d'une grande offensive contre les Hamdanides<sup>22</sup>, Constantin VII s'inspire en grande partie du Nouveau Testament et des Psaumes et souligne encore une fois la mission des soldats, « gardiens de l'héritage de Dieu »<sup>23</sup>. Constantin VII accompagna sa deuxième lettre de fragments de la Vraie Croix, d'autres reliques de la Passion du Christ et d'eau bénite<sup>24</sup>. La Croix « nicéphore » était supérieure à toutes les autres reliques du fait de son rôle dans la victoire du Christ sur la mort ; les empereurs en emportaient souvent des fragments en expédition et en offraient lors des ambassades diplomatiques<sup>25</sup>.

La dimension religieuse de la guerre contre les Arabes fut accentuée sous le règne de Nicéphore Phocas (963-969), qui tenta d'attribuer aux soldats morts au combat « des honneurs égaux à ceux des martyrs », mais rencontra la résistance du sénat et du patriarche Polyeucte (956-970)<sup>26</sup>. Dans le *Traité sur la guérilla* attribué à Nicéphore Phocas et dont la

---

<sup>21</sup> AHRWEILER, *op. cit.*, p. 398, l. 11, l. 28-40, p. 399, l. 66-69. Cf. KOLIA-DERMITZAKI, *Τερὸς πόλεμος*, p. 243-244.

<sup>22</sup> Texte dans R. VÁRI, « Zum historischen Exzerptenwerke des Konstantinos Porphyrogenitos », *BZ*, 17, 1908, p. 75-85 (trad. ang. MCGEER, « Two Military Orations », p. 127-134). Cf. C. M. MAZZUCCHI, « Dagli anni di Basilio parakimomeno (Cod. *Ambr.* B 119 sup.) », *Aevum*, 52, 1978, p. 299-303. Sur la réorganisation de l'armée par Nicéphore Phocas, voir aussi DAGRON-MIHĂESCU, *Le traité sur la guérilla*, p. 275-280.

<sup>23</sup> VÁRI, *op. cit.*, p. 79, l. 33. Cf. KOLIA-DERMITZAKI, *Τερὸς πόλεμος*, p. 244-246.

<sup>24</sup> VÁRI, *op. cit.*, p. 83, l. 23-36. Cf. MCGEER, « Two Military Orations », p. 125.

<sup>25</sup> A. SCHMINCK, « In hoc signo vinces – Aspects du 'césaropapisme' à l'époque de Constantin VII Porphyrogénète », dans *Κωνσταντῖνος καὶ ἡ ἐποχὴ του*, éd. A. MARKOPOULOS, Athènes, 1989, p. 103-116 ; A. MARKOPOULOS, « Constantine the Great in Macedonian historiography : models and approaches », dans *New Constantines : the Rhythm of Imperial Renewal in Byzantium, 4th-13th Centuries*, éd. P. MAGDALINO, Londres, 1994, p. 165-166 ; P. MAGDALINO, « L'église du Phare et les reliques de la Passion à Constantinople (VII<sup>e</sup>/VIII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles) », dans *Byzance et les reliques du Christ*, éd. J. DURAND et B. FLUSIN, Paris, 2004, p. 23. Voir notamment le don d'un grand fragment de la Vraie Croix par Constantin VIII (1025-1028) à Robert le Pieux (996-1031), cité dans les *Histoires* de RAOUL GLABER, M. ARNOUX, Turnhout, 1996, p. 257. Une stavrothèque est offerte par Alexis I<sup>er</sup> (1081-1118) à l'empereur germanique Henri IV (1084-1106) afin de symboliser leur alliance, voir A. FROLOW, *La relique de la Vraie Croix*, Paris, 1961, p. 84, n° 245 ; DÖLGER -WIRTH, *Regesten*, I, 2, n° 1077. Cf. A. GRABAR, « La précieuse croix de la Lavra de Saint-Athanase au Mont-Athos », *CA*, 19, 1969, p. 112-121 ; T. F. MATHEWS et E. P. DANDRIDGE, « The Ruined Reliquary of the Holy Cross of the Great Lavra, Mt. Athos », dans *Byzance et les reliques du Christ*, éd. J. DURAND et B. FLUSIN, Paris, 2004, p. 121 ; S. LEROU, « L'usage des reliques du Christ par les empereurs aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles : le Saint Bois et les Saintes Pierres », dans *Byzance et les reliques du Christ*, éd. J. DURAND et B. FLUSIN, Paris, 2004, p. 161-165, 170-175.

<sup>26</sup> RALLÈS-POTLÈS, IV, p. 132 (GRUMEL-DARROUZÈS, I, 3, *Regestes*, n° 790) ; SKYLITZÈS, p. 274, l. 63. Voir aussi ZONARAS, XVI, § 25 (Bonn, III, p. 506). Cf. KOLIA-DERMITZAKI, *Τερὸς πόλεμος*, p. 139-141, 285-286 ; DAGRON-MIHĂESCU, *Le traité sur la guérilla*, p. 286-287 ; DAGRON, « L'Église et l'État »,

rédaction fut entreprise sans doute avant son accession au pouvoir<sup>27</sup>, les soldats des armées byzantines sont présentés comme les sauveurs de la Chrétienté confrontés aux « fils d'Agar, négateurs du Christ notre Dieu »<sup>28</sup>.

Cette rhétorique chrétienne eut enfin des échos dans les documents impériaux, les chrysobulles concédés par les empereurs aux monastères et dont les préambules, plus longs et plus développés à partir du X<sup>e</sup> siècle, rappelaient aux moines leurs obligations spirituelles à l'égard de l'empire.

### *b. Le salut de l'empereur et de l'empire*

Les sources narratives indiquent clairement que l'empereur attendait le soutien des prières des moines en échange de ses donations et de sa protection. La générosité de Romain Lécapène à l'égard des moines était ainsi motivée par l'espoir d'assurer son salut grâce aux prières des moines :

« Étant très fidèle et très orthodoxe, il embellit toutes les églises de la ville d'étoffes éclatantes et les illumina avec splendeur par des luminaires. Mais aux moines des montagnes, de l'Olympe, du Kyminas, de Chrysè appelée Pétra et du mont Varachaios, il ne cessait pas d'envoyer des pensions annuelles et de prendre soin d'eux, et, s'intéressant et faisant venir à lui ceux qui étaient célèbres par leur conduite et leur contemplation, il recueillit les bénédictions de leurs prières. Non seulement cela, mais il ne cessait d'accorder les pensions annuelles qu'il avait fixées à ceux qui étaient reclus pour Dieu, à ceux qui étaient enfermés dans de petites cellules et à tous les monastères »<sup>29</sup>.

---

p. 238 ; N. OIKONOMIDÈS, « The Concept of 'Holy War' and Two Tenth-Century Byzantine Ivories », dans *Peace and War in Byzantium*, éd. T. S. MILLER et J. NESBITT, Washington, 1995, p. 65-66 ; C. G. PITSAKIS, « Droit romain et droit canonique oriental », dans *Cristianità d'Occidente e Cristianità d'Oriente (secoli VI-XI)*, *Atti della Settimana di studio della Fondazione Centro italiano di studi sull'alto Medioevo, 24-30 aprile 2003*, éd. du Centre italien des études médiévales, Spolète, 2004, vol. II, p. 1460-1461 ; B. CASEAU et J.-CL. CHEYNET, « La communion du soldat et les rites religieux sur le champ de bataille », dans *Pèlerinages et lieux saints dans l'Antiquité et le Moyen Âge, Mélanges offerts à Pierre Maraval*, éd. B. CASEAU, J.-CL. CHEYNET et V. DÉROCHE, Paris, 2006, p. 117-118.

<sup>27</sup> NICÉPHORE PHOCAS, *Traité sur la guérilla*, p. 163-165.

<sup>28</sup> *Ibid.*, XV, chap. 1, p. 89, l. 9, XIX, chap. 4, 6-7, p. 109-111.

<sup>29</sup> SYM. MAG. ET LOG., p. 331, l. 462 - p. 332, l. 472 : « πιστότατος δὲ ὦν καὶ ὀρθοδοξότατος πάσας τὰς τῆς πόλεως ἐκκλησίας πέπλοις διαφανέσι καὶ φωταγωγίαις λαμπρῶς κατεκόσμη καὶ κατεφαίδρυνεν. ἀλλὰ καὶ τοῖς ἐν τοῖς ὄρεσι μοναχοῖς, τῷ τε Ὀλύμπῳ καὶ τῷ Κυμινῷ καὶ τῇ Χρυσῇ κατονομαζομένη πέτρα καὶ τῷ τοῦ Βαραχάιου ὄρει, οὐ διέλιπεν ἐτησίους ῥάγας ἐξαποστέλλων καὶ φροντίζων τούτων καὶ προνοούμενος καὶ τοὺς ὀνομαστοὺς ἐπὶ πράξει καὶ θεωρίᾳ μετακαλούμενος ὡς αὐτὸν καὶ τῶν εὐχῶν αὐτῶν τὰς εὐλογίας τρυγῶν. οὐ μόνον δέ,

Ce texte souligne que l'empereur dispensait ses bienfaits envers tous les moines de l'empire qui se distinguaient par leur piété et non seulement aux grands centres monastiques. Les préambules des chrysobulles insistent également sur la nécessité, pour l'empereur, d'assurer la tranquillité des moines afin qu'ils puissent élever leurs prières à Dieu. Cette idée est présente en particulier dans le plus ancien acte athonite connu, un *sigillion* de Basile I<sup>er</sup> délivré en 883 et par lequel l'empereur prend différentes mesures destinées à assurer la tranquillité de tous les moines de l'Athos afin qu'ils puissent prier pour lui et pour tous les chrétiens<sup>30</sup>. Nous retrouvons la même intention dans plusieurs chrysobulles du XI<sup>e</sup> siècle, en particulier dans un acte de Constantin IX pour la Néa Monè de Chio, en 1045 :

« Celui qui aime la vertu et qui aime Dieu doit prendre soin des moines, comme il convient, appelant à lui, par leur intermédiaire, la prévoyance divine, et doit leur procurer par tous les moyens un genre de vie tranquille afin que, sans être distraits, unis, ils portent à Dieu de plus ardent prières pour l'État et sa Majesté »<sup>31</sup>.

L'empereur emploie une formule analogue dans un autre chrysobulle concédé en 1053 au même monastère :

« Notre Majesté procure aux moines la tranquillité et le calme afin que, vivant dans la solitude, ils s'entretiennent avec Dieu autant que possible et qu'avec beaucoup d'attention et d'empressement, ils adressent à Dieu leurs prières pour nous et pour le monde entier »<sup>32</sup>.

Nous retrouvons dans les documents carolingiens et ottoniens, et en particulier dans les diplômes d'immunité accordés par le souverain aux monastères, le même souci de favoriser par des moyens matériels la vocation des moines à la prière<sup>33</sup>. Nous verrons plus

---

ἀλλὰ καὶ τοῖς διὰ τὸν Θεὸν ἐγκλείστοις καὶ ἑαυτοὺς ἐν στενωτάτοις οἰκίσκοις καθείρξασι καὶ πᾶσι τοῖς μοναστηρίοις τὰς ἐτησίους ῥώγας, ἃς διετύπωσεν, οὐ διέλιπεν ἐπιχορηγῶν ». Voir aussi TH. CONT., p. 417-419, p. 429-430, et GEORGES CONT., p. 908-910 (DÖLGER, *Regesten*, I, 1, n° 620).

<sup>30</sup> *Prótaton*, n° 1, l. 6-12 ; DÖLGER, *Regesten*, I, 1, n° 492.

<sup>31</sup> MM, 5, p. 2, l. 6-9, voir aussi l. 24-28 (DÖLGER-WIRTH, *Regesten*, I, 2, n° 868). Voir *infra*, texte 4.

<sup>32</sup> JGR, I, p. 636, l. 25-29 : « καὶ διαταράττουσα τὸ γαλήνιον ἢ βασιλεία ἡμῶν τὸ ἀπερίσπαστον ὄλωσ καὶ ἀπερικτύπητον τούτοις περιποιουμένη, ἵνα κατὰ μόνας ἑαυτοῖς τε καὶ τῷ Θεῷ ζῶντες, καὶ ἀμέσως ὡς δυνατόν προσομιλοῦντες αὐτῷ, προσεκτικώτερον τε καὶ ἐκτενέστερον ὑπὲρ ἡμῶν καὶ τοῦ κόσμου παντὸς τὰς δεήσεις προσφέροιεν » ; DÖLGER-WIRTH, *Regesten*, I, 2, n° 910. Voir également le chrysobulle concédé par Alexis I<sup>er</sup> à Christodoulos pour son monastère de Cos en 1087, dans *Patmos*, I, n° 5, l. 11-15 (DÖLGER-WIRTH, *Regesten*, I, 2, n° 1139), puis pour son monastère de Patmos en 1088, voir *Patmos*, I, n° 6, l. 22 (DÖLGER-WIRTH, *Regesten*, I, 2, n° 1147 ; *infra*, texte 7).

<sup>33</sup> Voir par exemple les diplômes d'immunité concédés par Louis le Pieux (814-840) au monastère de Corbie, dans la Somme (L. LEVILLAIN, *Examen critique des chartes de Corbie*, Paris, 1902, p. 249-251), et ceux concédés par Charles le Chauve (843-877) pour le monastère de Manglieu, en Auvergne (éd.

loin par quels moyens concrets l'empereur byzantin procurait aux moines « un genre de vie tranquille ». Il s'agissait principalement de privilèges fiscaux portant sur des taxes additionnelles et d'une protection contre l'ingérence de l'évêque du lieu<sup>34</sup>. La sollicitude de l'empereur portait aussi sur les questions en apparence les plus anodines, telles que la fabrication du pain. Constantin IX Monomaque préféra ainsi confier à d'autres la fabrication du pain consommé par les moines de la Néa Monè de Chio lors de leur séjour à Constantinople afin que ceux-ci « n'aient pas le souci de faire du pain et puissent prier pour notre Majesté avec ferveur »<sup>35</sup>.

Le patronage impérial servait non seulement les intérêts spirituels de l'empereur et de sa famille, mais également ceux de son peuple, le bon fonctionnement de l'État et le salut du monde<sup>36</sup>. Dans un document de 964, Nicéphore Phocas s'interroge :

« Comment notre Autorité, qui aime son père [spirituel] ne tomberait-elle pas dans le [péché] en n'accédant pas à la requête de celui-ci, *kyr* Athanase, alors que les espoirs de l'État reposent sur les prières confiantes qu'il adresse à Dieu ? »<sup>37</sup>.

Plus de deux siècles plus tard, Alexis I<sup>er</sup> Comnène semble lui répondre :

« Rien n'est plus respectable ni plus utile à l'empereur aimé de Dieu que la sainte sollicitude pour les saints monastères : en effet, c'est pour le salut de l'âme qu'on leur témoigne de l'empressement, et l'empereur a besoin, pour les affaires courantes, de l'aide que lui apportent les prières très assidues des saints hommes qui s'y exercent »<sup>38</sup>.

La nécessité, pour l'empereur, de recourir aux prières des moines afin d'assurer le salut de l'empire est illustrée par d'autres métaphores, en particulier dans un acte de 978

---

G. TESSIER, *Recueil des actes de Charles II le Chauve, Roi de France*, 2, 861-877, Paris, 1952, p. 485-488), et le monastère de Prüm, en Rhénanie (éd. TESSIER, *op. cit.*, p. 205).

<sup>34</sup> Voir *infra*, chap. 11.

<sup>35</sup> MM, 5, p. 6, l. 23-26 (DÖLGER-WIRTH, *Regesten*, I, 2, n° 878, en 1046).

<sup>36</sup> Chrysobulle de Basile II et Constantin VIII en faveur de Lavra, *Lavra*, I, n° 7, en 978, l. 62-63 : « pour cet empire des Romains promu par Dieu et pour tout l'univers » (DÖLGER, *Regesten*, I, 1, n° 760 ; trad. *infra*, texte 3). Voir aussi les chrysobulles de Constantin IX Monomaque en faveur de la Néa Monè de Chio en 1053, dans *JGR*, I, p. 636, l. 29 (DÖLGER-WIRTH, *Regesten*, I, 2, n° 910), de Nicéphore III Botaniate en faveur de Lavra en 1081, dans *Lavra*, I, n° 41, l. 41-42 (DÖLGER-WIRTH, *Regesten*, I, 2, n° 1052), d'Alexis I<sup>er</sup> Comnène en faveur du monastère de Cos en 1087, dans *Patmos*, I, n° 5, l. 13 (DÖLGER-WIRTH, *Regesten*, I, 2, n° 1139), et en faveur de Patmos en 1088 (*Patmos*, I, n° 6, l. 22 ; DÖLGER-WIRTH, *Regesten*, I, 2, n° 1147).

<sup>37</sup> *Lavra*, I, n° 5, l. 34-38, en 964 (DÖLGER, *Regesten*, I, 1, n° 706). Trad. *infra*, texte 2.

<sup>38</sup> Chrysobulle d'Alexis I<sup>er</sup> Comnène à Lavra, dans *Lavra*, I, n° 46, l. 3-7, en 1084 (DÖLGER-WIRTH, *Regesten*, I, 2, n° 1116b). Trad. *infra*, texte 6.

adressé au monastère de Lavra :

« C'est à bon droit que les moines sont similaires aux étais et aux rames de la maison et du navire de l'État, surtout au moment où ce dernier est agité terriblement par les tempêtes et les vagues successives des nombreux troubles provoqués par les barbares. Désireux de se concilier les saintes prières des moines, qui constituent les étais et les rames de cet empire promu par Dieu, nous avons mandé le susdit Athanase [de Lavra] et avons tiré profit de sa présence désirée »<sup>39</sup>.

Les prières des moines permettent à la fois de consolider l'État, comparé à une maison vermoulue et peu assurée<sup>40</sup>, et de faire avancer plus vite le navire de l'État, malgré les « conditions terribles de la mer »<sup>41</sup>. Nous verrons plus loin que le champ lexical de la fortification et de la consolidation se retrouve dans plusieurs chrysobulles pour désigner non pas les prières des moines mais les chrysobulles eux-mêmes, protections des plus efficaces contre les prétentions des évêques et les exactions des officiers du fisc<sup>42</sup>.

L'obligation des moines de prier pour les empereurs était, enfin, souvent mentionnée par les *typika* des fondateurs, dans lesquels il apparaît clairement qu'il s'agissait de la fonction principale des grands monastères de l'empire. Le *typikon* de Grégoire Pakourianos pour sa fondation de Bachkovo (Macédoine), à la fin du XI<sup>e</sup> siècle, ordonnait ainsi « qu'on prie pour nos pieux, puissants et saints empereurs, pour l'armée unie du Christ et pour le salut du pécheur que je suis »<sup>43</sup>.

Le devoir de prière, première mission des moines, n'était cependant pas le seul service spirituel que pouvaient rendre les moines à l'empereur. Leurs relations avec le pouvoir impérial et leur autorité spirituelle au sein de la société byzantine les ont amenés à participer

---

<sup>39</sup> *Lavra*, I, n° 7, l. 131-35 (978), voir *infra*, texte 3.

<sup>40</sup> *Ibid.*, l. 5.

<sup>41</sup> *Ibid.*, l. 8. Les difficultés évoquées par ce texte se réfèrent sans doute aux Bulgares et à la révolte de Bardas Skléros.

<sup>42</sup> Voir notamment les chrysobulles concédés à la Néa Monè de Chio par Constantin X Doukas en 1060, dans *JGR*, I, p. 638, l. 10-11 (DÖLGER-WIRTH, *Regesten*, I, 2, n° 947), Romain IV Diogène en 1071, dans *JGR*, I, p. 641, l. 23-25 (DÖLGER-WIRTH, *Regesten*, I, 2, n° 971), Michel VII Doukas en 1072, dans *JGR*, I, p. 642, l. 7-10 (DÖLGER-WIRTH, *Regesten*, I, 2, n° 987). Voir *infra*, chap. 11, III.c.

<sup>43</sup> *Typikon de Pakourianos*, p. 91, l. 1171-1173, en 1083 (trad. P. GAUTIER). Voir aussi la *diataxis d'Attaliatè*, p. 65 et 81 (1077), le *testament de Christodoulos de Patmos*, p. 83, l. 5-7 (1093), le *typikon du Pantocrator*, p. 34-35 (1136), le *typikon d'Élegmoi*, p. 759, 765 (1162), le *typikon de Machairas*, chap. 22-23, p. 16-17, chap. 47, p. 24 (1210), et le *testament de Néophytos le Reclus*, chap. 12, p. 82 (1214). Cf. MORRIS, *Monks and laymen*, p. 107.

aux missions d'évangélisation menées dans les régions frontalières de l'empire et à la rechristianisation des régions conquises ou reconquises par l'empereur.

## II. Des auxiliaires de la christianisation

Par leur présence et l'exemple de leurs vertus, les moines participaient à la christianisation des régions frontalières de l'empire byzantin ; le martyre de certains d'entre eux était en outre à l'origine de cultes assurés par des communautés monastiques et soutenus par les élites du lieu<sup>44</sup>. La *Vie d'Euthyme le Grand* écrite par Cyrille de Scythopolis dans les années 555-558 relate ainsi la conversion d'une tribu arabe de Palestine par Euthyme († 473)<sup>45</sup>. Si nous ne décelons pas d'initiative impériale dans ce récit, notons que cette conversion renforçait assurément les liens de l'empire byzantin avec les tribus arabes nomades qui lui étaient subordonnées ; selon la *Vie d'Euthyme le Grand*, la tribu qui se convertit, jusqu'alors soumise à l'empire perse, se rallia à cette occasion à l'empire byzantin<sup>46</sup>.

Dans le cadre de la politique missionnaire initiée par les empereurs au IX<sup>e</sup> siècle, les moines ont joué un rôle plus actif dans l'évangélisation des païens du fait à la fois de leur réputation spirituelle et de leurs relations étroites avec le pouvoir. Leur familiarité avec l'empereur leur permettait également de l'accompagner lors de ses campagnes militaires et nous voyons ainsi plusieurs moines participer à la rechristianisation de régions reconquises au X<sup>e</sup> siècle. Enfin, leur caution spirituelle était sollicitée lors des procès intentés contre les hérétiques.

### a. *Les missions en terre païenne*

Jusqu'au IX<sup>e</sup> siècle, la politique missionnaire impériale, de faible ampleur, avait été

---

<sup>44</sup> IVANOV, « Religious missions », p. 308.

<sup>45</sup> *Vie d'Euthyme le Grand*, p. 18-19. Cf. V. TONEATTO, « Le récit hagiographique : réinterprétation de l'histoire et construction idéologique. Le cas des Vies d'Euthyme et de Sabas par Cyrille de Scythopolis », dans *Les vies des saints à Byzance. Genre littéraire ou biographie historique ? Actes du IIe colloque international philologique ERMHNELA, Paris, 6-7-8 juin 2002*, éd. P. ODORICO et P. A. AGAPITOS, Paris, 2004, p. 143-145. Cette évangélisation par les moines est également attestée en Occident aux VI<sup>e</sup> et VII<sup>e</sup> siècles, notamment par les moines de Luxeuil, en Haute-Saône, qui se rendirent en Bavière et en Belgique, voir WOOD, *The Merovingian Kingdoms*, p. 191.

<sup>46</sup> *Vie d'Euthyme le Grand*, p. 19, l. 6-9.



assurée par des prêtres et des évêques<sup>47</sup>. La politique missionnaire connut un important développement quand, au IX<sup>e</sup> siècle, l'empire byzantin tenta d'imposer son autorité dans les Balkans et chercha à définir des alliances militaires et commerciales avec les peuples de la mer Noire et du Caucase<sup>48</sup>.

Le patriarche Photius (858-867, 877-886) était certes conscient des enjeux politiques et militaires de la conversion au christianisme des peuples bulgare et russo-varègue<sup>49</sup>, mais les sources narratives soulignent l'importance du rôle de l'empereur, Michel III puis Basile I<sup>er</sup>, dans cet essor de la politique missionnaire byzantine. La christianisation des peuples païens était une démarche politique qui visait à consolider des alliances avec les peuples établis à proximité des frontières byzantines, tels les Slaves des Balkans, les Bulgares, les Magyars du sud de la Hongrie, les Russo-Varègues de la Crimée et des rives de la mer Noire, les Khazars, enfin, dont l'État s'étendait de la mer Caspienne à la mer Noire.

### **Les Khazars et les Moraves sous le règne de Michel III (842-867)**

Aussi la mission de Constantin dit le Philosophe auprès du khagan khazar, en 861, fut-elle autant diplomatique que religieuse. Selon la *Vie de Constantin-Cyrille*, le saint philosophe qui enseignait alors la philosophie à la Magnaure, aurait été choisi pour son savoir théologique et sa capacité à enseigner la doctrine chrétienne aux Khazars dont beaucoup étaient alors convertis au judaïsme<sup>50</sup>. Sa présence était également justifiée par ses relations avec le logothète Théoktistos, principal ministre de l'impératrice Théodora<sup>51</sup>. L'ambassade de 861, qui répondait peut-être à une invitation du khagan khazar, était davantage motivée par des considérations diplomatiques que missionnaires ; les Khazars entretenaient depuis plusieurs

---

<sup>47</sup> IVANOV, « Religious missions », p. 310-313.

<sup>48</sup> DAGRON, « L'Église et l'État », p. 217-221 ; HANNICK, « Les nouvelles chrétientés du monde byzantin », p. 909-939.

<sup>49</sup> PHOTIUS, *Lettres*, I, n° 1, p. 1-39, et n° 2, p. 41 et 50, II, n° 271, p. 220-221, III, n° 287, p. 113-114 ; GRUMEL-DARROUZÈS, *Regestes*, I, 2, n° 497 (encyclique de 867). Cf. F. DVORNIK, *Les Slaves, Byzance et Rome au IX<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1926, p. 133-136, 143 ; DAGRON, « L'Église et l'État », p. 185-186 ; M. HURBANIC, « The Byzantine missionary concept and its revitalisation in the ninth century : some remarks on the content of Photius' encyclical letter *Ad archiepiscopales thronos per orientem obtinentes* », *BSI*, 63, 2005, p. 103-116.

<sup>50</sup> *Vie de Constantin-Cyrille*, chap. 8 (trad. p. 43). Sur cette ambassade, voir F. DVORNIK, *Byzantine Missions among the Slavs. Ss. Constantine-Cyril and Methodius*, 1970, p. 65-69. Cf. DAGRON, « L'Église et l'État », p. 219 ; IVANOV, « Religious missions », p. 315.

<sup>51</sup> *Vie de Constantin-Cyrille*, chap. 3-4 (trad. p. 29-33). Cf. F. DVORNIK, *Les légendes de Constantin et de Méthode vues de Byzance*, Prague, 1933, p. 43 ; ID., *Byzantine Missions among the Slavs. Ss. Constantine-Cyril and Methodius*, 1970, p. 55-57 ; LEMERLE, *Humanisme*, p. 161-164.

années des relations cordiales avec l'empereur byzantin et la démarche missionnaire de Constantin ne fut pas auréolée de succès, car le khagan adopta peu après le judaïsme<sup>52</sup>.

Constantin lui-même ne devint moine qu'à la fin de sa vie, prenant alors le prénom de Cyrille, mais il était accompagné de son frère, Méthode, qui avait pris l'habit monastique dans un monastère du mont Olympe<sup>53</sup>. Ce dernier l'accompagna également en 863, lors d'une ambassade adressée au prince Rastislav de Moravie (846-870). Michel III (842-867) avait confié aux deux frères la mission d'enseigner la doctrine chrétienne à l'aristocratie et aux notables de Moravie, à l'aide d'un nouvel alphabet, l'alphabet glagolitique, et la traduction des Évangiles et des textes patristiques<sup>54</sup>. La mission des deux frères, qui visait plus à instruire les Moraves qu'à les convertir, ne remporta pas un grand succès et fut contrariée par la présence de prêtres latins, mais Méthode poursuivit son travail de traduction lorsqu'il retourna seul en Moravie, de 869 à 879<sup>55</sup>.

## Les Bulgares

Le rôle de Michel III a cependant été éclipsé par celui de Basile I<sup>er</sup> (867-886) qui entreprit la conversion des Slaves des Balkans, des Russes et des Bulgares, et dont l'œuvre missionnaire fait l'objet de longs développements dans les sources du X<sup>e</sup> siècle<sup>56</sup>. La propagation de la foi chrétienne en Bulgarie, à partir du VIII<sup>e</sup> siècle, avait été facilitée sans doute par la présence de moines grecs<sup>57</sup>. Un moine dénommé Théodore Koupharas aurait notamment joué un rôle déterminant dans la décision du roi Boris I<sup>er</sup> (852-889) de se

---

<sup>52</sup> DAGRON, « L'Église et l'État », p. 219 ; IVANOV, « Religious missions », p. 315.

<sup>53</sup> *Vie de Constantin-Cyrille*, chap. 7 ; *Vie de Méthode*, chap. 3-4. La prise de l'habit monastique par Constantin peu avant sa mort est mentionnée dans la *Vie de Constantin-Cyrille*, chap. 18. Cf. F. DVORNIK, *Byzantine Missions among the Slavs. Ss. Constantine-Cyril and Methodius*, 1970, p. 58-59, 66.

<sup>54</sup> *Vie de Constantin-Cyrille*, chap. 14-15 ; *Vie de Méthode*, chap. 5. Cf. DVORNIK, *op. cit.*, p. 73-74, 102-106 ; J. KLOCZOWSKI, « La nouvelle chrétienté du monde occidental. La christianisation des Slaves, des Scandinaves et des Hongrois entre le IX<sup>e</sup> et le XI<sup>e</sup> siècle », dans *Histoire du christianisme des origines à nos jours*, IV, *Évêques, moines et empereurs (610-1054)*, éd. J.-M. MAYEUR, CH. (†) et L. PIETRI, A. VAUCHEZ, M. VENARD, Paris, 1993, p. 878-879 ; DAGRON, « L'Église et l'État », p. 221-222 ; IVANOV, « Religious missions », p. 316-317.

<sup>55</sup> *Vie de Méthode*, chap. 8-10, 15. Cf. DAGRON, « L'Église et l'État », p. 222.

<sup>56</sup> LÉON VI, *Taktika*, XVIII, PG, 107, chap. 99 et 101 ; CONSTANTIN PORPHYROGÉNÈTE, *DAI*, chap. 29, p. 124-126 ; TH. CONTI, p. 341-344 (SKYLITZÈS, p. 165-166). Cf. J.-M. SANSTERRE, « Les missionnaires latins, grecs et orientaux en Bulgarie dans la seconde moitié du IX<sup>e</sup> siècle », *Byzantion*, 52, 1982, p. 375-388 ; HANNICK, « Les nouvelles chrétientés du monde byzantin », p. 925-933 ; IVANOV, « Religious missions », p. 316.

<sup>57</sup> HANNICK, « Les nouvelles chrétientés du monde byzantin », p. 925.

convertir au christianisme<sup>58</sup>.

Le baptême de Boris par un prélat grec, vers 864-866, n'entraîna cependant pas la conversion des élites bulgares et le roi lui-même hésitait à reconnaître la juridiction du patriarcat de Constantinople. Selon la *Continuation de Théophane le Confesseur*, Basile I<sup>er</sup> dut faire d'importants efforts diplomatiques pour intégrer l'Église bulgare dans la sphère byzantine ; des moines qu'il fit chercher « dans les grottes et sur les montagnes » furent alors envoyés auprès des Bulgares afin de les convaincre d'accepter l'envoi d'un archevêque grec<sup>59</sup>. Un hiéromoine nommé Arsène, qui dirigeait à Constantinople le monastère de Hiéra, participa vers 886 à l'initiation des Bulgares à la vie monastique, mais nous ignorons où était établi ce moine et quelles relations le liaient au roi bulgare<sup>60</sup>. La conversion des Bulgares et surtout la nomination d'un archevêque grec de Bulgarie furent perçues, aux IX<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècles, comme une soumission du jeune État à l'empire byzantin et la promesse de relations plus pacifiques<sup>61</sup>.

### Les Alains, les Hongrois et les Russes

Au X<sup>e</sup> siècle, les empereurs Léon VI, Romain Lécapène et Constantin VII concentrèrent leurs efforts en direction de la principauté russe de Kiev, de la Hongrie et des peuples caucasiens, en particulier les Alains. Le début de l'évangélisation des Alains peut être daté précisément des années 914-918 grâce à la correspondance du patriarche Nicolas Mystikos (901-907, 912-925)<sup>62</sup>. Cette correspondance révèle la présence d'une communauté de moines qui aurait posé les jalons de la christianisation des Alains, avant l'envoi de la délégation officielle menée par Pierre, archevêque d'Alanie<sup>63</sup>. Cette communauté était dirigée

---

<sup>58</sup> TH. CONT., p. 162-163.

<sup>59</sup> TH. CONT., p. 342, l. 15-19. Voir aussi SKYLITZÈS, p. 165, l. 11-13. Cf. HANNICK, « Les nouvelles chrétientés du monde byzantin », p. 926-927 ; IVANOV, « Religious missions », p. 318-319.

<sup>60</sup> Arsène ne nous est connu que pour ses relations épistolaires avec Photius, particulièrement par la lettre qui accompagnait la *Retraction* de Photius, éd. P. LEMERLE, « Les sources grecques pour l'histoire des Pauliciens d'Asie Mineure », *TM*, 4, 1970, p. 181-183 ; GRUMEL-DARROUZÈS, *Regestes*, I, 2, n° 566. Cf. LEMERLE, « L'histoire des Pauliciens d'Asie Mineure », p. 45-46. Cette lettre, ainsi que les autres adressées à Arsène (PHOTIUS, *Lettres*, I, n° 60, II, n° 183 et 231) datent probablement d'après la déposition du patriarche, en 886, voir DAGRON, « Le temps des changements », p. 329, n. 168, et HANNICK, « Les nouvelles chrétientés du monde byzantin », p. 929.

<sup>61</sup> PHOTIUS, *Lettres*, I, n° 2, p. 41, 49-50 ; TH. CONT., p. 164-165, 342, l. 15-19 ; GEORGES CONT., p. 824. Cf. DAGRON, « L'Église et l'État », p. 224.

<sup>62</sup> Voir l'introduction aux lettres de Nicolas Mystikos, dans NICOLAS MYSTIKOS, *Lettres*, p. xxix.

<sup>63</sup> NICOLAS MYSTIKOS, *Lettres*, n° 135, p. 442, l. 91-99. Cf. DAGRON, « L'Église et l'État », p. 220 ; IVANOV, « Religious missions », p. 321-322.

par un certain Euthyme, « kathigoumène des ermites de l'Olympe », qui ne nous est pas autrement connu, mais qui semble avoir bénéficié de la confiance et de l'estime spirituelle du patriarche<sup>64</sup>.

La conversion des Magyars et des Russes de Kiev, dans la deuxième moitié du X<sup>e</sup> siècle, était particulièrement motivée par des considérations d'ordre politique et militaire. L'empire byzantin, et surtout Constantinople, avaient été menacés par plusieurs raids russes depuis 860<sup>65</sup>. Cette expédition avait été suivie de négociations diplomatiques et d'une première tentative de conversion ; un évêque avait été envoyé à Kiev<sup>66</sup>. Le christianisme connut quelques progrès discrets jusqu'au baptême de la princesse Olga, régente de la principauté de Kiev, par Constantin VII<sup>67</sup>. La conversion des Russes ne fut cependant réalisée que par le petit-fils d'Olga, Vladimir, prince de Kiev (980-1015), en 988-989<sup>68</sup>.

Nous retrouvons dans l'histoire des débuts de la conversion des Russes des éléments similaires à celle de la conversion khazare : le prince de Kiev aurait hésité, dans un premier temps, entre l'islam, le judaïsme et le christianisme, et aurait fait venir des émissaires des différentes religions ; Byzance aurait alors envoyé un « philosophe » afin d'instruire le prince de la doctrine chrétienne<sup>69</sup>. La mention de ce philosophe est peut-être un écho du rôle du

---

<sup>64</sup> NICOLAS MYSTIKOS, *Lettres*, n° 9, p. 68, l. 266, pour la citation, et lettre n° 148, adressée à un moine Euthyme qui peut être identifié avec le missionnaire des Alains.

<sup>65</sup> FRANKLIN-SHEPARD, *The Emergence of Rus*, p. 50-57 ; S. F. TOUGHER, « After iconoclasm (850-886) », dans *The Cambridge History of the Byzantine Empire, c. 500-1492*, éd. J. SHEPARD, Cambridge, 2008, p. 299.

<sup>66</sup> Voir l'encyclique de Photius aux patriarches d'Orient : PHOTIUS, *Lettres*, I, n° 2, p. 50 ; GRUMEL-DARROUZÈS, *Regestes*, I, 2, n° 497. Cf. HANNICK, « Les nouvelles chrétientés du monde byzantin », p. 909-910 ; FRANKLIN-SHEPARD, *The Emergence of Rus*, p. 54 ; IVANOV, « Religious missions », p. 320.

<sup>67</sup> CONSTANTIN PORPHYROGÉNÈTE, *De Cer.*, II, chap. 15 ; SKYLITZÈS, p. 240. La date du baptême d'Olga est controversée, voir les hypothèses de C. ZUCKERMAN, « Le baptême d'Olga et la première ambassade espagnole à Constantinople en 946 », *TM*, 13, 2000, p. 649-654 647-672 (l'auteur opte pour l'année 946), G. G. LITAVRIN, « K voprosu ob obstoiatel'stvakh, meste i vremeni kreshcheniia kniagini Ol'gi », dans *Vizantiia, Bolgariia, drevniia Rus' (IX-nachalo XII v.)*, Saint-Pétersbourg, 1999, p. 429-437 (année 954-955), et J. M. FEATHERSTONE, « Olga's visit to Constantinople in *De cerimoniis* », *REB*, 61, 2003, p. 241-251 (année 957). Cf. FRANKLIN-SHEPARD, *The Emergence of Rus*, p. 134-138 ; HANNICK, « Les nouvelles chrétientés du monde byzantin », p. 910-911 ; IVANOV, « Religious missions », p. 325.

<sup>68</sup> La seule source qui mentionne le baptême de Vladimir est une chronique russe du XII<sup>e</sup> siècle, la *Povest' vremennykh let*, éditée par V. P. ADRIANOVA-PERETTS et D. S. LIKHACHEV, Moscou, 1950, édition corrigée par M. B. SVERDLOV, Saint-Pétersbourg, 1996, et traduite en français par J.-P. ARRIGNON, *Chronique de Nestor, Naissance des mondes russes*, Toulouse, 2008, p. 130-136. Cf. FRANKLIN-SHEPARD, *The Emergence of Rus*, p. 161-163 ; HANNICK, « Les nouvelles chrétientés du monde byzantin », p. 912-913 ; HOLMES, *Basil II*, p. 510-514 ; IVANOV, « Religious missions », p. 325-326.

<sup>69</sup> FRANKLIN-SHEPARD, *The Emergence of Rus*, p. 160-161 ; IVANOV, « Religious missions », p. 325-326.

philosophe Constantin dans la première mission envoyée auprès des Khazars en 861<sup>70</sup>. Notons cependant que le terme de « philosophe » est souvent employé dans les chroniques byzantines des XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles pour désigner les moines, détenteurs de la *sophia* divine<sup>71</sup>. Il est probable que Basile II ait dépêché un moine pour instruire le prince, comme Basile I<sup>er</sup> l'avait fait avant lui pour convertir les Bulgares. Cette démarche s'imposait d'autant plus que les moines détenaient, aux X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles, une autorité spirituelle croissante et s'étaient arrogé le droit d'enseigner les Saintes Écritures.

La conversion des Magyars au X<sup>e</sup> siècle et des Pétchénegues au XI<sup>e</sup> siècle fournit par ailleurs des exemples semblables qui démontrent le rôle déterminant des moines dans la conversion des princes étrangers. Lorsque l'un des princes magyar, Gyula, se rendit à Constantinople afin de s'y faire baptiser par Constantin VII, en 952, il repartit accompagné d'un moine, Hiérothéos, « qui se rendit là-bas et convertit nombre de barbares de leur erreur au christianisme »<sup>72</sup>. Ce moine fut consacré par le patriarche de Constantinople évêque de Hongrie<sup>73</sup>. La conversion des Pétchénegues, sous le règne de Constantin IX (1042-1055), fut en partie l'œuvre d'un moine, Euthyme, qui « accomplit près du Danube les rites sacrés et les baptisa tous »<sup>74</sup>.

Les missions se poursuivirent au cours des XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles auprès des Slaves, des Alains et des Abasges, au nord-est du Caucase, mais la politique missionnaire des empereurs se concentra désormais à l'intérieur de l'empire, dans les régions récemment reconquises ou dans la lutte contre les hérésies.

### *b. Rechristianisation ou « rebyzantinisation »<sup>75</sup> ?*

Au X<sup>e</sup> siècle, et en particulier sous les règnes de Nicéphore Phocas (963-969), de Jean

---

<sup>70</sup> HANNICK, « Les nouvelles chrétientés du monde byzantin », p. 912 ; IVANOV, « Religious missions », p. 325.

<sup>71</sup> Voir *supra*, chap. 2, III.a.

<sup>72</sup> SKYLITZÈS, p. 239, l. 69-70 (trad. B. FLUSIN). Cf. DAGRON, « L'Église et l'État », p. 220 ; IVANOV, « Religious missions », p. 322.

<sup>73</sup> SKYLITZÈS, p. 239, l. 68. Les auteurs byzantins nommaient Turquie la région correspondant à la Hongrie actuelle, voir CONSTANTIN PORPHYROGÉNÈTE, *DAI*, chap. 40, p. 174-178.

<sup>74</sup> SKYLITZÈS, 457, l. 12-14. Cf. IVANOV, « Religious missions », p. 328 (corriger l'erreur sur le prénom du moine : il s'agit bien d'Euthyme et non d'Euphémios).

<sup>75</sup> Nous empruntons cette expression à CHRISTIDÈS, *The Conquest of Crete*, p. 184.

Tzimiskès (969-976) et de Basile II (976-1025), l'empire connut sa plus grande expansion grâce à la conquête de la Crète, de Chypre, du nord de la Syrie, de la Géorgie et de la Bulgarie<sup>76</sup>. Ces victoires se sont accompagnées d'une réorganisation administrative, militaire et ecclésiastique des thèmes byzantins, ainsi que de missions d'évangélisation ou de rechristianisation confiées, pour certaines, à des moines.

### Rechristianisation des régions reconquises

Reconquête en 960-961 par Nicéphore Phocas, alors domestique des scholes, sous l'autorité de Romain II (959-963)<sup>77</sup>, la Crète vit ainsi affluer de nombreux moines qui entreprirent d'y créer des structures ecclésiastiques et d'y fonder des monastères. La *Vie de Nikôn le Métanoïte*, rédigée au milieu du XI<sup>e</sup> siècle par un moine qui avait peut-être connu le saint, attribue à son héros un rôle déterminant dans la rechristianisation de la Crète dès 961. Selon l'hagiographe, de nombreux chrétiens s'étaient convertis à l'islam depuis la conquête arabe, entre 824 et 827 :

« [L'île] portait les traces de la répugnante superstition des Agarènes, car ses habitants étaient depuis longtemps en contact quotidien avec les Sarrasins et avaient adopté, hélas, leurs coutumes et leurs rites abominables et profanes »<sup>78</sup>.

Nikôn courait la campagne et enjoignait vivement les villageois à se repentir par cette injonction qui lui donna son surnom : « **Μετανοείτε** (repentez-vous !) » Souvent hué et

---

<sup>76</sup> En l'absence de synthèses récentes sur les règnes de Nicéphore Phocas et Jean Tzimiskès, voir P. E. WALKER, « The 'Crusade' of John Tzimisces in the Light of New Arabic Evidence », *Byzantion*, 47, 1977, p. 301-327 ; N. THIERRY, « Un portrait de Jean Tzimiskès en Cappadoce », *TM*, 9, 1985, p. 477-484 ; W. A. FARAG, « The Aleppo Question : a Byzantine-Fatimid Conflict of Interest in Northern Syria in the Later Tenth Century », *BMGS*, 14, 1990, p. 44-60 ; P. STEPHENSON, *Byzantium's Balkan Frontier*, Cambridge, 2000, p. 47-55 ; HOLMES, *Basil II*, p. 303-307, 398-400. Au sujet des campagnes de Basile II, voir J.-CL. CHEYNET, « Basil II and Asia Minor », dans *Byzantium in the Year 1000*, éd. P. MAGDALINO, Leyde, 2003, p. 98-113 ; P. STEPHENSON, « The Balkan Frontier in the Year 1000 », dans *ibid.*, p. 109-133 ; HOLMES, *Basil II*, p. 307-312, 402-428, 433-437, 502-515. Plus généralement, sur les conquêtes de cette période, voir TREADGOLD, *A History*, p. 498-529 ; J. SHEPARD, « Equilibrium to expansion (886-1025) », dans *The Cambridge History of the Byzantine Empire, c. 500-1492*, éd. J. SHEPARD, Cambridge, 2008, p. 516-530, et carte p. 534-535.

<sup>77</sup> CHRISTIDÈS, *The Conquest of Crete*, p. 172-191, 221-224 ; MALAMUT, *Les îles*, 1, p. 88-89, 310 ; TSOUGARAKIS, *Byzantine Crete*, p. 58-74.

<sup>78</sup> *Vie de Nikôn le Métanoïte*, chap. 20, l. 12-16 : « ἔτι δὲ λείψανα φερούση τῆς μιαρᾶς τῶν Ἀγαρηνῶν κακοπιστίας, ἐπειδὴ ἦσαν οἱ ταύτης οἰκήτορες, τῷ χρόνῳ καὶ τῇ μακρᾷ τῶν Σαρακηνῶν ξυναυλίᾳ, οἴμοι, συναπαχθέντες τοῖς ἐκείνων ἤθεσι καὶ ὀργίοις τοῖς μυσσαροῖς καὶ βεβήλοις ». Voir la trad. de D. F. SULLIVAN, *The Life of Saint Nikon, Text, Translation and Commentary*, Brooklin Mass, 1987, p. 84-85. Cf. N. B. TÓMADAKÈS, « Προβλήματα τῆς ἐν Κρήτῃ ἀραβοκρατίας (826-961) », *EEBS*, 30, 1960-1961, p. 11, 19-23.

rejeté, il parvint néanmoins, nous dit son hagiographe, à toucher les Crétois par ses paroles directement inspirées de l'Esprit Saint<sup>79</sup>. Il resta sept années en Crète et fonda ou rénova plusieurs églises, probablement avec l'aide d'un évêque malgré le silence de l'hagiographe à ce sujet<sup>80</sup>. Plusieurs éléments indiquent cependant que les Arabes de Crète n'avaient pas cherché à convertir les chrétiens et que le christianisme était resté vivace pendant toute la période de la domination arabe<sup>81</sup>. Les modes de vie avaient certainement évolué au contact des Arabes et, surtout, l'Église de Crète avait dû s'écarter des règles du patriarcat de Constantinople ; il s'agissait plus sûrement de rétablir les relations avec le patriarcat et de réorganiser une hiérarchie ecclésiastique que de rechristianiser les Crétois<sup>82</sup>.

Nous ne pouvons pas savoir si Nikôn avait été invité par l'empereur Romain II ou par le général Nicéphore Phocas à se rendre en Crète ; la Vie ne fait référence qu'à l'inspiration divine qui l'aurait mené en cette terre d'impiété<sup>83</sup>. Remarquons toutefois qu'avant de partir en Crète, Nicéphore Phocas avait demandé aux moines des grands centres monastiques, le Kyminas, l'Olympe de Bithynie et l'Athos, de prier pour le succès de sa campagne et avait également enjoint les moines à l'accompagner sur l'île afin de l'assister<sup>84</sup>. Il est possible que Nikôn ait entendu cet appel et se soit joint à cette entreprise<sup>85</sup>. Athanase de Lavra, le père spirituel de Nicéphore Phocas, fut lui-même directement sollicité par le général et les moines de l'Athos le pressèrent de répondre favorablement à cette prière, espérant qu'il parviendrait à

---

<sup>79</sup> *Vie de Nikôn le Métanoïte*, chap. 20. Cf. MALAMUT, *Sur la route des saints byzantins*, p. 144, 190, 262-263 ; DAGRON, « Le temps des changements », p. 333 ; H.-A. THÉOLOGITIS, « Histoire et littérature dans l'hagiographie byzantine : le cas de saint Nikôn dit le 'Métanoïte' », dans *Les vies des saints à Byzance. Genre littéraire ou biographie historique ? Actes du IIe colloque international philologique ERMHNELA, Paris, 6-7-8 juin 2002*, éd. P. ODORICO et P. A. AGAPITOS, Paris, 2004, p. 210-213, 218-221.

<sup>80</sup> *Vie de Nikôn le Métanoïte*, chap. 21. Cf. D. F. SULLIVAN, *The Life of Saint Nikon, Text, Translation and Commentary*, Brooklin Mass, 1987, p. 18-19, 280 ; MALAMUT, *Les îles*, 2, p. 567-570 ; R. MORRIS, « The Spread of the Cult of St. Nikon "Metanoëite" », dans *The Heroes of the Orthodox Church*, éd. É. KOUNTOURA-GALAKÈ, Athènes, 2004, p. 433-434.

<sup>81</sup> N. B. TÔMADAKÈS, « Προβλήματα τῆς ἐν Κρήτῃ ἀραβοκρατίας (826-961) », *EEBS*, 30, 1960-1961, p. 7-8 ; CHRISTIDÈS, *The Conquest of Crete*, p. 109-113, 184 ; TSOUGARAKIS, *Byzantine Crete*, p. 75, 237-239.

<sup>82</sup> MALAMUT, *Les îles*, 1, p. 86-87 ; TSOUGARAKIS, *Byzantine Crete*, p. 76, 213, 238-239.

<sup>83</sup> *Vie de Nikôn le Métanoïte*, chap. 20, l. 5-6.

<sup>84</sup> *Vie A d'Athanase de Lavra*, chap. 60-61, p. 30 (*Vie B*, chap. 22, l. 1-18). Cf. LEMERLE, « La vie ancienne », p. 75 ; *Lavra*, I, p. 34. Ces lettres mentionnées par l'hagiographe d'Athanase n'ont pas été conservées, mais elles doivent être distinguées de deux autres lettres adressées aux moines des grands centres monastiques et datées par DARROUZÈS, *Épistoliers*, n° 83, p. 146, et n° 88, p. 149, du règne de Nicéphore Phocas, voir aussi JANIN, *Grands centres*, p. 442, n° 7. Ces lettres ne concernent pas la Crète, mais des expéditions menées contre Hamdas et contre les Arabes de Calabre, voir *supra*, chap. 5, I.a.

<sup>85</sup> TSOUGARAKIS, *Byzantine Crete*, p. 237-238.

délivrer plusieurs moines faits prisonniers par les pirates arabes de Crète<sup>86</sup> ; Athanase arriva en Crète alors que l'île était déjà reconquise et put accomplir sa mission dont l'hagiographe parle à mots couverts, mais qui concernait probablement le rachat des moines faits prisonniers<sup>87</sup>.

La « rebyzantinisation » des régions reconquises passait, en outre, par la fondation de monastères patronnés par l'empereur, tels ceux de Kykkos et de Machairas à Chypre ou de Myrioképhalon en Crète ; nous verrons plus loin que ces monastères contribuaient à maintenir la région dans l'*oikouménè* byzantine<sup>88</sup>.

### Lutte contre les hérésies

L'autorité spirituelle des moines fut également sollicitée par les empereurs au cours de leur lutte contre les nombreuses hérésies ou déviations spirituelles qui se sont développées entre le IX<sup>e</sup> et le XII<sup>e</sup> siècle.

Les considérations politiques n'étaient pas étrangères à la volonté de l'empereur de combattre les tendances sectaires de certaines régions, en particulier celle des Pauliciens. Ces derniers, assimilés aux Manichéens par les sources byzantines<sup>89</sup>, étaient en effet nombreux dans les thèmes des Anatoliques et des Arméniques où, dans la deuxième moitié du IX<sup>e</sup> siècle, ils menaçaient la paix et l'unité de l'empire ; Michel III et surtout Basile I<sup>er</sup> durent mener plusieurs campagnes contre leurs chefs, des officiers de l'armée byzantine entrés en dissidence, dans les années 869-871 et en 878<sup>90</sup>.

Bien que défaits et dispersés par les armées byzantines, les Pauliciens ne disparurent

---

<sup>86</sup> *Typikon de Lavra*, p. 103, l. 18 (vers 973-975) ; *Vie A d'Athanase de Lavra*, chap. 62-65, p. 30-33. Cf. *Lavra*, I, p. 14, 33-34 ; MORRIS, *Monks and laymen*, p. 84-85.

<sup>87</sup> *Vie A d'Athanase de Lavra*, chap. 68, chap. 69, l. 25-2, chap. 70, l. 3-4 (*Vie B*, chap. 22, l. 18-50). Voir une variante l'épisode de l'arrivée d'Athanase en Crète dans O. LAMPSIDÈS, « Μία παραλλαγή τῆς βιογραφίας Ἀθανασίου τοῦ Ἀθωνίτου », *Byzantina*, 6, 1974, p. 293, 301. Cf. O. LAMPSIDÈS, « Ein unbekannter Kunstgriff des Nikephoros Pocas bei der Landung auf Chandax, Kreta (960) », *BZ*, 69, 1976, p. 9-12 ; TSOUGARAKIS, *Byzantine Crete*, p. 63.

<sup>88</sup> Voir *infra*, chap. 8, III.a.

<sup>89</sup> La doctrine paulicenne se distinguait toutefois du manichéisme sur de nombreux points et s'inspirait du docétisme pour sa christologie, voir J. GOUILLARD, « L'hérésie dans l'empire byzantin des origines au XII<sup>e</sup> siècle », *TM*, 1, 1965, p. 307-308 ; LEMERLE, « L'histoire des Pauliciens d'Asie Mineure », p. 124-135 ; LOOS, *Dualist heresy*, p. 33-36 ; DAGRON, « L'Église et l'État », p. 229-230 ; HAMILTON, *Dualist Heresies*, p. 5-10.

<sup>90</sup> TH. CONT., p. 165-167, 265-276 ; GÉNÉSIOU, p. 85-89 ; PS.-SYM., p. 690, 692 ; GEORGES CONT., p. 841, 844 ; SKYLITZÈS, p. 92, 135-140 ; ZONARAS, XVI, § 2 et 8 (Bonn, III, p. 389-390, 419-421). Au sujet de la victoire byzantine de 878, voir aussi CONSTANTIN PORPHYROGÉNÈTE, *De Thematribus*, p. 74, l. 8-13. Cf. LEMERLE, « L'histoire des Pauliciens d'Asie Mineure », p. 96-108 ; DAGRON, « L'Église et l'État », p. 228-229 ; HAMILTON, *Dualist Heresies*, p. 21-22.



pas et favorisèrent probablement l'apparition du bogomilisme en Bulgarie dans la deuxième moitié du X<sup>e</sup> siècle et de l'hérésie phoundagiagite en Asie Mineure au XI<sup>e</sup> siècle<sup>91</sup>. Des communautés pauliciennes sont attestées en terre byzantine ou arabe, en Syrie, en Italie du Sud et dans les Balkans. Nous avons vu plus haut qu'un hiéromoine nommé Arsène s'illustra en Bulgarie, vers 886, dans la formation de moines bulgares. Une lettre de Photius nous apprend qu'Arsène y fut confronté au paulicianisme et qu'il sollicita du patriarche une réfutation de cette hérésie afin de mieux la combattre<sup>92</sup>.

Les Vies de saints mentionnent parfois la lutte victorieuse de leur héros contre les hérétiques qui, présentés comme des démons, tourmentent les moines et les troublent dans leur ascèse. Au début du XI<sup>e</sup> siècle et selon la *Vie de Lazare de Galèsion*, des hérétiques tentèrent ainsi d'attirer Lazare, alors ascète solitaire, dans leur communauté, mais le moine leur résista et parvint à les convertir ; certains prirent l'habit monastique et restèrent vivre avec Lazare<sup>93</sup>. Ce récit ne laisse deviner, toutefois, aucune collaboration avec l'empereur, au contraire de la *Vie de Paul le Jeune*. Le saint moine du Latros († 955) combattit, comme Lazare, les Pauliciens qui étaient établis dans le thème des Cibyrrhéotes et surtout dans la région de Milet, mais son activité est liée au pouvoir impérial dans la mesure où Paul le Jeune informa l'empereur, probablement Constantin VII, de l'existence de cette communauté qui fut ensuite exilée et dispersée<sup>94</sup>.

Les hérésies dualistes restaient vivaces au XI<sup>e</sup> siècle et exerçaient à Constantinople une influence grandissante comme en témoigne une lettre d'Euthyme, un moine du monastère impérial de la Péribleptos, vers 1045<sup>95</sup>. Euthyme, lui-même originaire d'Akmoneia, dans

---

<sup>91</sup> J. M. HUSSEY, « Byzantine Monasticism », dans *The Cambridge Medieval History*, éd. J. M. HUSSEY, D. M. NICOL et G. GOWAN, IV, 2, Cambridge, 1967, p. 190-193 ; A. RIGO, « Messalianismo = Bogomilismo : Un'equazione dell'eresiologia medievale bizantina », *OCP*, 56, 1990, p. 53-82 ; LEMERLE, « L'histoire des Pauliciens d'Asie Mineure », p. 108-110, 133 ; LOOS, *Dualist heresy*, p. 67 ; DAGRON, « L'Église et l'État », p. 231, 329-332 ; ANGOLD, *Church and Society*, p. 468-472 ; HAMILTON, *Dualist Heresies*, p. 23-29.

<sup>92</sup> P. LEMERLE, « Les sources grecques pour l'histoire des Pauliciens d'Asie Mineure », *TM*, 4, 1970, p. 181-183 ; GRUMEL-DARROUZÈS, *Regestes*, I, 2, n° 566. Cf. LEMERLE, « L'histoire des Pauliciens d'Asie Mineure », p. 45-46 ; DAGRON, « Le temps des changements », p. 329, n. 168.

<sup>93</sup> *Vie de Lazare de Galèsion*, chap. 10, p. 512, et chap. 115, p. 543 (trad. HAMILTON, *Dualist Heresies*, p. 141-142). Cf. LEMERLE, « L'histoire des Pauliciens d'Asie Mineure », p. 110.

<sup>94</sup> *Vie de Paul le Jeune*, chap. 41, p. 128 (trad. HAMILTON, *Dualist Heresies*, p. 113). Cf. LEMERLE, « L'histoire des Pauliciens d'Asie Mineure », p. 109 ; DAGRON, « Économie et société chrétiennes », p. 262.

<sup>95</sup> FICKER, *Die Phundagiagiten*, p. 3-86 (trad. HAMILTON, *Dualist Heresies*, p. 143-164). Cf. LOOS, *Dualist heresy*, p. 67-71 ; DAGRON, « Le temps des changements », p. 331 ; É. PATLAGEAN, « Contestations et hérésies en Orient et en Occident. Byzance, contestations et dissidences », dans *Histoire du christianisme*

Pouest de l'Asie Mineure, avait connu personnellement les initiateurs de la secte des Phoundagiagites au cours de son enfance et affirmait être capable de les reconnaître malgré leur dissimulation ; leur apparence vertueuse et leur habit noir leur permettaient de s'infiltrer partout, même dans les monastères, où ils parvenaient facilement à convaincre les novices<sup>96</sup>. Euthyme nomme ces hérétiques des « Phoundagiagites », mais les rattache aux néomanichéens nommés Bogomiles dans le thème des Cibyrrhéotes et dans les Balkans<sup>97</sup>.

Le monastère de la Péribleptos abritait plusieurs de ces sectateurs parmi les moines, mais Euthyme, suite à une enquête et à des interrogatoires menés sans doute au nom de l'empereur<sup>98</sup>, obtint les confessions de quatre de ces personnages et fournit dans son traité un exposé de leur enseignement hérétique<sup>99</sup>. Remarquons que le monastère de la Péribleptos semble être devenu par la suite, du fait peut-être de son statut impérial, un lieu de détention des hérétiques. Le moine Niphon y fut interné en 1143 après avoir été accusé de pratiquer l'hérésie dualiste bogomile<sup>100</sup>.

Cette hérésie continua de faire des adeptes dans tout l'empire, particulièrement à Constantinople, au sein de l'aristocratie, malgré les poursuites dont firent l'objet plusieurs de leurs meneurs, tel Basile le Bogomile, moine de Constantinople arrêté et brûlé au début du

---

*des origines à nos jours*, V, *Apogée de la papauté et expansion de la chrétienté (1054-1274)*, éd. J.-M. MAYEUR, CH. (†) et L. PIETRI, A. VAUCHEZ, M. VENARD, Paris, 1993, p. 452-454 ; MALAMUT, *Alexis I<sup>er</sup>*, p. 221. Au sujet du monastère de la Péribleptos, voir *infra*, chap. 9, II.b.

<sup>96</sup> FICKER, *Die Phundagiagiten*, p. 66-69, 77-78. Le thème de la dissimulation des hérétiques et leur ressemblance avec les moines fut développé plus tard par Anne Comnène dans l'*Alexiade*, livre XV, chap. VIII, § 1-2. Cf. ANGOLD, *Church and Society*, p. 473-474 ; MALAMUT, *Alexis I<sup>er</sup>*, p. 222-223.

<sup>97</sup> FICKER, *Die Phundagiagiten*, p. 62. Sur les origines, les doctrines du bogomilisme et son développement dans l'empire byzantin voir M. JUGIE, « Phoundagiagites et Bogomiles », *EO*, 12, 1909, p. 257-262 ; S. RUNCIMAN, *The Medieval Manichee*, Cambridge, 1947, p. 63-93 ; D. OBOLENSKY, *The Bogomils*, Cambridge, 1948, p. 168-229 ; J. GOUILLARD, « L'hérésie dans l'empire byzantin des origines au XII<sup>e</sup> siècle », *TM*, 1, 1965, p. 312-322 ; ID., « Le synodikon de l'Orthodoxie : édition et commentaire », *TM*, 2, 1967, p. 228-237 ; M. LOOS, « Certains aspects du bogomilisme byzantin des 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> siècles », *BS*, 28, 1967, p. 39-53 ; D. GRESS-WRIGHT, « Bogomilism in Constantinople », *Byzantion*, 47, 1977, p. 163-185 ; ANGOLD, *Church and Society*, p. 468-472, 480-501 ; MALAMUT, *Alexis I<sup>er</sup>*, p. 218-222, 224-228 ; HAMILTON, *Dualist Heresies*, p. 31-32.

<sup>98</sup> Le texte (p. 23, l. 15-20) est peu clair, mais suggère qu'Euthyme procéda à cette enquête sur la demande de l'empereur.

<sup>99</sup> FICKER, *Die Phundagiagiten*, p. 21-27, 33-38. Cf. LOOS, *Dualist heresy*, p. 69-71 ; ANGOLD, *Church and Society*, p. 475-476 ; HAMILTON, *Dualist Heresies*, p. 34-35.

<sup>100</sup> RALLÈS-POTLÈS, V, p. 88-90 (trad. HAMILTON, *Dualist Heresies*, p. 220) ; GRUMEL-DARROUZÈS, *Regestes*, I, 3, n° 1013. Cf. MAGDALINO, *Manuel I Komnenos*, p. 277 ; ANGOLD, *Church and Society*, p. 78, 491 ; HAMILTON, *Dualist Heresies*, p. 40-41.

XII<sup>e</sup> siècle (avant 1111) après avoir été interrogé par Alexis I<sup>er</sup> Comnène<sup>101</sup>. Particulièrement attaché à lutter contre les nombreuses formes de déviances qui se manifestèrent pendant son règne, Alexis I<sup>er</sup> confia au moine Euthyme Zigabènos la mission de dresser un exposé complet des doctrines condamnées par le patriarcat de Constantinople et des hérésies paulicienne et bogomile<sup>102</sup>. Euthyme Zigabènos était l'un de ces moines protégés par la mère de l'empereur, Anne Dalassène, comme Iôannikios que nous avons mentionné plus haut et qui était le directeur spirituel de l'empereur :

« Il y avait en effet un moine appelé Zigabènos, de grande réputation auprès de la princesse ma grand-mère [Anne Dalassène] et de tous les membres du clergé ; il était arrivé à la perfection de la culture littéraire et, sans négliger la rhétorique, il connaissait le dogme mieux qu'aucun autre. L'autocrator le fit appeler et le chargea de composer une somme des hérésies où il traiterait de chacune séparément et les réfuterait chacune par les textes des saints Pères, y compris celle des Bogomiles, telle que cet impie de Basile l'avait enseignée. Ce livre fut appelé par l'autocrator *Panoplie dogmatique* »<sup>103</sup>.

L'ouvrage d'Euthyme Zigabènos était dédié à l'empereur Alexis I<sup>er</sup> qui l'avait commandé et qui, dans le prologue de l'ouvrage, est présenté comme le protecteur de l'orthodoxie et de l'Église, celui dont le zèle religieux parvient à vaincre les hérésies aussi bien que les armées ennemies<sup>104</sup>. Une miniature d'un manuscrit de la *Panoplie dogmatique*, qui date probablement du règne d'Alexis I<sup>er</sup>, montre les Pères de l'Église tenant des rouleaux ; ce sont leurs travaux qu'Euthyme Zigabènos a compilés sur la demande de l'empereur pour

---

<sup>101</sup> *Alexiade*, livre XV, chap. VIII-X ; ZONARAS, XVIII, § 23 (Bonn, III, p. 743) ; FICKER, *Die Phundagiagiten*, p. 110-111 ; GRUMEL-DARROUZÈS, *Regestes*, I, 3, n° 987. Cf. S. RUNCIMAN, *The Medieval Manichee*, Cambridge, 1947, p. 63-93 ; D. OBOLENSKY, *The Bogomils*, Cambridge, 1948, p. 168-229 ; LOOS, *Dualist heresy*, p. 84-95 ; J. GOUILLARD, « Le synodikon de l'Orthodoxie : édition et commentaire », *TM*, 2, 1967, p. 228-237 ; ANGOLD, *Church and Society*, p. 479-480, 485-487 ; D. SMYTHE, « Alexios I Komnenos and the heretics : the account of Anna Komnene's *Alexiad* », dans *Alexios I Komnenos, Papers of the second Belfast Byzantine International Colloquium, 14-16 April 1989*, éd. M. MULLETT et D. SMYTHE, Belfast, 1996, p. 235-243 ; HAMILTON, *Dualist Heresies*, p. 36-38 ; MALAMUT, *Alexis I<sup>er</sup>*, p. 221-224, 231-232.

<sup>102</sup> Pour les hérésies pauliciennes et bogomiles, voir *PG*, 130, col. 1289-1332 (trad. HAMILTON, *Dualist Heresies*, p. 171-174). La partie consacrée aux Bogomiles s'appuie sur l'interrogatoire de Basile le Bogomile, éd. par FICKER, *Die Phundagiagiten*, p. 89-111.

<sup>103</sup> *Alexiade*, livre XV, chap. IX, § 1 (trad. B. LEIB, 3, p. 223). Voir aussi SKOUTARIOTÈS, p. 179, l. 7-8. Cf. M. JUGIE, « La vie et les œuvres d'Euthyme Zigabène », *EO*, 15, 1912, p. 215-220 ; BECK, *Kirche und theologische Literatur*, p. 614-616 ; LOOS, *Dualist heresy*, p. 84, 89-91 ; MAGDALINO, *Manuel I Komnenos*, p. 367 ; ANGOLD, *Church and Society*, p. 481-484 ; ID., « Belle époque », p. 613-619 ; HAMILTON, *Dualist Heresies*, p. 39 ; MALAMUT, *Alexis I<sup>er</sup>*, p. 192, 240, 344, 349.

<sup>104</sup> EUTHYME ZIGABÈNOS, *Panoplie dogmatique*, prologue et éloge d'Alexis I<sup>er</sup> Comnène, *PG*, 130, col. 20-23. Cf. MAGDALINO, *Manuel I Komnenos*, p. 367-369 ; MALAMUT, *Alexis I<sup>er</sup>*, p. 192-193, 240.

composer son propre ouvrage. Les miniatures suivantes montrent Alexis I<sup>er</sup> prêt à recevoir les rouleaux des Pères de l'Église, dans une attitude de respect, les mains recouvertes de sa chlamyde, puis offrant la *Panoplie dogmatique* au Christ :



Figures 6 et 7 : les Pères de l'Église donnent leurs travaux à l'empereur qui les reçoit les mains recouvertes de sa chlamyde (*Vat. gr. 666 f. 1v et 2r*)<sup>105</sup>.

Le texte qui accompagne ces miniatures exprime l'espoir des Pères de l'Église que l'empereur sera récompensé de son entreprise par son salut et celui de sa famille. Alexis I<sup>er</sup> répond qu'il ne fait que rassembler les fruits de leurs travaux, mais qu'il espère en effet rejoindre le royaume céleste grâce à cet acte de piété. Le texte de la troisième miniature, celle de l'offrande au Christ, affirme que l'empereur dépasse les plus grands rois par son zèle religieux et qu'il sera récompensé de la vie éternelle<sup>106</sup>. Ces miniatures, ainsi que la commande

<sup>105</sup> A. CUTLER et J.-M. SPIESER, *Byzance médiévale, 700-1204*, Paris, 1996, fig. 279-280.

<sup>106</sup> C. NEUMANN, *Griechische Geschichtschreiber und Geschichtsquellen im zwölften Jahrhundert*, 1888, réimp. New York, 1971, p. 32-33 ; I. SPATHARAKIS, *The Portrait in Byzantine Illuminated Manuscripts*, Leyde, 1976, p. 123-129 (pl. 78-80) ; C. HEAD, *Imperial Byzantine Portraits, A Verbal and Graphic Gallery*, New York, 1982, p. 116-118 ; M. G. PARANI, *Reconstructing the Reality of Images. Byzantine Material Culture and Religious Iconography (11<sup>th</sup>-15<sup>th</sup> Centuries)*, Leyde – Boston, 2003, p. 318, n° 24-25 (pl. 12-13) ; MALAMUT, *Alexis I<sup>er</sup>*, p. 349.

de la *Panoplie dogmatique* à Zigabènos, témoignent de la piété de l'empereur et de sa volonté de prendre en main la répression des hérétiques. La disposition des miniatures suggère également que l'œuvre d'Alexis I<sup>er</sup> complète les travaux des Pères de l'Église et les porte à leur aboutissement en les offrant au Christ. La politique religieuse et les nombreux procès pour hérésie qui ponctuèrent le règne d'Alexis I<sup>er</sup> indiquent en effet que l'empereur prenait à cœur sa mission de souverain chrétien<sup>107</sup>.

Selon les préambules des chrysobulles que nous avons évoqués plus haut, l'empereur se jugeait responsable non seulement du salut spirituel de ses sujets mais aussi de celui de tous les chrétiens. Restreinte à l'Orient par les ambitions de la papauté à l'universalité, sa mission comprenait notamment la protection des chrétiens demeurés dans les régions conquises par les Arabes et qui dépendaient des patriarchats de Jérusalem, d'Antioche ou d'Alexandrie.

### III. Protection des chrétiens

Dans les régions conquises ou reconquises par le pouvoir impérial byzantin, les moines servaient à la fois l'Église et l'empereur, mais leur présence dans les régions passées sous domination étrangère était également primordiale ; les moines étaient souvent, avec les prêtres, les derniers représentants de Byzance. Les bonnes relations qu'ils devaient nécessairement entretenir avec les nouvelles autorités les autorisaient à assumer un rôle d'intercession en faveur des populations chrétiennes et des prisonniers capturés lors des raids arabes.

#### *a. Protection des populations chrétiennes*

Les moines établis en terre arabe pouvaient jouer un rôle d'intermédiaires entre les autorités et les populations chrétiennes, tel ce moine anonyme qui, au milieu du X<sup>e</sup> siècle, était chargé de verser le tribut dû par les populations chrétiennes de Sicile au gouverneur musulman<sup>108</sup>.

---

<sup>107</sup> Sa fille, Anne Comnène, loue en particulier son zèle apostolique contre les Manichéens, voir l'*Alexiade*, livre XIV, chap. VIII, § 8-9. Cf. D. SMYTHE, « Alexios I Komnenos and the heretics : the account of Anna Komnene's *Alexiad* », dans *Alexios I Komnenos, Papers of the second Belfast Byzantine International Colloquium, 14-16 April 1989*, éd. M. MULLETT et D. SMYTHE, Belfast, 1996, p. 232-260 ; ANGOLD, *Church and Society*, p. 50-60, 69-72, 479-490 ; MALAMUT, *Alexis I<sup>er</sup>*, p. 191-217, 229-240.

<sup>108</sup> VASILIEV-CANARD, *Extraits des sources arabes*, p. 158.

## L'intercession d'Anba Salmun en faveur des chrétiens d'Égypte

La situation des chrétiens qui vivaient sur les terres du calife fatimide nous est bien connue grâce à l'historien Yahya d'Antioche († 1066), Arabe melkite qui vécut en Égypte sous le règne du calife fatimide al-Hakim (996-1021 ou 1022), puis émigra à Antioche vers 1015 ; il rédigea une *Continuation de l'Histoire d'Eutychios d'Alexandrie* et s'intéressa particulièrement à la situation des chrétiens melkites et aux affaires du patriarcat d'Antioche<sup>109</sup>. Yahya d'Antioche est notamment notre principale source au sujet du règne du calife al-Hakim qui fut marqué par une série de mesures vexatoires prises à l'encontre des chrétiens et des juifs. Le calife fit détruire de nombreuses églises, notamment le Saint-Sépulcre à Jérusalem en 1009, et remit en vigueur l'obligation pour les non-musulmans de porter des ceintures et des vêtements noirs<sup>110</sup>. Le souverain espérait ainsi lutter contre certaines superstitions répandues chez les musulmans et, sous l'influence de l'ismâ'ilisme, procéder à une amélioration des mœurs au sein de la communauté des croyants en interdisant notamment la consommation d'alcool<sup>111</sup>.

Peu avant son décès, le calife abolit lui-même certaines de ses mesures les plus sévères et ordonna la reconstruction de plusieurs églises<sup>112</sup>. Le supérieur du monastère de la Théotokos, sur le mont Sinäi, Anba Salmun, obtint alors la restitution des *waqf*-s (fondations pieuses) affectés au monastère et qui avaient été saisis précédemment. Il obtint également la reconstruction du monastère d'al-Qusayr, au sud du Caire<sup>113</sup>, ainsi que la restitution des *waqf*-s qui y étaient attachés :

« [En 1020] Anba<sup>114</sup> Salmun, supérieur du monastère du Mont Sinäi, vint à nouveau trouver al-Hakim pour lui exposer que la ruine des églises durait toujours et que les *waqf* qui leur étaient affectés avaient été saisis, ruinés et détériorés. Il présenta sa demande, à savoir : autoriser la reconstruction du monastère d'al-Qusayr et juger bon de lui accorder l'exemption,

---

<sup>109</sup> *Ibid.*, p. 80-98 ; *ODB*, 3, p. 2213.

<sup>110</sup> YAHYA D'ANTIOCHE, II, p. 465, 468-469, 488, 490-492, 502, 508, 510-514. Cf. J.-M. MOUTON, « La présence chrétienne au Sinäi à l'époque fatimide », dans *L'Égypte fatimide, son art et son histoire*, éd. M. BARRUCAND, Paris, 1999, p. 619-622.

<sup>111</sup> YAHYA D'ANTIOCHE, II, p. 468, 480-481, 487-488, 490, 493, 502-503, 506-507. Longtemps considérée comme l'œuvre d'un dément, la politique d'al-Hakim a été replacée dans son contexte politique, social et religieux par TH. BIANQUIS, *Damas et la Syrie sous la domination fatimide (350-468/969-1076)*, Damas, 1986, I, p. 286-295.

<sup>112</sup> YAHYA D'ANTIOCHE, III, p. 438-440.

<sup>113</sup> Ce monastère, qui était la résidence du patriarche d'Antioche, avait été pillé et détruit en 1010 (YAHYA D'ANTIOCHE, II, p. 495).

<sup>114</sup> *Anba* est le nom donné aux abbés chez les Coptes d'Égypte.

de laisser les moines revenir y résider et les chrétiens s'y réunir pour la prière, de restituer les *maqf* qui lui avaient été affectés. Al-Hakim exauça sa demande et ordonna l'exemption du *kharadj*<sup>115</sup> et des autres droits dus au Trésor [...]. Anba Salmun ainsi que d'autres chrétiens demandaient continuellement à al-Hakim le retour de leurs églises, église après église. [...] al-Hakim octroya à chacun ce qu'il demandait »<sup>116</sup>.

Anba Salmun obtint enfin un édit assurant la protection du calife à tous les chrétiens d'Égypte :

« Mais, redoutant que sa scélératesse ne les atteignît de nouveau ou que l'un de ses sujets n'eût envers eux un comportement détestable, [les chrétiens] étaient effrayés. Aussi Anba Salmun, supérieur du monastère du Mont Sinaï, fit part à al-Hakim du trouble qui s'était installé dans leurs esprits »<sup>117</sup>.

Yahya d'Antioche précise qu'al-Hakim s'était pris d'affection pour Anba Salmun et lui avait demandé de jouer le rôle d'intermédiaire « dans les affaires des chrétiens »<sup>118</sup>. Anba Salmun usa notamment de son influence auprès du calife pour intervenir dans l'élection du patriarche d'Alexandrie en faveur d'un moine de son monastère, Georges, originaire de Damiette (1021-1036)<sup>119</sup>. Nous retrouvons dans ce récit des éléments propres à l'attitude des moines dans leurs relations avec les empereurs byzantins : l'assurance, la familiarité avec le souverain et un rôle d'intercession entre ce dernier et ses sujets.

### **Le rôle des moines du Mont Sinaï dans le califat**

La protection particulière dont bénéficièrent les moines du Sinaï pendant le califat d'al-Hakim s'inscrivait dans la continuité des relations privilégiées qui prévalaient entre ce monastère et le pouvoir musulman. Ces relations étaient fondées sur un récit légendaire selon

---

<sup>115</sup> Le *kharadj* était l'impôt foncier qui grevait les terres des non-musulmans. Son taux était supérieur à celui de la *zakât* payé par les musulmans.

<sup>116</sup> YAHYA D'ANTIOCHE, III, p. 432-434 (trad. F. MICHEAU et G. TROUPEAU). L'auteur reproduit ensuite l'édit rédigé par al-Hakim à l'intention du supérieur du monastère du mont Sinaï, p. 434-436. Pour l'histoire de ce monastère dédié à la Théotokos et qui ne se plaça sous le patronage de sainte Catherine qu'au XV<sup>e</sup> siècle, voir A. GUILLOU, « Le monastère de la Théotokos au Sinaï », *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 67, 1955, p. 217-224 ; G. FORSYTH et K. WEITZMANN, *Monastery of Saint Catherine at Mount Sinai, The Church and Fortress of Justinian*, The University of Michigan Press, 1970 ; J. GALEY, *Le Sinaï et le monastère de Sainte-Catherine*, Fribourg, 1981 ; MOUTON, *Le Sinaï médiéval*, p. 61, 105-124.

<sup>117</sup> YAHYA D'ANTIOCHE, III, p. 440-442 (citation, p. 440, trad. F. MICHEAU et G. TROUPEAU).

<sup>118</sup> *Ibid.*, III, p. 442.

<sup>119</sup> *Ibid.*, III, p. 450-452.

lequel le prophète Muhammad se serait montré particulièrement bienveillant à l'égard des moines du Sinaï et leur aurait concédé plusieurs privilèges<sup>120</sup>. La protection des autorités musulmanes n'était cependant devenue concrète qu'à l'époque fatimide (969-1171) ; les moines avaient obtenu, à leur demande, plusieurs documents qui garantissaient la possession de leurs biens et arbitraient, en leur faveur, les litiges qui les opposaient aux Bédouins de la région<sup>121</sup>.

La sollicitude du calife avait sans doute plusieurs motifs. Notons d'abord que les moines de la Théotokos avaient l'obligation d'entretenir une mosquée édifiée au centre du monastère à la fin du X<sup>e</sup> siècle ou au début du XI<sup>e</sup> siècle, ainsi qu'une autre mosquée située à quelque distance, sur le mont Moïse ; ils devaient assurer l'approvisionnement du personnel musulman affecté à ces lieux de culte et l'entretien quotidien des bâtiments<sup>122</sup>. Les puissantes fortifications du monastère, édifiées sur ordre de Justinien entre 548 et 565<sup>123</sup>, présentaient en outre un atout considérable pour les autorités califales ; ces hauts murs, plusieurs fois rénovés et remaniés, constituaient un abri contre les Bédouins de la région, à la fois pour les moines, pour les pèlerins musulmans sur la route de la Mecque et pour les pèlerins chrétiens sur le route de Jérusalem que le calife avait le devoir de protéger<sup>124</sup>.

---

<sup>120</sup> MOUTON, « Les musulmans à Sainte-Catherine », p. 177-178 ; ID., *Le Sinaï médiéval*, p. 106-110.

<sup>121</sup> S. M. STERN, *Fatimid Decrees*, Londres, 1964, p. 40.

<sup>122</sup> YAHYA D'ANTIOCHE, II, p. 513 ; FRESCOBALDI, *Visit to the Holy Places of Egypt, Sinai, Palestine and Syria in 1384*, trad. Th. BELLORINI et E. HOADE, Jérusalem, 1948, p. 59. Cf. H. ERNST, *Die mamlukischen Sultanurkunden des Sinai-Klosters*, Wiesbaden, 1960, p. 132-136 ; G. FORSYTH, « The monastery of St. Catherine at Mount Sinai : the church and fortress of Justinian », *DOP*, 22, 1968, p. 7 ; MOUTON, « Les musulmans à Sainte-Catherine », p. 179 ; ID., *Le Sinaï médiéval*, p. 112-119.

<sup>123</sup> PROCOPE DE CÉSARÉE, *De aedificiis*, chap. 5, § 8, éd. J. HAURY, Leipzig, 1964, p. 167-169 ; EUTYCHIUS D'ALEXANDRIE, *Annales*, PG, 111, col. 1071-1072. Cf. A. GUILLOU, « Le monastère de la Théotokos au Sinaï », *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 67, 1955, p. 219-221 ; P. MAYERSON, « Procopius or Eutychius on the Construction of the Monastery of Mount Sinai : Which is the More Reliable Source ? », *Bulletin of the American Schools of Oriental Research*, 230, 1978, p. 33-38 ; B. FLUSIN, « Ermitages et monastère. Le monachisme au mont Sinaï à la période protobyzantine », dans *Le Sinaï durant l'Antiquité et le Moyen Âge. 4000 ans d'histoire pour un désert. Actes du colloque « Sinaï » tenu à l'UNESCO du 19 au 21 septembre 1997*, éd. D. VALBELLE et CH. BONNET, Paris, 1998, p. 137 ; MOUTON, *Le Sinaï médiéval*, p. 119-124 ; HATLIE, *Monks and Monasteries of Constantinople*, p. 46.

<sup>124</sup> MOUTON, *Le Sinaï médiéval*, p. 122-123 ; B. DANSETTE, « Le Sinaï, lieu de solitude, centre de relations et d'échanges spirituels ? », dans *Le Sinaï de la conquête arabe à nos jours*, éd. J.-M. MOUTON, Le Caire, 2001, p. 65-73.



### *b. Intervention en faveur des prisonniers chrétiens*

Les relations qu'entretenaient les figures spirituelles locales avec les autorités arabes leur permettaient d'intervenir également en faveur des chrétiens capturés lors des raids. Les sources hagiographiques sont riches de ce type d'anecdotes destinées à démontrer l'autorité et la réputation spirituelles de leur héros, même auprès des élites et des souverains non chrétiens. Plusieurs éléments indiquent que les moines avaient en effet la possibilité d'intercéder auprès des autorités locales ou de faire jouer leurs relations avec les élites en faveur des prisonniers.

Élie le Jeune († 903-904), né à Enna (Sicile), entretenait d'assez bonnes relations, compte tenu du contexte, avec les autorités arabes qui commandaient les expéditions en Calabre et put, à plusieurs reprises, obtenir la libération de prisonniers chrétiens détenus par les Arabes<sup>125</sup>. Ayant prédit à un paysan qu'il avait rencontré qu'il serait capturé lors d'une incursion arabe, le moine lui recommanda de saluer de sa part « le phylarque des Saracènes », c'est-à-dire l'émir aghlabide Ibrâhîm II (875-902) ; protégé par cette recommandation, le prisonnier fut rapidement libéré<sup>126</sup>.

Si le caractère hagiographique de ce récit est indéniable, l'activité d'Élie le Jeune en faveur des chrétiens et son rôle d'intermédiaire auprès des autorités arabes sont plausibles, car il eut de nombreux contacts avec les Arabes qui menaient des raids en Sicile et en Italie du Sud. Capturé deux fois alors qu'il était enfant, il vécut quarante ans en Afrique avant de pouvoir racheter sa liberté<sup>127</sup>. Il apprit sans doute la langue arabe pendant sa longue captivité en Afrique et y noua des relations qui devaient lui servir plus tard. L'hagiographe ne cache d'ailleurs pas l'admiration du moine pour certains traits de la culture arabe, notamment leur sens de la justice<sup>128</sup> et leur tolérance à l'égard des chrétiens<sup>129</sup>.

La *Vie de Nil de Rossano* présente un récit similaire. Les incursions des Arabes en Italie

---

<sup>125</sup> *Vie d'Élie le Jeune*, chap. 44, p. 66, l. 901-906, chap. 55, p. 84, l. 1134-1143. Cf. YANNOPOULOS, « La Grèce dans la *Vie de S. Élie le Jeune* », p. 200-201.

<sup>126</sup> *Ibid.*, chap. 57, p. 88, l. 1186-1212.

<sup>127</sup> *Ibid.*, chap. 4-14, p. 6-20. Cf. GAY, *L'Italie méridionale*, p. 255-256 ; DA COSTA-LOUILLET, « Saints de Sicile et d'Italie méridionale », p. 97-99 ; VITOLO, « Les monastères grecs de l'Italie méridionale », p. 101.

<sup>128</sup> *Vie d'Élie le Jeune*, chap. 15, p. 22-24, chap. 55, p. 84, l. 1134-1143.

<sup>129</sup> *Ibid.*, chap. 9, p. 14, l. 170-181, chap. 15, p. 22, l. 267-269, et surtout p. 24, l. 303-310. Cf. YANNOPOULOS, « La Grèce dans la *Vie de S. Élie le Jeune* », p. 199-200.

méridionale avaient obligé le moine à se déplacer fréquemment dans les régions du Mercourion et du Latinianon. Il fonda le monastère de Saint-Adrien au sud du Mercourion, dans les montagnes. Le moine, qui était en relation avec les plus hauts fonctionnaires byzantins de l'Italie méridionale<sup>130</sup>, avait également gagné l'estime de l'émir de Palerme, qui lui permit d'obtenir vers 976 la libération de trois moines capturés lors d'un raid en Calabre et emmenés comme esclaves en Sicile<sup>131</sup>.

Les relations qu'entretenaient les moines avec les dignitaires arabes sont bien illustrées par une anecdote de l'historien arabe al-Tanûhî (941-994) au sujet d'un prisonnier musulman emmené en captivité en territoire byzantin ; une fois libéré, ce dernier rendit grâce à un moine rencontré dans un village qui lui avait apporté, ainsi qu'à d'autres prisonniers, des vêtements et des couvertures car ils souffraient du froid. Le moine agissait à la demande d'un riche marchand de Bagdad qui s'était engagé, de son côté, à consacrer une certaine somme d'argent à l'entretien d'une église en « pays musulman »<sup>132</sup>.

## Conclusion du chapitre 5

En raison des charismes spirituels que leur reconnaissait la société byzantine, les moines étaient les meilleurs collaborateurs de l'empereur dans les affaires spirituelles. Certaines figures monastiques sont devenues les directeurs spirituels de l'empereur, mais le salut de l'empire et de ses sujets était confié à l'ensemble des moines ; le souverain ne manquait pas de leur rappeler que tel était leur devoir en contrepartie de son soutien matériel et financier. Certains moines ont également été amenés à participer aux missions d'évangélisation et de christianisation menées aux marges de l'empire, et assister ainsi l'empereur dans sa mission de défense de l'Église et de ses fidèles. S'ils accompagnaient, plus qu'ils ne dirigeaient, ces opérations, leur rôle est non négligeable et témoigne de leur collaboration avec le pouvoir politique.

---

<sup>130</sup> *Vie de Nil de Rossano*, chap. 46-49, p. 90-93, chap. 52, p. 94-95, chap. 53-56, p. 95-98.

<sup>131</sup> *Ibid.*, chap. 70-71, p. 110-111.

<sup>132</sup> VASILIEV-CANARD, *Extraits des sources arabes*, p. 290-291.

## Chapitre 6 : Des services diplomatiques

Par leur présence aux côtés de l'empereur, leur autorité spirituelle et surtout leur charisme prophétique, les moines étaient les meilleurs garants de la légitimité impériale. Nous avons vu que les récits de leurs prophéties étaient mobilisés par les chroniqueurs qui souhaitaient fonder l'autorité impériale sur des bases spirituelles. Certains de ces moines, bien connus grâce aux sources hagiographiques, étaient à la fois les directeurs spirituels et les conseillers du souverain.

Les moines apparaissent aussi, dans les sources littéraires, comme les hommes de confiance de l'empereur sollicités, à ce titre, pour représenter et défendre les intérêts byzantins lors des échanges diplomatiques avec le pape ou avec les souverains étrangers. Les Vies de saints suggèrent en outre que certains de ces moines menaient des activités de renseignements et qu'ils pouvaient être sollicités lors des délicates négociations entre l'empereur et ses opposants politiques.

Ces hommes de confiance étaient souvent des proches de l'empereur et ses conseillers spirituels, mais les sources citent un grand nombre de moines anonymes comme ambassadeurs, interprètes et espions ; nous verrons qu'ils disposaient en effet de plusieurs atouts qui leur permettaient de servir l'empereur.

### I. Des ambassadeurs

Les ambassades byzantines étaient menées surtout par des dignitaires de l'empire et des membres du haut clergé, mais la participation de moines est également bien attestée pour toute la période. Certaines de ces ambassades nous sont connues grâce aux récits hagiographiques dont le propos est de souligner, par ces épisodes, la renommée spirituelle des moines-ambassadeurs et la confiance que leur témoignaient l'empereur ou les fonctionnaires de l'empire. Ces textes indiquent cependant que les moines possédaient d'autres atouts pour servir le souverain, particulièrement dans les régions dominées par les puissances étrangères. Les relations que les moines entretenaient nécessairement avec les élites rurales et l'aristocratie locale leur permettaient d'apprendre des langues étrangères, l'arabe ou le latin, et d'avoir une bonne connaissance des réseaux de clientèle et des enjeux politiques locaux.

### *a. Au près du pape*

Les ambassades byzantines adressées au pape étaient, le plus souvent, conduites par des évêques ou des prêtres. Il n'était cependant pas inhabituel de voir des moines participer aux échanges diplomatiques avec la papauté. L'empereur byzantin ne se distinguait pas des autres souverains, car des moines sont également attestés dans des ambassades venues du royaume franc et de la papauté ; nous verrons que les moines grecs d'Italie jouissaient de la confiance toute particulière du pape.

### **Les moines dans les ambassades pontificales**

L'étude de Daniel Nerlich sur les échanges diplomatiques entre Orient et Occident montre que des supérieurs de grands monastères, tels les abbés de Saint-Denis ou de Nonantola, participaient à des ambassades ; des abbés sont notamment attestés dans les ambassades adressées par les souverains francs aux papes Grégoire III, en 739<sup>1</sup>, Zacharie, en 750<sup>2</sup>, et Hadrien I<sup>er</sup>, en 794<sup>3</sup>.

Aux VIII<sup>e</sup>-IX<sup>e</sup> siècles, les papes confiaient également des missions diplomatiques aux supérieurs des grands monastères grecs de Rome et de Calabre. En 772, Pardus, higoumène de l'un des principaux monastères de Rome, Saint-Sabas, fondé entre 747 et 653, faisait partie d'une ambassade envoyée par le pape Hadrien I<sup>er</sup> auprès du roi lombard Didier<sup>4</sup>. Pardus avait pour mission d'obtenir la restitution de cités conquises par les Lombards. En 775, le même Pardus fut envoyé, avec un évêque, auprès de Charlemagne<sup>5</sup>. En 785, l'un de ses successeurs, Pierre, fut désigné par Hadrien I<sup>er</sup> pour le représenter au concile de Nicée II, avec l'archiprêtre et économiste de l'église de Saint-Pierre<sup>6</sup>. En 808 et en 814, ce fut encore

---

<sup>1</sup> *Fredegarii chronicarum libri IV cum continuationibus*, éd. B. KRUSCH, MGH, SRM, 2, Hanovre, 1888, chap. 22, p. 110. Cf. NERLICH, *Diplomatische Gesandtschaften*, p. 195, 221, 249.

<sup>2</sup> *Annales regni Francorum*, éd. F. KURZE, MGH, SRG, 6, Berlin, 1895, année 749. Cf. NERLICH, *Diplomatische Gesandtschaften*, p. 249.

<sup>3</sup> *Alcuini epistolae*, éd. E. DÜMMLER, MGH, Epist., 4, Berlin, 1895, n° 33. Cf. NERLICH, *Diplomatische Gesandtschaften*, p. 127, 221 et n. 106, 260.

<sup>4</sup> *Liber Pontificalis*, I, chap. 97, p. 492, l. 30-493, l. 2. Cf. SANSTERRE, *Les moines grecs et orientaux*, p. 127. Au sujet de la fondation romaine de Saint-Sabas, voir *ibid.*, p. 31, 90-91.

<sup>5</sup> *Codex Carolinus*, éd. W. GUNDLACH, MGH, Epist., 3 (*Merovingi et Karolini aevi*, I), Berlin, 1892, p. 578, l. 29-30 ; SANSTERRE, *Les moines grecs et orientaux*, p. 127.

<sup>6</sup> TH. LE CONFESSEUR, p. 461. PMBZ, n° 6023. Cf. DAGRON, « L'iconoclasme », p. 122-123 ; NERLICH, *Diplomatische Gesandtschaften*, p. 197, 222, 234.

l'higoumène de Saint-Sabas, Basile, qui fut dépêché par le pape auprès de Charlemagne<sup>7</sup>.

Les monastères grecs de Rome étaient alors acquis aux intérêts de la papauté ; une partie des moines grecs présents à Rome avaient fui le monothélisme, au VII<sup>e</sup> siècle, ou l'iconoclasme, aux VIII<sup>e</sup>-IX<sup>e</sup> siècles, et cherché refuge auprès du siège de Pierre<sup>8</sup>. Ces monastères recevaient, en outre, une aide matérielle conséquente de la part du pape, et leurs supérieurs n'en étaient que plus désireux de servir les intérêts du siège apostolique<sup>9</sup>.

Le monastère de Sainte-Marie de Grottaferrata, fondé par Nil de Rossano au sud-est de Rome, en 1004, entretenait également de bonnes relations avec la papauté. Sous l'higouménat de Barthélémy († v. 1050) en particulier, plusieurs papes successifs firent des donations importantes au monastère<sup>10</sup>. Grottaferrata, comme les autres institutions religieuses grecques d'Italie, suivait le rite byzantin qui était encore toléré malgré les dissensions grandissantes que suscitait alors la réforme de l'Église latine sous l'égide de Rome. L'higoumène de Grottaferrata, Nicolas (1085-1121), bénéficiait cependant de la confiance du pape Urbain II qui l'envoya auprès de l'empereur Alexis I<sup>er</sup>, en 1088-1089, afin d'aborder la question controversée du pain azyme<sup>11</sup> ; cette confiance révèle que l'higoumène, comme, sans doute, la plupart des religieux grecs d'Italie, était capable de défendre les idées du pape sur le rapprochement des Églises grecque et latine. Leur maîtrise de la langue grecque et leurs qualités d'interprètes les désignaient en outre pour mener des ambassades auprès de l'empereur ou du patriarche de Constantinople.

Les supérieurs des institutions grecques, bien qu'attachés au rite byzantin et à l'idée de l'empire, étaient certainement conscients de la nécessité de maintenir, avec l'accord et l'aide

---

<sup>7</sup> *Leonis III papae epistulae X*, éd. K. HAMPE, *MGH, Epist.*, 5 (*Karolini aevi*, III), Berlin, 1899, n° 9, p. 101, l. 5-6. *PMBZ*, n° 919. Cf. SANSTERRE, *Les moines grecs et orientaux*, p. 127.

<sup>8</sup> SANSTERRE, *Les moines grecs et orientaux*, p. 50, 128-130 ; GIANNINI, « Il Monachesimo basiliano », p. 6-7 ; JACOB-MARTIN, « L'Église grecque en Italie », p. 349-350.

<sup>9</sup> SANSTERRE, *Moines grecs et orientaux*, p. 100, 127 ; JACOB-MARTIN, « L'Église grecque en Italie », p. 349-350, 352-354.

<sup>10</sup> GIANNINI, « Il Monachesimo basiliano », p. 13-14 ; SANSTERRE, « Les coryphées des apôtres », p. 540-542.

<sup>11</sup> DÖLGER-WIRTH, *Regesten*, I, 2, n° 1146. Cf. J. DARROUZÈS, « Les documents byzantins du XII<sup>e</sup> siècle sur la primauté romaine », *REB*, 23, 1965, p. 48 ; G. TOMASSETTI, *La Campagna romana antica, medioevale e moderna*, IV, Rome, 1976<sup>2</sup>, p. 286 ; T. C. LOUNGHIS, *Les ambassades byzantines en Occident depuis la fondation des États barbares jusqu'aux croisades (407-1096)*, Athènes, 1980, p. 249, 295-296 ; E. FOLLIERI, « Il crisobollo di Ruggero II re di Sicilia per la badia di Grottaferrata (aprile 1131) », *Bollettino della badia greca di Grottaferrata*, 152, 1988, p. 60, n. 57 ; P. GIANNINI, « Grottaferrata », *DHGE*, 22, col. 394 ; *ODB*, 2, p. 886.

du pape, l'Église grecque de Pouille et de Calabre. La carrière de Nicolas d'Otrante est, de ce point de vue, particulièrement significative. Moine puis higoumène du monastère de Saint-Nicolas de Casole, près d'Otrante, Nicolas servit comme interprète de la curie romaine et accompagna à ce titre trois ambassades pontificales à Constantinople, en 1205-1207, 1214-1215 et 1225<sup>12</sup>. Nicolas n'en défendait pas moins, dans ses écrits, la position de l'Église grecque concernant le *Filioque* et l'utilisation du pain azyme par les Latins. Il était, en outre, un ami de Georges Bardanès, collaborateur de Michel Chôniatès puis évêque de Corfou, connu pour ses écrits polémiques à l'égard des Latins<sup>13</sup>.

### Les moines dans les ambassades byzantines

Jusqu'au XI<sup>e</sup> siècle, la plupart des échanges de l'empire byzantin avec la papauté concernait l'attribution des sièges épiscopaux et le pape jouait le rôle d'arbitre lors des nominations contestées. Au cours du premier patriarcat d'Ignace Ier (847-858), dont la nomination s'était faite sans consultation du synode, le pape Benoît III (855-858) fut ainsi consulté par un certain moine Lazare, peut-être Lazare dit le Peintre, un moine qui avait été persécuté par Théophile (829-842) et qui était proche de Théodora<sup>14</sup>. La date même de l'ambassade n'est pas précisée, mais le moine avait pour mission de solliciter l'accord du pape pour la révocation du patriarche Ignace. Cette démarche était probablement due à l'initiative du César Bardas, frère de l'impératrice Théodora, qui, en 856, proclama son neveu Michel III seul empereur et entra en conflit ouvert avec Ignace. Ce dernier fut contraint d'abdiquer en 858 et, en 860, Michel III s'adressa de nouveau au pape, Nicolas I<sup>er</sup> (858-867), pour que soient entérinées la déposition d'Ignace et la nomination de Photius<sup>15</sup>.

---

<sup>12</sup> J. M. HOECK et R. J. LOENERTZ, *Nikolaos-Nektarios von Otranto, Abt von Casole. Beiträge zur Geschichte der Ost-Westlichen Beziehungen unter Innozenz III und Friedrich II*, Ettal, 1965 ; É. PATLAGEAN, « La chrétienté grecque : l'éclatement de l'Empire et la domination latine (1204-1274) », dans *Histoire du christianisme des origines à nos jours*, V, *Apogée de la papauté et expansion de la chrétienté (1054-1274)*, éd. J.-M. MAYEUR, CH. (†) et L. PIETRI, A. VAUCHEZ, M. VENARD, Paris, 1993, p. 670 ; ODB, 2, p. 1470.

<sup>13</sup> P. RONCAGLIA, *Georges Bardanès, métropolitain de Corfou et Barthélémy de l'Ordre franciscain*, Rome, 1953, p. 72-73 ; ODB, 1, p. 254-255.

<sup>14</sup> *Liber Pontificalis*, II, chap. 106, p. 150 (voir les commentaires de R. DAVIS, vol. 2, p. 164) ; DÖLGER, *Regesten*, I, 1, n° 450. Cf. NERLICH, *Diplomatische Gesandtschaften*, p. 224, 274. Au sujet de Lazare le Peintre (PMBZ, n° 4234 ; PBE, Lazaros 2), voir TH. CONT., p. 103, l. 15-18 ; SKYLITZÈS, p. 61, l. 35-38 ; *typikon de Phobéros*, chap. 3, p. 9-10 (1113, 1144). Cf. C. MANGO, « Documentary Evidence on the Apse Mosaics of St Sophia », *BZ*, 47, 1954, p. 395-402.

<sup>15</sup> DÖLGER, *Regesten*, I, 1, n° 457 ; GRUMEL-DARROUZÈS, *Regestes*, I, 2, n° 467-468. Cf. F. DVORNIK, « Patriarch Ignatius and Caesar Bardas », *BSI*, 27, 1966, p. 7-22 ; DAGRON, « L'Église et l'État », p. 169-171.

Toutefois, la confiance que témoignait le pape aux moines grecs d'Italie ne s'étendait pas aux moines envoyés par l'empire byzantin, particulièrement au XI<sup>e</sup> siècle. Les échanges diplomatiques entre l'empire byzantin et la papauté furent particulièrement nombreux après 1054, alimentés par les contentieux dogmatiques et liturgiques qui séparaient les deux Églises, l'affirmation de l'autorité pontificale par Alexandre II (1061-1073) et Grégoire VII (1073-1085), et les menaces normandes et turques qui pesaient sur les territoires byzantins. Des moines grecs ne sont mentionnés que dans une seule de ces ambassades. En juillet 1073, Michel VII Doukas, qui espérait sans doute obtenir une aide militaire occidentale face aux Seldjoukides, adressa au pape Grégoire VII une lettre apportée par deux moines nommés Thomas et Nicolas<sup>16</sup>. L'empereur avait fait part de ses projets aux deux moines, mais sa confiance n'était pas partagée par le pape qui ne les jugea pas capables de mener à bien les discussions sur des questions aussi délicates et préféra envoyer à Constantinople le patriarche de Grado, Dominique IV Cervoni (1073-1084) ; ce dernier apporta à l'empereur une lettre du pape qui l'assurait de ses bonnes dispositions et fut chargé d'entamer au nom de Grégoire VII les négociations nécessaires au retour de la concorde entre l'Église romaine et l'empire byzantin<sup>17</sup>.

### *b. Après des souverains étrangers*

Les moines étaient plus fréquemment sollicités dans le cadre des relations de l'empereur avec les souverains étrangers. Certains de ces moines, qui nous sont connus grâce aux chroniques byzantines, arabes et franques, étaient les supérieurs d'institutions monastiques puissantes ou des proches de l'empereur, par exemple des dignitaires devenus moines. Notons également que les figures spirituelles pouvaient mettre à profit leurs relations

---

<sup>16</sup> GRÉGOIRE VII, *Registre*, éd. E. CASPAR, *Das Register Gregors VII, MGH, Epist.*, 2, Berlin, 1920-1923, n° 1.18, p. 29-30, trad. ang. H. E. J. COWDREY, *The Register of Pope Gregory VII, 1073-1085. An English Translation*, Oxford University Press, 2002, p. 20 ; DÖLGER-WIRTH, *Regesten*, I, 2, n° 988. Au sujet de la politique de pacification entreprise par Michel VII en Italie, voir *infra*, chap. 8, III.b. Cf. COWDREY, *The Age of Abbot Desiderius*, p. 18, 34 ; ID., *Pope Gregory VII, 1073-1085*, Oxford, 1998, p. 482-483, 608-609 ; FALKENHAUSEN, « Montecassino e Bisanzio », p. 96 ; P. MAGDALINO, « Church, Empire and Christendom in c. 600 and c. 1075 : the view from the registers of popes Gregory I and Gregory VII », dans *Cristianità d'Occidente e Cristianità d'Oriente (secoli VI-XI), Atti della Settimana di studio della Fondazione Centro italiano di studi sull'alto Medioevo, 24-30 aprile 2003*, éd. du Centre italien des études médiévales, Spolète, 2004, vol. I, p. 19, 27-28.

<sup>17</sup> GRÉGOIRE VII, *Registre*, éd. E. CASPAR, *Das Register Gregors VII, MGH, Epist.*, 2, Berlin, 1920-1923, n° 1.18, p. 30. Voir THÉOPHYLACTE D'OCHRID, p. 106-112.

avec les membres de l'aristocratie locale, particulièrement dans les régions disputées par des puissances étrangères. D'autres moines, moins illustres, participaient à ces ambassades en qualité d'interprètes.

### Des supérieurs de grands monastères

L'impératrice Irène (797-802) envoya en 798 l'higoumène d'un monastère de Chrysopolis, Dorothéos, auprès d'Abd al-Malik b. Salîh<sup>18</sup>. Le moine était accompagné du *chartophylax* de Sainte-Sophie, Constantin, et devait essayer de mettre un terme aux raids menés par Abd al-Malik qui dévastait la Cappadoce et la Galatie depuis 790.

La région de Chrysopolis, en face de Constantinople, sur la rive asiatique du Bosphore, était un important centre monastique, dont le monastère le plus important était celui de Philippikos, dont Dorothéos était probablement higoumène. Fondé à la fin du VI<sup>e</sup> siècle et dédié à la Théotokos, ce monastère était sans doute impérial et rendit plusieurs services à l'empereur ; l'ambassade de Dorothéos témoigne de la proximité du supérieur de cette institution avec le pouvoir impérial<sup>19</sup>.

En 803, un certain abbé Pierre accompagna également le métropolitain Michel et le *candidatos* Kallistos dans une ambassade envoyée par Nicéphore I<sup>er</sup> à Charlemagne, en 803<sup>20</sup> ; il s'agissait peut-être de l'higoumène du monastère de Goulaion (Bithynie), dénommé Pierre et envoyé en ambassade auprès du calife Hârûn al-Rashîd en 806<sup>21</sup>.

### Des proches de l'empereur

Hormis les supérieurs des monastères, d'autres moines pouvaient participer aux

---

<sup>18</sup> TH. LE CONFESSEUR, p. 473, l. 7-8 ; DÖLGER, *Regesten*, I, 1, n° 351. PMBZ, n° 1404. Cf. *Encyclopédie de l'Islam*, I, p. 80, au sujet d'Abd al-Malik b. Salîh.

<sup>19</sup> JANIN, *Grands centres*, p. 24-25 ; THOMAS, *Private Religious Foundations*, p. 116 ; HATLIE, *Monks and Monasteries of Constantinople*, p. 188. Sur le statut impérial du monastère de Chrysopolis, voir *infra*, chap. 7, I.c et chap. 9, I.

<sup>20</sup> *Annales regni Francorum*, éd. F. KURZE, MGH, SRG, 6, Berlin, 1895, année 803 ; *Caroli Magni epistolae*, éd. E. DÜMMLER, MGH, *Epist.*, 4, Berlin, 1895, n° 32 ; DÖLGER, *Regesten*, I, 1, n° 361. PMBZ, n° 6066. Cf. NERLICH, *Diplomatische Gesandtschaften*, p. 39, 116, 263.

<sup>21</sup> TH. CONT., p. 482, l. 10-13 ; THÉODORE STOUDITE, *Lettres*, n° 222, 495 ; DÖLGER, *Regesten*, I, 1, n° 366. PMBZ, n° 6066. Cf. JANIN, *Grands centres*, p. 141-142 ; T. C. LOUNGHIS, *Les ambassades byzantines en Occident depuis la fondation des États barbares jusqu'aux croisades (407-1096)*, Athènes, 1980, p. 158 ; PRATSCH, *Theodoros Studites*, p. 239, 245 ; M. MCCORMICK, *Origins of the European Economy: Communications and Commerce AD 300-900*, Cambridge, 2001, p. 178. Le monastère de Goulaion a été localisé à Karaagaç, sur la rive nord du lac Apollônias, voir AUZÉPY, « Les monastères », p. 438, 446.



échanges diplomatiques officiels, du fait de leur statut de conseillers spirituels ou encore des dignitaires importants de l'empire devenus moines.

Un ambassadeur nommé Jean et qualifié d'*anthypatos*, patrice, *mystikos*<sup>22</sup> et moine, est ainsi mentionné dans un récit du géographe arabe al-Mas'ûdî au X<sup>e</sup> siècle. Jean procéda, en 946 et au nom de l'empereur Constantin VII, au rachat de 2482 prisonniers chrétiens détenus par l'émir ikhshîdide d'Égypte et de Syrie :

« [Abû 'Umayr] était accompagné de Jean al-Ansîbatûs [anthypathos] al-Batriqûs [patrice] al-Misdiqûs [mystique], moine envoyé en ambassade par l'empereur pour traiter de ce rachat. Ce personnage avait une grande connaissance de l'histoire des rois de l'ancienne Grèce et de Rûm, et de celle des philosophes qui furent leurs contemporains ; il n'ignorait d'ailleurs pas leurs systèmes »<sup>23</sup>.

Il est tentant d'identifier ce Jean à Jean Kourkouas, domestique des scholes depuis 921 et responsable de la frontière orientale de l'empire<sup>24</sup>, mais aucune source n'indique que Kourkouas ait été *mystikos* sous le règne de l'empereur Constantin VII et il est difficile de croire que al-Mas'ûdî ait confondu le titre de *mystikos* avec celui de domestique des scholes, comme le suggère Franz Dölger<sup>25</sup>.

L'ambassadeur mentionné en 946 était plus probablement le *mystikos* et *paradynasteuôn* Jean, bien attesté comme principal ministre de Romain Lécapène (920-944), qui participa notamment à une ambassade envoyée à Syméon de Bulgarie, en 924, avec le patriarche

---

<sup>22</sup> Le titre d'*anthypatos* ne désignait probablement, depuis le IX<sup>e</sup> siècle, qu'une dignité et ne recouvrait plus nécessairement les fonctions de gouverneur d'une province, voir GUILLAND, *Institutions*, II, p. 68-79 ; OIKONOMIDÈS, *Listes de préséance*, p. 287, 294 ; ODB, 1, p. 111. Entre le VIII<sup>e</sup> et le X<sup>e</sup> siècle, la dignité de patrice était octroyée aux gouverneurs des provinces et aux généraux ; dépréciée peu après, elle disparut au début du XII<sup>e</sup> siècle, voir GUILLAND, *Institutions*, II, p. 132-169 ; ODB, 3, p. 1600. Le *mystikos* était un proche de l'empereur, un secrétaire particulier aux fonctions judiciaires et administratives étendues, auxquelles s'ajoutèrent au XII<sup>e</sup> siècle le patronage des églises et des monastères et la responsabilité du Trésor impérial, voir R. GUILLAND, « Études sur l'histoire administrative de l'empire byzantin », *REB*, 26, 1968, p. 279-296 ; OIKONOMIDÈS, *Listes de préséance*, p. 324 ; OIKONOMIDÈS, « Évolution », p. 134 et n. 54 ; MAGDALINO, « The Mystikos », p. 229-240 ; ODB, 2, p. 1431-1432.

<sup>23</sup> VASILIEV-CANARD, *Extraits des sources arabes*, p. 407 (trad. M. CANARD) ; DÖLGER, *Regesten*, I, 1, n° 653. Cf. J. SHEPARD, « Byzantine Diplomacy, A.D. 800-1204 : means and ends », dans *Byzantine Diplomacy. Papers from the Twenty-fourth Spring Symposium of Byzantine Studies, Cambridge, March 1990*, éd. J. SHEPARD et S. FRANKLIN, Londres, 1992, p. 138.

<sup>24</sup> VASILIEV-CANARD, *Extraits des sources arabes*, p. 316 ; DÖLGER, *Regesten*, I, 1, n° 653.

<sup>25</sup> DÖLGER, *Regesten*, I, 1, n° 653.

Nicolas Mystikos et le patrice Michel Stypiotès<sup>26</sup>. Suite à cette ambassade, Jean fut honoré des titres de patrice et d'*anthypathos*<sup>27</sup>, mais peu après, en mai 925, Jean fut entraîné dans une conspiration par son beau-père, le patrice Kosmas, et, découvert, dut quitter précipitamment le palais ; il se réfugia au monastère de Monokastanos et devint moine<sup>28</sup>. L'ambassade de 946 indique que Jean revint sur la scène politique en 944, à l'occasion de la chute de Romain Lécapène et du début du règne personnel de Constantin VII ; ce dernier récompensa en effet ceux qui lui étaient restés fidèles pendant le règne de Romain Lécapène, notamment les Phocas, et se montra sans doute bienveillant envers ceux qui avaient trahi son prédécesseur<sup>29</sup>. Remarquons que Jean resta moine bien qu'il s'occupât désormais de politique, ce qui suggère que l'habit monastique n'était pas nécessairement incompatible avec l'exercice de fonctions publiques.

La place importante que détenait Jean dans l'entourage impérial est attestée par la correspondance d'Alexandre, métropolitain de Nicée au milieu du X<sup>e</sup> siècle. Démis de ses fonctions et exilé sur décision du patriarche Théophylacte (933-956), pour une raison que nous ignorons, Alexandre fit de nombreuses démarches auprès de ses connaissances pour obtenir la révision de son procès et sollicita notamment l'aide de Jean, patrice, *mystikos* et économiste, pour plaider sa cause auprès de l'empereur<sup>30</sup>. Plusieurs éléments indiquent que les difficultés d'Alexandre avaient débuté sous le règne de Romain Lécapène<sup>31</sup> ; l'auteur ne fait aucune allusion à l'état monastique de Jean et nous pouvons supposer que la lettre est antérieure à 944.

Le recours des empereurs à des moines ambassadeurs est une pratique qui s'inscrit dans la durée. En 1265 par exemple, l'hygoumène du Pantocrator, Théodose de Villehardouin,

---

<sup>26</sup> TH. CONT., p. 406, l. 2-3 ; SKYLITZÈS, p. 219, l. 18 ; PS.-SYM., p. 735, l. 21-22 ; GEORGES CONT., p. 898, l. 11-12 ; SYM. MAG. ET LOG., p. 321, l. 227. Cf. R. GUILLAND, « Études sur l'histoire administrative de l'empire byzantin », *REB*, 26, 1968, p. 282.

<sup>27</sup> TH. CONT., p. 410, l. 5-6 ; SKYLITZÈS, p. 221, l. 76-77 ; GEORGES CONT., p. 902, l. 13-14 ; SYM. MAG. ET LOG., p. 325, l. 310-311.

<sup>28</sup> TH. CONT., p. 410, l. 13-411, l. 3 ; SKYLITZÈS, p. 221, l. 81-89 ; PS.-SYM., p. 739, l. 17-19 ; GEORGES CONT., p. 903, l. 1-13 ; SYM. MAG. ET LOG., p. 325. Le monastère de Monokastanos, situé en Bithynie, n'est pas précisément localisé, mais fut attribué par Jean II Comnène à sa fondation du Pantocrator en 1136, voir le *typikon du Pantocrator*, p. 69 (1136), et les commentaires de P. GAUTIER, p. 68, n. 19 ; JANIN, *Grands centres*, p. 168-169 ; AUZÉPY, « Les monastères », p. 442.

<sup>29</sup> Au sujet des récompenses de Constantin VII, voir TH. CONT., p. 436 ; SKYLITZÈS, p. 238.

<sup>30</sup> DARROUZÈS, *Épistoliers*, p. 26-29, lettre n° 2, p. 71-73.

<sup>31</sup> *Ibid.*, p. 27-28, et la lettre n° 5, p. 77, qui évoque un changement de règne au cours de l'affaire d'Alexandre.

fut envoyé en ambassade auprès du khan des Mongols<sup>32</sup>. Le patriarche de Constantinople Germain III (1265-1266), qui prit l'habit monastique au monastère de la Montagne Noire, au nord d'Antioche<sup>33</sup>, après sa disgrâce, resta le père spirituel de Michel VIII (1259-1282) et l'empereur fit appel à lui pour mener à terme le mariage de son fils, Andronic, avec Anne de Hongrie<sup>34</sup>. Il fut ensuite envoyé avec plusieurs dignitaires au concile de Lyon, en 1274, et chargé d'y mener les discussions au nom de l'empereur<sup>35</sup>.

### Une bonne connaissance des enjeux locaux

Dans les régions frontalières ou disputées par des puissances étrangères, les moines grecs pouvaient devenir de précieux auxiliaires des fonctionnaires impériaux en mettant à profit leurs relations avec l'aristocratie locale. L'exemple de Sabas de Collesano († 990-991), moine de Calabre, est caractéristique de la situation ambivalente des moines italo-grecs qui maintenaient un lien théorique et idéologique avec l'empire byzantin, mais entretenaient des relations de patronage et de direction spirituelle avec l'aristocratie lombarde et normande, ainsi qu'avec les dignitaires de l'empire germanique.

Sabas était originaire de Collesano, en Sicile, et s'était réfugié, avec son père, Christophe, et son frère, Macaire, en Calabre, dans la région du Mercourion où se développaient alors de nombreux petits monastères sous la forme de laures ou d'ermitages<sup>36</sup>.

---

<sup>32</sup> PACHYMÈRE, I, p. 235, 513-515. Voir le *typikon du Pantocrator*, p. 23.

<sup>33</sup> Le monastère de la Montagne Noire était situé près de la rivière Amanos et fut fondé par Luc, métropolitain d'Anazarbos, au début du XI<sup>e</sup> siècle, voir I. DOENS, « Nicon de la Montagne Noire », *Byzantion*, 24, 1954, p. 131-140 ; V. GRUMEL, « Nicon de la Montagne Noire et Jean IV (V) l'Oxite. Remarques chronologiques », *REB*, 21, 1963, p. 270-272 ; A. SOLIGNAC, « Nicon de la Montagne Noire », dans *DSAM*, 11, col. 310-320 ; *ODB*, 3, p. 1484.

<sup>34</sup> PACHYMÈRE, II, chap. 21, p. 391, chap. 28, p. 411, chap. 29, p. 411-413. Cf. A. FAILLER, « La promotion du clerc et du moine à l'épiscopat et au patriarcat », *REB*, 59, 2001, p. 134-135. Nous trouvons un épisode similaire dans le récit de la *Vie de Georges l'Hagiorite* : un moine connu du saint et proche du roi de Géorgie, Bagrat IV, fut choisi pour accompagner la princesse Marthe à Constantinople, sous le règne de Constantin X Doukas, en 1065, en vue de son mariage avec le fils de l'empereur (*Vie de Georges l'Hagiorite*, chap. 74-75).

<sup>35</sup> PACHYMÈRE, II, chap. 17, p. 493. Sur la politique de Michel VIII en faveur de l'Union des Églises, voir G. DAGRON, « Byzance et l'Union », dans *1274, année charnière. Mutations et continuités*, Paris, 1977, p. 191-202 ; É. PATLAGEAN, « La chrétienté grecque : l'éclatement de l'Empire et la domination latine (1204-1274) », dans *Histoire du christianisme des origines à nos jours*, V, *Apogée de la papauté et expansion de la chrétienté (1054-1274)*, éd. J.-M. MAYEUR, CH. (†) et L. PIETRI, A. VAUCHEZ, M. VENARD, Paris, 1993, p. 697-699.

<sup>36</sup> DA COSTA-LOUILLET, « Saints de Sicile et d'Italie méridionale », p. 133-139 ; VITOLO, « Les monastères grecs de l'Italie méridionale », p. 103-104 ; FOLLIERI, « I santi dell'Italia greca », p. 109-110. Cf. B. CAPPELLI, « Limiti della regione ascetica del Mercurion », dans *La chiesa greca in Italia dall'VIII al*

Il fut choisi par le catépan d'Italie et de Calabre, le patrice Romain<sup>37</sup>, pour se rendre auprès de l'empereur germanique Otton II (973-983), à Rome, afin de le dissuader d'entreprendre la grande offensive qu'il préparait en Italie méridionale<sup>38</sup>. Le choix de Sabas est justifié, dans la Vie du saint, par la réputation de ses miracles et l'hagiographe insiste sur les liens d'amitié qui unissent l'empereur germanique, Otton II, et son épouse au moine sicilien<sup>39</sup>.

Si nous admettons que cette ambassade fut réellement adressée par le catépan à Otton II, ce que la situation militaire de l'Italie méridionale en 980-982 rend tout à fait plausible<sup>40</sup>, le choix de Sabas comme ambassadeur avait certainement d'autres motifs. Christophe et ses deux fils étaient des figures spirituelles connues en Calabre, car ils furent à l'origine d'au moins deux fondations monastiques en Calabre, l'une dans la région du Mercourion, autour de l'église Saint-Michel, l'autre dans le Latinianon, autour de l'église de Saint-Laurent<sup>41</sup>. Après le décès de ses parents, Sabas fonda un monastère à Lagonégro, près de l'église de Saint-Philippe<sup>42</sup>. Les Vies de Christophe et de Sabas ne précisent pas de quels moyens financiers disposaient les moines siciliens à leur arrivée en Calabre ; la *Vie de Sabas de Collesano* nous informe que le saint était issu d'une bonne famille particulièrement pieuse, mais il s'agit là d'un lieu commun de l'hagiographie peu significatif<sup>43</sup>. La fondation de plusieurs monastères suggère cependant qu'ils n'étaient pas totalement dépourvus de biens. Selon la *Vie de Sabas de Collesano*, Christophe et ses deux fils, en arrivant en Calabre, auraient abordé près du village des Caronites et retrouvé des parents qui y étaient établis<sup>44</sup>. Plus loin, au sujet d'une incursion arabe que subirent les habitants du Mercourion, l'hagiographe ajoute que Sabas vint en aide à

---

XVI secolo. *Atti del convegno storico interecclesiale, Bari, 30 apr. – 4 mag. 1969*, III, Padoue, 1972, p. 1205-1219 ; JACOB-MARTIN, « L'Église grecque en Italie », p. 365-367, pour les monastères grecs du Mercourion et du Latinianon.

<sup>37</sup> Un patrice et *anthypatos* Romain devint catépan d'Italie vers 984-985, mais les événements relatés dans ce passage de la *Vie de Sabas de Collesano* se situent vers 981 ; l'hagiographe de Sabas, Oreste, patriarche de Jérusalem († 1005), a pu faire une confusion car il ne connut pas personnellement le saint, mais il est possible aussi qu'il y ait eu deux catépans du même nom, l'un en 981 et l'autre en 984-985, voir FALKENHAUSEN, *Untersuchungen*, p. 83-84, n° 31 et 33, voir aussi p. 100, n° 77, p. 167-168, 170.

<sup>38</sup> *Vie de Sabas de Collesano*, chap. 22, p. 148. Cf. GAY, *L'Italie méridionale*, II, p. 330.

<sup>39</sup> *Vie de Sabas de Collesano*, chap. 22, p. 148, chap. 50, p. 321-322. Cf. DA COSTA-LOUILLET, « Saints de Sicile et d'Italie méridionale », p. 138.

<sup>40</sup> GAY, *L'Italie méridionale*, II, p. 327-342 ; HOLMES, *Basil II*, p. 435-437.

<sup>41</sup> *Vie de Sabas de Collesano*, chap. 7 ; *Vie de Christophe et Macaire*, chap. 10, 16. Cf. DA COSTA-LOUILLET, « Saints de Sicile et d'Italie méridionale », p. 141.

<sup>42</sup> *Vie de Sabas de Collesano*, chap. 24.

<sup>43</sup> *Ibid.*, chap. 1. Cf. GAY, *L'Italie méridionale*, I, p. 263.

<sup>44</sup> *Ibid.*, chap. 7. Cf. DA COSTA-LOUILLET, « Saints de Sicile et d'Italie méridionale », p. 135.

la population qui souffrait de famine, en faisant servir de grandes quantités de nourriture à la table du monastère<sup>45</sup>. Ces éléments suggèrent que Sabas et ses parents faisaient partie des élites rurales de Calabre, peut-être même de l'aristocratie grecque d'Italie méridionale, et nous pouvons penser que Sabas était inséré dans les réseaux aristocratiques locaux.

Deux épisodes de sa Vie semblent l'indiquer. Après l'échec de sa première ambassade, Sabas se rendit auprès de l'empereur germanique, à Rome, sur la demande du « prince de Salerne », qui l'implora d'user de son autorité spirituelle pour obtenir la libération de son fils que l'empereur gardait comme otage<sup>46</sup>. L'hagiographe décrit la rencontre du moine et de l'empereur en insistant sur la déférence marquée du souverain qui consentit immédiatement à libérer le fils du prince. Le moine fut ensuite l'hôte du prince de Salerne et fit chez lui la connaissance du « patrice d'Amalfi » qui le supplia d'intercéder en faveur de son fils, qu'Otton II détenait également<sup>47</sup>. Sabas se rendit de nouveau à Rome où il obtint la libération du fils du patrice avec le concours d'un évêque nommé Jean, qui faisait partie des familiers de l'empereur. L'hagiographe se trompe d'empereur, car ces deux otages ne furent libérés qu'après la mort d'Otton II, par l'impératrice, et ces épisodes doivent donc être datés du règne d'Otton III (983-1002)<sup>48</sup>. Néanmoins, on sait qu'Otton II avait pris comme otages les fils de Manso, duc d'Amalfi, qui s'était imposé à Salerne en 981, et de Jean, un comte lombard qui s'était proclamé prince de Salerne<sup>49</sup>. Ces démarches de Sabas auprès d'Otton III nous semblent vraisemblables et montrent les liens qui unissaient le moine à l'aristocratie lombarde dans un contexte politique particulièrement tendu : les autorités byzantines tentaient en effet, depuis la fin du IX<sup>e</sup> siècle, d'affirmer l'autorité de Constantinople sur la Campanie et, dans les années 980, ont soutenu la principauté de Salerne et le duc d'Amalfi dans leur résistance contre Otton II.

---

<sup>45</sup> *Ibid.*, chap. 14. Cf. DA COSTA-LOUILLET, « Saints de Sicile et d'Italie méridionale », p. 136. Cet épisode rappelle un passage de la *Vie de Luc le Stylite* (chap. 6, p. 201, l. 16-22) dans lequel le saint distribue du blé à la population affamée en puisant dans les réserves familiales.

<sup>46</sup> *Ibid.*, chap. 46. Cf. GAY, *L'Italie méridionale*, II, p. 379-380.

<sup>47</sup> *Ibid.*, chap. 49. Cf. GAY, *L'Italie méridionale*, II, p. 379-380.

<sup>48</sup> VITOLO, « Les monastères grecs de l'Italie méridionale », p. 104 ; FOLLIERI, « I santi dell'Italia greca », p. 110-111.

<sup>49</sup> DA COSTA-LOUILLET, « Saints de Sicile et d'Italie méridionale », p. 138-139 ; GAY, *L'Italie méridionale*, II, p. 331-332 ; ODB, 3, p. 1831.

## Des interprètes

D'autres moines, moins bien connus, participaient aux échanges diplomatiques officiels en qualité d'interprètes<sup>50</sup>. Selon Ibn Abî Usaybî'a, médecin qui composa un *Livre des sources de la connaissance sur les catégories des médecins* († 1270), l'empereur byzantin aurait envoyé au calife de Cordoue Abd al-Rahmân III (912-961), parmi d'autres cadeaux, le traité écrit en grec de Dioscoride, *Sur la matière médicale*<sup>51</sup>. Cette ambassade, arrivée à Cordoue en septembre 947, avait pour but d'obtenir la neutralité du califat omeyyade au moment où l'empereur projetait la reconquête de la Crète. Les ambassadeurs furent reçus avec beaucoup d'égards et le calife consentit à conclure un pacte d'amitié, mais il demanda, par retour d'ambassade, que lui soit envoyé quelqu'un sachant lire le grec et le latin, afin de traduire l'ouvrage de Dioscoride et de former des traducteurs :

«L'empereur Romain<sup>52</sup> lui adressa alors un moine, nommé Nicolas, qui arriva à Cordoue en 340 (951-952). Il y avait dans cette ville des médecins qui s'occupaient diligemment de reconnaître les noms des simples restés inconnus en arabe dans le traité de Dioscoride et à les déterminer. Parmi ces médecins nul ne mettait plus d'ardeur à cette recherche, et dans le but de s'attirer la faveur du Prince, que Hasday Ibn Shaprt al-Isra'îli. Le moine Nicolas devint son intime et Hasday nourrissait à son égard une grande amitié. Il interpréta donc les noms des plantes demeurées inconnues du livre de Dioscoride »<sup>53</sup>.

L'amitié du calife et de ses familiers pour Nicolas permet, dans ce récit, de souligner l'activité culturelle dans le califat de Cordoue et les relations pacifiques qu'il entretenait avec l'empire byzantin. Un moine grec est également cité au sujet d'une autre ambassade adressée,

---

<sup>50</sup> Sur le rôle important des interprètes lors des échanges diplomatiques, voir N. DROCOURT, « Ambassadeurs étrangers à Constantinople : moyens de contact, d'échanges et de connaissances partielles du monde byzantin (VIII<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles) », dans *Espaces d'échanges en Méditerranée, Antiquité et Moyen Âge*, éd. F. CLÉMENT, J. TOLAN et J. WILGAUX, Rennes, 2006, p. 112-113.

<sup>51</sup> VASILIEV-CANARD, *Extraits des sources arabes*, p. 186-187 ; H. JAHIER et A. NOUREDDINE, *Sources d'informations sur les classes de médecins*, Alger, 1958, pp. 36-41 ; DÖLGER, *Regesten*, I, 1, n° 657. Cf. A. VASILIEV, *Byzance et les Arabes*, II, *Les relations politiques de Byzance et des Arabes à l'époque de la dynastie macédonienne*, 1, Bruxelles, 1968, p. 322-331 ; D. JACQUART et F. MICHEAU, *La médecine arabe et l'Occident médiéval*, Paris, 1990, p. 138-139 ; N. M. EL CHEIK, *Byzantium Viewed by the Arabs*, Londres, 2004, p. 110 ; DROCOURT, *op. cit.*, p. 122-123.

<sup>52</sup> Il s'agit en fait de Constantin VII Porphyrogénète (944-959).

<sup>53</sup> IBN ABI USAYBI'A, '*Uyun al-Anba' fi tabaqat al-atibba'* (« Livre des sources de la connaissance sur les catégories des médecins »), éd. A. MÜLLER, Königsberg, 1884, II, p. 47, trad. de H. JAHIER et A. NOUREDDINE, *Sources d'informations sur les classes de médecins*, Alger, 1958, p. 41. Voir DÖLGER, *Regesten*, I, 1, n° 659.

cette fois, calife fatimide Ismâ'il al-Mansûr (946-953), en 953<sup>54</sup>. Là aussi, l'auteur anonyme de cette chronique arabe fait l'éloge du souverain musulman et surtout de sa puissance qui incite les Byzantins à solliciter une trêve.

Souvent attachés au pouvoir impérial dans les Vies de saints, les moines étaient aussi capables de servir l'empereur de façon concrète grâce à leur bonne connaissance des enjeux politiques de leur temps et des intérêts politiques de l'empire. La maîtrise, pour certains d'entre eux, des langues latine et arabe, justifiait en outre leur participation aux échanges diplomatiques de l'empire avec les puissances occidentales et les califats arabes. Ces atouts permettaient aux moines, nous allons le voir à présent, de proposer leurs services comme informateurs.

## II. Des espions ?

Les moines étaient fréquemment accusés d'espionnage du fait de leur vie errante et de leurs pérégrinations aux marges de l'empire et dans les régions reculées. Leurs hagiographes dénoncent ces accusations et les mettent au compte de l'excessive humilité de leur héros, humilité qui leur interdisait de décliner leur identité véritable. Ces récits restent cependant ambigus et n'interdisent pas de supposer que les moines pouvaient effectivement mettre à profit leurs contacts avec les Arabes et les aristocrates locaux pour obtenir des renseignements susceptibles d'intéresser l'empereur et ses fonctionnaires. Leur discrétion et la protection que leur assurait le plus souvent l'habit monastique leur permettaient en outre de mener à bien les missions les plus confidentielles.

### *a. Ambiguïté des sources*

Les accusations d'espionnage portées contre les moines permettent aux hagiographes de souligner l'humilité de leur héros et d'introduire un épisode attendu sur les persécutions qu'il subit. Nous retrouvons toutefois dans plusieurs de ces récits des éléments récurrents qui donnent quelque fondement à ces accusations.

---

<sup>54</sup> VASILIEV-CANARD, *Extraits des sources arabes*, p. 224 (sur la datation de cette chronique, voir p. 220-221) ; DÖLGER, *Regesten*, I, 1, n° 661.

## Refus de répondre aux autorités

Le refus de répondre aux autorités politiques et ecclésiastiques est un trait caractéristique des Vies des moines errants et prend souvent la forme de la fuite ou de l'exil<sup>55</sup> ; le silence obstiné des moines est souvent à l'origine des soupçons des fonctionnaires impériaux. Basile le Jeune († 944) était ainsi soupçonné d'espionnage parce qu'il errait dans les montagnes de Bithynie et refusait de décliner son identité. Il fut arrêté, amené à Constantinople et confié à Samônas, alors principal conseiller de Léon VI<sup>56</sup>. Quand Samônas l'interrogea, Basile persista dans son refus et resta muet sous la torture<sup>57</sup>. Basile réussit à s'enfuir après quelques péripéties, mais ne fit jamais partie d'une communauté monastique et vécut chez plusieurs aristocrates de Constantinople<sup>58</sup>.

Cette excessive humilité est bien illustrée dans un épisode de *Vie de Cyrille le Philéote* qui met en scène le saint aux prises avec le curateur de Néapolis, sur la côte européenne du Bosphore<sup>59</sup>. Cyrille avait pris l'habitude de se rendre chaque vendredi à Constantinople, à l'église de la Théotokos des Blachernes. À l'occasion de l'une de ces visites, il fut arrêté par le curateur de Néapolis qui trouvait les déplacements du saint suspects et voulut l'interroger :

« Quand le curateur lui demanda : qui es-tu et d'où viens-tu ?, [Cyrille] garda le silence, feignant d'être muet. L'ayant questionné une fois, puis deux, sans recevoir aucune réponse, [le curateur] le frappa en disant : dis-moi qui tu es. Mais [Cyrille] montrait le ciel tantôt de la tête, tantôt de la main. Le saint ayant fait cela deux ou trois fois, le curateur se fâcha, le frappa de nouveau et, le prenant pour un espion, le mit aux entraves »<sup>60</sup>.

L'entêtement de Basile le Jeune et de Cyrille le Philéote permet d'introduire un lieu

---

<sup>55</sup> MALAMUT, *Sur la route des saints byzantins*, p. 168-171.

<sup>56</sup> *Vie de Basile le Jeune*, chap. 2-7, p. \*20-\*21. Cf. DA COSTA-LOUILLET, « Saints de Constantinople », 2, p. 497 ; ANGÉLIDI, *Basile le Jeune*, p. 72-74. Au sujet de Samônas, eunuque arabe qui fut au service de Léon VI et fut promu parakoïmomène après 907, voir R. JANIN, « Un Arabe ministre à Byzance : Samonas », *EO*, 34, 1935, p. 307-318 ; R. J. H. JENKINS, « The 'Flight' of Samonas », *Speculum*, 23, 2, 1948, p. 217-235, repris dans *Studies on Byzantine History of the 9th and 10th Centuries*, Londres, 1970, X ; *ODB*, 3, p. 1835-1836 ; TOUGHER, *Leo VI*, p. 197-202 ; K. M. RINGROSE, *The Perfect Servant : eunuchs and the social construction of gender in Byzantium*, Chicago – Londres, 2003, p. 124, 187-189.

<sup>57</sup> *Vie de Basile le Jeune*, chap. 3-5, p. \*20-\*21.

<sup>58</sup> *Ibid.*, chap. 9, p. \*21, chap. 20-21, p. \*24 ; DA COSTA-LOUILLET, « Saints de Constantinople », 1, p. 498, 501-502 ; ANGÉLIDI, *Basile le Jeune*, p. 59-60, 62, 66.

<sup>59</sup> Le curateur désigne un fonctionnaire chargé de l'administration d'un domaine impérial, voir OIKONOMIDÈS, *Listes de préséance*, p. 318 ; KAPLAN, *Les hommes et la terre*, p. 316-317, 323, 325. La mention d'un curateur à Néapolis montre que cette localité, située près de Constantinople, faisait partie des domaines impériaux, voir *TIB*, 12, p. 543-544.

<sup>60</sup> *Vie de Cyrille le Philéote*, chap. 15, § 2, p. 86 (trad. E. SARGOLOGOS).



commun hagiographique : injustement emprisonnés, humiliés, torturés, ils supportent avec courage et reconnaissance les épreuves envoyées par Dieu, et leur résistance héroïque évoque le martyre des premiers chrétiens<sup>61</sup>. Cette analogie est clairement exprimée par la *Vie de Basile le Jeune* : avant de réussir à s'enfuir de façon miraculeuse, Basile le Jeune fut emmené à l'hippodrome et jeté à un lion affamé, mais il parvint à calmer la bête qui vint se mettre à ses pieds<sup>62</sup>.

## Contacts avec les Arabes

Les voyages, en particulier dans les marges de l'empire, suscitaient la suspicion des fonctionnaires impériaux. Les pérégrinations des moines les menaient notamment en Italie du Sud et dans les régions progressivement conquises par les Arabes ; les moines italo-grecs, tels Élie le Jeune († 903-904), Élie le Spéléote († 960) et Fantin le Jeune († 974) furent de grands voyageurs car ils fuyaient à la fois la foule de leurs disciples et la menace arabe<sup>63</sup>. Leur caractère étranger suscitaient souvent la suspicion des habitants, surtout dans les régions frontalières. Grégoire le Décapolite († 841-842), faillit ainsi être assassiné par les habitants de la ville d'Otrante qui le soupçonnaient de vouloir « trahir les chrétiens », c'est-à-dire d'avoir des sympathies à l'égard des Arabes qui menaient fréquemment des raids dans cette région de la Pouille<sup>64</sup>.

À l'issue de sa longue captivité en Afrique au milieu du IX<sup>e</sup> siècle, Élie le Jeune

---

<sup>61</sup> TH. PRATSCH, *Der hagiographische Topos*, Berlin, 2005, p. 178-180.

<sup>62</sup> *Vie de Basile le Jeune*, chap. 6, p. \*20 : « Ὁ ἰδὼν ὁ λέων ἔντρομος γέγονε, καὶ προσελθὼν ἠρέμα ἐκυλινδεῖτο πρὸς τοὺς πόδας αὐτοῦ ὡς ἄρνιον ».

<sup>63</sup> MALAMUT, *Sur la route des saints byzantins*, p. 171-173 ; VITOLO, « Les monastères grecs de l'Italie méridionale », p. 101-106.

<sup>64</sup> *Vie de Grégoire le Décapolite*, chap. 33, p. 96 : « Ὅν οἱ ἐν αὐτῇ κακοδαίμονες οἰκήτορες ὡς ἐπὶ προδοσίαν χριστιανῶν ἤκειν τὸν ἅγιον ἐπεκάλουν θάνατον αὐτῷ ἐπανατείνοντες, ὥστε καὶ τὴν κεφαλὴν αὐτοῦ σουδαρίῳ δεσμήσαντες ἀποτυμπανίσαι διὰ σπουδῆς εἶχον ». Cf. C. MANGO, « On Re-reading the Life of St. Gregory the Decapolite », *Byzantina*, 13, fasc. 1, 1985, p. 637 ; MALAMUT, *Sur la route des saints byzantins*, p. 247-248, 285 ; N. KOUTRAKOU, « 'Spies of Towns'. Some Remarks on Espionage in the Contexte of Arab-Byzantine Relations », dans *Proceedings of the Sixth International Congress of Graeco-Oriental and African Studies, Graeco-Arabica*, vol. VII-VIII, 1999-2000, Nicosie, p. 264. Voir GAY, *L'Italie méridionale*, I, p. 50-53, au sujet des premiers raids arabes en Italie. Ce passage a été mal compris par F. DVORNIK, *La vie de Saint Grégoire le Décapolite et les Slaves macédoniens au IX<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1926, p. 58, et MANGO, *op. cit.*, p. 637, pour qui le tissu, σουδαρίῳ, qui était attaché autour de la tête du moine était une sorte de couvre-chef qui ressemblait à un turban et suscitait la méfiance des habitants ; ce sont les habitants d'Otrante qui attachèrent ce tissu autour de la tête du moine et tirèrent dessus afin, sans doute, de le mettre au supplice et de provoquer sa mort, mais Grégoire put échapper miraculeusement à ce funeste projet, voir G. MAKRIS, *Ignatios Diakonos und die Vita des Heiligen Gregorios Dekapolites*, Stuttgart-Leipzig, 1997, p. 97.

voyagea plusieurs années en Orient. Après un pèlerinage à Jérusalem où il devint moine, il vécut trois ans au Mont Sinaï, puis se rendit à Alexandrie, voyagea à travers le territoire perse et alla à Antioche avant de rentrer en Sicile où il vécut quelque temps avec sa mère<sup>65</sup>. Les raids arabes le décidèrent à partir une première fois pour la Grèce, accompagné de son disciple, Daniel, et il se rendit à Sparte, dans le Péloponnèse, en 880-881, puis en Épire en 883<sup>66</sup>. De Bouthrote, ville côtière d'Épire, les deux moines se rendirent à Rome puis retournèrent en Calabre où Élie avait fondé le monastère des Salines, au nord de Reggio ; ils repartirent ensuite pour Patras et enfin pour Thessalonique où Élie mourut probablement en 904, après le sac de la ville par les Arabes en juillet 904<sup>67</sup>.

À Bouthrote, Élie et Daniel furent accusés d'espionnage au profit des Arabes par le commandant en second du stratège Barsakios et les deux moines furent emprisonnés<sup>68</sup>. Précisons que si Barsakios est qualifié de stratèlate dans ce passage, il s'agit en fait du stratège de Sicile attesté en 881 pour avoir été vaincu par Hasan ibn 'Abbas dans la défense de Taormina<sup>69</sup>. Le décès providentiel du commandant permit aux moines de sortir rapidement de prison et ils partirent pour Rome. L'accusation n'était cependant pas dénuée de tout fondement, car la Vie présente Élie comme étant bien disposé à l'égard des Arabes dont il connaissait la langue et la culture ; il admirait leur sens de la justice et leur tolérance à l'égard

---

<sup>65</sup> *Vie d'Élie le Jeune*, chap. 17-18, p. 24-28 (Jérusalem), chap. 19-20, p. 28-30 (Mont Sinaï), chap. 21, p. 30 (Alexandrie), chap. 22, p. 32 (Antioche), chap. 25-26, p. 36-40 (Sicile). Cf. GAY, *L'Italie méridionale*, p. 256-257 ; DA COSTA-LOUILLET, « Saints de Sicile et d'Italie méridionale », p. 99-101 ; MALAMUT, *Sur la route des saints byzantins*, p. 256-258 ; VITOLO, « Les monastères grecs de l'Italie méridionale », p. 102.

<sup>66</sup> *Vie d'Élie le Jeune*, chap. 26-27, p. 38-42 (Péloponnèse), chap. 28, p. 42-44 (Épire). Cf. GAY, *L'Italie méridionale*, p. 257-258.

<sup>67</sup> *Vie d'Élie le Jeune*, chap. 29, p. 44 (Rome), chap. 30, p. 44-46 (Calabre), chap. 38, p. 56-58 (Patras), chap. 69-70, p. 110-114 (Thessalonique). Cf. DA COSTA-LOUILLET, « Saints de Sicile et d'Italie méridionale », p. 101-103 ; YANNOPOULOS, « La Grèce dans la *Vie de S. Élie le Jeune* », p. 193-202. La date du décès d'Élie le Jeune, traditionnellement placée en 903, a été corrigée récemment par YANNOPOULOS, *op. cit.*, p. 215.

<sup>68</sup> *Vie d'Élie le Jeune*, chap. 28, chap. 42-44. Cf. N. KOUTRAKOU, « 'Spies of Towns'. Some Remarks on Espionage in the Contexte of Arab-Byzantine Relations », dans *Proceedings of the Sixth International Congress of Graeco-Oriental and African Studies, Graeco-Arabica*, vol. VII-VIII, 1999-2000, Nicosie, p. 264 ; YANNOPOULOS, « La Grèce dans la *Vie de S. Élie le Jeune* », p. 202-204.

<sup>69</sup> La *Vie d'Élie le Jeune* emploie indifférent les termes de stratèlate, chap. 28, p. 42, l. 545, 549-550, et de stratège, chap. 26, p. 38, l. 512, pour désigner Barsakios. Cf. FALKENHAUSEN, *Untersuchungen*, p. 77, n° 10, et p. 96, n° 62 ; A. AHMAD, *La Sicile islamique*, trad. fr., Paris, 1990, p. 25. Le terme de stratèlate peut en effet être synonyme de celui de stratège, voir GUILLAND, *Institutions*, I, p. 390. Ce même Barsakios fut peut-être promu stratège de Longobardie en 894, voir FALKENHAUSEN, *Untersuchungen*, p. 96, n° 62, et p. 30, 109 ; GAY, *L'Italie méridionale*, I, p. 148.

des chrétiens<sup>70</sup>. Par ailleurs, Bouthrote était un port stratégique important pour la défense de l'Italie, qui constituait le point ultime de la route de Thessalonique vers la mer Adriatique ; la présence du commandant en second du stratège de Sicile pourrait être liée à la conquête de la Sicile par les Arabes, dans la deuxième moitié du IX<sup>e</sup> siècle, et à la nécessité d'établir un nouveau plan de défense des côtes<sup>71</sup>. Les conditions du décès d'Élie semblent confirmer que le moine pouvait rendre des services non négligeables à l'empereur : Élie mourut dans un village des environs de Thessalonique alors qu'il se rendait à Constantinople, convoqué par l'empereur Léon VI<sup>72</sup>. Léon VI savait probablement qu'Élie connaissait bien les Arabes et devait espérer que le moine puisse le renseigner sur les mouvements arabes d'Italie du Sud.

La notice du *Synaxaire de Constantinople* sur le « roi » Dounala d'origine mozarabe devenu le moine Étienne, au milieu du X<sup>e</sup> siècle, donne également une grande place aux voyages du saint et le montre fréquemment au contact des Arabes :

« Plus que tout autre chose, il aspirait à se rendre à Jérusalem pour devenir pèlerin du saint et vivifiant Sépulcre, ce qui advint. Sur l'ordre des empereurs, il se rendit à Jérusalem et obtint ce qu'il désirait : il fut revêtu du grand habit par l'archevêque Christodoulos<sup>73</sup>, et prit le nom d'Étienne. Il fit le tour complet du saint lieu et, après l'avoir vénéré, il fit monter à Dieu des prières d'actions de grâce. Le peuple athée et impur des Agarènes, le voyant tonsuré et la barbe rasée, lui fit des choses inconvenantes qu'il n'est pas possible de dire oralement ou par écrit. Il décrivit une partie des méfaits qu'il avait subis dans une lettre [qu'il envoya] aux pieux empereurs. Après cela, il eut le projet de descendre en Égypte pour y voir le vénérable lieu où la Mère de Dieu avait séjourné avec son enfant et Joseph. Près de la côte de Tabaria, il advint qu'il fut capturé et enfermé avec les deux prêtres qui l'accompagnaient. Ils résistèrent durant six mois à la faim, à la soif et aux autres mauvais traitements. Ils furent ensuite envoyés par celui qui gouvernait l'endroit à l'émir d'Égypte »<sup>74</sup>.

---

<sup>70</sup> *Vie d'Élie le Jeune*, chap. 9, p. 14, chap. 15-16, p. 22-24, chap. 55, p. 84, l. 1134-1143. Cf. YANNOPOULOS, « La Grèce dans la *Vie de S. Élie le Jeune* », p. 198-202.

<sup>71</sup> YANNOPOULOS, « La Grèce dans la *Vie de S. Élie le Jeune* », p. 206. Sur la conquête arabe de la Sicile par les émirs aghlabides d'Ifrîqiya, voir A. AHMAD, *La Sicile islamique*, trad. fr., Paris, 1990, p. 17-30.

<sup>72</sup> *Vie d'Élie le Jeune*, chap. 66, p. 104-106, chap. 70, p. 112-114. Cf. GAY, *L'Italie méridionale*, p. 259 ; DA COSTA-LOUILLET, « Saints de Sicile et d'Italie méridionale », p. 107-108 ; MALAMUT, *Sur la route des saints byzantins*, p. 162 ; YANNOPOULOS, « La Grèce dans la *Vie de S. Élie le Jeune* », p. 202-204.

<sup>73</sup> Christodoulos, archevêque de Jérusalem (937-951).

<sup>74</sup> *Synaxaire de Constantinople*, col. 319-320, l. 41-52 : « Ἄντ' ἄλλου δὲ παντὸς τοῦτο ὑπερησπάζετο τὰ Ἱεροσόλυμα καταλαβεῖν καὶ τοῦ θεοῦ καὶ ζωοδόχου τάφου γενέσθαι προσκυνητῆς· καὶ γέγονεν. Συνταξάμενος γὰρ τοῖς βασιλεῦσι καταλαμβάνει τὰ Ἱεροσόλυμα καὶ τοῦ ποθουμένου τυχὼν τὸ μέγα σχῆμα ἀμφιέννυται παρὰ Χριστοδοῦλου τοῦ ἀρχιερέως, μετονομασθεὶς Στέφανος. Καὶ πάντα ἅγιον τόπον περιελθὼν καὶ προσκυνήσας, εὐχαριστηρίους φωνὰς τῷ Θεῷ

La suite du récit porte sur les souffrances endurées par Étienne en raison de sa foi qu'il refusa de renier<sup>75</sup>. Retenons que le moine se rendit à Jérusalem « sur l'ordre des empereurs » et qu'il fut systématiquement tourmenté par les Arabes dans chaque région qu'il traversa ; si l'hagiographe veut ainsi souligner la similitude du martyr d'Étienne avec celui des premiers chrétiens, nous pouvons aussi penser qu'Étienne et ses compagnons avaient un comportement ambigu qui suscita l'hostilité et la méfiance des populations et des autorités locales. L'amitié de Constantin VII et de Romain II à l'égard du moine, qui était devenu leur commensal lors de son séjour à Constantinople<sup>76</sup>, permet de faire l'hypothèse qu'Étienne avait été envoyé à Jérusalem puis en Égypte comme espion par les empereurs.

## Discrétion

Les moines parvenaient à circuler discrètement grâce à leur habit et pouvaient trouver aisément des prétextes à l'errance : la menace des raids arabes, omniprésente dans les Vies de saints moines italo-grecs, le désir de se rendre en pèlerinage à Rome ou en terre sainte, invoqué notamment par les Vies d'Élie le Spéléote, de Blaise d'Amorion ou de Sabas de Collesano, ou encore le besoin de rejoindre un lieu d'ascèse réputé, la Bithynie, l'Athos, le Latros, Chrysè Pétra, en Paphlagonie, et le Mont Sinai<sup>77</sup>. Le voyage, le pèlerinage ou la retraite dans la solitude constituent un thème essentiel de la littérature hagiographique, celui de la *xéniteia*, le dépaysement. La *Règle de saint Benoît* consacre ses chapitres 50, 51 et 67 aux moines voyageurs et nous apprend, chapitre 61, que l'abbé pouvait tirer grand profit des remarques

---

ἀνέπεμπεν. Τὸ δὲ ἄθεον καὶ μιὰρὸν γένος τῶν Ἀγαρηνῶν ἰδὼν τοῦτον περικεκαρμένον καὶ τὸν πάγωνα ξυρῶ περιηρημένον, οὐκ ἔστιν εἰπεῖν διὰ γλώσσης ἢ γραφῆς, ὅποσα εἰς αὐτὸν πεπαρωνήκασιν· ἅπερ μερικῶς διὰ γραφῆς αὐτοῦ τοῖς εὐσεβέσι βασιλεύσι γεγράφηκεν. Μετὰ ταῦτα λογισμὸς αὐτῷ ἐπεισῆλθεν πρὸς τὸ κατελθεῖν εἰς Αἴγυπτον καὶ τὸν σεβάσιμον τόπον θεάσασθαι, ἐν ᾧ ἡ Θεοτόκος ἠυλίζετο ἅμα τῷ παιδί καὶ Ἰωσήφ. Ἐπεὶ δὲ πρὸς τὴν παράλιον Ταβαρίας ἐγένετο, κρατηθεὶς ἐφρουρήθη μετὰ καὶ τῶν συνεπομένων αὐτῷ δύο ἱερέων· καὶ ἕξ μηνῶν ἐγκαρτερήσαντες λιμῶ καὶ δίψει καὶ λοιπῇ κακοπαθείᾳ αὐθις παρὰ τοῦ ἐκεῖσε προεστῶτος παραπέμπονται πρὸς τὸν τῆς Αἰγύπτου ἀμυρῶν». Cf. C. AILLET, *Les Mozarabes. Christianisme, islamisation et arabisation en péninsule ibérique (IX<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècle)*, Madrid, 2010, p. 69, 226-227.

<sup>75</sup> *Synaxaire de Constantinople*, col. 319-320, l. 52-56.

<sup>76</sup> Voir *supra*, chap. 2, I.a.

<sup>77</sup> MALAMUT, *Sur la route des saints byzantins*, p. 102-113, 138-147, 167-189 ; N. KOUTRAKOU, « 'Spies of Towns'. Some Remarks on Espionage in the Contexte of Arab-Byzantine Relations », dans *Proceedings of the Sixth International Congress of Graeco-Oriental and African Studies, Graeco-Arabica*, vol. VII-VIII, 1999-2000, Nicosie, p. 263-265.

faites par les moines de passage sur l'observance au sein de sa communauté<sup>78</sup>.

Il était ainsi habituel de rencontrer des moines voyageurs et nous remarquons, dans les chroniques, que l'habit monastique pouvait être revêtu à seule fin de passer inaperçu. En 976, l'évêque melkite d'Alep, Agapios, se rendit à Constantinople afin de demander à Basile II que soit nommé un nouveau patriarche pour Antioche<sup>79</sup>. Défendant sa propre candidature, il promit de retourner la ville d'Antioche en faveur de Basile II contre Bardas Skléros qui avait réussi à s'y imposer<sup>80</sup>. Il réussit sa mission en apportant une lettre de l'empereur au magistre de la ville, qui en avait la garde ; la lettre était cachée dans un livre sacré et lui-même avait revêtu un habit de moine pour entrer discrètement dans la ville d'Antioche<sup>81</sup>.

Cette ruse est également attestée en 1155, lors de la campagne d'Italie par les armées de Manuel I<sup>er</sup> Comnène (1143-1180) : la prise de la ville de Bari par Michel Paléologue fut facilitée par des soldats qui, passant des vêtements noirs sur leur armure, se firent passer pour des moines et obtinrent des gardes que leur soient ouvertes les portes de la seconde forteresse de la ville, qui leur résistait depuis sept jours<sup>82</sup>.

### *b. Les renseignements des moines*

Les voyages nombreux, les contacts avec des populations diverses et les relations souvent cordiales avec les élites rurales et l'aristocratie locale permettaient certainement aux moines d'être informés des affaires politiques et militaires de l'empire. Sans même quitter leur monastère, les moines pouvaient entendre la rumeur du monde et Néophytos le Reclus, qui ne sortit que rarement de son ermitage, connaissait les grands événements politiques de son

---

<sup>78</sup> *Règle de saint Benoît*, t. II, p. 608, 662 et surtout 638, l. 4. Cf. J. LECLERCQ, « Les relations entre le monachisme oriental et le monachisme occidental dans le Haut Moyen Âge », dans *Le millénaire du Mont Athos, 963-1963*, 2, Paris, 1963, p. 61-62.

<sup>79</sup> YAHYA D'ANTIOCHE, II, p. 375.

<sup>80</sup> Sur cette première révolte de Bardas Skléros, entre 976 et 979, voir LÉON LE DIACRE, p. 169-170 ; YAHYA D'ANTIOCHE, II, p. 372-377 ; MATTHIEU D'ÉDESSE, p. 29-30 ; ASOLIK DE TARON, p. 56-62 ; PSELLOS, I, p. 4-9 ; SKYLITZÈS, p. 314-328 ; ZONARAS, XVII, § 5 (Bonn, III, p. 540-546). Cf. CHEYNET, *Pouvoir et contestations*, p. 27-29, n° 11.

<sup>81</sup> YAHYA D'ANTIOCHE, II, p. 376-377.

<sup>82</sup> KINNAMOS, p. 140, l. 9-14. Au sujet de la campagne de Manuel I<sup>er</sup> en Pouille, en 1155-1156, voir CHALANDON, *Les Comnène*, II.1, p. 353-370, surtout p. 356, n. 1 ; MAGDALINO, *Manuel I Komnenos*, p. 57-61 ; TREADGOLD, *A History*, p. 642-643.

temps, la bataille de Myrioképhalon, en 1176<sup>83</sup>, l'assassinat d'Alexis II Comnène par Andronic I<sup>er</sup> en 1183<sup>84</sup> et, bien sûr, la chute de Jérusalem, en 1187<sup>85</sup>. Néophytos tenait ses informations de l'évêque de Paphos, des aristocrates de l'île et des voyageurs qui montaient jusqu'à son ermitage pour lui rendre visite et l'entretenir des sujets qui les préoccupaient<sup>86</sup>.

### Prophéties ou renseignements ?

Dans les récits hagiographiques, les moines semblent souvent bien renseignés. Les auteurs de ces textes cherchent surtout à souligner le don dioratique de leur héros en citant des événements politiques et militaires marquants et des personnages connus.

Élie le Jeune pouvait ainsi toujours prédire les raids arabes et fuir à temps ; il était suivi des villageois qui couraient après lui dans l'espoir d'obtenir quelque conseil et d'échapper aux Arabes<sup>87</sup>. Il prédit aussi la défaite du stratège Barsakios à Taormina contre Hasan ibn 'Abbâs, en 881<sup>88</sup>. Le commandant de la flotte byzantine, Michel, qui devint ensuite stratège de la Calabre, se rendit au monastère des Salines demander conseil à Élie sur le moyen de vaincre les Arabes<sup>89</sup> ; cet épisode se situe probablement un peu avant l'éphémère victoire byzantine de Reggio, en 901<sup>90</sup>. Selon le récit de cette entrevue, Élie ne lui donna que quelques conseils de moralité, l'invitant en particulier à « purifier son peuple »<sup>91</sup>, mais il lui fit peut-être part d'informations plus concrètes que l'hagiographe ne jugea pas utile de rapporter.

---

<sup>83</sup> ΝΕΟΦΥΤΟΣ LE RECLUS, « Βιβλίον πενηντακοντακέφαλον », chap. 31. Cf. GALATARIOΤΟΥ, *Neophytos*, p. 206.

<sup>84</sup> ΝΕΟΦΥΤΟΣ LE RECLUS, « Περὶ τῶν κατὰ χῶραν Κύπρον σκαιῶν », p. 11, l. 20-12, l. 1. Cf. GALATARIOΤΟΥ, *Neophytos*, p. 205.

<sup>85</sup> ΝΕΟΦΥΤΟΣ LE RECLUS, « Περὶ τινος μοναχοῦ ἐν τῇ Παλαιστίνῃ παρὰ δαιμόνων ἀπατηθέντος καὶ ἐκπεπωκότος δεῖνῶς », p. 172-173 ; ID., « Περὶ τῶν κατὰ χῶραν Κύπρον σκαιῶν », p. 10, l. 4-11. Cf. GALATARIOΤΟΥ, *Neophytos*, p. 206-207.

<sup>86</sup> *Testament de Néophytos le Reclus*, chap. 5, p. 78, l. 2-13, chap. 10, p. 80, l. 23-24 (1214) ; ΝΕΟΦΥΤΟΣ LE RECLUS, « Περὶ τῶν κατὰ χῶραν Κύπρον σκαιῶν », p. 10, l. 15-16 ; ID., « Περὶ τινος μοναχοῦ ἐν τῇ Παλαιστίνῃ παρὰ δαιμόνων ἀπατηθέντος καὶ ἐκπεπωκότος δεῖνῶς », p. 162, l. 11-163, l. 1, et 6-7 (moines de Palestine) ; ID., « Περὶ σεισμῶν διαφόρων », p. 211, l. 34-212, l. 1 (moines d'Antioche) ; ID., « Εἰς τὸν ἅγιον Ἀνδρόνικον καὶ τὴν ὀσίαν Ἀθανασίαν », p. 180, l. 21-22 (voyageurs d'Attaleia). Cf. GALATARIOΤΟΥ, *Neophytos*, p. 168-170 ; ANGOLD, *Church and Society*, p. 375.

<sup>87</sup> *Vie d'Élie le Jeune*, chap. 32, p. 48, l. 634-644.

<sup>88</sup> *Ibid.*, chap. 26, p. 38, l. 509-512.

<sup>89</sup> *Ibid.*, chap. 43, p. 64-66.

<sup>90</sup> DA COSTA-LOUILLET, « Saints de Sicile et d'Italie méridionale », p. 104 ; FALKENHAUSEN, *Untersuchungen*, p. 97, n° 66 ; A. AHMAD, *La Sicile islamique*, trad. fr., Paris, 1990, p. 26.

<sup>91</sup> *Vie d'Élie le Jeune*, chap. 43, p. 64, l. 876.

Le moine prédit enfin la grande offensive de l'émir aghlabide Ibrâhîm II (875-902) contre Taormina et Amalfi et annonça, aux populations incrédules, le massacre qui suivrait ces conquêtes<sup>92</sup>.

Les prophéties des moines concernaient également les conspirations et les insurrections des grands de l'empire. Basile le Jeune prédit ainsi la révolte et la mort de Constantin Doukas, en 913<sup>93</sup>, puis la conspiration menée par le magistre Romain Sarônites, gendre de Romain Lécapène, qui songeait à s'emparer du pouvoir sous le règne de Romain II (959-963)<sup>94</sup>. Le moine pouvait, cependant, avoir eu connaissance de ces événements, car il était introduit dans les meilleures maisons de la capitale ; plusieurs éléments indiquent notamment que Basile était l'un des partisans de Doukas et qu'il lui servait d'intermédiaire avec plusieurs familles aristocratiques à Constantinople<sup>95</sup>. Basile était en outre le directeur spirituel de plusieurs femmes de la haute aristocratie<sup>96</sup> qui l'introduisirent au Palais et le présentèrent à Constantin VII et à l'impératrice, Hélène<sup>97</sup>. Ces relations lui permirent sans doute de prendre connaissance des rumeurs qui entouraient la conspiration de Romain Sarônites.

Élie le Spéléote prédit la mort d'un certain Byzalon qui, selon sa Vie, s'était insurgé contre l'empereur<sup>98</sup>. Il s'agit du patrice Jean Mouzalôn qui fut promu stratège de Calabre et provoqua la révolte de ses administrés en augmentant considérablement les impôts. Il fut assassiné par ses serviteurs peu de temps après l'avènement de Romain Lécapène, vers 921-922<sup>99</sup>. Luc le Jeune († 953) put rassurer le stratège de l'Hellade, Pothos, sur les intentions de

---

<sup>92</sup> *Ibid.*, chap. 49-50, p. 74-78, chap. 53, p. 80-82. Cf. DA COSTA-LOUILLET, « Saints de Sicile et d'Italie méridionale », p. 104. Sur ces événements, voir aussi TH. CONT., p. 365, l. 3-7, SKYLITZÈS, p. 181, l. 19-22, et surtout GEORGES CONT., p. 860, l. 19-861, l. 7 (SYM. MAG. ET LOG., p. 283-284), qui fait état des représailles que subirent les principaux chefs de la flotte byzantine. Cf. GAY, *L'Italie méridionale*, I, p. 156-157 ; A. AHMAD, *La Sicile islamique*, trad. fr., Paris, 1990, p. 26.

<sup>93</sup> *Vie de Basile le Jeune*, chap. 11-14, p. \*22-\*23.

<sup>94</sup> *Ibid.*, chap. 15, p. \*23. Cf. DA COSTA-LOUILLET, « Saints de Constantinople », 1, p. 498-500 ; ANGÉLIDI, *Basile le Jeune*, p. 72-73.

<sup>95</sup> *Vie de Basile le Jeune*, chap. 11, p. \*22. Cf. ANGÉLIDI, *Basile le Jeune*, p. 143-145, 172.

<sup>96</sup> *Ibid.*, chap. 21, p. \*24. Cf. DA COSTA-LOUILLET, « Saints de Constantinople », 1, p. 502.

<sup>97</sup> *Ibid.*, chap. 23-24, p. \*24-\*25. Cf. DA COSTA-LOUILLET, « Saints de Constantinople », 1, p. 503 ; ANGÉLIDI, *Basile le Jeune*, p. 65, 88.

<sup>98</sup> *Vie d'Élie le Spéléote*, chap. 54, col. 870. Cf. DA COSTA-LOUILLET, « Saints de Sicile et d'Italie méridionale », p. 119.

<sup>99</sup> SKYLITZÈS, p. 263, l. 50-53. Cf. E. FOLLIERI, *La Vita di san Fantino il Giovane. Introduzione, testo greco, traduzione, commentario e indici*, Bruxelles, 1993, p. 103, 112 ; ID., « I santi dell'Italia greca », p. 108 ; S. CARUSO, « Sulla cronologia della Vita di S. Elia Speleota da Reggio », *Byzantion*, 70, 2000, p. 38-39.

l'empereur<sup>100</sup>, de même que Lazare de Galèsion († 1053) qui prédit que le juge du thème de Thracésiens, Nicéphore Kampanarios, serait rappelé d'exil et pardonné par Constantin IX Monomaque<sup>101</sup>.

Relatées après la réalisation des événements prédits, ces prophéties permettent surtout aux hagiographes de rattacher la vie de leur héros à l'histoire de l'empire et de grandir la renommée spirituelle de ces moines. Cependant, ces moines comptaient parmi leurs disciples des évêques, des gouverneurs de villes, des juges et des stratèges de thèmes, ainsi que de hauts dignitaires de Constantinople, et pouvaient suivre de près, par leur intermédiaire, la vie politique de l'empire. Leurs conversations touchaient probablement à tous les sujets et ne se limitaient pas à des questions spirituelles ; Lazare de Galèsion reprocha ainsi à l'un de ses disciples d'être venu le voir pour s'entretenir de « guerres et de choses du monde » et non pour solliciter son aide spirituelle<sup>102</sup>. Cependant, ce même Lazare entretenait une correspondance avec l'un de ses disciples devenu évêque de la capitale, Nicéphore Kampanarios<sup>103</sup>, et il put le prévenir de l'imminence de la révolte de Michel V contre Zoé, en 1042<sup>104</sup>.

### Le témoignage des chroniques

Les chroniques confirment que les moines disposaient parfois d'informations utiles à l'empereur. Ce fut ainsi un moine qui prévint Nicéphore Phocas de sa mort prochaine ; il remit une lettre à l'empereur au cours de la cérémonie religieuse qui célébrait la conquête d'Antioche<sup>105</sup>. Selon cette lettre, la Providence avait révélé au moine que l'empereur allait mourir trois mois plus tard, en décembre 969, ce qui se révéla exact malgré toutes les dispositions prises par Nicéphore Phocas pour accroître la sécurité du Palais. Nous pouvons

---

Au sujet de Jean Mouzalôn, GAY, *L'Italie méridionale*, p. 202-203 ; FALKENHAUSEN, *Untersuchungen*, p. 97-98, n° 68 ; EAD., *La dominazione bizantina*, p. 102-103.

<sup>100</sup> *Vie de Luc le Jeune*, chap. 70, p. 199-201. Cf. MORRIS, *Monks and laymen*, p. 104.

<sup>101</sup> *Vie de Lazare de Galèsion*, chap. 106, p. 541. Cf. MORRIS, *Monks and laymen*, p. 105.

<sup>102</sup> *Vie de Lazare de Galèsion*, chap. 118, p. 544.

<sup>103</sup> *Ibid.*, chap. 102, p. 539-540. Cf. MORRIS, « The Political Saint », p. 49 ; EAD., *Monks and laymen*, p. 105. Sur l'évêque, voir R. GUILLAND, « Études sur l'histoire administrative de l'Empire byzantin – l'évêque. I. L'évêque de la ville », *BSI*, 41, 1980, p. 17-32, 145-180, corrigé par J.-CL. CHEYNET, dans *BSI*, 45, 1984, p. 50-54 ; *ODB*, 1, p. 705.

<sup>104</sup> *Vie de Lazare de Galèsion*, chap. 102, p. 539-540. Cf. MORRIS, « The Political Saint », p. 49 ; EAD., *Monks and laymen*, p. 105 ; CHEYNET, *Pouvoir et contestations*, p. 54-55, n° 56.

<sup>105</sup> LÉON LE DIACRE, p. 83.



raisonnablement supposer que ce moine avait eu connaissance du complot du général Jean Tzimiskès pour s'emparer du pouvoir avec l'aide de l'impératrice, Théophanô, de quelques dignitaires et de plusieurs officiers de l'armée d'Orient<sup>106</sup>.

D'autres exemples concernent les opérations militaires de l'empire. Nous apprenons dans l'*Alexiade* qu'en 1093, alors que le duc de Dyrrachion, Jean Comnène, songeait à accepter les propositions de paix du chef serbe Bolkan, un moine vint le prévenir que le joupan avait mis son armée en route afin de prendre les troupes byzantines par surprise ; cet informateur inespéré ne fut pas pris au sérieux par Jean Comnène qui le chassa du camp avec colère<sup>107</sup>. Ce moine était en effet bien renseigné puisque les troupes de Jean subirent ensuite une cuisante défaite<sup>108</sup>. Surtout, l'échec de sa démarche et l'attitude peu amène de Jean Comnène témoignent de la véracité de cette anecdote, car il paraît peu probable qu'Anne Comnène, pourtant si élogieuse à l'égard des membres de sa famille, ait inventé cet épisode qui ne mettait pas en valeur la piété de Jean.

Le dernier récit concerne le siège de la ville de Gangra, en Galatie, par Jean II Comnène, au cours de l'hiver 1133-1134. Les moines de la région seraient parvenus à convaincre l'empereur de poursuivre le siège en dépit de la trahison des troupes alliées envoyées par le sultan d'Iconium, Masud. La victoire de Jean II indique, là encore, qu'ils étaient de bon conseil aux yeux du chroniqueur<sup>109</sup>.

### *c. Des hommes de confiance*

S'il est difficile de déterminer la participation réelle des moines aux services de renseignement de l'empereur, relevons que les moines les plus proches du souverain, ses conseillers spirituels ou d'anciens dignitaires connus de l'empereur, pouvaient être chargés de missions confidentielles dans les moments de crise ; leur rôle important lors des négociations

---

<sup>106</sup> LÉON LE DIACRE, p. 85-89 ; SKYLITZÈS, p. 279-280 ; MATTHIEU D'ÉDESSE, p. 21 ; MICHEL LE SYRIEN, p. 128-129 ; YAHYA D'ANTIOCHE, I, p. 829. Cf. CHEYNET, *Pouvoir et contestations*, p. 22-23, n° 5.

<sup>107</sup> *Alexiade*, livre IX, chap. IV, § 5. Bolkan était le joupan de la ville de Razhan, voir CHALANDON, *Les Comnène*, I, p. 142-145.

<sup>108</sup> *Alexiade*, livre IX, chap. IV, § 5-6. Cf. CHALANDON, *Les Comnène*, I, p. 149.

<sup>109</sup> KINNAMOS, p. 15, l. 3-5 (trad. J. ROSENBLUM). Sur cette victoire, voir CHALANDON, *Les Comnène*, II.1, p. 89-91 ; TREADGOLD, *A History*, p. 632.

avec les conjurés et les conspirateurs témoigne de la confiance de l'empereur à leur égard<sup>110</sup>.

### Athanase de Lavra

Il est possible qu'Athanase de Lavra, le père spirituel de Nicéphore Phocas, ait servi d'intermédiaire entre d'une part les empereurs Basile II (976-1025) et Constantin VIII (976-1028), et d'autre part Bardas Phocas, neveu de Nicéphore Phocas, au cours du printemps 978. À cette date, Basile II sollicita l'aide de Bardas Phocas pour mettre un terme à la révolte de Bardas Skléros. Bardas Phocas avait été exilé à Chio par Jean Tzimiskès à la suite de sa tentative d'usurpation du trône, en 970<sup>111</sup>. Basile II, pour obtenir son aide, lui conféra le rang de magistre et le nomma domestique des scholes au printemps 978<sup>112</sup>. Bardas Phocas accepta de mettre ses troupes à la disposition de l'empereur, mais fut défait par Skléros à Pankalia, dans le thème des Anatoliques, le 19 juin 978, et à Basilika Thermè, en automne 978 ; il parvint à vaincre Skléros le 24 mars 979 à Sarvénisni (Aqua Saravenae), entre Césarée et Ancyre<sup>113</sup>.

En juillet 978, Basile II et Constantin VIII délivrèrent à Athanase un chrysobulle par lequel ils concédaient à son monastère une rente annuelle de dix talents d'argent et lui faisaient don de trois reliques<sup>114</sup>. Selon ce texte, les empereurs auraient fait venir Athanase à Constantinople à un moment où ils se trouvaient dans de sérieuses difficultés et auraient tiré un grand bénéfice de cette rencontre<sup>115</sup>. Les difficultés évoquées renvoient sans doute aux menées des Bulgares et à la révolte de Skléros. L'aide apportée par Athanase est décrite dans un registre purement spirituel, mais les liens étroits qu'entretenait le moine avec la famille des Phocas suggère qu'Athanase a contribué au rapprochement de l'empereur avec Bardas

---

<sup>110</sup> Voir des exemples similaires dans l'Occident carolingien avec J.-P. BRUNTERC'H, « Moines bénédictins et chanoines réformés au secours de Louis le Pieux », dans *Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France*, séance du 12 mars, 1986, p. 79-84 ; CARTON, *Les Pérégrinations de Saint-Philibert*, p. 63.

<sup>111</sup> LÉON LE DIACRE, p. 112-126 ; YAHYA D'ANTIOCHE, I, p. 831 ; ASOLIK DE TARON, p. 44, 60 ; SKYLITZÈS, p. 291-294. Cf. CHEYNET, *Pouvoir et contestations*, p. 24-25, n° 6.

<sup>112</sup> LÉON LE DIACRE, p. 170 ; YAHYA D'ANTIOCHE, II, p. 374 ; SKYLITZÈS, p. 324 ; PSELLOS, I, p. 5, l. 17-22 ; ZONARAS, XVII, § 5 (Bonn, III, p. 539).

<sup>113</sup> LÉON LE DIACRE, p. 170 ; YAHYA D'ANTIOCHE, II, p. 375 ; SKYLITZÈS, p. 324-327 ; PSELLOS, I, p. 6 ; ZONARAS, XVII, § 5 (Bonn, III, p. 540-546). Cf. CHEYNET, *Pouvoir et contestations*, p. 27-29, n° 11.

<sup>114</sup> *Lavra*, I, n° 7 (DÖLGER, *Regesten*, I, 1, n° 760 ; *infra* texte 3).

<sup>115</sup> *Ibid.*, l. 34-38.

Phocas<sup>116</sup>.

Nous savons par ailleurs qu'Athanase avait de bonnes relations avec les empereurs et particulièrement avec Basile II qu'il avait pensé désigner comme épitrope de son monastère et dont il évoque, dans son testament, la générosité et la bienveillance<sup>117</sup>. Un épisode de la Vie du saint confirme ces relations : alors que Basile II se préparait à une nouvelle campagne contre les Bulgares et avait installé ses troupes en Macédoine, les supérieurs de plusieurs monastères de l'Athos, accompagnés du prôtos, voulurent profiter de la proximité de l'empereur pour se plaindre de la prééminence d'Athanase sur la Sainte Montagne<sup>118</sup>. En chemin, ils rencontrèrent Athanase qui revenait précisément du camp de Basile II<sup>119</sup>. Cet épisode doit être daté des dernières années du X<sup>e</sup> siècle, au moment où l'empereur menait presque chaque année des campagnes contre le tsar de Bulgarie, Samuel ; les troupes byzantines étaient établies à Mosynoupolis ou à Philippoupolis, en Thrace<sup>120</sup>. Nous ne savons rien de l'entrevue du moine avec l'empereur, mais elle avait probablement pour objet la confirmation d'une exemption fiscale ou la mise en possession d'un nouveau domaine. Retenons qu'Athanase ne semble pas inquiet de cette démarche car il savait probablement que les plaignants ne seraient pas entendus et que Basile II resterait bienveillant à son égard<sup>121</sup>.

## Jean Tornikios

Dans sa lutte contre Bardas Skléros, Basile II bénéficia aussi de l'aide d'un illustre moine de l'Athos, Jean Tornikios, général ibère devenu moine qui avait rejoint le monastère de Lavra au début des années 970, sous le règne de Jean Tzimiskès (969-976)<sup>122</sup>. Selon la *Vie de Jean et Euthyme* écrite au milieu du XI<sup>e</sup> siècle par un moine d'Iviron, au Mont Athos, Tornikios fut convoqué en 979 à Constantinople par Basile II et Constantin VIII ; les empereurs espéraient obtenir par son intermédiaire l'aide militaire du curopalate David qui

---

<sup>116</sup> Cette hypothèse a été formulée par Paul Lemerle, dans *Lavra*, I, p. 46, 112.

<sup>117</sup> *Testament d'Athanase de Lavra*, p. 125, l. 8-21 (après 993). Cf. *Lavra*, I, p. 19-20, 46. Un seul chrysobulle de Basile II a été conservé, de juillet 978, évoqué plus haut, mais un autre, datant de 984, est connu grâce à la donation qu'en fit Athanase à Jean l'Ibère, voir *Iviron*, I, n° 6 et *Lavra*, I, p. 43-44.

<sup>118</sup> *Vie A d'Athanase de Lavra*, chap. 209-210, p. 100-102 (*Vie B*, chap. 58, p. 194-195).

<sup>119</sup> *Ibid.*, chap. 210, p. 101-102 (*Vie B*, chap. 58, p. 195).

<sup>120</sup> SKYLITZÈS, p. 339-345. Cf. P. LEMERLE, *Philippe et la Macédoine orientale à l'époque chrétienne et byzantine*, Paris, 1945, p. 145-146 ; ASDRACHA, *La région des Rhodopes*, p. 104-109, 154-162, 232-236 ; *ODB*, 2, p. 1418-1419, 3, p. 1654-1655.

<sup>121</sup> *Vie A d'Athanase de Lavra*, chap. 210, p. 101, l. 15-20 (*Vie B*, chap. 58, p. 195, l. 26-29).

<sup>122</sup> *Vie de Jean et Euthyme*, chap. 8. Cf. *Iviron*, I, p. 15-19, 21-24 ; *ODB*, 3, p. 2096-2097.

régnait alors sur le sud-ouest de la Géorgie, car Tornikios avait servi naguère sous les ordres de David et les deux hommes étaient restés liés d'amitié<sup>123</sup>. Remarquons que le sébastophore qui apporta à Jean Tornikios le courrier des empereurs avait également sur lui une lettre adressée à Athanase de Lavra, lettre dont le contenu n'est pas précisé par la *Vie de Jean et Euthyme*<sup>124</sup>. Il est possible également que Tornikios soit intervenu sur la demande de Bardas Phocas, après le ralliement de ce dernier à l'empereur<sup>125</sup>. Quoi qu'il en soit, l'intervention de Jean Tornikios fut décisive car il obtint le ralliement de David qui était lui-même menacé par les succès de Bardas Skléros<sup>126</sup>. Tornikios apporta aux empereurs une aide plus décisive encore en prenant lui-même la tête des troupes mises à disposition par le curopalate :

« Alors le curopalate confia douze mille cavaliers d'élite à Tornik'. Avec l'aide du Christ, il mit en fuite Skléros et le repoussa dans sa fuite jusqu'en Perse. Puis il revint, il fit prisonniers tous les grands de Grèce et prit leurs biens comme butin, ainsi que les rois [les empereurs Basile II et Constantin VIII] l'avaient dit. Il en distribua une partie aux troupes et garda l'autre pour lui ; c'était un très riche butin d'or, d'argent, de tissus précieux, etc. Il revint, salua le curopalate, qui le récompensa largement, et il le quitta pour retourner auprès des rois »<sup>127</sup>.

Le butin gagné lors de la bataille de Sarvénisni, le 24 mars 979, ajouté aux récompenses du curopalate et des empereurs byzantins, permit à Jean Tornikios de fonder le monastère d'Iviron et de le doter généreusement<sup>128</sup>.

## Iôannikios et Syméon

Nicéphore III Botaniate (1078-1081) fut, comme Basile II, confronté à plusieurs révoltes, dont celle de Nicéphore Basilakios, duc de Dyrrachion, vaincu en 1078 par le

---

<sup>123</sup> *Vie de Jean et Euthyme*, chap. 9-10 (voir aussi le chap. 6) ; DÖLGER, *Regesten*, I, 1, n° 761 (lettre des empereurs au curopalate David), 762 (ambassade de Jean Tornikios). Voir aussi ASOLIK DE TARON, p. 59-60. Cf. *Iviron*, I, p. 22-24 ; MORRIS, *Monks and laymen*, p. 85-86.

<sup>124</sup> *Vie de Jean et Euthyme*, chap. 9, l. 169.

<sup>125</sup> CHEYNET, *Pouvoir et contestations*, p. 330-331. Selon SKYLITZÈS, p. 326, Bardas Phocas alla lui-même solliciter l'aide de David car ils étaient amis ; il aurait reçu des troupes nombreuses et aurait vaincu Skléros à Aquae Saravanae.

<sup>126</sup> *Vie de Jean et Euthyme*, chap. 11.

<sup>127</sup> *Ibid.*, chap. 11, p. 91 (trad. B. MARTIN-HISARD).

<sup>128</sup> *Ibid.*, chap. 12, l. 244-247, chap. 14. Cf. *Iviron*, I, p. 22-31 ; MORRIS, *Monks and laymen*, p. 86, 189.

domestique des scholes d'Occident Alexis Comnène<sup>129</sup>. Celui-ci était accompagné du moine Iôannikios qui partageait sa tente et lui servait d'aide de camp ; lorsque le camp fut attaqué par Basilakios, le moine protégea la fuite d'Alexis et de ses hommes, aux dépens de sa propre sécurité<sup>130</sup>. Alexis Comnène aurait aussi eu recours à ses services pour proposer la paix à Basilakios, mais en vain car ce dernier, maître de Thessalonique, ne voulut rien entendre<sup>131</sup>.

Un autre moine proche d'Alexis Comnène rendit d'estimables services à Nicéphore III au moment de la révolte de Basilakios. Il s'agit de Syméon, higoumène du monastère de Xénophon, sur le Mont Athos, également présent aux côtés d'Alexis lors de ses tractations avec Basilakios<sup>132</sup>. Si l'intervention de Iôannikios ne s'explique que par sa familiarité avec Alexis Comnène dont il était le père spirituel, Syméon, comme Jean Tornikios, faisait partie des grands personnages de l'empire et était connu de l'empereur avant de prendre l'habit monastique ; il était devenu moine sur le tard, après une belle carrière administrative et alors qu'il avait obtenu de Michel VII (1071-1078) la charge de grand drongaire de la Veille<sup>133</sup>. Il est possible que Syméon, dont le nom de baptême était Stéphane, ait été contraint de prendre l'habit et de se retirer au Mont Athos, en 1078, en raison de la chute de Michel VII et de l'avènement de Nicéphore III<sup>134</sup>. Sa participation aux négociations d'Alexis Comnène avec Nicéphore Basilakios serait, dans ce cas, une forme de réhabilitation et témoignerait de la clémence du Nicéphore III à son égard. Syméon ne renia pas pour autant son nouvel état monastique et resta au monastère de Xénophon qu'il rénova et dota généreusement grâce à sa fortune<sup>135</sup>.

---

<sup>129</sup> *Alexiade*, livre I, chap. VII-IX ; BRYENNIOU, p. 289. Cf. CHEYNET, *Pouvoir et contestations*, p. 86-87, n° 108, et MALAMUT, *Alexis I<sup>er</sup>*, p. 49, au sujet de Nicéphore Basilakios.

<sup>130</sup> *Alexiade*, livre I, chap. VIII, § 2 ; BRYENNIOU, p. 289. Cf. MALAMUT, *Alexis I<sup>er</sup>*, p. 50, 135.

<sup>131</sup> *Alexiade*, livre I, chap. IX, § 3.

<sup>132</sup> BRYENNIOU, p. 295. Cf. *Xénophon*, p. 13-15 ; MORRIS, *Monks and laymen*, p. 86, 100-101.

<sup>133</sup> *Xénophon*, p. 13-15 ; MORRIS, *Monks and laymen*, p. 86, 279. Les fonctions du drongaire de la Veille changèrent radicalement au milieu du XI<sup>e</sup> siècle pour devenir purement civiles : membres de l'aristocratie civile, ces hauts fonctionnaires avaient la charge des affaires judiciaires. Cf. GUILLAND, *Institutions*, I, p. 563-587 ; OIKONOMIDÈS, *Listes de préséance*, p. 331 ; ID., « Évolution », p. 133-134 ; ODB, 1, p. 663.

<sup>134</sup> *Xénophon*, p. 13-14. L'empereur Nicéphore III lui donna une somme d'argent pour l'aider à reconstruire le monastère, voir *Xénophon*, n° 1, l. 27-28.

<sup>135</sup> *Xénophon*, p. 14-15. Syméon, qui était eunuque, fonda peut-être un monastère d'eunuques, à Thessalonique, à la fin du XI<sup>e</sup> siècle ou au début du XII<sup>e</sup> siècle ; ce monastère est cité par THÉOPHYLACTE D'OCHRIDE dans sa *Défense des eunuques*, p. 115-116, p. 329, l. 3-7. Théophylacte décrit Syméon comme étant un moine originaire d'Athènes qui avait en charge les moines du Mont Athos, description qui peut désigner l'higoumène de Xénophon, voir *Xénophon*, p. 13 ; S. F. TOUGHER, « "The

## Conclusion du chapitre 6

Les moines étaient en mesure de rendre de nombreux services à l'empereur et étaient souvent sollicités en ce sens. Le souverain accordait en particulier sa confiance aux moines qui étaient de ses familiers, ses conseillers spirituels et les supérieurs des grands monastères issus de l'aristocratie. Les moines possédaient aussi des atouts qu'ils savaient mettre à profit, une bonne connaissance des enjeux politiques et économiques locaux, la maîtrise du latin ou de l'arabe et, pour certains, des moyens financiers importants et des relations utiles au sein de l'aristocratie. Si leurs activités de renseignement et d'espionnage sont difficiles à établir, leur habit monastique leur permettait d'aller et venir avec plus de liberté et de discrétion que les dignitaires de la cour ou de l'Église.

---

“Angelic Life” : monasteries for eunuchs », dans *Byzantine Style, Religion and Civilization. In Honour of Sir Steven Runciman*, éd. E. JEFFREYS, Cambridge University Press, 2006, p. 241, n° 8, 243-244.

## Chapitre 7 : Des lieux de relégation

Nous savons par les sources narratives et les archives monastiques que les monastères pouvaient servir de prisons non seulement pour les moines, retenus contre leur gré dans leur monastère ou contraints d'y faire pénitence, mais également pour les laïcs.

La détention de laïcs dans les monastères est attestée dès le VI<sup>e</sup> siècle en Occident et en Orient<sup>1</sup>. À Rome, les monastères grecs furent à plusieurs reprises impliqués dans les conflits entre l'aristocratie et le clergé romain. En 768, Constantin, élu au siège pontifical en 767 par l'aristocratie laïque de Rome, fut déposé et emprisonné dans le monastère de Saint-Sabas, dont nous avons déjà évoqué l'importance dans la vie politique romaine, par le primicier Christophe ; celui-ci fit élire, pour le remplacer, un fonctionnaire du Latran, Étienne III (768-772)<sup>2</sup>. Le frère de Constantin, le duc Théodore, qui avait œuvré à son élection, fut enfermé au monastère de Saint-Sylvestre<sup>3</sup>. Trois ans plus tard, en 771, le roi lombard Didier (756-774), qui tentait d'affirmer son emprise sur le jeune État pontifical, réussit à écarter les conseillers du pape, le primicier Christophe et son fils, le secondicier Serge, et les fit emprisonner dans des monastères grecs, à Sainte-Agathe pour l'un et à Saint-André *in Clivo Scauri* pour l'autre<sup>4</sup>. Mentionnons enfin l'emprisonnement du pape Léon III, en 799, au

---

<sup>1</sup> L'emprisonnement dans des monastères est notamment attesté sous le règne de Justinien I<sup>er</sup> (527-565), voir VICTOR DE TUNNUNA, *Chronique*, éd. A. PLACANICA, *Vittore da Tunnuna, Chronica. Chiesa e impero nell'età di Gustiniano*, Florence, 1997, p. 58 (année 564-565). Pour l'Occident, voir BERNHARDT, *Royal Monasteries*, p. 76 ; WOOD, *The Merovingian Kingdoms*, p. 195 ; JONG, « Monastic prisoners », p. 291-292, 306-307, 318-327 ; HELVÉTIUS-KAPLAN, « Asceticism », p. 293. Les monastères étaient également utilisés comme prisons par les rois wisigoths, voir P. D. KING, *Law and Society in the Visigothic Kingdom*, Cambridge, 1972, p. 89-90.

<sup>2</sup> *Liber Pontificalis*, I, chap. 96, p. 471, l. 25-26. Au sujet du pape Constantin (767-768), voir PMBZ, n° 1172. Pour le primicier Christophe, voir S. COSENTINO, *Prosopografia dell'Italia bizantina (493-804)*, I, Bologne, 1996, p. 285-290. Cf. SANSTERRE, *Les moines grecs et orientaux*, p. 98 ; RICHÉ, « Le christianisme dans l'Occident carolingien », p. 702.

<sup>3</sup> *Liber Pontificalis*, I, chap. 96, p. 471, l. 25. Cf. SANSTERRE, *Les moines grecs et orientaux*, p. 98. Le monastère de Saint-Sylvestre fut fondé en 761 par le pape Paul I<sup>er</sup> (757-767) dans sa propre demeure, dans le quartier aristocratique de la *via Lata*, au nord du Champ de Mars, voir *ibid.*, p. 32-33, 36.

<sup>4</sup> *Liber Pontificalis*, I, chap. 96, p. 480, l. 4-6. Cf. SANSTERRE, *Les moines grecs et orientaux*, p. 98 ; RICHÉ, « Le christianisme dans l'Occident carolingien », p. 703. Le monastère de Sainte-Agathe *de Subura* fut fondé par le pape Grégoire II (715-731) dans sa demeure, sur le Quirinal, voir SANSTERRE, *Les moines grecs et orientaux*, p. 33, 36-37. Saint-André *in Clivo Scauri* fut fondé par Grégoire le Grand (590-604) avant son accession au pontificat sur le Caélius, mais fut confié à une communauté de moines grecs dans la première moitié du VIII<sup>e</sup> siècle, voir *ibid.*, p. 33, 37.

monastère de Saint-Sylvestre, puis au monastère de Saint-Érasme<sup>5</sup>, suite à l'insurrection d'un parti aristocratique de la ville ; cet épisode bien connu eut pour conséquence l'intervention du roi franc Charles dans les affaires de la papauté et son accession au titre impérial<sup>6</sup>.

À Constantinople comme en province, de nombreux monastères ont été soumis à l'obligation d'accueillir des détenus entre le IX<sup>e</sup> et le XIII<sup>e</sup> siècle. Bien que fréquente, cette pratique n'était pas clairement prévue par les textes juridiques, si ce n'est pour les femmes accusées d'adultère ou de prostitution. En revanche, les textes narratifs montrent que la tonsure était un châtiment politique courant, avec l'exil et les confiscations. Précisons que nous excluons de notre propos les cas des empereurs et des impératrices enfermés dans des monastères à la fin de leur règne, sujet que nous aborderons lors de notre partie consacrée aux empereurs devenus moines<sup>7</sup>.

## I. Les lieux monastiques de détention

La détention de prisonniers dans les monastères de l'empire est bien attestée pendant toute la période byzantine, particulièrement dans l'archipel des Princes et à Constantinople ; ces prisonniers étaient souvent des personnalités soupçonnées de conspiration ou des figures spirituelles gênantes dans le contexte troublé des querelles christologiques, tel Maxime le Confesseur qui fut transféré en 656 de la forteresse de Bizya, en Thrace, au monastère de Saint-Théodore de Rèsion au sud-ouest de la capitale, par Constant II (641-668)<sup>8</sup>.

L'internement dans les monastères a connu un essor particulier pendant l'iconoclasme

---

<sup>5</sup> *Liber Pontificalis*, II, chap. 98, p. 4, l. 8-5, l. 28. Cf. SANSTERRE, *Les moines grecs et orientaux*, p. 98. Le monastère de Saint-Érasme, sur le Caélius, fut fondé ou seulement rénové et agrandi par le pape Adéobat II (672-676), *ibid.*, p. 33, 35.

<sup>6</sup> SANSTERRE, *Les moines grecs et orientaux*, p. 99-100 ; RICHÉ, « Le christianisme dans l'Occident carolingien », p. 706-707.

<sup>7</sup> Voir *infra*, chap. 12, I.c. et II.a.

<sup>8</sup> *Vie de Maxime le Confesseur*, col. 169<sup>D</sup> (BHG 1233) et 101<sup>A</sup> (BHG 1231). Sur ce monastère, voir JANIN, *Le siège de Constantinople*, p. 150-151 ; TIB, 12, p. 618-619. Pour des exemples antérieurs, voir HATLIE, *Monks and Monasteries of Constantinople*, p. 186, 201. Sur l'arrestation de Maxime le Confesseur et les différents interrogatoires qu'il subit entre 655 et 662, voir I.-H. DALMAIS, dans *DSAM*, 10, col. 837-838 ; G. DAGRON, « L'Église et la chrétienté byzantines entre les invasions et l'iconoclasme (VII<sup>e</sup> – début VIII<sup>e</sup> siècle) », dans *Histoire du christianisme des origines à nos jours*, IV, *Évêques, moines et empereurs (610-1054)*, éd. J.-M. MAYEUR, CH. (†) et L. PIETRI, A. VAUCHEZ, M. VENARD, Paris, 1993, p. 44, 49-50 ; W. BRANDES, « 'Juristische' Krisenbewältigung im 7. Jahrhundert ? Die Prozesse gegen Papst Martin I und Maximus Homologites », dans *Fontes Minores X*, éd. L. BURGMANN, Francfort sur-le-Main, 1998, p. 141-212 ; F. WINKELMANN, *Der monenergetisch-monotheletische Streit*, Francfort-sur-le-Main, 2001, surtout p. 238-245 ; A. LOUTH, « Byzantium transforming (600-700) », dans *The Cambridge History of the Byzantine Empire, c. 500-1492*, éd. J. SHEPARD, Cambridge, 2008, p. 231-232.



et est devenue, entre le IX<sup>e</sup> et le XIII<sup>e</sup> siècle, une sanction politique fréquente ; lorsque Manuel I<sup>er</sup> résolut de faire arrêter tous les Vénitiens de l'empire, en 1171, il les fit garder en prison et dans les « saints monastères (φροντιστήρια) »<sup>9</sup>. Les sources nous permettent de distinguer certaines fondations monastiques plus souvent utilisées que d'autres comme prisons ; nous verrons plus loin que cet usage peut être retenu comme une des caractéristiques des monastères impériaux. Relevons ici que ces monastères étaient situés soit dans la capitale, sous la surveillance de l'empereur, soit au contraire dans des lieux isolés, souvent des îles, afin de décourager toute forme de résistance ou de réaction armée.

### a. Constantinople

À Constantinople, plusieurs monastères sont mentionnés dans les Vies de saints iconodoules pour avoir servi de prisons à leur héros, tel Platon de Sakkoudion († 814) qui fut enfermé en 797 au monastère des SAINTS-SERGE-ET-BACCHUS par Constantin VI<sup>10</sup>. Ce monastère, fondé par Justinien I<sup>er</sup>, était situé près du palais impérial, au sud de l'hippodrome ; sous le règne de Léon V (813-820), Jean le Grammairien y fut élevé à l'higouménat et le monastère devint un centre de « correction » des iconodoules récalcitrants<sup>11</sup>. En 809, lors de la reprise de l'affaire moechienne, Platon de Sakkoudion fut détenu avec Théodore et Joseph au monastère de SAINT-MAMAS<sup>12</sup>, situé au sud-ouest de la ville, à proximité de la porte de Xylokerkos, près des monastères de Stoudios et de Saint-André *in Crisi*<sup>13</sup>.

Hilarion († 845), higoumène du monastère de Dalmatos de 807 à 815, fut enfermé durant six mois, sous le règne de Léon V (813-820), dans le monastère TOU PHONÉÔS, sur le

---

<sup>9</sup> KINNAMOS, p. 282, l. 22.

<sup>10</sup> *Vie B de Théodore Stoudite*, col. 253<sup>D</sup> ; THÉODORE STOUDITE, *Lettres*, n°48, l. 89. Cf. PRATSCH, *Theodoros Studites*, p. 107-110.

<sup>11</sup> Voir notamment la *Vie du patriarche Euthyme*, p. 25, l. 17-18, et MAJESKA, *Russian Travelers*, n° 16, pour la localisation de ce monastère. Cf. JANIN, *Le siège de Constantinople*, p. 451-454 ; LEMERLE, *Humanisme*, p. 135-146 ; MAJESKA, *Russian Travelers*, § 16, p. 264-265 ; ODB, 2, p. 1052, et 3, p. 1879 ; DAGRON, « L'iconoclasme », p. 140-145, 156, 159 ; HATLIE, *Monks and Monasteries of Constantinople*, p. 374-375, 378. Au sujet de Jean le Grammairien, voir chap. 4, II.b.

<sup>12</sup> *Vie de Platon de Sakkoudion*, col. 841<sup>C</sup> ; THÉODORE STOUDITE, *Lettres*, n°48, l. 65. Selon Théodore Stoudite, de nombreux moines, exilés en Crimée, furent alors enfermés dans des monastères de Constantinople (*ibid.*, p. 131, l. 58-61). Cf. PRATSCH, *Theodoros Studites*, p. 173-178, sur cette deuxième période d'exil ; HATLIE, *Monks and Monasteries of Constantinople*, p. 371-372 ; DELOUIS, *Stoudios*, p. 381.

<sup>13</sup> Ce monastère fut fondé au VI<sup>e</sup> ou au VII<sup>e</sup> siècle, voir JANIN, *Le siège de Constantinople*, p. 314-315 ; ODB, 2, p. 1278 ; MAGDALINO, *Constantinople médiévale*, p. 106, n° 69 ; BMFD, 1, p. 973 ; HATLIE, *Monks and Monasteries of Constantinople*, p. 164 ; TIB, 12, p. 512-513 (n° 1).

Bosphore<sup>14</sup>, puis deux ans au monastère de KYKLOVION, à l'est de l'Hebdomon<sup>15</sup>, avant d'être détenu dans la forteresse de Protilaion, dans le thème des Bucellaires.

Les moines iconoclastes connurent, après 843, un sort similaire et Ignace le Diacre, par exemple, fut enfermé au monastère de PIKRIDION à l'extrémité de la Corne d'Or, en raison de sa collaboration avec la hiérarchie ecclésiastique iconoclaste<sup>16</sup>. Auteur de plusieurs Vies de saints, dont la *Vie de Grégoire le Décapolite* que nous avons déjà mentionnée, Ignace avait été ordonné diacre par le patriarche Taraise (784-806) qui lui avait confié la charge de *skéuophylax* ; il fut ensuite élu métropolitain de Nicée<sup>17</sup>.

Nous pourrions ainsi multiplier les exemples de relégations de moines, mais notons seulement que cette pratique est également attestée après l'iconoclasme, en particulier pour les moines soupçonnés d'hérésie ; le moine Niphon, convaincu de professer l'hérésie dualiste bogomile, fut ainsi enfermé en 1143 dans une cellule du monastère de la THÉOTOKOS PÉRIBLEPTOS, fondé à Constantinople par Romain III Argyre (1028-1034)<sup>18</sup>.

La détention dans un monastère était un châtiment courant pour les conspirateurs et les rebelles, et nous verrons plus loin qu'il s'accompagnait souvent de la tonsure monastique plus ou moins contrainte.

Le monastère de STOUDIOS semble avoir été le lieu privilégié des empereurs pour les emprisonnements politiques entre le IX<sup>e</sup> et le XI<sup>e</sup> siècle. Sous les règnes de Léon VI (886-912) et d'Alexandre (912-913), en particulier, plusieurs dignitaires de l'empire furent détenus au Studios : l'eunuque Mousikos, homme de confiance de Stylianos Zaoutzès en 899<sup>19</sup>, Eustathe, drongaire de la flotte tenu responsable de la défaite de la flotte byzantine à

---

<sup>14</sup> *Vie d'Hilarion de Dalmatos*, col. 733-734, l. 37-38. Cf. JANIN, *Le siège de Constantinople*, p. 497 ; PMBZ, n° 2584.

<sup>15</sup> *Vie d'Hilarion de Dalmatos*, col. 733-734, l. 40. Cf. JANIN, *Le siège de Constantinople*, p. 290 ; TIB, 12, p. 484-485 (n°1).

<sup>16</sup> PMBZ, n° 2665. C. MANGO, « Observations on the Correspondence of Ignatius, Metropolitan of Nicaea », *TU*, 125, 1981, p. 403-410, repris dans *Byzantium and its Image*, Londres, 1984, XII ; ZIELKE, « Methodios I », p. 257-258.

<sup>17</sup> MANGO, *op. cit.* ; ID., « On Re-reading the Life of St. Gregory the Decapolite », *Byzantina*, 13, fasc. 1, 1985, p. 633, 645 ; ODB, 2, p. 984.

<sup>18</sup> RALLÈS-POTLÈS, V, p. 88-90 ; GRUMEL-DARROUZÈS, *Regestes*, I, 3, n° 1013. Cf. MAGDALINO, *Manuel I Komnenos*, p. 277 ; ANGOLD, *Church and Society*, p. 78, 491.

<sup>19</sup> GEORGES CONT., p. 857, l. 17-21 ; SYM. MAG. ET LOG., p. 280, l. 176-178. Cf. TOUGHER, *Leo VI*, p. 201 ; DELOUIS, *Stoudios*, p. 381.

Taormina, en 902<sup>20</sup>, Léon Choïrosphaktès et Grégoras Ibéritzès, partisans du coup d'État de Constantin Doukas en 913<sup>21</sup>.

Au XI<sup>e</sup> siècle, sous le règne de Romain III (1028-1034), le monastère servit encore de lieu de détention au moins à deux reprises, pour Nicéphore Xiphias, ancien stratège des Anatoliques rappelé de l'exil où il avait été envoyé par Basile II<sup>22</sup> et pour Constantin Diogène, duc de Thessalonique puis stratège des Thracésiens, qui aspirait à l'empire et fut enfermé au Stoudios en 1031<sup>23</sup>.

Selon les sources narratives, d'autres monastères servirent ponctuellement de prisons, tel le monastère fondé par Léon VI pour son père spirituel, le monastère d'EUTHYME, à Psamathia<sup>24</sup> ; l'empereur y fit en 908 enfermer le parakoïmomène Samônas, son principal conseiller qu'il soupçonnait de complot, avant de le transférer au monastère de MARTINAKIOS<sup>25</sup>.

Le monastère de DALMATOS, probablement l'un des plus anciens de la ville, était situé à l'ouest de la ville, dans le quartier de Psamathia<sup>26</sup>. C'est là notamment que fut enfermé le

---

<sup>20</sup> GEORGES CONT., p. 861, l. 1-6 ; SYM. MAG. ET LOG., p. 284, l. 247-248. Cf. J.-F. VANNIER, *Familles byzantines : les Argyroi (IX<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles)*, Paris, 1975, p. 23-24 ; TOUGHER, *Leo VI*, p. 212 ; DELOUIS, *Stoudios*, p. 381.

<sup>21</sup> TH. CONT., p. 384, l. 4-7 ; PS.-SYM., p. 720, l. 17-20 ; GEORGES CONT., p. 876, l. 12-15 ; SYM. MAG. ET LOG., p. 300, l. 50 ; SKYLITZÈS, p. 199, l. 85-89. Cf. DELOUIS, *Stoudios*, p. 382. Au sujet de Léon Choïrosphaktès qui fut anthypatos, patrice et magistre sous les règnes de Basile I<sup>er</sup> et Léon VI, voir G. KOLIAS, *Léon Choïrosphaktès, magistre, pronconsul et patrice. Biographie – Correspondance (texte et traduction)*, Athènes, 1939, p. 60-63 ; P. MAGDALINO, « In search of the Byzantine courtier : Leo Choïrosphaktès and Constantin Manasses », dans *Byzantine Court Culture from 829 to 1204*, éd. H. MAGUIRE, Harvard University Press, 1997, p. 146-147 ; TOUGHER, *Leo VI*, p. 11-12.

<sup>22</sup> YAHYA D'ANTIOCHE, III, p. 469 ; SKYLITZÈS, p. 366-367. Cf. CHEYNET, *Pouvoir et contestations*, p. 36-37, n° 21 ; DELOUIS, *Stoudios*, p. 382-383.

<sup>23</sup> SKYLITZÈS, p. 384, l. 10-15. Cf. CHEYNET, *Pouvoir et contestations*, p. 42, n° 32 ; ID., « Grandeur et décadence des Diogénaï », dans *The Empire in Crisis (?). Byzantium in the 11th Century (1025-1081)*, éd. V. N. VLYSSIDOU, Athènes, 2003, p. 119-138, rééd. dans *La société byzantine. L'apport des sceaux*, Paris, 2008, 2, p. 567-570 ; DELOUIS, *Stoudios*, p. 383.

<sup>24</sup> *Vie du patriarche Euthyme*, p. 25-27 ; SKOUTARIÔTÈS, p. 147, l. 22. Cf. JANIN, *Le siège de Constantinople*, p. 116-117, 326-327 ; MAJESKA, *Russian Travelers*, p. 287 ; TOUGHER, *Leo VI*, p. 8-9, 85-86, 121 ; *BMGF*, 1, n° 5, p. 120-122.

<sup>25</sup> TH. CONT., p. 376, l. 18-19 ; SKYLITZÈS, p. 191, l. 91-93 ; PS.-SYM., p. 713, l. 7-9 ; GEORGES CONT., p. 870, l. 7-9 ; SYM. MAG. ET LOG., p. 293, l. 429-430. Au sujet de Samônas, voir *infra*, chap. 7, II.d. Sur le monastère de Martinakios fondé par un oncle de l'impératrice Théophanô ou un membre plus lointain de sa famille, voir les *Patria de Constantinople*, III, p. 249 ; PS.-SYM., p. 635, l. 18. Cf. JANIN, *Le siège de Constantinople*, p. 328 ; BERGER, *Untersuchungen*, p. 669-670.

<sup>26</sup> Selon TH. LE CONFESSEUR, p. 443, l. 3, le monastère de Dalmatos était le premier de Constantinople. Il daterait de la fin du IV<sup>e</sup> siècle. Cf. JANIN, *Le siège de Constantinople*, p. 82-84 ; G. DAGRON, « Les moines et la ville. Le monachisme à Constantinople jusqu'au concile de Chalcédoine (451) », *TM*, 4,

patrice Constantin Éladikos après l'échec de la tentative d'usurpation de Constantin Doukas, à laquelle il participa lors de la minorité de Constantin VII, en 913<sup>27</sup>.

Le monastère de SAINT-DIOMÈDE, situé à l'ouest de la capitale, entre la Porte Dorée et le monastère de Stoudios, servit également à plusieurs reprises de prison. Selon certains chroniqueurs, ce monastère existait déjà dans la deuxième moitié du IX<sup>e</sup> siècle, mais il est possible qu'il ait été fondé par Basile I<sup>er</sup> (867-886) peu après son arrivée au pouvoir<sup>28</sup>. Le père spirituel de Léon VI, Euthyme, alors syncelle du patriarcat, y fut détenu pendant deux ans pour s'être opposé au second mariage de l'empereur, en 894<sup>29</sup>. Le monastère est cité une deuxième fois dans les sources comme prison, au sujet de la détention en 1183 de Marie d'Antioche, veuve de Manuel I<sup>er</sup>, par Andronic I<sup>er</sup> Comnène ; nous reviendrons plus loin sur cet emprisonnement<sup>30</sup>.

Le magistre Prousianos qui, en 1028-1029, participa à une conspiration de Théodora, belle-sœur de Romain III, fut enfermé dans le monastère de MANUEL<sup>31</sup>. Le texte de Skylitzès suggère que Prousianos fut enfermé dans ce monastère le temps que l'accusation soit établie ; reconnu coupable, le magistre fut aveuglé, mais resta probablement dans le monastère de Manuel tandis que sa mère, patricienne à la ceinture, était chassée de la ville. Ce monastère, situé au nord-ouest de la capitale, près de la citerne d'Aspar, avait été fondé par le magistre Manuel, un proche de l'impératrice Théodora, vers 830<sup>32</sup>. Il fut rénové par le patriarche Photius et devint probablement à ce moment-là une propriété de sa famille ; l'un de ses

---

1970, p. 231-233, 237, n. 51, 240, 244 ; BERGER, *Untersuchungen*, p. 629-631 ; HATLIE, *Monks and Monasteries of Constantinople*, p. 68-69, 91-92.

<sup>27</sup> TH. CONT., p. 384, l. 7-11 ; GEORGES CONT., p. 876, l. 16-19 ; SYM. MAG. ET LOG., p. 300, l. 51-54 ; SKYLITZÈS, p. 199, l. 89-91. Au sujet de la révolte de Constantin Doukas, voir POLÉMIS, *The Doukai*, p. 21-25 ; ODB, 1, p. 657.

<sup>28</sup> JANIN, *Le siège de Constantinople*, p. 95-97 ; G. DAGRON, *Constantinople imaginaire : études sur le recueil des Patria*, Paris, 1984, p. 320 ; ID., *Empereur et prêtre*, p. 202 ; MAGDALINO, *Constantinople médiévale*, p. 62, 65 ; TOUGHER, *Leo VI*, p. 27. Sur la fondation du monastère de Diomède, voir chap. 9, I.a.

<sup>29</sup> *Vie du patriarche Euthyme*, p. 47-49.

<sup>30</sup> NIC. CHÔNIATÈS, p. 268, l. 55-57 ; EUSTATHE DE THESSALONIQUE, *La espugnazione di Tessalonica*, éd. S. KYRIAKIDIS, Palerme, 1961, p. 277, l. 14-15. Sur le complot de Marie d'Antioche, voir CHEYNET, *Pouvoir et contestations*, p. 114-115, n° 156 ; GARLAND, *Byzantine Empresses*, p. 208. Voir *infra*, chap. 7, II.b.

<sup>31</sup> SKYLITZÈS, p. 376 ; ZONARAS, XVII, § 11 (éd. Bonn, III, p. 574). Sur la conspiration de Théodora et de Prousianos, voir CHEYNET, *Pouvoir et contestations*, p. 41-42, n° 31.

<sup>32</sup> JANIN, *Le siège de Constantinople*, p. 320-321 ; MAGDALINO, *Constantinople médiévale*, p. 63, 67, 75. Au sujet du magistre Manuel, voir ODB, 2, p. 1289.

parents, Serge, est attesté comme higoumène en 1001<sup>33</sup>.

Le monastère du CHRIST PANTÉPOPTE fondé avant 1087 par Anne Dalassène, mère d'Alexis I<sup>er</sup> Comnène<sup>34</sup>, servit également de prison au moins à deux reprises. Le patriarche Théodose I<sup>er</sup> (1179-1183) y fut enfermé temporairement au printemps 1181, mais il en sortit triomphalement, acclamé par la foule, et récupéra son trône<sup>35</sup>. Le patriarche avait été soupçonné de comploter contre l'impératrice Marie d'Antioche, régente d'Alexis II Comnène (1180-1183), fils de Manuel I<sup>er</sup> décédé en 1181 ; il aurait soutenu les intérêts de la fille de l'empereur, Marie Comnène, et de son époux, le César Jean (Rénier de Montferrat)<sup>36</sup>. Après avoir récupéré son siège, le patriarche s'employa à rétablir la paix dans la capitale divisée en factions puis favorisa le coup d'État d'Andronic Comnène qui prit la ville et s'imposa comme régent du jeune empereur en mai 1182<sup>37</sup>. Devenu seul empereur après l'élimination d'Alexis II en 1183, Andronic I<sup>er</sup> Comnène fit enfermer dans le monastère du Christ Pantéopote le *sébate* Andronic Lapardas qui avait comploté contre lui<sup>38</sup>.

Enfin, un monastère TOU PALATIOU<sup>39</sup> ou tou Palatinou<sup>40</sup> est mentionné au sujet de l'exil du logothète Himérios défait par les Arabes sous le règne d'Alexandre (912-913) et soupçonné de conspiration. Ce monastère, inconnu par ailleurs, est nommé, selon les versions, monastère des Kampa, des Kalypa ou des Kalypoi. Raymond Janin avait fait l'hypothèse que ce monastère était situé à l'intérieur du Palais de Constantinople<sup>41</sup>. Cependant, mis à part le

---

<sup>33</sup> SKYLITZÈS, p. 341, l. 11-12 ; ZONARAS, XVII, § 8 (Bonn, III, p. 558) ; SKOUTARIÔTÈS, p. 158, l. 31-159, l. 5 ; YAHYA D'ANTIOCHE, II, p. 463. Cf. JANIN, *Le siège de Constantinople*, p. 320-321 ; ODB, 3, p. 1878 ; DAGRON, « Le temps des changements », p. 301, n. 16. Voir *supra*, chap. 2, II.a.

<sup>34</sup> Sur ce monastère situé dans le quartier des Blachernes, voir JANIN, *Le siège de Constantinople*, p. 513-515 ; MATHEWS, *Byzantine Churches*, p. 59-70 ; MÜLLER-WIENER, *Bildlexikon (Eski Imaret Camii)*, p. 120-122 ; MAGDALINO, *Constantinople médiévale*, p. 70 ; ODB, 3, p. 1574 ; MALAMUT, *Alexis I<sup>er</sup> Comnène*, p. 179. C. MANGO, « Where at Constantinople was the Monastery of Christos Pantepoptes ? », *DChAE*, 20, 1998, p. 87-88, identifie le monastère avec la citerne d'Aspar.

<sup>35</sup> NIC. CHÔNIATÈS, p. 241-243 ; SKOUTARIÔTÈS, p. 317.

<sup>36</sup> Cet épisode est relaté avec précision par NIC. CHÔNIATÈS, p. 241-243. Cf. ANGOLD, *Church and Society*, p. 116-117, CHEYNET, *Pouvoir et contestations*, p. 110, n° 150, et GARLAND, *Byzantine Empresses*, p. 206-207, au sujet du complot de Marie Comnène.

<sup>37</sup> ANGOLD, *Church and Society*, p. 118 ; CHEYNET, *Pouvoir et contestations*, p. 111-112, n° 152.

<sup>38</sup> NIC. CHÔNIATÈS, p. 279, l. 91 ; SKOUTARIÔTÈS, p. 336, l. 8. Cf. CHEYNET, *Pouvoir et contestations*, p. 116, n° 158. Au sujet d'Andronic Lapardas dont la famille, peut-être d'origine latine, était basée à Andrinople, voir L. STIERNON, « Note de titulature et de prosopographie byzantines : Théodore Comnène et Andronic Lappardas, sébastes », *REB*, 24, 1966, p. 89-96.

<sup>39</sup> TH. CONT., p. 379-380 ; PS.-SYM., p. 717 ; GEORGES CONT., p. 873.

<sup>40</sup> SYM. MAG. ET LOG., p. 296.

<sup>41</sup> JANIN, *Le siège de Constantinople*, p. 276-277.

fait qu'une telle fondation aurait vraisemblablement laissé plus de traces dans les sources, le passage sur l'exil d'Himérios mentionne expressément un bannissement et suggère que ce monastère se trouvait hors de la ville. Il ne nous est pas possible d'en préciser la localisation.

### *b. Les Îles des Princes*

Situées à une vingtaine de kilomètres au sud de la capitale, dans la mer de Marmara, les Îles des Princes furent très tôt occupées par des fondations monastiques en raison à la fois de leur isolement et de leur proximité avec la capitale.

La plus grande de ces îles, PRINKIPÔ, reçut plusieurs exilés célèbres au cours des VI<sup>e</sup>-VIII<sup>e</sup> siècles, notamment le patriarche Eutychios (552-565, 577-582), en janvier 565<sup>42</sup>, le fils naturel d'Héraclius, Atalarichos, en 637<sup>43</sup>, et le patriarche Constantin II (754-766), en 766<sup>44</sup>.

L'île d'ANTIGONI possédait un monastère dédié à la Métamorphôsis et situé au sommet de l'île. Méthode († 831), higoumène de Chénolakkos, en Bithynie, y fut probablement enfermé lorsque Théophile (829-842) le contraignit à l'exil en raison de sa résistance à l'iconoclasme<sup>45</sup>. Les chroniqueurs précisent que le moine y resta sept ans<sup>46</sup>. Sous le règne de Romain Lécapène, le monastère reçut trois personnages de haut rang qui avaient comploté contre l'empereur en 921 : le magistre Étienne, le comte des Murs chargé de l'entretien des murailles du Palais, Théophane Teichiôtès et Paul l'Orphanotrophe<sup>47</sup>. Nicéphore Xiphias, stratège des Anatoliques qui fomenta une révolte sous le règne de

---

<sup>42</sup> *Vie du patriarche Eutychios*, PG, 86, col. 2321<sup>A</sup>. Cf. JANIN, *Grands centres*, p. 68. Le patriarche put ensuite rejoindre son monastère d'Amasia, voir J. A. S. EVANS, *The Age of Justinian : the Circumstances of Imperial Power*, Londres, 1996, p. 262 ; G. TATE, *Justinien : l'épopée de l'empire d'Orient (527-565)*, Paris, 2004, p. 814-815.

<sup>43</sup> NICÉPHORE, *Historia Syntomos*, éd. et trad. ang. C. MANGO, *Nikephoros, Patriarch of Constantinople. Short History*, Washington, 1990, chap. 25, p. 72. Cf. JANIN, *Grands centres*, p. 68 ; W. E. KAEGI, *Heraclius, emperor of Byzantium*, Cambridge, 2003, p. 260-261.

<sup>44</sup> TH. LE CONFESSEUR, p. 437-438. *PMBZ*, n° 3820. Cf. JANIN, *Grands centres*, p. 68 ; I. ROCHOW, dans *Die Patriarchen der ikonoklastischen Zeit, Germanos I – Methodios I (715-847)*, éd. R.-J. LILIE, Francfort-sur-le-Main, 1999, p. 37-43 ; M.-F. AUZÉPY, « État d'urgence, c. 700 – c. 850 », *L'histoire des iconoclastes*, Paris, 2007.

<sup>45</sup> PS.-SYM., p. 642, l. 12.

<sup>46</sup> PS.-SYM., p. 643, l. 19. ZONARAS, XV, § 28, mentionne également cet emprisonnement de sept années sur l'île d'Antigoni en 837 (Bonn, III, p. 374). Cf. JANIN, *Grands centres*, p. 63-64 ; ZIELKE, « Methodios I », p. 210-211.

<sup>47</sup> TH. CONT., p. 398 ; SKYLITZÈS, p. 213. Cf. JANIN, *Grands centres*, p. 64.

Basile II, en 1022, fut également exilé sur l'île d'Antigoni<sup>48</sup>.

L'île d'OXEIA, la plus occidentale de l'archipel, recevait aussi de nombreux exilés : l'oncle de Théodore Stoudite, Platon de Sakkoudion, de janvier 809 à août 811<sup>49</sup>, un prétendant au trône malheureux, Gébôn, en 858<sup>50</sup>, Basile Skléros, entre 1026 et 1028<sup>51</sup>, et le principal ministre de Michel VII Doukas, Niképoritzès, qui y fut exécuté en 1078 sur ordre de Nicéphore III Botaniate (1078-1081)<sup>52</sup>. Les sources ne précisent pas si ces exilés étaient détenus dans un monastère et la vie monastique n'y est pas attestée avant la seconde moitié du XI<sup>e</sup> siècle<sup>53</sup>.

Quand Platon de Sakkoudion fut exilé à Oxeia, ses neveux Théodore Stoudite et Joseph furent envoyés, le premier sur l'île de CHALKÈ et le second sur l'île de PRÔTÈ, toujours dans l'archipel des Princes<sup>54</sup>. Théodore nous apprend qu'il avait été gardé dans un monastère fondé par un certain Jean<sup>55</sup>. Le vocable de cette fondation n'est pas connu, mais deux monastères au moins sont attestés plus tard, au XI<sup>e</sup> siècle, l'un dédié à la Sainte-Trinité et l'autre à la Théotokos<sup>56</sup>. L'île de Prôtè, la première des îles des Princes en venant de Constantinople, est surtout connue pour avoir reçu les empereurs Michel I<sup>er</sup> en 813, Romain Lécapène en 944 et Romain IV Diogène en 1071, épisodes sur lesquels nous reviendrons<sup>57</sup>. Cette île accueillit d'autres exilés moins célèbres, tel Bardanès Tourkos qui fut proclamé

---

<sup>48</sup> YAHYA D'ANTIOCHE, III, p. 469 ; SKYLITZÈS, p. 366-367. Cf. CHEYNET, *Pouvoir et contestations*, p. 36-37, n° 21 ; DELOUIS, *Stoudios*, p. 382-383.

<sup>49</sup> *Vie de Platon de Sakkoudion*, chap. 38. Cf. PRATSCH, *Theodoros Studites*, p. 173.

<sup>50</sup> *Vie du patriarche Ignace*, col. 505A. PMBZ, n° 1942.

<sup>51</sup> SKYLITZÈS, p. 372, l. 84. Cf. CHEYNET, *Pouvoir et contestations*, p. 39-40, n° 27.

<sup>52</sup> BRYENNIOS, p. 255. Selon SKYLITZÈS CONT., p. 186, l. 7, Niképoritzès mourut sur l'île de Proti et non sur l'île d'Oxeia. ZONARAS, XVIII, § 19 (Bonn, III, p. 725-726) ne nomme pas l'île. Sur la carrière de cet eunuque, voir ATTALIATE, p. 180-182. Cf. LEMERLE, *Cinq études*, p. 300-302 ; CHEYNET, *Pouvoir et contestations*, p. 349-350, et n. 72.

<sup>53</sup> Le patriarche d'Antioche Jean V (1089-1100) fut moine à Oxeia, voir P. GAUTIER, « Jean V l'Oxite, patriarche d'Antioche : notice biographique », *REB*, 22, 1964, p. 128-135. Le patriarche de Constantinople Michel II Kourkouas (1145-1146) finit ses jours dans le monastère d'Oxeia dont il avait été l'higoumène (KINNAMOS, p. 33, l. 3-9). Selon NIC. CHÔNIATÈS, p. 51, l. 3-7, et SKOUTARIÔTÈS, p. 218, l. 22-24, Michel était simple moine et non higoumène. Cf. JANIN, *Grands centres*, p. 65.

<sup>54</sup> Au sujet de l'exil de Théodore sur l'île de Halki, voir P. SPECK, *Theodoros Studites, Jamben auf verschiedene Gegenstände*, Berlin, 1968, n° 98 ; THÉODORE STOUDITE, *Lettres*, p. 216\*. L'exil de Joseph est mentionné par la correspondance de Théodore, THÉODORE STOUDITE, *Lettres*, p. 14\*. Cf. PRATSCH, *Theodoros Studites*, p. 173-174.

<sup>55</sup> THÉODORE STOUDITE, *Lettres*, p. 216\*.

<sup>56</sup> JANIN, *Grands centres*, p. 73.

<sup>57</sup> Chap. 12, II.a.

empereur en 803, mais ne parvint pas à s'imposer à Constantinople<sup>58</sup>. Après un passage au monastère d'Héraklion, à Kios (Bithynie), Bardanès fut détenu dans le monastère qu'il avait lui-même fondé et qui était peut-être dédié à la Théotokos<sup>59</sup>.

L'îlot de TÉRÉBINTHE appartenait intégralement au monastère qu'y avait fondé le patriarche Ignace I<sup>er</sup> (847-858, 867-877) avant son élévation au patriarcat. Il s'y retira après sa déposition, en 858, puis y fut détenu sur décision impériale en 860 ou 861, après être passé, nous précise son hagiographe, par plusieurs prisons<sup>60</sup>. Ignace avait en effet provoqué la colère du puissant César Bardas, oncle et tuteur de Michel III, en lui reprochant sa relation amoureuse avec sa bru, la veuve de son fils, et il fut officiellement déposé lors d'un synode qui se tint dans l'église des Saints-Apôtres au cours de l'hiver 860-861<sup>61</sup>. Les autres prisons auxquelles la Vie fait allusion sont probablement le tombeau de Constantin V et l'île de Lesbos où Ignace fut enfermé avant d'être transféré à Térébinthe<sup>62</sup>.

Ignace fonda un autre monastère dans l'archipel des Princes, sur l'île de PLATÈ, et le dédia probablement aux Quarante-Martyrs de Sébaste<sup>63</sup>. Nous pouvons faire l'hypothèse que les exilés qui furent envoyés par la suite sur cette île y ont été détenus, en particulier le patrice Constantin Dalassène, candidat à la succession de Constantin VIII en 1028 et finalement écarté au profit de Romain Argyre<sup>64</sup>. Michel Psellos précise que Michel IV (1034-1041), effrayé par la popularité de Constantin Dalassène, lui imposa la tonsure monastique, ce qui nous invite à penser qu'il fut en effet gardé dans le monastère de Platè<sup>65</sup>.

---

<sup>58</sup> TH. CONT., p. 9, l. 22-23 ; SKYLITZÈS, p. 9-10. Sur Bardanès Tourkos, stratège des thèmes d'Orient, voir PMBZ, n° 759, 760, 762, 766 et 771 ; PBE, Bardanes 3 ; W. E. KAEGI, *Byzantine military unrest, 471-843 : an interpretation*, Amsterdam, 1981, p. 245-247 ; É. KOUNTOURA-GALAKÈ, « Η Έπανάσταση του Βαρδάνη Τουρκου », *Symmeikta*, 5, 1983, p. 203-215 ; ODB, 1, p. 255.

<sup>59</sup> TH. LE CONFESSEUR, I, p. 479, l. 26-30. Cf. JANIN, *Grands centres*, p. 72, 74.

<sup>60</sup> *Vie du patriarche Ignace*, col. 516<sup>C</sup>. Cf. JANIN, *Grands centres*, p. 63.

<sup>61</sup> TH. CONT., p. 193-196 ; SKYLITZÈS, p. 106-107 ; ZONARAS, XVI, § 4 (Bonn, III, p. 402-404). Cf. F. DVORNIK, « Patriarch Ignatius and Caesar Bardas », *BSI*, 27, 1966, p. 7-22 ; DAGRON, « L'Église et l'État », p. 169-171.

<sup>62</sup> TH. CONT., p. 194, l. 1-14 ; SKYLITZÈS, p. 106, l. 27-32.

<sup>63</sup> *Vie du patriarche Ignace*, col. 496<sup>D</sup>, 532<sup>BC</sup>. Cf. JANIN, *Grands centres*, p. 67.

<sup>64</sup> PSELLOS, I, p. 122-123 ; SKYLITZÈS, p. 373-374, p. 396, l. 22 ; ZONARAS, XVII, § 10 et 14 (Bonn, III, p. 572, 589). Cf. CHEYNET, « Les Dalassénoï », p. 417-418 ; ID., *Pouvoir et contestations*, p. 45-46, n° 38.

<sup>65</sup> PSELLOS, I, p. 123, l. 14-17.



### c. *La Bithynie*

La Bithynie, comme l'archipel des Princes, abritait de nombreuses fondations monastiques en raison de sa proximité avec la capitale ; au VIII<sup>e</sup> et au IX<sup>e</sup> siècle, des aristocrates y avaient fondé, sur leurs terres patrimoniales, de riches monastères qui servirent pour certains de refuges lors des persécutions iconoclastes<sup>66</sup>. D'autres monastères servirent de prisons. La ville de Chrysopolis, en face de Constantinople, abritait de nombreux monastères, dont celui fondé à la fin du VI<sup>e</sup> siècle par PHILIPPIKOS, comte des Excubites sous le règne de Maurice (582-602)<sup>67</sup> ; Étienne le Jeune († 765) y fut enfermé quelques jours sur ordre de Constantin V (741-775), avant d'être exilé en Proconèse<sup>68</sup>. Sous le règne de Théophile (829-842), le monastère de SAINT-JEAN-PRODROME DE PHOBÉROS, sur la côte asiatique du Bosphore, servit à plusieurs reprises de prison aux moines iconophiles, notamment à Lazare dit le Peintre († 860) qui, mis « au secret dans l'église du Prodrome », y façonna, selon les chroniqueurs, une image du saint qui accomplissait des guérisons<sup>69</sup>.

Sur la rive asiatique du Bosphore et de la mer de Marmara, nous connaissons trois monastères qui, tout en étant proches de la capitale, étaient suffisamment éloignés pour y isoler des personnalités gênantes ; tous trois accueillirent notamment des patriarches de Constantinople. Les sources sont parfois ambiguës et préfèrent, pour certaines, parler de retraites volontaires, mais le caractère contraint de ces séjours les apparente plutôt à des

---

<sup>66</sup> Au sujet des monastères de Bithynie, voir C. MANGO, « Les monuments de l'architecture du XI<sup>e</sup> siècle et leur signification historique et sociale », *TM*, 6, 1976, p. 354 ; KAPLAN, *Les hommes et la terre*, p. 298-300 ; DAGRON, « Économie et société chrétiennes », p. 257-261 ; KOUNTOURA-GALAKÈ, *Ο Βυζαντινός κληρικός*, p. 169-173 ; I. SEVCENKO, « Was there totalitarianism in Byzantium ? Constantinople's control over its Asiatic hinterland in the early ninth century », dans *Constantinople and its Hinterland*, éd. C. MANGO et G. DAGRON, Londres, 1995, p. 94-96 ; CHEYNET, « L'époque byzantine », p. 318-320 ; AUZÉPY, « Les monastères », p. 433-439, 454-455 ; B. CASEAU et M.-H. CONGOURDEAU, « La vie religieuse », dans *Le Monde byzantin*, II, *L'Empire byzantin*, éd. J.-CL. CHEYNET, Paris, 2006, p. 337 ; HATLIE, *Monks and Monasteries of Constantinople*, p. 283, 313-314 ; HELVÉTIUS-KAPLAN, « Asceticism », p. 294.

<sup>67</sup> Voir *infra*, chap. 9, I.

<sup>68</sup> *Vie d'Étienne le Jeune*, chap. 41, p. 141. Cf. AUZÉPY, « La place des moines à Nicée II », p. 46 ; I. ROCHOW, *Kaiser Konstantin V. (741-775)*, Francfort-sur-le-Main, 1994, p. 64, 67. Voir V. DÉROCHE, « Note sur la *Vie d'Étienne le Jeune* et sa chronologie interne », *REB*, 60, 2002, p. 182-185, pour les problèmes chronologiques que posent les dernières années d'Étienne le Jeune. Sur le monastère de Philippikos, voir JANIN, *Grands centres*, p. 24-25 ; HATLIE, *Monks and Monasteries of Constantinople*, p. 188.

<sup>69</sup> TH. CONT., p. 103, l. 15-18 ; SKYLITZÈS, p. 61, l. 35-38 ; *typikon de Phobéros*, chap. 3, p. 9-10 (1113, 1144). *PMBZ*, n° 4234 ; *PBE*, Lazaros 2. Cf. JANIN, *Grands centres*, p. 7-8 ; *ODB*, 3, p. 1665.

relégations.

Le monastère d'AGATHOS fut élevé par le patriarche Nicéphore (806-815) qui y fut détenu sur ordre de Léon V (813-820) avant d'être interné dans son monastère de Saint-Théodore, près de Chrysopolis<sup>70</sup>. Le monastère fut ensuite donné par Léon VI à son père spirituel, le moine Euthyme<sup>71</sup>, qui devint patriarche (907-912) dans le contexte troublé de l'affaire de la tétragamie<sup>72</sup>. À la mort de l'empereur, le patriarche fut confronté à l'hostilité d'Alexandre (912-913) ; celui-ci rétablit sur le trône patriarcal Nicolas Mystikos qui avait été écarté en 907 en raison de son refus de valider le quatrième mariage de Léon VI et bannit Euthyme au monastère d'Agathos<sup>73</sup>.

En 907, Nicolas Mystikos, déposé par Léon VI, fut banni dans le monastère qu'il avait fondé à GALAKRÈNAI. Il fut emmené de nuit sur un navire de guerre qui accosta au palais de Hiérea, au sud de Chalcédoine, et dut rejoindre le monastère à pied, par un chemin enneigé, en plein hiver<sup>74</sup>. Selon la *Vie du patriarche Euthyme*, Nicolas Mystikos ne fut pas déposé, mais renonça au trône patriarcal avant d'être accusé de haute trahison en raison de ses relations avec Constantin Doukas<sup>75</sup>. Quoi qu'il en soit, c'est là qu'Alexandre l'envoya chercher en 912 afin de le rétablir sur le trône patriarcal<sup>76</sup>. Les indications données par les chroniqueurs sur l'itinéraire de Nicolas Mystikos permettent de préciser la localisation de ce monastère au sud

---

<sup>70</sup> *Vie du patriarche Nicéphore*, p. 201. PMBZ, n° 5301. Cf. P. J. ALEXANDER, *The patriarch Nicephorus of Constantinople*, Oxford, 1958, p.147-148 ; JANIN, *Grands centres*, p. 23 ; DAGRON, « L'iconoclasme », p. 142 ; D. STIERNON, dans *DSAM*, 11, col. 182-186 ; Th. PRATSCH, « Nikephoros I. (806-815) », dans *Die Patriarchen der ikonoklastischen Zeit. Germanos I. – Methodios I. (715-847)*, éd. R.-J. LILIE, Francfort-sur-le-Main, 1999, p. 143 ; HATLIE, *Monks and Monasteries of Constantinople*, p. 321.

<sup>71</sup> *Vie du patriarche Euthyme*, p. 29, l. 33, p. 143, l. 22-145, l. 10. Le monastère devint un métoque du monastère de Marianos, à Psamathia, que l'empereur fit construire pour Euthyme.

<sup>72</sup> *Vie du patriarche Euthyme*, p. 109-112 ; TH. CONT., p. 370, p. 371, l. 6-11 ; SYM. MAG. ET LOG., p. 288, p. 289, l. 341-345 ; SKYLITZÈS, p. 185, l. 23-25, 34-40 ; SKOUTARIÔTÈS, p. 146, l. 26 - p. 147, l. 5. Cf. TOUGHER, *Leo VI*, chap. 6 sur l'affaire de la tétragamie.

<sup>73</sup> *Vie du patriarche Euthyme*, p. 120-122, l. 19 ; TH. CONT., p. 378, l. 7-9 ; GEORGES CONT., p. 871, l. 20-872, l. 1 ; PS.-SYM., p. 716, l. 6-7 ; SYM. MAG. ET LOG., p. 295, l. 10-11 ; SKYLITZÈS, p. 193, l. 52-53. Cf. M. JUGIE, « La vie et les œuvres d'Euthyme patriarche de Constantinople », *EO*, 16, 1913, p. 482-483.

<sup>74</sup> TH. CONT., p. 371, l. 5 ; PS.-SYM., p. 709, l. 15-16 ; SYM. MAG. ET LOG., p. 289, l. 340 ; SKYLITZÈS, p. 185, l. 31-34. Voir aussi la lettre adressée par Nicolas Mystikos au pape, lettre dans laquelle il mentionne son exil sans en préciser le lieu, NICOLAS MYSTIKOS, *Lettres*, n° 32, p. 224, l. 167-172, et la *Vie du patriarche Euthyme*, p. 89, l. 2. Cf. TOUGHER, *Leo VI*, p. 161.

<sup>75</sup> *Vie du patriarche Euthyme*, p. 90-93. Voir aussi la *Vie de Basile*, chap. 10, p. \*22, au sujet des relations du patriarche avec le rebelle.

<sup>76</sup> PS.-SYM., p. 715, l. 22 ; SYM. MAG. ET LOG., p. 294, l. 2 ; SKYLITZÈS, p. 193, l. 44.

de Hiéeria, ce que confirme par ailleurs une épitaphe du début du X<sup>e</sup> siècle<sup>77</sup>.

Le monastère de ROUPHINIANAI, au sud de Chalcédoine, bénéficiait de la même proximité avec la capitale. Fondé par le préfet du prétoire Rufin à la fin du IV<sup>e</sup> siècle, ce monastère fut rapidement abandonné et plusieurs fois restauré, notamment par le patriarche Théophylacte (933-956)<sup>78</sup>. Le patriarche Eustratios Garidas (1081-1084) suscita l'hostilité de l'évêque Léon de Chalcédoine, d'une partie du clergé et de membres influents de l'aristocratie pour avoir accepté qu'Alexis I<sup>er</sup>, au début de son règne, saisisse des biens ecclésiastiques afin de faire face aux dépenses militaires croissantes. Accusé en outre de messalianisme, le patriarche, bien que finalement innocenté, fut déposé ou préféra démissionner, selon les sources, et fut enfermé au monastère de Rouphinianai<sup>79</sup>.

Mentionnons enfin le monastère d'ÉLEGMOI, situé sur les bords de la mer de Marmara, au nord de Brousse, et dont nous parlerons de nouveau en raison de son statut juridique. Cette fondation reçut des prisonniers sous le règne des empereurs macédoniens. Les débuts de ce monastère sont mal connus, mais se confondent avec ceux d'Héliou Bômôn ou Élaiobômoi, deux appellations attestées entre le IX<sup>e</sup> et le XI<sup>e</sup> siècle<sup>80</sup>. Le sacellaire Anastase, qui contrôlait les services financiers de l'État et était responsable du *chrysocheion* où étaient conservés les métaux précieux, fut enfermé dans le monastère d'Élegmoi, au début du règne de Romain Lécapène (920-944), après avoir comploté en faveur de Constantin VII

---

<sup>77</sup> I. SEVCENKO, « An Early Tenth-Century Inscription from Galakrenai with Echoes from Nonnos and the *Palatine Anthology* », *DOP*, 41, 1987, p. 461-468. Il est cependant difficile de distinguer ce monastère de deux autres fondations situées également à Galakrênai, voir JANIN, *Grands centres*, p. 40-42. L'un de ces monastères devint un métoque du monastère de Christ Pantocrator, à Constantinople (*typikon du Pantocrator*, p. 73).

<sup>78</sup> SKOUTARIÔTÈS, p. 152, l. 30-31. Cf. JANIN, *Grands centres*, p. 38-40 ; *ODB*, 3, p. 1814 ; P. MARAVAL, *Théodose le Grand (379-395) : le pouvoir et la foi*, Paris, 2009, p. 298.

<sup>79</sup> SKOUTARIÔTÈS, p. 182, l. 28 ; ZONARAS, XVIII, § 21 (Bonn, III, p. 734). Cf. MALAMUT, *Alexis I<sup>er</sup>*, p. 195, 457.

<sup>80</sup> *Vie de Iôannikios par Sabas*, col. 360<sup>A</sup> ; *Vie de Iôannikios par Pierre*, col. 406<sup>B</sup> ; *Vie d'Eustratios des Agaures*, p. 383, 396-397 ; NICOLAS MYSTIKOS, *Lettres*, n° 141 914-918). Voir une lettre du magistre Nicéas datant du milieu du XI<sup>e</sup> siècle et éd. par S. LAMPROS, dans *NE*, 19, 1925, p. 176. Des sceaux du monastère ont été également retrouvés, l'un de la fin du X<sup>e</sup> siècle, l'autre du début du XI<sup>e</sup> siècle, voir LAURENT, *Corpus des sceaux*, V, 2, n° 1249-1250 (*Catalogue of Byzantine Seals*, 3, n° 46.1 et 46.2). Le *typikon* du monastère, rédigé lors de sa rénovation en 1162, identifie clairement les deux appellations dans le prologue, p. 715. Cf. C. MANGO, « The Monastery of St. Abercius at Kursunlu (Elegmi) in Bithynia », *DOP*, 22, 1966, p. 174-175 ; JANIN, *Grands centres*, p. 142-144 ; *BMFD*, 3, p. 1042 ; ZIELKE, « Methodios I », p. 190-191, 216 ; AUZÉPY, « Les monastères », p. 440, 443-445, 448, 452.

Porphyrogénète<sup>81</sup>. Le monastère accueillit en 960-961 le gendre de Romain Lécapène, Romain Sarônités, qui avait conspiré contre Romain II<sup>82</sup>.

*d. « À l'extrémité de la terre de l'empire »<sup>83</sup>*

Des monastères plus difficiles d'accès, particulièrement ceux situés sur des îles ou sur des montagnes, pouvaient aussi servir de lieux de détention. Leur éloignement et leur isolement rendaient les conditions de détention plus éprouvantes et limitaient sans doute les contacts des exilés avec leurs proches et leurs partisans ; nous verrons toutefois que les prisonniers de ces monastères n'étaient pas complètement coupés du monde.

Plusieurs îles sont mentionnées par les chroniqueurs comme lieux d'exil, sans qu'il nous soit toujours possible de savoir si les exilés étaient enfermés dans des monastères<sup>84</sup>. L'île de LESBOS accueillit ainsi le curopalate Léon Phocas, père du rebelle Bardas Phocas, en 970<sup>85</sup>, Constantin Monomaque qui était suspecté d'aspirer au pouvoir sous le règne de Michel IV (1034-1041)<sup>86</sup>, et Jean l'Orphanotrophe, principal ministre de Michel IV, en 1042<sup>87</sup>. Le nobélissime Constantin, oncle de Michel V, qui accompagna ce dernier dans sa chute en

---

<sup>81</sup> TH. CONT., p. 400 ; SKYLITZÈS, p. 214. Cf. LAURENT, *Corpus des sceaux*, II, n° 663, au sujet d'Anastase.

<sup>82</sup> SKYLITZÈS, p. 251. Une autre source, la *Vie de Basile le Jeune*, chap. 18, p. \*23-\*24, réserve un plus triste sort à Romain Sarônités qui ne voulut pas écouter les recommandations du saint et mourut subitement, non sans avoir obtenu, toutefois, le pardon de Basile.

<sup>83</sup> DARROUZÈS, *Épistoliers*, p. 69, l. 45-46.

<sup>84</sup> Voir les nombreux exemples recensés par MALAMUT, *Les îles*, 1, p. 175-178.

<sup>85</sup> LÉON LE DIACRE, p. 114 ; SKYLITZÈS, p. 284, l. 11-12. Au sujet de la révolte de Bardas Phocas, voir LÉON LE DIACRE, p. 112-126 ; YAHYA D'ANTIOCHE, I, p. 831 ; SKYLITZÈS, p. 291-294. Cf. CHEYNET, *Pouvoir et contestations*, p. 24-25, n° 6. Concernant l'île de Lesbos, voir MALAMUT, *Les îles*, 1, p. 274-277 ; *TIB*, 10, p. 209-213.

<sup>86</sup> *Vie de Lazare de Galésion*, p. 579 ; ATTALIAÏTE, p. 18 ; PSELLOS, I, p. 126 ; SKYLITZÈS, p. 423, l. 34-35 ; GLYKAS, p. 593 ; SKOUTARIÔTÈS, p. 162, l. 17 ; ZONARAS, XVII, § 20 (Bonn, III, p. 615). Voir aussi NICÉPHORE, *Akolouthia*, p. 25-26. Cf. BOURAS, *Nea Moni*, p. 25 ; CHEYNET, *Pouvoir et contestations*, p. 46, n° 39.

<sup>87</sup> SKYLITZÈS, p. 423, l. 54-55. Au sujet de Jean l'Orphanotrophe qui porta au pouvoir son frère, Michel IV (1034-1041), puis son neveu, Michel V (1041-1042), voir R. JANIN, « Jean l'Orphanotrophe (XI<sup>e</sup> siècle) », *EO*, 30, 1931, p.431-443 ; *ODB*, 2, p. 1070 ; K. M. RINGROSE, *The Perfect Servant : eunuchs and the social construction of gender in Byzantium*, Chicago – Londres, 2003, p. 191-193.

1042, fut exilé sur l'île de SAMOS<sup>88</sup>.

Le monastère SAINT-JEAN-PRODROME de l'île de Pantelléria (ou Patellaria), une île volcanique située à cent kilomètres au sud-ouest de la Sicile, servit de lieu d'exil au IX<sup>e</sup> siècle. L'île reçut, dans les années 803-806, Euthyme de Sardes, Théophylacte de Nicomédie et Eudoxios d'Amorion, trois évêques accusés par Nicéphore I<sup>er</sup> d'avoir reconnu comme empereur l'usurpateur Bardanès Tourkos, en 803<sup>89</sup>. L'île de Pantelléria avait été conquise par les Arabes vers 700, mais elle était sous le contrôle des Byzantins au début du IX<sup>e</sup> siècle, avant la conquête de la Sicile<sup>90</sup>. Le monastère aurait été fondé dans la deuxième moitié du VIII<sup>e</sup> siècle<sup>91</sup>.

La pratique qui consistait à exiler des prisonniers politiques dans les monastères des îles nous est également connue de façon indirecte par les chrysobulles. Certaines fondations monastiques ont en effet obtenu de l'empereur le privilège d'être exemptées de cette obligation qui devait assurément être une source de gêne pour les moines. La Néa Monè de CHIO obtint un tel privilège de Constantin IX en 1053<sup>92</sup>, et Alexis I<sup>er</sup> le concéda à Christodoulos de PATMOS en 1088<sup>93</sup>. Assez rare, ce privilège fut également concédé à de grands propriétaires laïcs proches de l'empereur, tel Andronic Doukas en 1073 pour des biens issus de terres publiques de la région de Milet<sup>94</sup>.

Les îles de Chio et de Patmos présentaient *a priori* les conditions idéales pour recevoir des exilés car elles étaient à la fois éloignées de la capitale et accessibles sans trop de

---

<sup>88</sup> SKYLITZÈS, p. 423, l. 56-57 ; ZONARAS, XVII, § 19 (Bonn, III, p. 624). Cf. CHEYNET, *Pouvoir et contestations*, p. 54-55, n° 56. Concernant l'île de Samos, voir MALAMUT, *Les îles*, 1, p. 279-280.

<sup>89</sup> *Vie d'Euthyme de Sardes*, chap. 5, p. 25-27, l. 67-72 ; SKYLITZÈS, p. 9. PMBZ, n° 1838 (Euthyme de Sardes), 8295 (Théophylacte de Nicomédie), 1643 (Eudoxios d'Amorion), 766 (Bardanès Tourkos) ; PBE, Bardanes 3. Cf. J. GOILLARD, « La Vie d'Euthyme de Sardes († 831), une œuvre du patriarche Méthode », *TM*, 10, 1987, p. 5 ; ODB, 2, p. 756.

<sup>90</sup> G. SCALIA, « Le Kuriate e Pantelleria. Osservazione onomastico-etimologica », *Bulletin Du Cange*, 43, 1984, p. 65-100 ; ODB, 3, p. 1594.

<sup>91</sup> *BMTD*, 1, n° 2, p. 59-60.

<sup>92</sup> *JGR*, I, p. 636-637 ; DÖLGER-WIRTH, *Regesten*, I, 2, n° 910. Cf. OIKONOMIDÈS, *Fiscalité*, p. 97, 203.

<sup>93</sup> *Patmos*, I, n° 6, l. 35 ; DÖLGER-WIRTH, *Regesten*, I, 2, n° 1147 (trad. *infra*, texte 7). Cf. OIKONOMIDÈS, *Fiscalité*, p. 97, 249.

<sup>94</sup> *Patmos*, I, n° 1, l. 56. Andronic Doukas était le fils du César Jean Doukas et le cousin germain de l'empereur Michel VII Doukas (1071-1078). Il fut marié à Marie de Bulgarie avec laquelle il eut Irène Doukas, épouse d'Alexis I<sup>er</sup>, voir POLÉMIS, *The Doukai*, n° 21 ; CHEYNET, *Pouvoir et contestations*, p. 217, 279, 297, 311, 348-349 ; MALAMUT, *Alexis I<sup>er</sup>*, p. 51, 339-340.

difficultés par la côte asiatique<sup>95</sup>.

Le chrysobulle délivré à la Néa Monè en 1053 précise que les moines de Chio étaient souvent gênés par la présence d'exilés, mais nous ne connaissons aucun personnage banni à la Néa Monè. Les chroniqueurs rapportent que Bardas Phocas, révolté contre Jean Tzimiskès (969-976), fut vaincu et exilé avec sa famille sur l'île de Chio<sup>96</sup>. Bardas Phocas aurait reçu à cette occasion la tonsure de clerc. La Néa Monè n'existait pas encore, mais cet épisode prouve que l'envoi d'exilés politiques sur l'île de Chio était une réelle menace. En 1042, l'île de Chio reçut un exilé plus prestigieux encore, l'empereur Michel V, détrôné par une révolte populaire et aveuglé sur les ordres de Théodora<sup>97</sup>. L'empereur déposé avait été dans un premier temps tonsuré et enfermé au monastère d'Élegmoi en Bithynie, mais il fut transféré à Chio par Constantin IX Monomaque à son arrivée au pouvoir.

Un chrysobulle de Nicéphore III, datant de 1080, nous apprend que malgré l'exemption accordée à la Néa Monè par Constantin IX en 1053, le monastère avait été contraint d'accueillir des exilés envoyés par l'empereur ; les moines s'en plaignirent à Nicéphore III et obtinrent la confirmation de la disposition prise par son prédécesseur<sup>98</sup>.

Aucun exemple d'emprisonnement sur l'île de Patmos n'a été rapporté par les sources, mais cette île, plus petite et moins fertile que Chio, était peu exploitée et peu habitée quand Christodoulos s'y installa<sup>99</sup>. La construction, par celui-ci, de bâtiments monastiques entourés de remparts aurait permis d'y exiler des prisonniers politiques si le moine n'avait réussi à obtenir l'exemption de cette obligation dès la fondation du monastère.

D'autres monastères situés non pas sur des îles, mais dans des régions éloignées de

---

<sup>95</sup> Ces deux monastères possédaient des métoques en Asie Mineure ainsi que des bateaux de commerce (SMYRLIS, *La fortune des grands monastères*, p. 67-68, 75, 77, 80-82, 109-115). Cf. MALAMUT, *Les îles*, 1, p. 277-279, 281 ; TIB, 10, p. 143-150.

<sup>96</sup> LÉON LE DIACRE, p. 126 ; SKYLITZÈS, p. 294, l. 91 ; DÖLGER, *Regesten*, I, 1, n° 735. ASOLIK DE TARON, p. 44 et 60, mentionne l'exil de Bardas Phocas sur une île, sans préciser laquelle.

<sup>97</sup> SKYLITZÈS, p. 423, l. 56 ; ZONARAS, XVII, § 19 (Bonn, III, p. 624). Au sujet de la déposition de Michel V, voir CHEYNET, *Pouvoir et contestations*, p. 54-55, n° 56 ; DELOUIS, *Stoudios*, p. 431-437.

<sup>98</sup> Ce chrysobulle est en partie édité par JGR, I, p. 644-645, sur la base d'une copie, mais la clause concernant les exilés ne figure pas dans cet extrait. Cette clause est en revanche citée par NICÉPHORE, *Akolouthia*, p. 81, voir MM, 5, p. 448, l. 13-14 ; DÖLGER-WIRTH, *Regesten*, I, 2, n° 1050 (correction de la date).

<sup>99</sup> *Patmos*, II, n° 51, p. 39 (praktikon de Nicolas Tzanzès, 1088) ; *Patmos*, II, n° 54 (praktikon de Christophore Kopsènos, 1089). Cf. P. LEMERLE, « Recherches sur le régime agraire à Byzance : la terre militaire à l'époque des Comnènes », *Cahiers de Civilisation médiévale*, 2, 1959, p. 268-269 ; KARLIN-HAYTER, « Notes sur les archives de Patmos », p. 190-192, 199-201 ; OIKONOMIDÈS, *Fiscalité*, p. 231.

Constantinople pouvaient servir de lieux d'exil, tel le monastère de MONOBATA dont nous ne connaissons pas la localisation exacte, mais qui se trouvait, selon plusieurs sources, à une grande distance de la capitale. Le métropolitain de Nicée Alexandre y fut détenu vers 944 et, dans une de ses lettres adressées au métropolitain de Sardes, il décrit son lieu de réclusion comme étant situé « à l'extrémité de la terre de l'empire » ; nous pouvons peut-être le localiser entre le Pont et l'Arménie<sup>100</sup>.

En 1029, le monastère de Monobata accueillit un autre exilé de marque, Georges Varasvatzé, higoumène d'Iviron (Georges I<sup>er</sup>, 1019-1029). Georges avait été l'un des partisans de Constantin Diogène, duc de Thessalonique puis stratège des Thracésiens qui tenta de prendre le pouvoir sous le règne de Romain III Argyre (1028-1034)<sup>101</sup>. Constantin Diogène fut lui-même enfermé au Stoudios comme nous l'avons vu plus haut et ses partisans furent exilés<sup>102</sup>. Selon la *Vie de Jean et Euthyme*, Georges I<sup>er</sup> fut exilé au monastère de Monobata et de nombreux biens du monastère furent confisqués<sup>103</sup>. La participation de Georges I<sup>er</sup> à ce complot résulte probablement des étroits liens de famille et de solidarité qui unissaient la haute aristocratie ibère au monastère d'Iviron, et révèle des intérêts communs entre cette aristocratie et les grandes familles orientales de l'empire, notamment les Diogènes et les Bourtzès<sup>104</sup>.

---

<sup>100</sup> DARROUZÈS, *Épistoliers*, p. 69, l. 45-46 : « ἐν τῷ πέρατι τῆς βασιλέως γῆς ». Cf. A. MARKOPOULOS, « Überlegungen zu Leben und Werk des Alexandros von Nikaia », *JÖB*, 44, 1994, p. 315-318 ; I. SEVCENKO, « Was there totalitarianism in Byzantium ? Constantinople's control over its Asiatic hinterland in the early ninth century », dans *Constantinople and its Hinterland*, éd. C. MANGO et G. DAGRON, Londres, 1995, p. 100-101.

<sup>101</sup> *Vie de Jean et Euthyme*, chap. 81 ; SKYLITZÈS, p. 377, l. 95-96 ; ZONARAS, XVII, § 11 (Bonn, III, p. 575). Cf. *Iviron*, I, p. 18, 42 ; MORRIS, *Monks and laymen*, p. 87 ; CHEYNET, *Pouvoir et contestations*, p. 42-43, n° 32 ; ID., « Grandeur et décadence des Diogénai », dans *The Empire in Crisis (?). Byzantium in the 11th Century (1025-1081)*, éd. V. N. VLYSSIDOU, Athènes, 2003, p. 119-138, rééd. dans *La société byzantine. L'apport des sceaux*, Paris, 2008, 2, p. 567.

<sup>102</sup> SKYLITZÈS, p. 376-377 ; ZONARAS, XVII, § 11 (Bonn, III, p. 574). Cf. CHEYNET, *Pouvoir et contestations*, p. 42-43, n° 32.

<sup>103</sup> *Vie de Jean et Euthyme*, chap. 81. Cf. *Iviron*, I, p. 18, 42 ; MORRIS, *Monks and laymen*, p. 87. Au sujet des confiscations des biens d'Iviron, voir *Iviron*, I, p. 45-49, et l'introduction de la traduction de la *Vie de Georges l'Hagiorite* par B. MARTIN-HISARD, « La *Vie de Jean et Euthyme* et le statut du monastère des Ibères sur l'Athos », *REB*, 49, 1991, p. 132-136, qui propose une nouvelle reconstitution chronologique des années de crise qui suivirent l'exil de Georges I<sup>er</sup>.

<sup>104</sup> *Iviron*, I, p. 13-21, 52, 58, II, p. 15, 23-25 ; J. LEFORT et D. PAPACHRYSSANTHOU, « Les premiers Géorgiens à l'Athos dans les documents byzantins », *Bedi Kartlısa*, 41, 1983, p. 27-33. Sur ces familles, voir *ODB*, 1, p. 317-318, 627 ; J.-CL. CHEYNET, « La famille Bourtzès », dans *Études prosopographiques*, éd. J.-CL. CHEYNET et J.-F. VANNIER, Paris, 1986, p. 15-55, rééd. dans *La société byzantine. L'apport des sceaux*, Paris, 2008, 2, p. 339-376 ; ID., « Grandeur et décadence des Diogénai », dans *The Empire in Crisis (?). Byzantium in the 11th Century (1025-1081)*, éd. V. N. VLYSSIDOU, Athènes, 2003, p. 119-138, rééd.

Ce monastère est enfin mentionné par les chroniqueurs pour avoir reçu au printemps 1042 le prôtonotaire et préposite Jean, plus connu sous le nom de l'Orphanotrophe. Jean avait été l'homme de confiance de Basile II<sup>105</sup>, puis le personnage le plus influent de la cour sous le règne de Romain III ; il avait pu porter au pouvoir d'abord son frère, Michel IV (1034-1041)<sup>106</sup>, ensuite son neveu, Michel V (1041-1042)<sup>107</sup>. Ce dernier, encouragé par un autre de ses oncles, le nobélissime Constantin, et par l'impératrice Zoé, décida cependant de se séparer de son trop puissant conseiller et l'exila à Monobata<sup>108</sup>.

Les monastères fondés dans les montagnes offraient enfin des conditions de détention similaires aux monastères situés dans les îles. Le mont Papikion, en Thrace, dans la province des Rhodopes, accueille ainsi plusieurs exilés de haut rang, le protostratôr Alexis Axouch vers 1167 et Alexis Comnène, fils illégitime de Manuel I<sup>er</sup>, en 1191. Alexis Axouch, lié à la famille impériale par son mariage, fut soupçonné de vouloir usurper le pouvoir ; ses biens furent confisqués et il fut exilé dans un monastère du Papikion<sup>109</sup>. En 1191, Alexis Comnène participa à la révolte d'Andronic Comnène, arrière petit-fils d'Alexis I<sup>er</sup>, contre Isaac II Ange (1185-1195, 1203-1204). Andronic Comnène fut aveuglé et Alexis, déjà partiellement aveugle suite à un précédent complot contre Andronic I<sup>er</sup> en 1185, fut exilé dans un monastère du Papikion, le même, précise Nicétas Chôniatès, que celui où avait été enfermé Alexis Axouch<sup>110</sup>.

Le mont Papikion abritait plusieurs monastères dont l'un, dédié à SAINT-GEORGES, devint un métoque du monastère fondé par Grégoire Pakourianos en 1083, à Bachkovo<sup>111</sup>. Ce

---

dans *La société byzantine. L'apport des sceaux*, Paris, 2008, 2, p. 563-581 ; ID., *Pouvoir et contestations*, p. 194-195, 219, 225-226, 318.

<sup>105</sup> PSELLOS, I, p. 44, l. 3-8 ; SKYLITZÈS, p. 367, l. 53.

<sup>106</sup> PSELLOS, I, p. 54, l. 7-8, p. 58, l. 18-22, p. 59-61, p. 64, l. 15-18, p. 65-67 ; SKYLITZÈS, p. 390-395.

<sup>107</sup> PSELLOS, I, p. 65-67, 86-88 ; SKYLITZÈS, p. 397.

<sup>108</sup> SKYLITZÈS, p. 416, l. 75. PSELLOS, I, p. 92-94, ne précise pas le lieu de l'exil de Jean, mentionnant seulement un « exil lointain » (p. 94, chap. XIV, l. 7) ; ZONARAS, XVII, § 18 (Bonn, III, p. 607-608). Cf. CHEYNET, *Pouvoir et contestations*, p. 54, n° 55.

<sup>109</sup> KINNAMOS, p. 265, l. 14-269, l. 23 ; NIC. CHÔNIATÈS, p. 144, l. 75-76, p. 427, l. 27-28. Cf. CHEYNET, *Pouvoir et contestations*, p. 109, n° 148. Sur Alexis Axouch et sa famille, d'origine turque, voir VARZOS, *Généalogie*, II, p. 132-134 ; ODB, 1, p. 239.

<sup>110</sup> NIC. CHÔNIATÈS, p. 425, l. 73, p. 426, l. 13-14, p. 427, l. 27-28. Cf. CHEYNET, *Pouvoir et contestations*, p. 117, n° 160 (complot de 1185) et p. 128, n° 178 (complot d'Andronic Comnène).

<sup>111</sup> *Typikon de Pakourianos*, p. 129, l. 1833 (1083). Cf. LEMERLE, *Cinq études*, p. 135, 156, 178 ; ASDRACHA, *La région des Rhodopes*, p. 108-109 ; CH. BAKIRTZIS, « Western Thrace in the Early Christian and Byzantine Periods : Results of Archaeological Research and the Prospects, 1973-1987 », dans *First*



monastère de Saint-Georges, situé à l'ouest de Mosynoupolis, pourrait bien être celui où furent enfermés Alexis Axouch et Alexis Comnène. La région montagneuse, aux pics élevés couverts d'une dense forêt, devait être difficile d'accès, mais la proximité de la ville de Mosynoupolis et de la *Via Egnatia* compensait cet isolement relatif et offrait des conditions favorables à la détention de prisonniers politiques<sup>112</sup>.

## II. Les modalités juridiques et pratiques de cette forme de détention

Si des monastères ont pu servir de lieux de relégation dans l'empire byzantin, à Constantinople comme dans les provinces les plus éloignées de la capitale, cette pratique n'est pas prévue dans les textes juridiques, hormis pour les femmes adultères. Il n'est pas aisé, par conséquent, d'en saisir les modalités concrètes et nous devons revenir sur les épisodes mentionnés plus haut et fournis par les chroniques ou les récits hagiographiques pour tenter de comprendre où étaient détenus les prisonniers et quelles étaient les conditions de leur détention. Nous verrons aussi que ce châtement s'accompagnait le plus souvent de la tonsure monastique, contrainte supplémentaire destinée à éviter le retour politique de ces personnages puissants et soutenus par de solides réseaux d'alliance.

### a. Un châtement prévu par la loi ?

Les textes juridiques ne nous apportent que peu d'informations. La vie carcérale à Byzance a fait l'objet de plusieurs travaux. La prison du prétoire était la plus importante prison de Constantinople et était placée sous la responsabilité de l'éparque de la ville assisté du logothète du prétoire<sup>113</sup>. Le Palais impérial comprenait plusieurs prisons dont celle de la

---

*International Symposium for Thracian Studies "Byzantine Thrace : Image and Character", Komotini May 28th-31st 1987*, éd. CH. BAKIRTZIS, *BF*, 14, 1989, vol. 1, p. 48-49 ; N. ZÈKOS, « Ἀποτελέσματα ἀνασκαφικῶν ἐρευνῶν στὸ Παπίκιον ὄρος », *ibid.*, vol. 1, p. 675-693, vol. 2, pl. CCLVI-CCLXXX ; CH. BAKIRTZIS, « Byzantine Monasteries in Eastern Macedonia and Thrace (Synaxis, Mt. Papikion, St. John Prodromos Monastery) », dans *Mount Athos and Byzantine Monasticism*, éd. A. BRYER et M. CUNNINGHAM, Aldershot, 1996, p. 49-53 ; *TIB*, 6, p. 386-387.

<sup>112</sup> ASDRACHA, *La région des Rhodopes*, p. 48-49, 104-109, 232-236 ; N. ZÈKOS, *Mount Papikion*, Kavala, 2001, p. 15-31 (voir en particulier la carte p. 12).

<sup>113</sup> JANIN, *Constantinople byzantine*, p. 164-165 ; OIKONOMIDÈS, *Listes de préséance*, p. 320, 336-337 ; *ODB*, 2, p. 1248, 3, 1723.

Phialè, ou de la Fontaine, attestée notamment dans la *Vie d'Étienne le Jeune* et dans la *Vie du patriarche Euthyme*<sup>114</sup>. Les prisons privées étaient interdites par la loi et les évêques possédaient le droit de libérer les prisonniers retenus dans des maisons privées et de punir les contrevenants<sup>115</sup>. Les chroniques témoignent toutefois de l'existence de petites prisons installées dans des maisons<sup>116</sup>.

### Des prisons réservées aux femmes

Les femmes ne devaient pas être enfermées dans des prisons publiques car elles risquaient d'y subir l'attitude outrageante des gardiens, mais dans des monastères<sup>117</sup>. Une femme condamnée pour adultère devait être, après ablation de son nez, enfermée dans un monastère<sup>118</sup>. Plusieurs cas du XI<sup>e</sup> siècle témoignent de la permanence de ce châtement<sup>119</sup>. Notons toutefois que la femme emprisonnée dans un monastère ne devait pas, en principe, être contrainte à la tonsure monastique :

« Si elle est prise du désir monastique et en fait choix, sa fortune, abstraction faite de sa dot, sera partagée entre ses enfants et le monastère [...] Vient-elle à mourir encore dans l'état laïque, comme elle est entièrement libre de tester, ses biens seront distribués selon ses dispositions »<sup>120</sup>.

---

<sup>114</sup> *Vie d'Étienne le Jeune*, chap. 36, l. 9, voir le commentaire d'AUZÉPY, p. 230, n. 142, p. 231, n. 245 ; *Vie du patriarche Euthyme*, p. 87, l. 33.

<sup>115</sup> *Basiliques*, 60. 55. Cf. PH. KOUKOULÉS et R. GUILLAND, « Études sur la vie privée des Byzantins. I. Voleurs et prisons à Byzance », *REG*, 61, 1948, p. 127-128.

<sup>116</sup> ATTALIATE, p. 57, l. 12. Le chroniqueur relate, dans cet épisode, une révolte de l'éparque de la ville et d'une partie des notables de Constantinople contre Constantin X, au début de son règne, vers 1060. Cf. CHEYNET, *Pouvoir et contestations*, p. 71, n° 83.

<sup>117</sup> *JGR*, V, p. 154-155. Cf. KOUKOULÉS-GUILLAND, *op. cit.*, p. 129-130.

<sup>118</sup> *Novelles de Léon VI*, n° 32. Cf. LAIOU, *Mariage*, p. 115-116.

<sup>119</sup> RALLÈS-POTLÈS, V, p. 57 (trad. A. E. LAIOU, *Mariage*, p. 132-133) ; V. N. BENESEVIC, « Opredelenija Michaila patriarha », *VV*, 12, 1905, p. 517-518 ; GRUMEL-DARROUZÈS, *Regestes*, I, 3, n° 826a, 883. La date de 1023 pour le n° 826a a été proposée par W. SEIBT, « Prosopographische Konsequenzen der Undatierung von Grumel, Regestes 933 (Patriarch Eustathios anstelle von Eustratios) », *JÖB*, 22, p. 103-115. Voir aussi la *Peira* d'Eustathe Rômaios, titre XXV, § 23 et § 30-32 (trad. A. E. LAIOU, *Mariage*, p. 131-132). Cf. ABRAHAMSE, « Women's Monasticism », p. 52 ; J. HERRIN, « Public and Private Forms of Religious Commitment among Byzantine Women », dans *Women in Ancient Societies, 'An illusion of the night'*, éd. L. J. ARCHER, S. FISCHLE et M. WYKE, Londres, 1994, p. 193-194.

<sup>120</sup> *Novelles de Léon VI*, n° 32, p. 128, l. 16-22 (trad. P. NOAILLES et A. DAIN). Voir aussi la *Peira*, titre XXIV, § 5, et titre XXV, § 23. Cf. LAIOU, *Mariage*, p. 114, 117-118, 131.

## La « tonsure coercitive »<sup>121</sup>

Un jugement rendu par le patriarche Eustathe en 1023<sup>122</sup> indique que, contrairement au principe selon lequel la vie monastique devait être le résultat d'une conversion personnelle à Dieu et d'un libre choix<sup>123</sup>, la tonsure monastique pouvait être imposée à la femme adultère. Cette pratique est surtout attestée au sein de la haute aristocratie pour régler des questions de stratégie matrimoniale<sup>124</sup>. Seules les épouses des prêtres ordonnés évêques pouvaient être contraintes à la tonsure selon l'argument qu'en épousant un clerc, ces femmes acceptaient à l'avance de devoir se retirer dans un monastère en cas d'une éventuelle promotion à l'épiscopat<sup>125</sup>. Selon Balsamon, cette tonsure permettait précisément de les distinguer des femmes enfermées dans les monastères suite à une décision judiciaire.

L'internement dans un monastère était prévu également pour les femmes convaincues de folie et dépourvues de parents, mais nous ne pouvons parler dans ce cas d'emprisonnement<sup>126</sup>. Cette loi est attestée encore au XIV<sup>e</sup> siècle<sup>127</sup>. En revanche, l'époux qui aurait amené sa femme à la folie par ses « machinations » était « contraint de revêtir l'habit monastique et enfermé, même contre son gré, dans un couvent »<sup>128</sup>. Ce châtement était aussi prévu si l'époux n'était pas directement coupable de ces machinations, mais qu'il osait contracter un deuxième mariage<sup>129</sup>.

---

<sup>121</sup> Nous empruntons cette expression à LAIOU, *Mariage*, notamment p. 113, 121 et 129.

<sup>122</sup> RALLÈS-POTLÈS, V, p. 57 (trad. LAIOU, *Mariage*, p. 132-133) ; GRUMEL-DARROUZÈS, *Regestes*, I, 3, n° 826a.

<sup>123</sup> Voir les commentaires de Balsamon au canon 3 du concile d'Ancyre et au canon 48 du concile in *Trullo*, dans RALLÈS-POTLÈS, III, p. 27-28, RALLÈS-POTLÈS, II, p. 419-423. Cf. LAIOU, *Mariage*, p. 124-126, 133-136.

<sup>124</sup> LAIOU, *Mariage*, p. 119-126 ; J. HERRIN, « Public and Private Forms of Religious Commitment among Byzantine Women », dans *Women in Ancient Societies, 'An illusion of the night'*, éd. L. J. ARCHER, S. FISCHLE et M. WYKE, Londres, 1994, p. 193-195.

<sup>125</sup> RALLÈS-POTLÈS, II, p. 419-423 (trad. A. E. LAIOU, *Mariage*, p. 134-136). Cf. ABRAHAMSE, « Women's Monasticism », p. 52 ; J. BEAUCAMP, « Exclues et aliénées : les femmes dans la tradition canonique byzantine », dans *Strangers to Themselves : the Byzantine Outsider. Papers from the Thirty-Second Spring Symposium of Byzantine Studies, University of Sussex, Brighton, March 1998*, éd. D. C. SMYTHE, Aldershot, 2000, p. 95. En principe, un clerc pouvait se marier tant qu'il ne faisait pas partie des « clercs du sanctuaire », c'est-à-dire jusqu'au rang de sous-diacre exclu, mais une nouvelle de Léon VI (*Novelles de Léon VI*, n° 3) relève et condamne une pratique anticanonique autorisant les clercs à devenir prêtre avant leurs fiançailles, voir DAGRON, « Économie et société chrétiennes », p. 246.

<sup>126</sup> *Novelles de Léon VI*, n° 111, p. 367, l. 8.

<sup>127</sup> A.-M. TALBOT, « Late Byzantine Nuns : by choice or necessity ? », *BF*, 9, 1985, p. 115-116.

<sup>128</sup> *Novelles de Léon VI*, n° 111, p. 365, l. 7-9.

<sup>129</sup> *Ibid.*, n° 111, p. 365, l. 15-16.

### b. Des espaces réservés à l'emprisonnement politique ?

Nous pouvons supposer que les moines enfermés dans leur monastère sur décision impériale étaient gardés dans les cellules prévues pour punir les moines rétifs à la règle du monastère, cellules mentionnées notamment par l'*hypotypôsis* de Théodore Stoudite, au IX<sup>e</sup> siècle, et l'*hypotypôsis* d'Athanase de Lavra, au X<sup>e</sup> siècle<sup>130</sup>.

Il est possible aussi que certains monastères, souvent utilisés comme prisons politiques, aient possédé des espaces réservés à cet effet. Deux monastères de Constantinople semblent avoir possédé de tels lieux : les monastères de Dalmatos et de Saint-Diomède.

Les chroniqueurs précisent, au sujet de l'emprisonnement de Constantin Élakikos, qu'il fut conduit au monastère de Dalmatos et enfermé dans la prison (καταδίκη), ce qui suggère un lieu réservé et séparé des bâtiments monastiques<sup>131</sup>. Un fragment de la *Vie de Nicétas le Paphlagonien*, l'un des plus farouches opposants à Léon VI dans l'affaire de la tétragamie, mentionne également cette prison dans laquelle fut enfermé le saint ; le texte cite la « sainte prison de Dalmatos » et qualifie le lieu de cachot<sup>132</sup>. Une dernière source, la *Vie du patriarche Euthyme*, indique que la prison du monastère était suffisamment connue au début du X<sup>e</sup> siècle pour être simplement désignée par l'expression de « prison de Dalmatos », sans qu'il soit fait mention du monastère<sup>133</sup>.

Un épisode de l'histoire du monastère de Saint-Diomède indique que ce monastère possédait également une prison séparée du monastère proprement dit et que les prisonniers éventuels n'étaient pas gardés par des moines. Cet épisode concerne l'emprisonnement de l'impératrice Marie d'Antioche, veuve de Manuel I<sup>er</sup> Comnène (1143-1180). Nous ne développerons pas ici les raisons de sa mise à l'écart et de son emprisonnement par Andronic I<sup>er</sup> Comnène en 1183, mais la description de sa prison par Nicétas Chôniatès mérite d'être retenue :

---

<sup>130</sup> *Hypotypôsis de Stoudios*, col. 1713<sup>A</sup> (après 842) ; *hypotypôsis d'Athanase de Lavra*, p. 136, l. 7-10 (963). Cf. DELOUIS, Stoudios, p. 384.

<sup>131</sup> TH. CONT., p. 384, l. 10-11 : « [...] καὶ ἐν τῇ τοῦ Δαλμάτου ἀπαγαγόντες μονῇ ἐγκατάκλειστον τῇ καταδίκη πεποιήκασιν ». Voir aussi GEORGES CONT., p. 876, l. 18-19 ; SYM. MAG. ET LOG., p. 300, l. 53-54.

<sup>132</sup> Éd. B. FLUSIN, « Un fragment inédit de la vie d'Euthyme le patriarche ? », *TM*, 9, 1985, p. 127, l. 53, 55-56, 58. Sur Nicétas le Paphlagonien, qui fut également l'auteur de la *Vie du patriarche Ignace*, voir BECK, *Kirche und theologische Literatur*, p. 548-549 ; A. SOLIGNAC, dans *DSAM*, 11, col. 221-224 ; *ODB*, 3, p. 1480.

<sup>133</sup> *Vie du patriarche Euthyme*, p. 9, l. 12-13.

« [Marie d'Antioche] fut ignominieusement conduite dans le monastère de Saint-Diomède, dans une prison (εἰρκτή) très étroite qui s'y trouvait. Elle y fut longtemps gardée par des gardiens aux manières outrageantes ; elle était insultée par leurs propos d'ivrognes, tourmentée par la faim et la soif »<sup>134</sup>.

Le monastère de Diomède était un monastère d'hommes et la prison réservée aux laïcs des deux sexes était probablement à l'écart des cellules monastiques et de l'église ; nous verrons plus loin que les appartements impériaux aménagés dans certains grands monastères de Constantinople étaient, de la même façon, séparés des bâtiments conventuels et pouvaient accueillir indifféremment des hommes ou des femmes<sup>135</sup>.

### *c. Les conditions de détention*

Les sources littéraires nous permettent de saisir quelques détails concernant les conditions de détention dans les monastères. Si ces conditions furent jugées pénibles par certains prisonniers, principalement des moines et des clercs, il apparaît que les conjurés et les opposants de l'empereur préféraient la détention dans les monastères à tout autre châtiment. Moins sévère que l'exil ou, bien sûr, que les mutilations physiques, cette sanction présentait en outre l'avantage d'être facilement révoquée et offrait à l'empereur la possibilité de se montrer clément.

### **Des conditions de détention jugées difficiles**

L'engagement de certains monastères dans les conflits politiques et religieux de leur temps incitait parfois les moines à se montrer particulièrement malveillants avec leurs prisonniers. Les sources iconodoules en particulier insistent sur les souffrances qu'auraient endurées les moines qui subirent la persécution iconoclaste ; Théodore Stoudite déplorait la

---

<sup>134</sup> NIC. CHÔNIATÈS, p. 267, l. 54 - p. 268, l. 58 : « ὑποσχέσεσιν εἰς τὴν τοῦ ἁγίου Διομήδους μονὴν περὶ τινὰ ἐκεῖ που στενοτάτην οὖσαν εἰρκτὴν ἀκλεῶς ἀπάγεται, ἔνθα καὶ ἐφ' ἰκανὸν παρὰ τῶν φυλάκων ἐρεσχελούντων παροινουμένη καὶ λιμῶ καὶ δίψει τετρυχωμένη ». Une autre source, le récit de la prise de Thessalonique par les Normands, d'Eustathe de Thessalonique (éd. S. KYRIAKIDIS, *La espugnazione di Tessalonica*, Palerme, 1961, p. 277, l. 14-15), mentionne également l'emprisonnement de l'impératrice dans le monastère de Diomède, sans donner les mêmes précisions sur la localisation exacte de sa prison. Cf. CHEYNET, *Pouvoir et contestations*, p. 114-115, n° 156 ; GARLAND, *Byzantine Empresses*, p. 208.

<sup>135</sup> Chap. 12, I.b.

malveillance et la brutalité des moines qui servaient de geôliers à Platon et à lui-même<sup>136</sup>. Hilarion de Dalmatos († 845) avait également été placé, dans le monastère tou Phonéôs, sous la garde vigilante et sévère de l'higoumène<sup>137</sup>. Il ne faudrait toutefois pas accorder trop de crédit aux récits hagiographiques, car leurs auteurs n'hésitaient sans doute pas à exagérer les difficultés de leur héros afin d'en souligner la patience et l'humilité.

Nous avons mentionné, plus haut, l'emprisonnement de Méthode par Théophile en 837, sur l'île d'Antigoni, mais le moine fut une première fois emprisonné sous le règne de Michel II (820-829) sur l'île de Saint-André, près du cap Akritas, à l'entrée du golfe de Nicomédie. Les sources, abondantes, font clairement état d'une prison (φυλακή) soit sur l'île de Saint-André<sup>138</sup>, soit sur « l'île d'Akritis », « près d'Akritis »<sup>139</sup>. Une source hagiographique de 863-865, la *Vie de David, Syméon et Georges*, mentionne un cachot étroit, un « tombeau » (τάφος) plus exactement, sans en préciser la localisation ; le moine y aurait été détenu cinq ans<sup>140</sup>. La *Vie du patriarche Méthode* mentionne neuf années de détention « dans une sorte de tombeau dans l'île de l'apôtre André »<sup>141</sup> et cette information est confirmée par la *Vie d'Euthyme de Sardes* composée par Méthode. L'auteur nous apprend qu'il était encore détenu sur l'île de Saint-André lorsqu'Euthyme y fut emprisonné sur ordre de Théophile, en 831<sup>142</sup>, et fait une terrible description de son cachot :

« Un autre jour, un autre homme, mais non pas nous aujourd'hui, pourra décrire l'exiguïté insupportable et immense quant à son extrême étroitesse, du cachot qui nous contient. Car elle est à ce point écrasée et ramassée dans toutes ses dimensions qu'il nous est absolument impossible de chanter ensemble un hymne à Dieu : l'air chaud sorti de la bouche rebrousse chemin et asphyxie celui qui tente de psalmodier. C'est peu dire que ne saurait contenir un autre homme un local qui n'admet même pas la parole. Comment pourrait-on imaginer la chaleur et le froid glacial, l'abondance insupportable de bêtes rampantes et de mouches due à l'obscurité et à la saleté du lieu ? Aussi, les pauvres que nous étions nous

---

<sup>136</sup> *Vie de Platon de Sakkoudion*, 840<sup>c</sup>-841<sup>a</sup>. Cf. HATLIE, *Monks and Monasteries of Constantinople*, p. 371.

<sup>137</sup> *Vie d'Hilarion de Dalmatos*, col. 733-734, l. 37-38. Cf. JANIN, *Le siège de Constantinople*, p. 497.

<sup>138</sup> GÉNÉSIOS, p. 35, l. 74-75 ; TH. CONT., p. 48, l. 12-13. Cf. JANIN, *Grands centres*, p. 53-55 ; ZIELKE, « Methodios I », p. 211.

<sup>139</sup> SKYLITZÈS, p. 28, l. 88-89 ; ZONARAS, XV, § 22 (Bonn, III, p. 339).

<sup>140</sup> *Vie de David, Syméon et Georges de Lesbos*, chap. 22, p. 237 (trad. J. GOUILLARD, « La Vie d'Euthyme de Sardes († 831), une œuvre du patriarche Méthode », *TM*, 10, 1987, p. 13).

<sup>141</sup> *Vie du patriarche Méthode*, chap. 5-9, col. 1248-1252.

<sup>142</sup> *Vie d'Euthyme de Sardes*, chap. 15, p. 43. Sur la date de la mort d'Euthyme, voir GOUILLARD, *op. cit.*, p. 10 ; *PMBZ*, n° 1838.

sommes-nous profondément lamenté sur nous-même en apprenant l'adjonction d'un nouveau venu »<sup>143</sup>.

Les difficiles conditions de détention de Méthode semblent exclure toute forme de commodité et nous comprenons mal comment le moine a pu rédiger, comme il l'affirme, la *Vie d'Euthyme de Sardes* dans ce cachot aveugle et sans lumière<sup>144</sup>. Il est assez probable que Méthode ait composé ce récit après qu'il fut sorti de prison comme le suggèrent les longs développements sur l'incorruptibilité des corps et les images, mais il est possible aussi qu'il ait exagéré les conditions de sa détention.

La *Vie d'Euthyme de Sardes* indique que la prison de Méthode et d'Euthyme était située dans un monastère car les prisonniers étaient gardés par des moines<sup>145</sup>. Notons la présence d'un « exoriarque », également désigné sous le titre de « responsable de l'exil », qui avait à charge l'entretien des prisonniers ; nommé Konstantinakios, cet homme n'était sans doute pas un moine<sup>146</sup>. Les différentes périodes d'emprisonnement de Méthode ont parfois été confondues par les chroniqueurs et nous retrouvons, probablement pour cette raison, la mention d'un « tombeau » dans lequel Méthode aurait été enfermé pour son second emprisonnement en 837, sur l'île d'Antigoni, au moment de la persécution des frères Graptoi<sup>147</sup>.

Nous possédons également quelques détails concernant la prison monastique de Monobata où fut enfermé Alexandre, métropolite de Nicée, vers 944. Alexandre fut gardé dans une grotte du monastère pendant cinq mois, sans avoir le droit de communiquer avec l'extérieur<sup>148</sup>. Il put ensuite demander le secours de ses proches par lettres, mais il insiste, dans sa correspondance, sur la cruauté et la surveillance continue des moines qui le gardent<sup>149</sup>. Là encore, les conditions de détention d'Alexandre semblent difficiles, mais notons que le

---

<sup>143</sup> *Vie d'Euthyme de Sardes*, chap. 16, p. 43-45 (trad. J. GOUILLARD, « La Vie d'Euthyme de Sardes († 831), une œuvre du patriarche Méthode », *TM*, 10, 1987). Cf. ZIELKE, « Methodios I », p. 211-212.

<sup>144</sup> *Vie d'Euthyme de Sardes*, chap. 30, p. 65, l. 620.

<sup>145</sup> *Ibid.*, chap. 20, p. 49, l. 389.

<sup>146</sup> *Ibid.*, p. 43, l. 308, p. 49, l. 388-389.

<sup>147</sup> PS.-SYM., p. 742, l. 15, p. 743, l. 18, 20. Sur la persécution des frères Graptoi, voir la *Vie de Michel le Syncelle*, p. 84-100 ; TH. CONT., p. 104-106 ; SKYLITZÈS, p. 61-63. Cf. DAGRON, « L'iconoclasme », p. 145 ; *ODB*, 2, p. 1369-1370, et 3, p. 2042 et 2062.

<sup>148</sup> DARROUZÈS, *Épistoliers*, p. 69, l. 40-59.

<sup>149</sup> *Ibid.*, voir notamment p. 72, l. 1-10, p. 75, l. 5-17, p. 80, l. 9-17. Cf. I. SEVCENKO, « Was there totalitarianism in Byzantium ? Constantinople's control over its Asiatic hinterland in the early ninth century », dans *Constantinople and its Hinterland*, éd. C. MANGO et G. DAGRON, Londres, 1995, p. 100-101.

prisonnier noircit sans aucun doute l'exposé de sa situation puisque les fouilles des moines et la surveillance étroite dont il fit l'objet ne l'empêchèrent pas d'entretenir une intense correspondance et de parvenir à défendre sa cause.

La même prudence doit être de mise à l'étude de la correspondance du patriarche Nicolas Mystikos, déposé en 907 par Léon VI et enfermé dans le monastère de Galakrènai. Dans une lettre adressée au pape et dans laquelle il développe l'affront qui lui fut alors infligé par l'empereur, le patriarche réhabilité insiste sur les difficiles conditions de sa détention et mentionne en particulier la « violence de ses geôliers »<sup>150</sup>.

*A priori* moins éprouvante, l'assignation à résidence des moines dans leur propre monastère ne se faisait cependant pas nécessairement dans de bonnes conditions. L'higoumène de Stoudios, Nicolas, destitué suite à son refus de communier avec le nouveau patriarche, Photius, en 858, vécut sept années d'exil puis, sur ordre de Michel III, fut assigné à résidence dans son propre monastère de 866 à 868 ; le texte de sa Vie mentionne explicitement un emprisonnement et précise que le moine était enfermé dans une étroite cellule<sup>151</sup>.

## Un moindre mal

Plusieurs exemples montrent cependant que les conditions de détention étaient moins pénibles dans les monastères que dans les autres prisons. On devine notamment une progression dans la sévérité des peines imposées à Étienne le Jeune († 765) par Constantin V qui le fit garder dans un premier temps au monastère de Philippikos, à Chrysopolis, puis, constatant que l'assurance du moine ne faiblissait pas, le fit exiler en Proconnèse<sup>152</sup>. Le séjour dans le monastère de Chrysopolis, de courte durée, n'était destiné qu'à obtenir la soumission d'Étienne au concile de Hiércia (754)<sup>153</sup>. Au moment de son jugement, Étienne fut ramené à Constantinople et enfermé dans la prison du prétoire où les conditions de détention étaient plus pénibles<sup>154</sup>. De même, la détention de Constantin Dalassène sur l'île de Platè, dans l'archipel des Princes, fut jugée insuffisante ; le candidat malheureux à l'empire fut transféré,

---

<sup>150</sup> NICOLAS MYSTIKOS, *Lettres*, n° 32, p. 224, l. 173.

<sup>151</sup> *Vie de Nicolas Stoudite*, col. 913<sup>A</sup>. Cf. DELOUIS, *Stoudios*, p. 330-331, 380-381.

<sup>152</sup> *Vie d'Étienne le Jeune*, chap. 41 et 46. Cf. I. ROCHOW, *Kaiser Konstantin V. (741-775)*, Francfort-sur-le-Main, 1994, p. 64, 67.

<sup>153</sup> *Vie d'Étienne le Jeune*, chap. 44.

<sup>154</sup> *Ibid.*, chap. 55-56.



sous le règne de Michel IV (1034-1041), « dans une tour bien sûre » où il fut confié « à des gardiens triés sur le volet »<sup>155</sup>.

Citons également l'exemple du moine Niphon enfermé pour hérésie en 1143 dans le monastère de la Théotokos Péribleptos<sup>156</sup>. Accusé de pratiquer l'hérésie dualiste bogomile qui, depuis le XI<sup>e</sup> siècle, gagnait en importance dans l'empire byzantin, le moine avait été, le 1<sup>er</sup> octobre 1143, confiné dans une cellule du monastère ; il continuait cependant d'y professer son hérésie, ce qui suggère que les conditions de sa détention n'étaient pas excessivement sévères. La session du synode du 22 février 1044 confirma sa condamnation et il fut transféré dans un endroit plus sûr, malheureusement non précisé par les sources, mais où il était plus sévèrement surveillé<sup>157</sup>.

Cet épisode montre que la détention dans un monastère était parfois provisoire, le temps que la condamnation soit prononcée et l'accusation confirmée. Nous en avons un autre exemple dans la *Vie du patriarche Euthyme*. Dans un passage du récit relatant l'arrestation de Théodore Santabarènos, métropolitain d'Euchaïta, par Léon VI<sup>158</sup>, nous apprenons que l'accusé fut d'abord enfermé dans le monastère de Dalmatos, à Constantinople, le temps que l'empereur décide de son sort définitif ; il fut finalement exilé à Athènes et aveuglé<sup>159</sup>.

### Une faveur impériale

La détention dans un monastère était finalement la sanction la moins sévère que pouvaient espérer les conjurés ; cette décision était souvent le signe de la clémence de l'empereur et résultait dans certains cas d'une faveur particulière. Les mêmes motifs amenaient par ailleurs les souverains d'Occident, et en particulier l'empereur carolingien, à préférer la relégation dans un monastère à d'autres châtiments, tels que l'exil ou

---

<sup>155</sup> SKYLITZÈS, p. 397, l. 46-49 (trad. B. FLUSIN).

<sup>156</sup> RALLÈS-POTLÈS, V, p. 88-90 (trad. HAMILTON, *Dualist Heresies*, p. 220) ; GRUMEL-DARROUZÈS, *Regestes*, I, 3, n° 1013. Cf. J. M. HUSSEY, « Byzantine Monasticism », dans *The Cambridge Medieval History*, éd. J. M. HUSSEY, D. M. NICOL et G. GOWAN, IV, 2, Cambridge, 1967, p. 190-193 ; MAGDALINO, *Manuel I Komnenos*, p. 277 ; ANGOLD, *Church and Society*, p. 78, 468-501, 491 ; MALAMUT, *Alexis I<sup>er</sup>*, p. 212, 215, 220-234.

<sup>157</sup> RALLÈS-POTLÈS, V, p. 90-91 (trad. HAMILTON, *Dualist Heresies*, p. 221) ; GRUMEL-DARROUZÈS, *Regestes*, I, 3, n° 1015.

<sup>158</sup> Sur Santabarènos, dont nous avons déjà mentionné les intrigues, voir *supra*, chap. 4, II.b. TH. CONT., p. 348-349 ; SKYLITZÈS, p. 168, l. 84-169, l. 2 ; PS.-SYM., p. 697, l. 3-20 ; GEORGES CONT., p. 846, l. 10-18 ; SYM. MAG. ET LOG., p. 267-268 ; ZONARAS, XVI, § 11 (Bonn, III, p. 436-438). Cf. TOUGHER, *Leo VI*, p. 35, 72-73.

<sup>159</sup> *Vie du patriarche Euthyme*, p. 9, l. 10-14.

l'aveuglement, pour les moins coupables de leurs opposants politiques<sup>160</sup>. Cette attitude clémentine était liée à des considérations politiques, car le souverain pouvait ainsi espérer s'assurer le soutien et la loyauté des groupes aristocratiques dominants<sup>161</sup>.

Eustathe, drongaire de la flotte tenu responsable de la défaite byzantine à Taormina, en 902, avait dans un premier temps été condamné à mort, car Léon VI le soupçonnait de trahison, mais l'intervention du patriarche lui permit d'être enfermé au Stoudios où il devint moine<sup>162</sup>. Nous avons mentionné plus haut l'exil de Nicéphore Xiphias sur l'île d'Antigoni, dans l'archipel des Princes. Yahya d'Antioche précise, à ce sujet, que cette peine était une faveur de l'empereur :

« [Basile II] contraignit Xiphias à se faire moine dans un monastère à l'extérieur de Constantinople, eu égard aux services que celui-ci lui avait rendus autrefois, à l'époque où il avait participé à ses expéditions en Bulgarie. C'est aussi parce que l'humeur noire, dominante chez Xiphias, l'exposait à certains moments à une sorte de mélancolie que l'empereur lui laissa la vie sauve. Il saisit ses richesses et ses biens, mais il ne cessa d'avoir des égards pour lui et de se préoccuper de ce dont il avait besoin »<sup>163</sup>.

De même, Nicéphore III Botaniate (1078-1081) répugna à emprisonner et à aveugler Konstantios, le demi-frère de son prédécesseur Michel VII, qui s'était pourtant révolté contre lui, et préféra le faire tonsurer et l'exiler sur une île des Princes<sup>164</sup>. Enfin, l'exil du protostratôr Alexis Axouch dans un monastère du Papikion, en Thrace, résultait d'une faveur de Manuel I<sup>er</sup> qui l'avait pris en pitié<sup>165</sup>.

La détention dans un monastère permettait aussi d'assouplir la sévérité de la peine décidée par l'empereur dans un premier temps. Ainsi Prouisianos, reconnu coupable d'un

---

<sup>160</sup> Voir notamment les exemples proposés par J. W. BUSCH, « Von Attentat zur Haft : Die Behandlung von Konkurrenten und Opponenten der frühen Karolinger », *Historische Zeitschrift*, 263, 1996, p. 561-588 ; JONG, « Monastic prisoners », p. 291-292 ; EAD., *The Penitential State. Authority and Atonement in the Age of Louis the Pious, 814-840*, Cambridge, 2009, p. 21.

<sup>161</sup> Sur les motivations politiques de la relative clémence des souverains carolingiens, voir P. FOURACRE, « Attitudes towards violence in seventh-and eighth-century Francia », dans *Violence and society in the early Medieval West*, éd. G. HALSALL, Woodbridge, 1998, p. 70 ; JONG, « Monastic prisoners », p. 296-297.

<sup>162</sup> GEORGES CONT., p. 861, l. 3-6 ; SYM. MAG. ET LOG., p. 284, l. 245-248. Cf. J.-F. VANNIER, *Familles byzantines : les Argyroi (IX<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles)*, Paris, 1975, p. 23-24 ; DELOUIS, *Stoudios*, p. 381 ; TOUGHER, *Leo VI*, p. 212.

<sup>163</sup> YAHYA D'ANTIOCHE, III, p. 469, l. 62-64 (trad. F. MICHEAU et G. TROUPEAU).

<sup>164</sup> ATTALIAE, p. 220, l. 21-27 ; SKYLITZÈS CONT., p. 185, l. 1-9 ; ZONARAS, XVIII, § 19 (Bonn, III, p. 724). Cf. POLÉMIS, *The Doukai*, p. 72-73 ; CHEYNET, *Pouvoir et contestations*, p. 87, n. 110.

<sup>165</sup> KINNAMOS, p. 269, l. 20-23.

complot contre Romain III en 1028-1029, eut-il la possibilité de devenir moine « de son plein gré » deux ans plus tard, ce qui témoigne assurément d'une amélioration de sa situation<sup>166</sup>. Le monastère de Stoudios, en particulier sous le règne de Romain III (1028-1034), accueillit plusieurs de ces aristocrates reconnus coupables de conspirations contre l'empereur, tels Nicéphore Xiphias, rappelé de son exil sur l'île d'Antigoni, et Constantin Diogène, libéré de la tour où il avait été enfermé ; tous deux prirent l'habit monastique au Stoudios<sup>167</sup>.

Cette pratique semble attestée dès le IX<sup>e</sup> siècle par une catéchèse de Théodore Stoudite qui enjoint aux moines de ne pas parler avec « ceux qui sortent de prison en temps voulu » et qui résident ensuite au monastère de Stoudios<sup>168</sup>. Théodore Stoudite semble considérer ces hommes non comme des frères, membres à part entière de la communauté, mais comme des étrangers dont la présence pouvait nuire à la tranquillité des moines.

#### *d. La tonsure monastique*

Nous avons vu, au sujet de l'enfermement des femmes accusées d'adultère dans les monastères, que ce type de détention ne s'accompagnait pas en principe de la tonsure monastique. La « tonsure coercitive » fut pourtant fréquemment utilisée pour des questions de stratégie matrimoniale. Nous remarquons de la même façon que la détention dans un monastère était doublée, le plus souvent, de la tonsure monastique. Cette pratique était une précaution supplémentaire destinée à rendre impossible le retour des opposants de l'empereur sur la scène politique. Cette précaution n'était pas, toutefois, toujours suffisante.

### **Un châtement politique courant**

Les sources narratives indiquent clairement que la tonsure monastique faisait partie des châtements politiques habituels, avec les confiscations des biens et l'exil<sup>169</sup>. Elle permettait d'abord d'écartier un personnage jugé dangereux de la scène politique sans pour autant le mettre à mort ou le mutiler. La mutilation et en premier lieu l'aveuglement étaient des sanctions réservées aux candidats à l'empire, mais la tonsure était un châtement moins sévère

---

<sup>166</sup> SKYLITZÈS, p. 384, l. 12.

<sup>167</sup> *Ibid.*, p. 376, l. 75-76, et p. 384, l. 14-15. Cf. DELOUIS, *Stoudios*, p. 382-383.

<sup>168</sup> THÉODORE STOUDITE, *Grandes Catéchèses*, I, 27, l. 24-25. Cf. DELOUIS, *Stoudios*, p. 384.

<sup>169</sup> Voir notamment la *Vie du patriarche Euthyme*, p. 11, l. 14-15, et PSELLOS, I, p. 149, l. 12-13.

et plus fréquent. Les eunuques, en particulier, déjà écartés du pouvoir du fait de leur état, mais nombreux parmi les hommes de confiance de l'empereur, pouvaient être tonsurés de force en cas de trahison. Constantin le Paphlagonien, qui était eunuque et l'un des favoris de Léon VI et de sa quatrième épouse Zoé, fut ainsi tonsuré et enfermé dans le monastère de Saint-Taraise, à Constantinople, suite à une fausse accusation du principal ministre de l'empereur, Samônas<sup>170</sup>. Constantin fut ensuite réhabilité et Samônas, également eunuque, fut contraint de devenir moine ; la tonsure monastique fut faite chez lui, mais Samônas fut ensuite conduit dans le monastère d'Euthyme, à Psamathia, puis transféré au monastère de Martinakios<sup>171</sup>.

La tonsure monastique permettait surtout d'écartier un homme puissant de la tentation du pouvoir. La plupart des aristocrates et des dignitaires enfermés dans des monastères en raison de leur participation à des complots furent tonsurés de force, tels l'eunuque Mousikos en 899<sup>172</sup>, le drongaire de la flotte Eustathe en 902<sup>173</sup>, Léon Choïrosphaktès et Grégoras Ibéritzès en 913<sup>174</sup>. Cette pratique est attestée pour toute la période et, sans reprendre les exemples que nous avons déjà cités, retenons pour le XII<sup>e</sup> siècle le cas du *sébeste* Andronic Lapardas enfermé et tonsuré au monastère du Christ Pantéopte, à Constantinople, en 1183<sup>175</sup>.

Tel fut notamment le sort du patrice Constantin Dalassène qui avait été pressenti pour succéder à Constantin VIII en épousant l'une de ses filles et qui fut finalement écarté au profit

---

<sup>170</sup> TH. CONT., p. 375, l. 11-18 ; SKYLITZÈS, p. 190, l. 56-61 ; PS.-SYM., p. 712, l. 5-9 ; GEORGES CONT., p. 869, l. 3-7 ; SYM. MAG. ET LOG., p. 292, l. 405-409. Cf. TOUGHER, *Leo VI*, p. 200 ; K. M. RINGROSE, *The Perfect Servant : eunuchs and the social construction of gender in Byzantium*, Chicago – Londres, 2003, p. 124-125, 188-191. Les origines de Constantin sont exposées avec plus de détails par PS.-SYM., p. 713-715. Le monastère de Saint-Taraise fut fondé par le patriarche Taraise (784-806) sur la côte européenne du Bosphore, voir JANIN, *Le siège de Constantinople*, p. 481-482 ; HATLIE, *Monks and Monasteries of Constantinople*, p. 321.

<sup>171</sup> TH. CONT., p. 376, l. 18-19 ; SKYLITZÈS, p. 191, l. 91-93 ; PS.-SYM., p. 713, l. 7-9 ; GEORGES CONT., p. 870, l. 7-9 ; SYM. MAG. ET LOG., p. 293, l. 429-430. Au sujet de la confiance particulière que témoignait Léon VI aux nombreux eunuques qui l'entouraient, voir TOUGHER, *Leo VI*, p. 199-202.

<sup>172</sup> GEORGES CONT., p. 857, l. 17-21 ; SYM. MAG. ET LOG., p. 280, l. 176-178. Cf. TOUGHER, *Leo VI*, p. 201 ; DELOUIS, *Stoudios*, p. 381.

<sup>173</sup> GEORGES CONT., p. 861, l. 1-6 ; SYM. MAG. ET LOG., p. 284, l. 247-248. Cf. J.-F. VANNIER, *Familles byzantines : les Argyroi (IX<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles)*, Paris, 1975, p. 23-24 ; TOUGHER, *Leo VI*, p. 212 ; DELOUIS, *Stoudios*, p. 381.

<sup>174</sup> TH. CONT., p. 384, l. 4-7 ; PS.-SYM., p. 720, l. 17-20 ; GEORGES CONT., p. 876, l. 12-15 ; SYM. MAG. ET LOG., p. 300, l. 50 ; SKYLITZÈS, p. 199, l. 85-89. Cf. DELOUIS, *Stoudios*, p. 382.

<sup>175</sup> NIC. CHÔNIATÈS, p. 279, l. 91 ; SKOUTARIÔTÈS, p. 336, l. 8. Cf. CHEYNET, *Pouvoir et contestations*, p. 116, n° 158.

de Romain Argyre<sup>176</sup>. Sa popularité inquiéta Michel IV qui l'enferma en 1034, puis Michel V (1041-1042) qui, par sécurité, lui imposa l'habit monastique :

« Pour sa part, le Paphlagonien Michel le tenait emprisonné par crainte moins de l'homme que de la sympathie qu'avait pour lui le peuple, car la capitale était en effervescence quand elle le voyait et elle était toute prête à faire aussitôt quelque chose de grave en sa faveur. Donc Michel le gardait enfermé dans une forteresse. Quant à son neveu qui lui succéda à l'empire, à peine fût-il assis sur le trône qu'il éteint en Constantin toute velléité de régner : il lui change, en effet, son habit, et le met avec ceux qui portent le vêtement noir, non en ami, pour le rapprocher de Dieu, mais en ennemi, pour l'écarter de son but présumé »<sup>177</sup>.

Le « vêtement noir » et la « tonsure des cheveux » sont les expressions littéraires les plus fréquemment utilisées par les chroniqueurs pour mentionner le changement d'état de ces prisonniers devenus moines.

Les mêmes sources indiquent par ailleurs que les aristocrates prenaient spontanément l'habit monastique dans l'espoir de se protéger de sanctions plus sévères et de susciter ainsi le pardon de l'empereur. En 803, Bardanès Tourkos, exilé dans son monastère de Prôtè, espéra obtenir la clémence de Nicéphore I<sup>er</sup> en devenant moine, mais l'empereur dépêcha ses hommes à Prôtè, avec pour ordres de confisquer les biens du moine et de l'aveugler<sup>178</sup>.

Plusieurs dignitaires, particulièrement au cours du XI<sup>e</sup> siècle, eurent recours à cette stratégie afin d'éviter les représailles de l'empereur, notamment au moment des changements de règne. Nous avons mentionné plus haut la carrière de Jean l'Orphanotrophe qui, de 1029 à 1043, fit et défit plusieurs empereurs<sup>179</sup>. Homme de confiance de Basile II<sup>180</sup>, il fut rappelé par Romain III en 1028, alors qu'il avait « fait tonsurer sa chevelure de laïc »<sup>181</sup>. Jean avait en effet probablement été écarté à la mort de Basile II, en 1025, car Constantin VIII (1025-1028) avait placé ses propres familiers aux postes clés de l'empire<sup>182</sup> ; nous pouvons supposer que Jean

---

<sup>176</sup> SKYLITZÈS, p. 373-374 ; ZONARAS, XVII, § 10 (Bonn, III, p. 572). Cf. CHEYNET, « Les Dalassénoï », p. 417-418 ; ID., *Pouvoir et contestations*, p. 40-41, n° 29.

<sup>177</sup> PSELLOS, I, p. 122, l. 8-123, l. 17 (trad. E. RENAULD). Voir aussi SKYLITZÈS, p. 396, l. 18-22, p. 397, l. 46-48, ZONARAS, XVII, § 14 (Bonn, III, p. 589), et CHEYNET, *Pouvoir et contestations*, p. 45-46, n° 38, sur son emprisonnement par Michel IV.

<sup>178</sup> TH. CONT., p. 10, l. 1-6 ; SKYLITZÈS, p. 10, l. 53-56. *PMBZ*, n° 766 ; *PBE*, Bardanes 3.

<sup>179</sup> Chap. 7, l.d.

<sup>180</sup> PSELLOS, I, p. 44, l. 3-8 ; SKYLITZÈS, p. 367, l. 53.

<sup>181</sup> SKYLITZÈS, p. 375, l. 64 (trad. B. FLUSIN). PSELLOS, I, p. 60, l. 9, et ATTALIAE, p. 10, l. 3-4, mentionnent également le statut monacal de Jean.

<sup>182</sup> PSELLOS, I, p. 26-27 ; SKYLITZÈS, p. 370.

avait alors jugé plus prudent de se retirer dans un monastère et de devenir moine en attendant de pouvoir revenir sur la scène politique à l'occasion d'un prochain changement de règne.

Deux conseillers bien connus de Constantin IX (1042-1055), Michel Psellos et Jean Xiphilin, furent également contraints de prendre l'habit monastique quand ils perdirent la grâce de l'empereur, vers 1050 ; ils durent quitter la cour et partirent momentanément pour l'Olympe, en Bithynie, où ils devinrent tous deux moines<sup>183</sup>. Cette stratégie leur réussit car tous deux purent ensuite revenir à la vie politique ; Michel Psellos devint, selon ses propres dires, l'un des conseillers privilégiés d'Isaac Comnène (1057-1059), de Constantin X Doukas (1059-1068) et de Michel VII Doukas (1071-1078), et Jean Xiphilin accéda au patriarcat en 1064 (1064-1075).

Citons enfin l'exemple du César Jean Doukas, frère de Constantin X Doukas et oncle de Michel VII, qui, après avoir brigué en vain le pouvoir, en 1073 ou en 1074, et craignant la colère de Michel VII, eut la prudence de prendre l'habit monastique avant de rejoindre l'empereur<sup>184</sup>. Notons qu'il échappa en effet aux représailles de l'empereur et qu'il put rapidement revenir aux affaires, mais Anne Comnène affirme qu'il avait abandonné son habit monastique en 1081<sup>185</sup>.

### Les limites de cette pratique

La tonsure coercitive était cependant contraire au principe, déjà évoqué, du libre choix de la vie monastique défendu par les canonistes<sup>186</sup>. Selon une lettre envoyée par le prôtos du Papikion à Théodore Balsamon, certains prisonniers qui avaient été contraints de prendre

---

<sup>183</sup> PSELLOS, II, p. 66-69 ; *Éloge funèbre de Jean Xiphilin par Psellos*, éd. K. N. SATHAS, MB, IV, Paris, 1894, p. 435-444 ; ATTALIATE, p. 70, l. 4-11 (au sujet de Jean Xiphilin). Cf. LEMERLE, *Cinq études*, p. 205-206 ; A. KARPOZILOS, *Συμβολή στη μελέτη τοῦ βίου καὶ τοῦ ἔργου τοῦ Ἰωάννη Μαυρόποδος*, Ioannina, 1982, p. 36-38, 45-48 ; ID., *The Letters of Ioannes Mauroπους Metropolitan of Euchaita*, Thessalonique, 1990, p. 17, 24-27 ; M. ANGOLD, « Imperial renewal and orthodox reaction : Byzantium in the eleventh century », dans *New Constantines : the Rhythm of Imperial Renewal in Byzantium, 4th-13th Centuries*, éd. P. MAGDALINO, Londres, 1994, p. 235-236 ; ID., « Belle époque », p. 599.

<sup>184</sup> ATTALIATE, p. 142, l. 19-26 ; BRYENNIOS, p. 181, l. 19-22. Sur la mauvaise opinion de Michel Attaliate à l'égard de Jean Doukas, voir A. P. KAZHDAN et S. FRANKLIN, *Studies on Byzantine Literature of the Eleventh and Twelfth Centuries*, Cambridge, 1984, p. 36-38. Cf. CHEYNET, *Pouvoir et contestations*, p. 79-80, n° 99.

<sup>185</sup> *Alexiade*, livre II, chap. IX, § 3. Sur la participation de Jean Doukas à la vie politique de l'empire, voir CHEYNET, *Pouvoir et contestations*, p. 84, 89, 355.

<sup>186</sup> Commentaires de Balsamon au canon 3 du concile d'Ancyre et au canon 48 du concile *in Trullo*, dans RALLÈS-POTLÈS, III, p. 27-28, et RALLÈS-POTLÈS, II, p. 419-423 (trad. A. E. LAIOU, *Mariage*, p. 133-136).

l'habit monastique<sup>187</sup> au Papikion critiquèrent précisément cette pratique ; ils invoquèrent Basile de Césarée qui aurait conseillé que toute vocation monastique soit mise à l'essai pendant trois ans<sup>188</sup>. Cette lettre n'est pas précisément datée, mais Balsamon était alors déjà patriarche d'Antioche et sa nomination remonte aux années 1185-1190 († après 1195)<sup>189</sup>. Les problèmes rencontrés par le prôtos Théodose évoquent les emprisonnements, peut-être dans le monastère de Saint-Georges du Papikion, d'Alexis Axouch en 1167<sup>190</sup> et surtout d'Alexis Comnène en 1191<sup>191</sup>. Ce dernier aurait protesté contre la contrainte de prendre l'habit monastique et rappelé la citation de l'Évangile de Luc : « Quiconque met la main à la charrue, puis regarde en arrière, n'est pas fait pour le Royaume de Dieu »<sup>192</sup>. Alexis signifiait ainsi qu'il devenait moine sans en avoir eu la vocation et présageait que ce changement d'état ne serait que provisoire.

Dans sa réponse au prôtos du Papikion, Balsamon conteste l'existence de cette prescription de Basile de Césarée, mais confirme l'usage d'une telle période de noviciat exigée à la fois par les canons et la législation impériale<sup>193</sup>. Cette période de trois ans était cependant rarement prescrite par les *typika*, les fondateurs de monastères lui préférant la période de six mois réservée, selon Balsamon, aux personnes particulièrement vertueuses et déjà éprouvées par la vie monastique<sup>194</sup>.

Les tonsures coercitives étaient contraires au principe du noviciat, car les prisonniers étaient soumis dès leur arrivée à la tonsure et au changement d'habit. En outre, pour

---

<sup>187</sup> BALSAMON, *Lettre au prôtos du Papikion*, p. 301, l. 23 : « ἀναγκαζόμενοι τελειωθῆναι δι' ἀποκάρσεως ».

<sup>188</sup> *Ibid.*, p. 301-303.

<sup>189</sup> *Ibid.*, p. 301, commentaire de PAPAΖŌTOS, p. 298.

<sup>190</sup> KINNAMOS, p. 265, l. 14-269, l. 23 ; NIC. CHŌNIATÈS, p. 144, l. 75-76, p. 427, l. 27-28.

<sup>191</sup> NIC. CHŌNIATÈS, p. 425, l. 73, p. 426-427.

<sup>192</sup> *Lc*, 9, 62. NIC. CHŌNIATÈS, p. 427, l. 16-21.

<sup>193</sup> BALSAMON, *Lettre au prôtos du Papikion*, p. 303, 11-14, p. 307-310. Voir les *Basiliques*, IV, 1, 3 ; RALLÈS-POTLÈS, II, p. 662-667, pour le 5<sup>e</sup> canon disciplinaire du synode de Constantinople, en 861 (GRUMEL-DARROUZÈS, *Regestes*, I, 2, n<sup>o</sup> 471). Cf. J. M. HUSSEY, « Byzantine Monasticism », dans *The Cambridge Medieval History*, éd. J. M. HUSSEY, D. M. NICOL et G. GOWAN, IV, 2, Cambridge, 1967, p. 172-173 ; *ODB*, 3, p. 1499 (« novice »).

<sup>194</sup> BALSAMON, *Lettre au prôtos du Papikion*, p. 308-309. Les monastères fondés ou rénovés à la fin du XI<sup>e</sup> siècle et au XII<sup>e</sup> siècle par la haute aristocratie de Constantinople établissaient une distinction entre les proches de la famille du fondateur et les membres de l'aristocratie qui pouvaient être tonsurés au bout de six mois, et les autres novices qui devaient témoigner de leur vocation pendant deux ou trois ans avant de devenir moine, voir les *typika* de Saint-Mamas (p. 278-279), d'Élegmoi, en 1162, (p. 739, 742-743), et de la Kécharitoméné (p. 77). Cf. GALATARIOTOU, « Byzantine ktetorika typika », p. 99-101 ; *BMFD*, 1, p. xxi, et 3, p. 1096.

beaucoup d'entre eux, ce changement d'état n'était que provisoire ; Alexis Comnène fut ainsi rappelé au bout de trois mois par Isaac II et le chroniqueur signale qu'il mit fin à sa période monastique en mangeant de la viande dès qu'il rentra chez lui<sup>195</sup>. Cette habitude était, elle aussi, contraire aux canons et à la législation impériale qui prescrivaient que les moines ne pouvaient en aucune façon retourner à l'état laïc<sup>196</sup>.

Cependant, le caractère éventuellement provisoire de la détention monastique constituait un atout non seulement pour le prisonnier, mais aussi pour le souverain qui ménageait ainsi une certaine souplesse dans la mise à l'écart de ses opposants. Relevons par exemple que le drongaire de la flotte Eustathe, enfermé et tonsuré au Stoudios après la défaite de Taormina, en 902<sup>197</sup>, fut rétabli deux ans plus tard dans ses fonctions et chargé d'une nouvelle offensive contre Léon de Tripoli<sup>198</sup>. Constantin le Paphlagonien, accusé à tort de complot et détenu dans un monastère fut, de la même façon, rapidement réhabilité par Léon VI qui l'éleva à la dignité de parakoimomène<sup>199</sup>.

Notons enfin que l'habit monastique n'empêchait pas ces hommes puissants et soutenus par de solides réseaux d'amitié de continuer à conspirer contre l'empereur. Plusieurs dignitaires portant l'habit de moines nous sont ainsi connus pour avoir participé à des complots, tels Marianos Argyre et Constantin Éladikos. Constantin Éladikos, qualifié de moine et de patrice, fut l'un des partisans de Constantin Doukas lors de la tentative d'usurpation de ce dernier, en 913 ; il fut, en guise de sanction, fouetté, puis enfermé au monastère de Dalmatos<sup>200</sup>. Une miniature du manuscrit illustré de la *l'Abrégé historique* de Jean Skylitzès le représente en moine avec des vêtements sombres et une longue barbe<sup>201</sup>.

Constantin Éladikos était sans doute devenu moine sous la contrainte, soit pour

---

<sup>195</sup> NIC. CHÔNIATÈS, p. 427, l. 37-41.

<sup>196</sup> *Basiliques*, IV, 1, 14 ; *Novelles de Léon VI*, n° 8. Voir les lettres de Théodore Stoudite qui comparent la profession monastique au baptême et qui soulignent l'impossibilité, pour un moine, de revenir à la vie laïque (THÉODORE STOUDITE, *Lettres*, n° 486, 489 et 530).

<sup>197</sup> GEORGES CONT., p. 861, l. 1-6 ; SYM. MAG. ET LOG., p. 284, l. 247-248.

<sup>198</sup> SKYLITZÈS, p. 182. Sur cet avantage que présentait la détention dans un monastère, voir pour le domaine occidental JONG, « Monastic prisoners », p. 293-294, 318 ; EAD., *The Penitential State. Authority and Atonement in the Age of Louis the Pious, 814-840*, Cambridge, 2009, p. 21.

<sup>199</sup> TH. CONT., p. 376, l. 18-19 ; SKYLITZÈS, p. 191, l. 91-93 ; PS.-SYM., p. 713, l. 7-9 ; GEORGES CONT., p. 870, l. 7-9 ; SYM. MAG. ET LOG., p. 293, l. 429-430. Cf. TOUGHER, *Leo VI*, p. 200-201.

<sup>200</sup> TH. CONT., p. 384, l. 9-10 ; SKYLITZÈS, p. 198, l. 50. Au sujet de la révolte de Constantin Doukas, voir POLÉMIS, *The Doukai*, p. 21-25 ; ODB, 1, p. 657.

<sup>201</sup> TSAMAKDA, *The Illustrated Chronicle*, p. 154 et n° 274.



échapper à la colère impériale, soit sur décision de l'empereur qui espérait ainsi l'écartier de la vie politique. Tel devait être le cas également de Marianos Argyre cité parmi les conjurés qui mirent fin au règne de Romain Lécapène, en 944. Marianos était le fils de Léon Argyre, domestique des scholes, et le beau-frère de la fille de l'empereur, Agathe Lécapène<sup>202</sup>. Plus chanceux que Constantin Éladikos, Marianos fut, en récompense de son soutien, promu patrice et comte de l'Étable par Constantin VII ; c'est alors qu'il quitta son habit monastique pour retrouver l'état laïc<sup>203</sup>.

Condamnés à prendre l'habit monastique, certains dignitaires du XI<sup>e</sup> siècle, tels Constantin Diogène et Léon Tornikios, ne s'avouèrent pas vaincus et poursuivirent leurs activités politiques. Devenu moine du monastère de Stoudios en 1031 suite à un complot contre Romain III Argyre<sup>204</sup>, Constantin Diogène entra en contact en 1032 avec Théodora, la sœur de l'impératrice Zoé, et tenta de monter une nouvelle révolte ; cette deuxième tentative échoua comme la précédente et s'acheva par la mort de Constantin Diogène<sup>205</sup>.

Le patrice Léon Tornikios, stratège en Ibérie, soupçonné à juste titre de préparer un complot contre Constantin IX, fut également contraint de prendre l'habit de moine :

« [Constantin IX] n'entreprit pas de supprimer Tornikios, mais, pensant lui couper sous le pied toute possibilité de tyrannie, en hâte il envoya des gens pour lui raser les cheveux et le revêtir du manteau noir. Et ainsi, avec ses espoirs coupés dans leur racine et soudain couvert de haillons, lui qui, autrefois, était habillé superbement, il revint vers l'empereur ; mais pas même ainsi l'empereur ne le reçut avec bienveillance et n'eut pitié de sa fortune qui, après l'avoir gonflé d'espérances, l'avait tout à coup jeté bas. Bien au contraire, souvent, quand il

---

<sup>202</sup> TH. CONT., p. 435, l. 17 ; SKYLITZÈS, p. 235, l. 62 ; SYM. MAG. ET LOG., p. 340, l. 666-667. Cf. B. FLUSIN et J.-CL. CHEYNET, *Jean Skylitzès, empereurs de Constantinople*, Paris, 2003, p. 198, n. 3.

<sup>203</sup> TH. CONT., p. 436, l. 11-12, et SYM. MAG. ET LOG., p. 341, l. 7, précisent que Marianos « enleva ses habits de moine ». Voir aussi SKYLITZÈS, p. 238, l. 41-42. Il est possible d'identifier ce Marianos Argyre avec son homonyme, patrice et domestique des Scholes, qui s'opposa à la prise de pouvoir de Nicéphore Phocas, en 963 (TH. CONT., p. 480, l. 14-15 ; SKYLITZÈS, p. 267, l. 1 ; ASOLIK DE TARON, p. 43). Cf. ODB, 1, p. 165 ; CHEYNET, *Pouvoir et contestations*, p. 20, 326 ; J.-CL. CHEYNET et J.-F. VANNIER, « Les Argyroi », *Zbornik Radova*, 40, 2003, p. 57-90, rééd. dans *La société byzantine. L'apport des sceaux*, Paris, 2008, 2, p. 530-531.

<sup>204</sup> SKYLITZÈS, p. 376, l. 75-76, et p. 384, l. 14-15. Cf. DELOUIS, *Stoudios*, p. 383.

<sup>205</sup> SKYLITZÈS, p. 385, l. 41-49 ; PSELLOS, II, p. 157, l. 3-4 ; ZONARAS, XVII, § 12 (Bonn, III, p. 579). Voir aussi un discours de Jean Mauropous, évêque d'Euchaïta, à ce sujet, dans J. LEFORT, « Rhétorique et politique : trois discours de Jean Mauropous en 1047 », *TM*, 6, 1976, p. 268-270. Cf. CHEYNET, *Pouvoir et contestations*, p. 43-44, n° 34 ; ID., « Grandeur et décadence des Diogéni », dans *The Empire in Crisis (?). Byzantium in the 11th Century (1025-1081)*, éd. V. N. VLYSSIDOU, Athènes, 2003, p. 119-138, rééd. dans *La société byzantine. L'apport des sceaux*, Paris, 2008, 2, p. 567.

venait à lui, il le repoussait avec dureté et raillait son état pitoyable »<sup>206</sup>.

Nous voyons dans cet extrait de la *Chronographie* de Michel Psellos que la tonsure et l'habit monastiques étaient perçus comme des mesures susceptibles d'écarter un homme puissant de la tentation du pouvoir ; nécessaires, ces mesures n'en étaient pas pour autant suffisantes car Léon Tornikios n'abandonna pas ses projets. Assigné à résidence à Andrinople, il parvint à rassembler quelques puissants partisans, principalement des stratèges et des soldats de Macédoine et de Thrace, et à se faire proclamer empereur<sup>207</sup>. Après quelques succès, il fut capturé par les troupes impériales alors qu'il s'était réfugié dans une forteresse au sud-ouest d'Andrinople, et fut aveuglé le 25 décembre 1047<sup>208</sup>.

Malgré les prescriptions répétées des canons et de la législation impériale, la tonsure monastique était fréquemment utilisée comme châtiment politique. Imposée sans aucune considération d'ordre spirituel, la tonsure coercitive avait néanmoins peu d'effets ; de même qu'elle ne détournait pas toujours les conjurés de leurs activités politiques, elle ne les protégeait pas nécessairement de la colère impériale.

## Conclusion du chapitre 7

De nombreux monastères servaient à l'empereur de lieux de relégation, non seulement pour les moines qui s'opposaient aux mesures impériales ou qui étaient soupçonnés d'hérésie, mais également pour les laïcs, les opposants politiques de l'empereur. Malgré les accents dramatiques de certaines Vies de saint, il apparaît que les conditions de détention dans les monastères étaient moins pénibles que dans les grandes prisons publiques de la capitale ; cette sentence résultait le plus souvent de la faveur impériale et pouvait être levée facilement. Notons que la tonsure monastique, imposée de force dans la plupart des cas que nous avons relevés, était souvent provisoire et donc parfaitement contraire aux prescriptions canoniques ; si quelques prisonniers se découvrirent une vocation monastique, plus nombreux furent ceux qui revinrent à la vie publique et se dépouillèrent de leur habit de moine. Nous avons vu, toutefois, dans le deuxième chapitre de cette partie, que l'habit

---

<sup>206</sup> PSELLOS, II, p. 16, l. 10-19 (trad. E. RENAULD).

<sup>207</sup> *Ibid.*, II, p. 16-18 ; SKYLITZÈS, p. 439.

<sup>208</sup> PSELLOS, II, p. 18-29 ; SKYLITZÈS, p. 439-442. Voir aussi ZONARAS, XVII, § 23 (Bonn, III, p. 625-631). Cf. CHEYNET, *Pouvoir et contestations*, p. 59-60, n° 65.

monastique n'était pas toujours un obstacle à la vie publique et aux affaires politiques.

## Chapitre 8 : Au service de l'idée impériale

L'acclamation du nom des souverains faisait partie du rituel impérial byzantin et intervenait au début de la liturgie<sup>1</sup>. Le nom de l'empereur régnant était également proclamé dans les diptyques, lors de l'anaphore, après la mention des dignitaires de l'Église ; cette pratique est notamment attestée par Maxime le Confesseur, en 655<sup>2</sup>. Les noms de certains empereurs décédés pouvaient aussi être proclamés dans la liste des défunts, particulièrement ceux des empereurs qui avaient marqué leur époque ou ceux qui s'étaient distingués par leur piété<sup>3</sup>.

La mémoire de l'empereur et de la famille impériale était plus particulièrement entretenue dans les nombreux monastères qui, à Constantinople et en province, avaient bénéficié de leur générosité sous la forme de donations ou de privilèges. Les objets précieux offerts par l'empereur, ainsi que les représentations du souverain et de la famille impériale, manifestaient aussi sa présence de façon symbolique, et ce même dans les provinces les plus éloignées. Nous verrons enfin que l'attachement des moines à l'autorité de l'empereur, indiscutablement lié aux libéralités impériales, était également motivé par des considérations d'ordre politique et idéologique.

### I. La mémoire de l'empereur

Soucieux de s'assurer les prières des moines, les laïcs étaient nombreux à faire des donations et des legs, de terres ou d'argent, aux monastères. Les noms des donateurs étaient inscrits dans le *brébion* ou le *typikon* du monastère et les moines priaient pour leur salut le jour anniversaire de leur décès. Les relations spirituelles des moines avec les laïcs étaient fondées sur le principe de don et de contre-don et les sources soulignent que le bienfaiteur, quel que soit son statut social, était toujours inférieur aux bénéficiaires, qui étaient, par l'intermédiaire

---

<sup>1</sup> M. MCCORMICK, *Eternal victory. Triumphal rulership in late antiquity, Byzantium and the early medieval West*, Paris – Cambridge University Press, 1986, p. 238-239 ; R. F. TAFT, *La liturgie des heures en Orient et en Occident*, Turnhout, 1991, p. 276 ; ID., *The Diptychs*, Rome, 1991, p. 2-5.

<sup>2</sup> *Relatio Motionis*, éd. P. ALLEN et B. NEIL, *Maximus the Confessor and his Companions. Documents from Exile*, Oxford University Press, 2002, p. 58. Cf. R. F. TAFT, *The Diptychs*, Rome, 1991, p. 104, 167-168.

<sup>3</sup> R. F. TAFT, *The Diptychs*, Rome, 1991, p. 171. Voir aussi p. 13, 61-64, 142-143, au sujet du codex *Sinai Gr. 1040*, *diakonikon* palestinien de 1166 et source la plus détaillée au sujet des empereurs décédés.

des moines, le Christ, la Vierge et les saints. C'est le sens des représentations des donateurs dans les fresques et les mosaïques des monastères. Dans l'abside de l'église de Karanlik Kilise, un monastère de Cappadoce, nous pouvons voir un prêtre, Nicéphore, à la droite du Christ, et un laïc, Bassianos, à sa gauche. Prosternés aux pieds du Christ, ils se placent sous la protection de la Mère de Dieu et du Prodrôme afin que ceux-ci intercèdent en leur faveur. Leur rôle particulier dans la fondation est souligné par l'emplacement honorifique de leurs portraits<sup>4</sup>.

Ces dons couvraient notamment les frais des commémoraisons. Les actes de donation, les testaments et les notices ajoutées aux *typika* au sujet des commémoraisons du monastère contenaient des dispositions précises au sujet des obligations des moines. Ces prescriptions portaient sur la liturgie, les prières, le régime alimentaire des moines et des moniales, et le luminaire. Les fondateurs prévoyaient également des distributions de vivres et d'argent à tous ceux venus honorer la mémoire du défunt et prier pour le salut de son âme.

À la fin du XI<sup>e</sup> siècle, dans le *typikon* de fondation de son monastère de Bachkovo, en Macédoine, Grégoire Pakourianos exhortait les laïcs voulant faire des dons pour les messes des défunts, à « faire [leur] offrande en respectant la volonté de se sauver de celui qui a été recommandé oralement et par écrit » et à « donner toute précision brièvement à la fin de notre règle [...] pour que les frères de la communauté disposent d'une indication toute prête et d'un mémoire très clair concernant la date de leur mort »<sup>5</sup>. Une notice ajoutée au *typikon* du monastère de Phobéros, sur la côte asiatique du Bosphore, en 1143, rapporte qu'Eudocie Comnène avait donné au monastère quatre livres d'or pour l'achat d'un immeuble et que les moines acceptaient en contrepartie de faire des veilles pour elle et sa famille<sup>6</sup>.

L'empereur s'assurait de la même manière les prières des moines en sa faveur, pour sa famille et pour l'empire ; le souvenir de la libéralité impériale devait être entretenu par des commémoraisons liturgiques particulières précisées dans les *typika*. Par leur prospérité, les monastères fondés avec l'aide de l'empereur étaient eux-mêmes des témoignages de la générosité impériale et assuraient le souvenir de sa piété.

---

<sup>4</sup> L. RODLEY, *Cave Monasteries of Byzantine Cappadocia*, Cambridge, 1985, p. 53-56 ; JOLIVET-LÉVY, *La Cappadoce*, p. 76.

<sup>5</sup> *Typikon de Pakourianos*, chap. 20, p. 97, l. 1282-1286, en 1083 (trad. P. GAUTIER).

<sup>6</sup> *Typikon de Phobéros*, chap. 50, p. 62, l. 27 - p. 63, l. 8 (1113, 1144). Cf. SMYRLIS, *La fortune des grands monastères*, p. 134.

### a. *Les commémoraisons liturgiques*

Dans les monastères fondés par l'empereur et qui bénéficiaient à ce titre des donations les plus importantes, des commémoraisons liturgiques étaient prévues par les *typika* de fondation. Les dispositions concernant les commémoraisons des fondateurs et de leur famille semblent s'accroître à partir du XII<sup>e</sup> siècle ; les obituaires des monastères de la Kécharitoménè, du Philanthropos et du Pantocrator, particulièrement développés, indiquent que l'inhumation et la commémoration des membres de la famille au sein du monastère étaient les principales motivations des empereurs.

Dans le monastère de la Théotokos Kécharitoménè, fondé à Constantinople au début du XII<sup>e</sup> siècle par l'empereur Alexis I<sup>er</sup> Comnène et son épouse, Irène Doukas, la commémoration des fondateurs était accompagnée de la distribution au portail de dix boisseaux de pain, de huit mesures de vin et de douze *nomismata*, alors que les commémoraisons de leurs belles-filles étaient accompagnées de la distribution de seulement trois boisseaux de pain<sup>7</sup>.

Le *typikon* liturgique du monastère du Pantocrator, fondé par Jean II Comnène à Constantinople, consacre un chapitre aux chants et prières prévus en l'honneur des empereurs et qui devaient intervenir au début de la liturgie des jours ordinaires, dans l'église principale du monastère<sup>8</sup>. Ce texte contient aussi des instructions précises concernant les commémoraisons de l'empereur, de son épouse et de tous les membres de la famille impériale à différents degrés<sup>9</sup>. Jean II décrit longuement les terres et les rentes attribuées au monastère avec l'espoir que ces biens permettent aux moines d'assurer par leurs prières le salut de la famille impériale<sup>10</sup>.

Les institutions charitables attachées aux monastères (hôpital, léproserie, hospice) prenaient en charge les pauvres et les malades qui recommandaient également l'âme du fondateur à Dieu :

«Je te présente en outre, à toi qui aimes le bien, les compagnons que dans ta compassion tu as appelés des frères, gens recrues de vieillesse et d'épreuves, écrasés par la

---

<sup>7</sup> *Typikon de la Kécharitoménè*, chap. 71, p. 121, l. 1788-1795, p. 123, l. 1837-1841 (1110-1116).

<sup>8</sup> *Typikon du Pantocrator*, p. 33-35 (1136).

<sup>9</sup> *Ibid.*, p. 41-47, 89-91. Cf. E. A. CONGDON, « Imperial Commemoration and Ritual in the Monastery of Christ Pantokrator », *REB*, 54, 1996, p. 166-169, 184-186.

<sup>10</sup> *Typikon du Pantocrator*, p. 115-125.

pauvreté et victimes de maladies multiformes : ceux dont le corps est ravagé par la lèpre reçoivent tous les traitements que requiert leur état ; d'autres sont soulagés de leurs souffrances, reprennent des forces et voient leurs blessures cicatrisées ; d'autres sont arrachés à l'indigence et trouvent leur consolation dans une nourriture suffisante et des vêtements. Nous te les présentons comme des ambassadeurs pour le pardon de nos manquements ; par leur entremise nous sollicitons ta bienveillance ; par eux nous implorons ta compassion »<sup>11</sup>.

La générosité de l'empereur était également commémorée dans les monastères qu'ils n'avaient pas fondés, mais dont il avait aidé le développement grâce à ses donations et exemptions. La mémoire de Constantin IX Monomaque (1042-1055) était ainsi célébrée par les moines d'Iviron, chaque année le 6 janvier, le 6 août et le 15 août<sup>12</sup>. Constantin IX avait, en effet, accordé au monastère trois rentes annuelles d'une livre d'or chacune et octroyé des chrysobulles, aujourd'hui perdus, qui confirmaient les possessions d'Iviron en Macédoine<sup>13</sup>. L'empereur accorda également au monastère une place éminente dans la hiérarchie athonite, le troisième rang après Lavra et Vatopédi, comme en témoigne le *typikon* dit « de Monomaque », délivré en 1045, qui réglementait la vie monastique au Mont Athos<sup>14</sup>.

Le *typikon* du monastère d'Élegmoi, en Bithynie, rédigé en 1162, prévoyait que l'empereur Manuel I<sup>er</sup> Comnène soit commémoré, après sa mort, tous les jours durant l'office de l'*orthros* et celui des vêpres, ainsi que par un office nocturne et une liturgie spéciale au jour de son décès<sup>15</sup>. L'*orthros* est le long office qui précède le lever du jour et qui correspond, dans le rite romain, aux matines et aux laudes. La psalmodie continue de l'*orthros* était probablement à l'origine composée d'une vigile nocturne séparée, distincte de la louange matinale. L'*orthros* débutait par l'office dit « royal » célébré en l'honneur du souverain et qui se

---

<sup>11</sup> *Ibid.*, p. 29-30 (trad. P. GAUTIER).

<sup>12</sup> Voir le *synodikon* liturgique du monastère, *Iviron*, I, p. 7, n° 27, 99 et 100, qui contient les commémoraisons du monastère et qui fut rédigé en 1074 d'après un document plus ancien. Il fut par la suite plusieurs fois augmenté jusqu'aux années 1180, voir *Iviron*, II, p. 3-4, 12-17.

<sup>13</sup> *Vie de Georges l'Hagiorite*, chap. 31-32. Cf. *Iviron*, I, p. 55-58. L'un des chrysobulles de Constantin IX est mentionné par un chrysobulle de Constantin X Doukas (1065) et concernait la rente de soixante *nomismata* cité par la *Vie de Georges l'Hagiorite*, chap. 31, et par le *synodikon* liturgique, n° 27, voir *Iviron*, II, n° 38, l. 1-6, et p. 112 ; DÖLGER-WIRTH, *Regesten*, I, 2, n° 885a.

<sup>14</sup> *Prôtaton*, n° 8 (*typikon* de Monomaque), l. 47-53, 147-153, 181-184. Cf. *Prôtaton*, p. 102-107. Voir *infra*, chap. 10, II.b et chap. 11, III.d.

<sup>15</sup> *Typikon d'Élegmoi*, chap. 49, p. 767-768 (1162).

serait précisément développé dans les fondations monastiques impériales<sup>16</sup>. Manuel I<sup>er</sup> avait octroyé un *solemnion* de cent *nomismata* pour la reconstruction du monastère et confirmé son statut d'indépendance accordé par le patriarche Constantin IV Chliarènos (1154-1157)<sup>17</sup>.

### *b. La piété impériale*

Actes de fondation, donations ou privilèges fiscaux, les documents impériaux étaient aussi des témoignages de la piété de l'empereur. Soutenir financièrement les fondations pieuses et en particulier fonder ou rénover des monastères, était un devoir de l'empereur, souverain chrétien responsable du salut de ses sujets.

Les fondations impériales et les donations étaient présentées dans les *typika* comme des dons faits à Dieu dont la protection était ainsi rappelée et sollicitée :

« Ainsi donc, c'est pour toi, qui as engendré le grand Pasteur des brebis, que j'ai construit, par l'effet de mon grand amour de Dieu, cette bergerie sacrée, et c'est un troupeau doué de raison que je t'ai offert à toi, qui est la mère du premier ou même de l'unique pasteur, selon le sage Salomon »<sup>18</sup>.

Selon Constantin IX Monomaque, dans un chrysobulle délivré à la Néa Monè de Chio en 1045, les dons faits aux moines étaient les meilleurs témoignages de la piété de l'empereur :

« Quels autres hommes bénéficient autant de la sollicitude divine que ceux qui choisissent la vie monastique et ont rejeté le monde et les choses terrestres ? En effet, les moines, objets de la sollicitude de Dieu, sont empressés, plus que les autres hommes, à servir Dieu, à vivre sous son regard et à observer ses commandements, plus désirables, comme le dit le divin David, "que l'or et les pierres précieuses et plus doux que la cire et le miel" »<sup>19</sup>.

Les préambules des chrysobulles développent volontiers la rhétorique des mérites

---

<sup>16</sup> R. F. TAFT, *La liturgie des heures en Orient et en Occident*, Turnhout, 1991, p. 209, 276-277. Pour le déroulement de l'orthros, voir L. CLUGNET, *Dictionnaire liturgique grec-français*, Paris, 1895, p. 111-112, et R. P. MERCENIER, *La prière des églises de rite byzantin*, II, Paris, 1953, p. 89-92.

<sup>17</sup> *Typikon d'Élegmoi*, prologue, p. 716-717, chap. 4, p. 724 (1162) ; GRUMEL-DARROUZÈS, *Regestes*, I, 3, n° 1044.

<sup>18</sup> *Typikon de la Kécharitoménè*, prologue, p. 25, l. 102-105, en 1110-1116 (trad. P. GAUTIER).

<sup>19</sup> Ps 18, 11. MM, 5, p. 2, l. 1-6 (DÖLGER-WIRTH, *Regesten*, I, 2, n° 868). Trad. *infra*, texte 4.



spirituels des moines, de leur zèle et de leurs vertus<sup>20</sup>. Certains textes soulignent surtout les mérites de l'empereur à prendre soin des moines, ainsi que la juste rétribution et le profit spirituel qu'il est en droit d'attendre pour sa générosité à l'égard des moines<sup>21</sup>.

Dans les préambules des chrysobulles, l'empereur est comparé au jardinier « plein de zèle et digne de louanges », qui « surveille sans répit et prépare [la terre], d'un coeur brûlant, afin de récolter en abondance, grâce à ces soins auprès de la vigne, le plus beau et le plus noble des fruits »<sup>22</sup>. Il s'agit là des « fruits spirituels », résultats de la piété impériale qui a planté « les germes, aimés de Dieu, des vertus »<sup>23</sup>. Assez novatrice à l'époque de Nicéphore Phocas, l'analogie de l'empereur avec le jardinier devient plus fréquente dans la deuxième moitié du XI<sup>e</sup> siècle et nous la retrouvons dans les chrysobulles de Constantin IX Monomaque, en 1052, de Constantin X Doukas, en 1060, et de Nicéphore III Botaniate, en 1079<sup>24</sup>.

Ce thème du jardinier peut être mis en relation avec le goût marqué des empereurs de Byzance pour l'agriculture et l'horticulture, activités jugées nobles autant par les Byzantins que par les Romains<sup>25</sup>. Les préambules des chrysobulles soulignent surtout l'aspect créateur de la bienfaisance impériale : la transformation de terres arides et stériles en jardins évoque la création du monde par Dieu et ces jardins sont à l'image du Paradis<sup>26</sup>. L'*Egkômion* rédigé par Athanase en l'honneur de Christodoulos qui avait réussi à transformer l'île de Patmos, déserte

---

<sup>20</sup> Chrysobulles de Constantin X Doukas en faveur de la Néa Monè de Chio, en 1062, dans *JGR*, I, p. 639, l. 1-9 (DÖLGER-WIRTH, *Regesten*, I, 2, n° 949), et d'Alexis I<sup>er</sup> Comnène en faveur du monastère de Cos fondé par Christodoulos, en 1085, dans *Patmos*, I, n° 4, l. 3-6 (DÖLGER-WIRTH, *Regesten*, I, 2, n° 1123).

<sup>21</sup> Voir notamment les chrysobulles en faveur de la Néa Monè de Chio délivrés par Constantin IX Monomaque, en 1053, dans *JGR*, I, p. 636, l. 1-8 (DÖLGER-WIRTH, *Regesten*, I, 2, n° 910), et en 1054, dans *JGR*, I, p. 637, l. 1-7, par Constantin X Doukas, en 1060, dans *JGR*, I, p. 638, l. 6-13 (DÖLGER-WIRTH, *Regesten*, I, 2, n° 947). Cf. H. HUNGER, *Prooimion. Elemente der byzantinischen Kaiseridee in den Arengen der Urkunden*, Vienne, 1964, p. 63-66, 138, 140.

<sup>22</sup> Chrysobulle de Nicéphore Phocas en faveur de Lavra, en 964, dans *Lavra*, I, n° 5, l. 3 et 6-7 (DÖLGER, *Regesten*, I, 1, n° 706). Trad. *infra*, texte 2.

<sup>23</sup> Chrysobulle d'Alexis I<sup>er</sup> en faveur de Patmos, en 1088, dans *Patmos*, I, n° 6, l. 12-13 (DÖLGER-WIRTH, *Regesten*, I, 2, n° 1147). Trad. *infra*, texte 7.

<sup>24</sup> *Lavra*, I, n° 31, l. 37 (DÖLGER-WIRTH, *Regesten*, I, 2, n° 907, en 1052), n° 33, l. 3-16 (DÖLGER-WIRTH, *Regesten*, I, 2, n° 946, en 1060) ; MM, 5, p. 9, l. 1 (DÖLGER-WIRTH, *Regesten*, I, 2, n° 1043a, en 1079).

<sup>25</sup> A. R. LITTLEWOOD, « Gardens of the Palaces », dans *Byzantine Court Culture from 829 to 1204*, éd. H. MAGUIRE, 1997, p. 16-17.

<sup>26</sup> H. MAGUIRE, « Imperial garden and the rhetoric of renewal », dans *New Constantines : the Rhythm of Imperial Renewal in Byzantium, 4th-13th Centuries*, éd. P. MAGDALINO, Londres, 1994, p. 181, 187-191 ; LITTLEWOOD, *op. cit.*, p. 21.

et stérile, en un jardin luxuriant, s'appliquait aussi aux Comnènes qui avaient permis cette transformation<sup>27</sup>. Ces éléments participent de l'idée de la *renovatio* exploitée à la fois par les empereurs macédoniens et par la dynastie des Comnènes, et dont nous trouvons une expression dans les sculptures et les mosaïques d'un *loutron* du Palais impérial construit ou rénové par Léon VI<sup>28</sup>. Dominée par des représentations des mondes végétal et animal, la composition iconographique du bain, telle qu'elle est décrite par Léon Choïrosphaktès, identifie l'empereur avec le premier homme, Adam, et rappelle que l'empereur mène ses sujets vers le salut<sup>29</sup>.

L'analogie de l'empereur avec le jardinier permettait surtout de souligner le rôle indispensable de l'empereur dans le développement spirituel des monastères. Les concessions faites par l'empereur étaient ainsi placées sous le signe de la bienfaisance et de la piété impériales. En 1088, l'empereur Alexis I<sup>er</sup> Comnène donna au moine Christodoulos l'intégralité de l'île de Patmos afin que le moine puisse y élever un monastère dédié à Saint-Jean-le-Théologien<sup>30</sup>. Dans le chrysobulle, la donation de l'île de Patmos apparaît comme un don exceptionnel fait à Dieu : « Ma majesté consacre cette île de [Patmos] à Dieu, en guise de don exceptionnel et d'offrande majeure, par l'intermédiaire du pieux moine qui en a fait la

---

<sup>27</sup> *Egkômion de Christodoulos par Athanase d'Antioche*, éd. K. BOINÈS et I. SAKKÉLION, *Ἀκολουθία ἱερὰ τοῦ ὁσίου καὶ θεοφόρου πατρὸς ἡμῶν Χριστοδούλου*, Athènes, 1884<sup>3</sup>, chap. 31-32. Athanase rédigea cet éloge alors qu'il était moine du monastère de Patmos, entre 1143 et 1157, mais il fut élevé ensuite au patriarcat d'Antioche (1157-1170). Cf. KARLIN-HAYTER, « Notes sur les archives de Patmos », p. 205 ; *Patmos*, I, p. \*17-\*18 ; A. FAILLER, « Le patriarche d'Antioche, Athanase Manassès », *REB*, 51, 1993, p. 63-75.

<sup>28</sup> Sur le thème de la *renovatio*, voir TH. ANTONOPOULOU, *The Homilies of the Emperor Leo VI*, Leyde, 1997, p. 79, 246-250 ; M. MULLET, « Alexios I Komnenos and imperial renewal », dans *New Constantines : the Rhythm of Imperial Renewal in Byzantium, 4th-13th Centuries*, éd. P. MAGDALINO, Londres, 1994, p. 259-267.

<sup>29</sup> Éd. F. CICCOLELLA, *Cinque poeti bizantini. Anacreontee dal Barberino greco 310*, Alessandria, 2000, p. 94-107. Léon Choïrosphaktès fut un dignitaire de haut rang sous les règnes de Basile I<sup>er</sup> et Léon VI, et laissa plusieurs œuvres à sa mort, en 919 ; des épigrammes, des hymnes et des écrits théologiques, voir P. MAGDALINO, « The Bath of Leo the Wise and the 'Macedonian Renaissance' Revisited : Topography, Iconography, Ceremonial, Ideology », *DOP*, 42, 1988, p. 97-118 ; MAGDALINO, *L'orthodoxie des astrologues*, p. 71, 77. Voir également le décor similaire, réalisé au début du X<sup>e</sup> siècle, de l'église de Sainte-Croix d'Aghtamar, en Arménie, au sud-est du lac de Van, dans C. JOLIVET-LÉVY, « Présence et figures du souverain à Sainte-Sophie de Constantinople et à l'église de Sainte-Croix d'Aghtamar », dans *Byzantine Court Culture from 829 to 1204*, éd. H. MAGUIRE, Harvard University Press, 1997, p. 238-246.

<sup>30</sup> *Patmos*, I, n° 6 (DÖLGER-WIRTH, *Regesten*, I, 2, n° 1147) ; *Patmos*, II, n° 51 ; *hypotypôsis de Christodoulos de Patmos*, chap. 9-10, p. 64-66 (1091) ; *Vie A de Christodoulos de Patmos*, chap. 11-13. Cf. *Patmos*, I, p. \*35-\*37 ; MORRIS, *Monks and laymen*, p. 217 ; ANGOLD, *Church and Society*, p. 360 ; OIKONOMIDÈS, *Fiscalité*, p. 206 ; *BMFD*, 2, p. 565.

requête »<sup>31</sup>.

Le don fait à Dieu était d'une importance d'autant plus grande que cette terre de Patmos était présentée comme stérile. Alexis I<sup>er</sup> Comnène souligne à plusieurs reprises, dans son chrysobulle, l'aspect désertique de l'île, sa rudesse, sa pauvreté et son éloignement géographique<sup>32</sup>, et cette description est reprise par Christodoulos dans son *Hypotypôsis*<sup>33</sup>. Insister sur l'aspect désertique de l'île grandissait l'œuvre future du moine, mais aussi le geste de l'empereur ; sur cette terre aride allait se développer, grâce à Alexis I<sup>er</sup> Comnène, « un atelier de la vertu »<sup>34</sup>. L'île est également présentée comme isolée et aux marges de la chrétienté<sup>35</sup> ; les restes d'un temple dédié à Artémis furent retrouvés par Christodoulos qui en détruisit la statue de culte faite de « bonne pierre blanche »<sup>36</sup>.

À Patmos, Christodoulos et les moines s'engageaient à prier pour la nouvelle dynastie des Comnènes<sup>37</sup> ; le monastère, et plus encore sa prospérité à venir, allaient témoigner de la piété et de la légitimité des Comnènes. Un monastère fondé par l'empereur ou avec sa protection était en effet un monastère acquis aux intérêts du souverain et de sa famille.

Les chrysobulles et les autres actes impériaux étaient toujours conservés dans les archives des monastères et parfois copiés dans des cartulaires ; les documents originaux servaient de preuves lorsque les officiers du fisc se montraient trop zélés et réclamaient des taxes pour lesquelles les moines avaient obtenu des exemptions ou lorsque le monastère devait défendre ses droits face aux prétentions de ses voisins.

Les chrysobulles étaient aussi les preuves de la générosité impériale et étaient fièrement cités dans les inventaires des monastères<sup>38</sup>. Les actes impériaux pouvaient aussi être conservés dans l'église du monastère, ou suspendus à ses murs. L'ambassadeur castillan, Ruy

---

<sup>31</sup> *Patmos*, I, n° 6, l. 31 (*infra*, texte 7).

<sup>32</sup> *Ibid.*, l. 10-16.

<sup>33</sup> *Hypotypôsis de Christodoulos de Patmos*, chap. 9, p. 64, chap. 11, p. 66 (1091).

<sup>34</sup> *Patmos*, I, n° 6, l. 13-14.

<sup>35</sup> *Ibid.*, l. 15-16.

<sup>36</sup> *Vie A de Christodoulos de Patmos*, chap. 14. Cf. *Patmos*, I, p. \*10, n. 1 ; A. K. ORLANDOS, *Η αρχιτεκτονική και αϊ βυζαντιναί τοιχογραφίαι τής Μονής του Θεολόγου Πάτμου*, Athènes, 1970, p. 9-10.

<sup>37</sup> *Testament de Christodoulos de Patmos*, p. 83, l. 5-6 (1093).

<sup>38</sup> Voir par exemple la liste des chrysobulles et autres actes impériaux délivrés en faveur du sébaste Grégoire Pakourianos et de son monastère de la Théotokos Pétritzonissa, à Bachkovo : *typon de Pakourianos*, p. 127-130 (1083). Cf. *Chilandar*, I, p. 13-18.

González de Clavijo, qui visita Constantinople au tout début du XV<sup>e</sup> siècle en se rendant à Samarkand, nous a laissé une description détaillée du *katholikon* du monastère de la Théotokos Péribleptos :

« En dessous de l'image de sainte Marie sont représentés trente villes et châteaux, avec leurs noms écrits en grec. Ils dirent que ces dites villes et châteaux appartenaient au domaine de cette église que leur aurait donnés un empereur qui la dota qui avait pour nom Romain et gît enterré ici. Aux pieds de cette image étaient suspendus des privilèges, scellés avec des sceaux de cire et de plomb dont on disait qu'il s'agissait des privilèges que cette église aurait des dites villes et châteaux »<sup>39</sup>.

Ce monastère avait été fondé par l'empereur Romain III entre 1030 et 1034, dans le quartier de Psamathia, dans la partie sud-ouest de la ville<sup>40</sup>. Les chroniqueurs s'accordent sur la munificence des bâtiments, ainsi que sur les nombreux domaines concédés par l'empereur à la nouvelle fondation<sup>41</sup>.

La pratique qui consistait à déposer dans l'église, parfois même sur l'autel, les dons et les actes de donation, est notamment attestée dans le *typikon* de Machairas, à Chypre, en 1210, et dans un acte des archives de Vatopédi, en 1369 : le grand domestique Alexis Atouémès suspendit de ses mains à l'icône de la Vierge, dans le *katholikon*, l'acte par lequel il donnait au monastère un domaine et des parèques<sup>42</sup>. La représentation des domaines offerts par l'empereur sur les murs du *katholikon* du monastère de la Péribleptos permettait de garder vivace le souvenir de sa générosité et rappelait les liens étroits du souverain avec ce monastère qu'il avait fondé.

## II. La présence de l'empereur

La présence de l'empereur était symbolisée dans les monastères par les prières des

---

<sup>39</sup> CLAVIJO, *Ambassade*, p. 37-38 (trad. L. KEHREN, *La route de Samarkand au temps de Tamerlan. Relation de voyage de l'ambassade de Castille de Timour Bey par Ruy Gonzalès de Clavijo, 1403-1406*, Paris, 1990, p. 110, corrigée par D. MENJOT). Cf. MANGO, *Sources and Documents*, p. 217, pour une trad. anglaise.

<sup>40</sup> KEHREN, *op. cit.*, p. 311, n. 4 et 5, identifie à tort ce monastère avec celui de la Théotokos Pammakaristos (Fethiye Camii) et suppose que l'empereur nommé est Romain Lécapène, alors qu'il s'agit de Romain III. Au sujet de la fondation par Romain III, voir PSELLOS, I, p. 41-44 ; SKYLITZÈS, p. 384 ; ZONARAS, XVII, § 12 ; SKOUTARIÔTÈS, p. 159, l. 28-29 ; YAHYA D'ANTIOCHE, III, p. 486. Cf. JANIN, *Le siège de Constantinople*, p. 218-222 ; MÜLLER-WIENER, *Bildlexikon*, p. 200-201 (Sulu Manastir) ; MAJESKA, *Russian Travelers*, § 24, p. 276-283.

<sup>41</sup> Voir surtout PSELLOS, I, p. 44, et SKYLITZÈS, p. 384.

<sup>42</sup> *Typikon de Machairas*, chap. 58, p. 30 (1210) ; *Vatopédi*, II, n° 129, l. 6-8, et p. 341.

moines en sa faveur, la mention de son nom et le rappel de ses donations. Les objets offerts par lui, particulièrement les reliques et les objets liturgiques, participaient de cette présence, en même temps qu'ils exprimaient la foi de l'empereur. Les portraits de la famille impériale qui figuraient parfois dans le narthex du *katholikon* ou dans le réfectoire du monastère, permettaient de manifester la présence de l'empereur et de la dynastie de façon plus concrète.

### a. *Les offrandes de l'empereur*

L'empereur pourvoyait aux besoins quotidiens des moines ; il complétait, par exemple, l'octroi de rentes annuelles par l'envoi d'habits monastiques<sup>43</sup>. Les objets précieux conservés dans les trésors des monastères, icônes, reliquaires et vaisselle liturgique, étaient la preuve de la richesse et de la renommée d'un monastère, et étaient souvent donnés par des laïcs qui souhaitaient ainsi faire preuve de leur piété<sup>44</sup>. Il est cependant difficile d'attribuer les éléments des trésors des grands monastères à des empereurs précis, car les textes omettent, bien souvent, d'en donner la provenance<sup>45</sup>. Les inventaires des trésors monastiques n'apportent que peu d'informations à ce sujet<sup>46</sup>. La rareté des sources révèle le caractère exceptionnel de ces offrandes et les liens particuliers que l'empereur avait avec ces monastères<sup>47</sup>.

## **Le fragment de la Vraie Croix de Lavra**

Le chrysobulle délivré à Lavra par Nicéphore Phocas en mai 964 est exceptionnel et connaît peu d'équivalents dans les archives monastiques. Par cet acte, l'empereur offrait à Athanase de Lavra, son père spirituel, un fragment de la Vraie Croix, ainsi que les chefs de

---

<sup>43</sup> *Vie de Jean Xénos*, p. 10.

<sup>44</sup> SMYRLIS, *La fortune des grands monastères*, p. 101-104.

<sup>45</sup> Voir par exemple le prologue du *typikon de Saint-Mamas*, prologue, p. 259 (1158), qui mentionne avec détails les éléments de la vaisselle liturgique, les icônes et les livres du trésor du monastère, sans préciser les modes d'acquisition de ces objets précieux.

<sup>46</sup> Inventaire de la *diataxis d'Attaliate*, p. 89-99, 125-130 (1077) ; inventaire du *typikon de Pakourianos*, p. 121-125 (1083) ; inventaire du monastère de Xylourgou, dans *Saint-Pantéléimôn*, n° 7, l. 4-25, 44-59 (1142) ; inventaire de Patmos (1200), dans CH. ASTRUC, « L'inventaire - dressé en 1200 - du Trésor et de la Bibliothèque de Patmos. Édition diplomatique », *TM*, 8, 1981, p. 20-22.

<sup>47</sup> A. FROLOW, *La relique de la Vraie Croix*, Paris, 1961, p. 84. Voir, pour le domaine occidental, des exemples similaires en Gaule du Nord dans A.-M. HELVÉTIUS, « Invention de reliques en Gaule du Nord (IX<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle) », dans *Les reliques. Objets, cultes, symboles*, éd. É. BOZÓKY et A.-M. HELVÉTIUS, Turnhout, 1999, p. 307.

Basile de Césarée et d'Alexandre de Thessalonique :

« Notre Autorité couronnée par Dieu et portant la Croix donne donc à sa susdite laurice précieux et très saint bois, [fragment du Bois] vivifiant qui a porté mon seigneur et maître, de plus d'un spithame en longueur et moins en largeur, épais d'un pouce, en forme de double croix. [...] Athanase est venu [à Constantinople] pour nous demander les très saints et très vénérables divins chefs de saint Basile le Grand, la lumière la plus éclatante de tout l'univers, enseignant universel et hiérarque de la grande Césarée de Cappadoce, et de saint Alexandre, qui a glorieusement excellé et qui a été durement martyrisé, pour mon Sauveur, à Pydna de Thessalie, [divins chefs] que nous avons vénérés ensemble tout récemment dans la chapelle du Troullos impérial de notre pieuse Majesté »<sup>48</sup>.

La relique de la Vraie Croix, à double traverse, était probablement enchassée dans un triptyque reliquaire en argent doré, orné de pierres semi-précieuses, de perles et d'émaux<sup>49</sup>. Le style des reliefs repoussés et des émaux permet de dater la réalisation de ce reliquaire de la fin du X<sup>e</sup> siècle ; il présente notamment une grande similitude avec la stavrothèque de Limburg offerte par le proèdre et parakoimomène Basile probablement à Jean Tzimiskès (969-976)<sup>50</sup>. Le choix des saints représentés, majoritairement militaires et originaires d'Asie Mineure ou de Syrie, semble, en outre, désigner Nicéphore Phocas comme le commanditaire de cette œuvre, car la dévotion de l'empereur à ces saints est bien connue<sup>51</sup>.

### Une offrande vraiment impériale

L'offrande d'un fragment de la Vraie Croix est significative. La croix du Christ était intimement liée à l'empereur qui, seul, en contrôlait la division et les offrandes de fragments. Les reliques de la croix étaient conservées dans le *skévophylakion* du Palais d'où elles ne sortaient que trois fois par an pour être exposées à la vénération des fidèles, lors de la

---

<sup>48</sup> *Lavra*, I, n° 5, l. 31-34, 38-43 ; DÖLGER, *Regesten*, I, 1, n° 706 (*infra*, texte 2).

<sup>49</sup> Conservé dans le trésor du monastère de Lavra, ce reliquaire a été volé et complètement dépecé en 1989, voir T. F. MATHEWS et E. P. DANDRIDGE, « The Ruined Reliquary of the Holy Cross of the Great Lavra, Mt. Athos », dans *Byzance et les reliques du Christ*, éd. J. DURAND et B. FLUSIN, Paris, 2004, p. 107-122.

<sup>50</sup> La datation de A. FROLOW, *Les reliquaires de la Vraie Croix*, Paris, 1965, p. 84, n° 147 et 233, a été corrigée par A. GRABAR, « La précieuse croix de la Lavra de Saint-Athanase au Mont-Athos », *CA*, 19, 1969, p. 105-110, fig. 15-17, qui ignorait pourtant le chrysobulle de 964 ; N. SEVCENKO, « The Limburg Stavrothek and its Relics », dans *Θυμίαμα στη μνήμη της Λασκαρίνας Μπούρα*, Athènes, 1994, p. 289-294 ; A. CUTLER et J.-M. SPIESER, *Byzance médiévale, 700-1204*, Paris, 1996, p. 163-166.

<sup>51</sup> A. CUTLER et J.-M. SPIESER, *Byzance médiévale, 700-1204*, Paris, 1996, p. 162-163.

quatrième semaine du Carême, au début du mois d'août et à l'occasion des cérémonies de l'Exaltation de la Croix, les 13-15 septembre<sup>52</sup>. L'empereur vouait, en effet, un culte particulier à cette relique qui était supérieure à toutes les autres par son rôle dans la victoire du Christ sur la mort. Les reliquaires qui contenaient des fragments de la Vraie Croix et qui étaient, vraisemblablement, commandés par l'empereur au moment de l'offrande de la relique, portaient souvent le nom du souverain ; la Vraie Croix elle-même était considérée comme une relique « impériale », car attachée à la fois au *basileus* céleste et au *basileus* terrestre<sup>53</sup>.

Les trésors des monastères du Mont Athos possèdent d'autres stavrothèques, mais aucune n'est directement associée au nom d'un empereur comme l'est celle de Lavra ; l'importance de l'offrande faite à Athanase par Nicéphore Phocas témoigne de leurs relations étroites, de cette amitié qui nous est connue par les Vies d'Athanase et les écrits du moine<sup>54</sup>. L'empereur offrit probablement ces reliques à Athanase lors du séjour de ce dernier à Constantinople, en 964<sup>55</sup>. Nicéphore Phocas offrit d'autres objets précieux à Lavra, une grande croix processionnelle en argent, haute d'un mètre, enrichie de médaillons repoussés et de cabochons, et le plat supérieur d'une reliure d'Évangélaire, en argent doré<sup>56</sup>.

Basile II et Constantin VIII offrirent en 978 trois autres reliques au monastère : les

---

<sup>52</sup> CONSTANTIN PORPHYROGÉNÈTE, *De Cer.*, II, chap. 8, p. 538, l. 17-21, chap. 11, p. 549-550 ; J. MATEOS, *Le Typikon de la Grande Église : Ms. Sainte-Croix n. 40, Xe siècle*, Rome, 1962-1963, p. 40-45. Cf. B. FLUSIN, « Les cérémonies de l'Exaltation de la Croix à Constantinople au XI<sup>e</sup> siècle d'après le *Dresdensis* A 104 », dans *Byzance et les reliques du Christ*, éd. J. DURAND et B. FLUSIN, Paris, 2004, p. 61, 69, éd. du *typikon*, p. 79, l. 55-61 ; J. DURAND, « La relique impériale de la Vraie Croix d'après le *Typikon* de Sainte-Sophie et la relique de la Vraie Croix du trésor de Notre-Dame de Paris », *ibid.*, p. 91, 93-100.

<sup>53</sup> Nicéphore Phocas est notamment cité dans la dédicace d'une stavrothèque figurant sur le verso d'une plaque d'ivoire, voir A. GUILLOU, *Recueil des inscriptions grecques médiévales d'Italie*, Rome, 1996, n°15, p. 16-18, pl. 5. Exemple d'une croix-reliquaire au nom de Romain III (1028-1034) ou IV (1068-1071), dans A. FROLOW, *La relique de la Vraie Croix*, Paris, 1961, n° 134 ; GUILLOU, *op. cit.*, n° 52, p. 55, pl. 34. Voir aussi la croix-reliquaire d'Irène Doukas, épouse d'Alexis I<sup>er</sup>, dans GUILLOU, *op. cit.*, n° 90, p. 91-92, pl. 94-98. Cf. S. LEROU, « L'usage des reliques du Christ par les empereurs aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles : le Saint Bois et les Saintes Pierres », dans *Byzance et les reliques du Christ*, éd. J. DURAND et B. FLUSIN, Paris, 2004, p. 163-165.

<sup>54</sup> Chap. 1, II.a.

<sup>55</sup> *Typikon de Lavra*, p. 104, l. 19-105, l. 2 (vers 973-975) ; *Vie A d'Athanase de Lavra*, chap. 100-101, p. 48-49 (*Vie B*, chap. 34, p. 165-166). Il est curieux que ces sources qui ne manquent pas, par ailleurs, de souligner l'amitié de l'empereur pour Athanase et sa fondation, ne mentionnent pas l'offrande de ces reliques.

<sup>56</sup> A. GRABAR, « La précieuse croix de la Lavra de Saint-Athanase au Mont-Athos », *CA*, 19, 1969, p. 99-125, fig. 1-11, 18-19 ; J. A. COTSONIS, *Byzantine Figural Processional Crosses*, Washington, 1994, fig. 3a et 3b ; J. DURAND, « Les arts somptuaires de Byzance au Mont Athos », dans *Le Mont Athos et l'Empire byzantin. Trésors de la Sainte Montagne, Petit Palais – Musée des Beaux-Arts de la Ville de Paris, 10 avril – 5 juillet 2009*, Paris, 2009, p. 46-47.

chefs des saints Michel de Synada et Eustratios, et le bras de saint Jean Chrysostome<sup>57</sup>. Nous ne possédons pas d'autres actes impériaux sur des offrandes de reliques ou d'objets sacrés en faveur d'un monastère de l'empire avant le XIV<sup>e</sup> siècle<sup>58</sup>.

### Les offrandes de l'empereur dans les autres sources

Les sources hagiographiques et les *typika* peuvent compléter ce tableau des offrandes impériales. Selon la *Vie du patriarche Euthyme*, composée au milieu du X<sup>e</sup> siècle, Théophanô, la première épouse de Léon VI (886-913), offrit à Euthyme, alors higoumène du monastère de Psamathia, de la vaisselle sacrée faite en jaspe et des tissus précieux. L'empereur fit rapporter plus tard la vaisselle sacrée et la fit décorer avant de la renvoyer de nouveau aux moines<sup>59</sup>. Cette offrande confirme les relations amicales qu'entretenait Euthyme avec le couple impérial, relations que nous avons mentionnées à plusieurs reprises dans la première partie de ce travail. La *Vie de Jean et Euthyme*, composée au milieu du XI<sup>e</sup> siècle, nous informe que Nicéphore Phocas offrit une icône de la *Descente de la Croix* aux moines ibères<sup>60</sup>.

Dans le *typikon* qu'il rédigea en 1083 pour son monastère de la Théotokos Pétritzonissa, à Bachkovo, Grégoire Pakourianos mentionnait de précieux vêtements impériaux que l'empereur, Alexis I<sup>er</sup>, lui avait donnés à deux reprises et qui étaient conservés dans le trésor du monastère<sup>61</sup>. Ces vêtements étaient constitués d'étoffes de grand prix et leur don s'apparentait à celui de tissus précieux. Néanmoins, portés par l'empereur, ces vêtements possédaient une valeur sacrée supplémentaire que souligne Pakourianos<sup>62</sup> et, plus que tout autre objet, entretenaient le souvenir de la personne impériale. Cette offrande particulière résultait de l'amitié de l'empereur pour Grégoire Pakourianos qui fut l'un des plus actifs partisans des Comnènes lors de leur prise du pouvoir, en 1081, et fut récompensé de sa

---

<sup>57</sup> *Lavra*, I, n° 7, l. 48-51 ; DÖLGER, *Regesten*, I, 1, n° 760 (*infra*, texte 3).

<sup>58</sup> Nous mettons de côté les actes impériaux considérés comme faux, par exemple un faux chrysobulle qui aurait été délivré en 1106 par Alexis I<sup>er</sup> Comnène en faveur d'un monastère situé sur le Mont Sagmata, en Béotie, et par lequel l'empereur offrait un fragment de la Vraie Croix, voir MM, 5, p. 253 ; DÖLGER-WIRTH, *Regesten*, I, 2, n° 1228. Cf. FROLOW, *La relique de la Vraie Croix*, Paris, 1961, p. 85, 309, n° 296.

<sup>59</sup> *Vie du patriarche Euthyme*, p. 45, l. 22-25, l. 28-29.

<sup>60</sup> *Vie de Jean et Euthyme*, chap. 16.

<sup>61</sup> *Typikon de Pakourianos*, p. 43, l. 404-406, 415-416 (1083). Voir aussi, dans l'inventaire des biens du monastère, les « cottes d'armes impériales » et les « habits de soie pourpre violet », p. 123, l. 1723, 1725, qui sont peut-être ces vêtements donnés par l'empereur.

<sup>62</sup> *Ibid.*, p. 43, l. 404-405.



fidélité par l'office de grand domestique de l'Occident et le titre de *sébaste* ; le *typikon* rappelle précisément que Pakourianos reçut ces vêtements comme récompense après une bataille qu'il remporta contre les Pétchéniègues, puis au retour de sa captivité chez les Coumans<sup>63</sup>.

Les monastères fondés par les empereurs étaient certainement les mieux dotés en offrandes impériales et leurs *typika* peuvent apporter quelques informations. Le *typikon* d'Irène Doukas pour la Kécharitoménè est le plus détaillé et nous apprend que l'impératrice offrit à son monastère de nombreux objets précieux, des reliques, des icônes, des objets liturgiques et des croix en argent ou en or<sup>64</sup>. Remarquons l'offrande exceptionnelle de trois fragments de la vraie croix dans des reliquaires en argent doré ornés des scènes de la Crucifixion, de la Déposition, de la Mise au tombeau et de la Résurrection, ainsi que de portraits de saints, saint Pierre et saint Paul notamment<sup>65</sup>.

Certains objets précieux conservés dans les trésors des monastères sont attribués à des empereurs, mais leur origine impériale ne peut être confirmée ; l'icône la plus vénérée du monastère de Patmos était une grande icône de saint Jean le Théologien entourée d'un cadre d'argent finement travaillé et offerte, selon la tradition, par l'empereur Alexis I<sup>er</sup> Comnène. Rien, cependant, dans le style iconographique ou le cadre ne permet de confirmer cette tradition et de dater l'icône antérieurement à la deuxième moitié du XII<sup>e</sup> siècle<sup>66</sup>. Les trésors des monastères du Mont Athos datent, dans leur grande majorité du XIV<sup>e</sup> siècle ; Andronic IV Paléologue (1376-1379) aurait notamment envoyé un fragment de la Vraie Croix au monastère du Pantocrator selon l'inscription figurant sur le reliquaire<sup>67</sup>.

---

<sup>63</sup> Sur la carrière de Pakourianos, voir LEMERLE, *Cinq études*, p. 164-174. Sur le titre de sébaste, voir L. STIERNON, « Note de titulature et de prosopographie byzantines : sébaste et gambros », *REB*, 23, 1965, p. 226-232 ; OIKONOMIDÈS, « Évolution », p. 126-127 ; *Patmos*, II, p. 87.

<sup>64</sup> *Typikon de la Kécharitoménè*, appendice B, p. 152-155 (1110-1116).

<sup>65</sup> *Ibid.*, appendice B, p. 152, l. 1-25.

<sup>66</sup> Cf. M. CHATZIDAKIS, *Icons of Patmos*, Athènes, 1985, p. 43, 45-48, pl. 79 ; ID., *Patmos, Treasures of the Monastery*, éd. A. D. KOMINIS, Athènes, 1988, p. 107-108. Le monastère d'Iviron possède un *sakkos* fait de soies et de broderies et dit de « l'empereur Jean Tzimiskès », mais sa méthode de fabrication et ses motifs d'ornementation indiquent que ce vêtement date du XVI<sup>e</sup> siècle, voir *Le Mont Athos et l'Empire byzantin. Trésors de la Sainte Montagne, Petit Palais – Musée des Beaux-Arts de la Ville de Paris, 10 avril – 5 juillet 2009*, Paris, 2009, p. 118, pl. 17.

<sup>67</sup> A. FROLOW, *La relique de la Vraie Croix*, Paris, 1961, p. 85 et 656-657 (n° 1088). Cf. *Le Mont Athos et l'Empire byzantin. op. cit.*, p. 144-183, pour un aperçu des plus beaux objets conservés par les monastères athonites.

## b. Les représentations de l'empereur

L'empereur était parfois représenté sur les murs du monastère, le plus souvent dans le narthex du *katholikon* ou sur les murs du réfectoire. Peu d'exemples ont été conservés, mais les sources littéraires permettent de compléter nos informations.

### L'église du Pigeonnier

Un exemple exceptionnel nous est fourni par Nicéphore Phocas représenté avec la famille impériale dans l'église dite du Pigeonnier, à Çavusin, en Cappadoce. Nicéphore est représenté au centre, tourné vers son épouse, Théophanô, à sa droite, et tenant une croix patriarcale. Sont également représentés, à sa gauche, le César Bardas, son père, et le curopalate Léon, son frère. À droite de l'impératrice, une figure anonyme représente peut-être l'un de ses fils, Basile, empereur de 976 à 1025 :

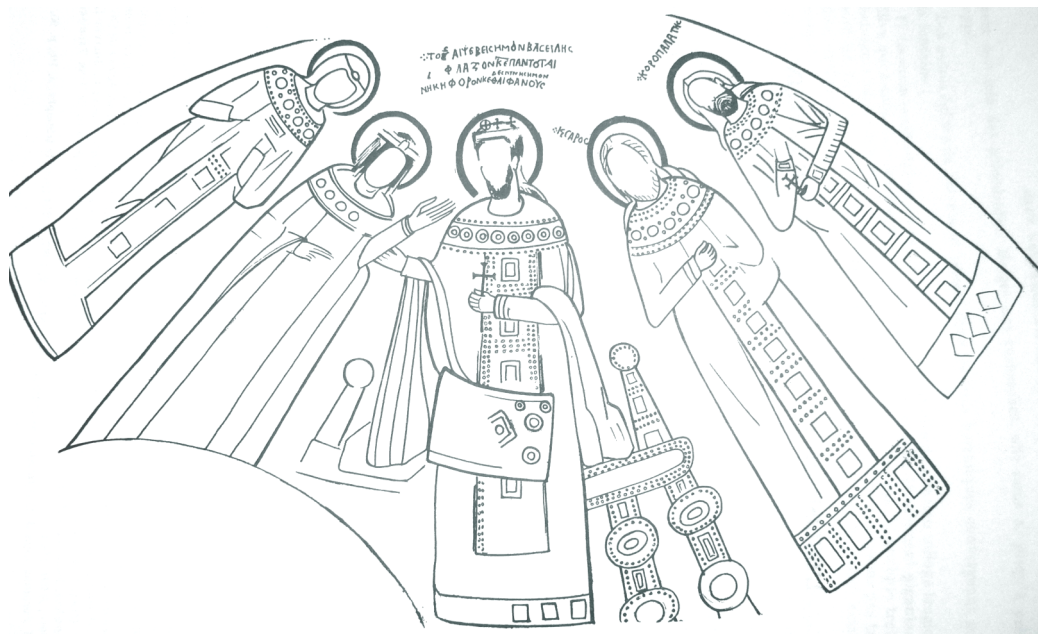


Figure 8 : Nicéphore Phocas et la famille impériale<sup>68</sup>.

Cette église se trouve dans un groupe de petits monastères voisins, dans la région de

---

<sup>68</sup> N. THIERRY, *Haut Moyen Âge en Cappadoce*, Paris, 1983, p. 45. Voir aussi L. RODLEY, « Patron Imagery from the Fringes of the Empire », dans *Strangers to Themselves : the Byzantine Outsider. Papers from the Thirty-Second Spring Symposium of Byzantine Studies, University of Sussex, Brighton, March 1998*, éd. D. C. SMYTHE, Aldershot, 2000, p. 170 et pl. 12.7 ; JOLIVET-LÉVY, *La Cappadoce*, p. 71.

Göreme, dont la nouvelle église de Tokali Kilise (Tokali II) est l'ensemble architectural le mieux conservé<sup>69</sup>. La peinture de la famille impériale date des années 964-965 et peut être mise en relation avec les campagnes de Nicéphore Phocas en Cilicie. Au cours de l'année 964-965, la famille impériale fit de fréquents séjours dans la région durant lesquels elle logeait dans la forteresse de Drizion, à une centaine de kilomètres au sud de Çavusin<sup>70</sup>. Les commanditaires de ces peintures étaient probablement de riches propriétaires fonciers de la région acquis aux intérêts de Nicéphore Phocas, du fait des origines cappadociennes de l'empereur, et désireux de commémorer ses victoires sur les Arabes ; les prises de Mopsueste et de Tarse, en 965, furent vécues comme un grand triomphe par les contemporains et finirent d'établir la réputation militaire de l'empereur<sup>71</sup>.

L'aspect commémoratif des peintures de l'église du Pigeonnier est renforcé par la présence, à trois kilomètres de distance, environ, de l'église de Tokali II, dont le programme iconographique et la construction ont peut-être été commandés par la famille des Phocas avant l'avènement de Nicéphore, comme l'indique l'inscription dédicatoire de l'abside nord<sup>72</sup>.

---

<sup>69</sup> L. RODLEY, *Cave Monasteries of Byzantine Cappadocia*, Cambridge, 1985, p. 252-254 ; A. EPSTEIN WHARTON, *Tokali Kilise, Tenth-Century Metropolitan Art in Byzantine Cappadocia*, Washington, 1986, p. 36-37 ; N. THIERRY, « Un portrait de Jean Tzimiskès en Cappadoce », *TM*, 9, 1985, p. 477-484 ; EAD., *La Cappadoce*, p. 169-177 ; EAD., « Recherches sur les commanditaires de la nouvelle église de Tokali et d'autres monuments », dans *Constantine VII Porphyrogenitus and his Age. Second International Byzantine Conference*, Athènes, 1989, p. 217-233 ; C. JOLIVET-LÉVY, « La glorification de l'empereur à l'église du Grand Pigeonnier de Çavusin », *Dossiers d'Archéologie*, 63, mai 1982, p. 73-77 ; EAD., « L'image du pouvoir dans l'art byzantin (867-1056) », *Byzantion*, 57, 1987, p. 458, 466 ; EAD., *La Cappadoce*, p. 58-59.

<sup>70</sup> L. RODLEY, « The Pigeon House Church, Çavusin », *JÖB*, 33, 1983, p. 309-310, 323-324 ; JOLIVET-LÉVY, *La Cappadoce*, p. 63. Sur la localisation de la forteresse de Drizion, à proximité de la ville de Nigde, voir *TIB*, 2, p. 172-173.

<sup>71</sup> LÉON LE DIACRE, p. 52-53 ; SKYLITZÈS, p. 269-270 ; YAHYA D'ANTIOCHE, I, p. 793. Cf. CHEYNET, « Les Phocas », p. 483-485 ; A. P. KAZHDAN, « Certain traits of imperial propaganda in the Byzantine Empire from the eighth to the fifteenth centuries », dans *Prédication et propagande au Moyen Âge. Islam, Byzance, Occident*, Paris, 1983, p. 13-18, n. 29 ; M. MCCORMICK, *Eternal victory. Triumphant rulership in late antiquity, Byzantium and the early medieval West*, Paris – Cambridge University Press, 1986, p. 160-165, 168-171 ; MORRIS, « The Two Faces of Nikephoros Phokas », p. 88-92. Cf. TREADGOLD, *A History*, p. 495-497, sur cette campagne de Nicéphore Phocas en Cilicie.

<sup>72</sup> N. THIERRY, « Recherches sur les commanditaires de la nouvelle église de Tokali et d'autres monuments », dans *Constantine VII Porphyrogenitus and his Age. Second International Byzantine Conference*, Athènes, 1989, p. 217-220 ; EAD., *La Cappadoce*, p. 169-177 ; C. JOLIVET-LÉVY, « La peinture byzantine en Cappadoce de la fin de l'iconoclasme à la conquête turque », dans *Le aree omogenee della Civiltà Rupestre nell'ambito dell'Impero Bizantino : la Cappadocia*, éd. C. D. FONSECA, Galatina, 1981, p. p. 180-181, n. 78 ; EAD., *Les églises byzantines de Cappadoce. Le programme iconographique de l'abside et de ses abords*, Paris, 1991, p. 99 ; EAD., *La Cappadoce*, p. 58-59. Nous adoptons l'hypothèse de datation de N. THIERRY, que C. JOLIVET-LÉVY approuve, malgré le désaccord d'A. EPSTEIN WHARTON, dans *Tokali Kilise, Tenth-Century Metropolitan Art in Byzantine Cappadocia*, Washington, 1986, p. 33-35.

Les textes, épigrammes, récits de voyages et chroniques, complètent heureusement nos maigres données sur les représentations d'empereurs dans les monastères et confirment que leurs portraits figuraient principalement dans les monastères qu'ils avaient fondés ou rénovés.

### Les portraits connus grâce aux épigrammes honorifiques

Une épigramme de Jean Mauropous, dans la première moitié du XI<sup>e</sup> siècle, cite ainsi les nombreux bienfaits prodigués par les empereurs au monastère de Saint-Michel de Sôsthènon, situé sur la rive européenne du Bosphore : les moines prient Dieu d'accorder une longue vie aux empereurs et, pour exprimer leur reconnaissance, ont fait peindre leur portrait<sup>73</sup>.

D'après une épigramme qui date du règne de Manuel I<sup>er</sup> Comnène (1143-1180), un groupe de sept empereurs était peint dans le pronaos du monastère tôn Hodègôn situé à l'est de Constantinople, près du Palais<sup>74</sup>. Sous le règne de Manuel I<sup>er</sup> Comnène, ce monastère fut rénové par le grand hétériarque Georges Paléologue Comnène Doukas qui, pour indiquer les origines de sa famille, fit représenter ses plus illustres ancêtres, ses « seigneurs et bienfaiteurs » : Constantin (X) et Michel (VII) Doukas, Romain (IV) Diogène, Nicéphore (III) Botaniate, Alexis (I<sup>er</sup>), Jean (II) et Manuel (I<sup>er</sup>) Comnène. Ce dernier, « terreur des barbares », est célébré par l'épigramme pour ses nombreuses victoires militaires.

Une autre épigramme honorifique nous apprend que Manuel I<sup>er</sup> Comnène rénova le monastère de Saint-Mokios situé à l'ouest de Constantinople, près de la citerne du même nom<sup>75</sup>. Un portrait de l'empereur rappelait cette rénovation et, d'après le texte, étaient aussi représentés Basile le Bulgaroctone (Basile II), le grand-père de Manuel, Alexis (Alexis I<sup>er</sup>), et son père, Jean (Jean II), au motif que tous ces empereurs avaient travaillé à embellir le monastère ; Basile II y avait installé les premiers moines, Alexis I<sup>er</sup> leur avait fourni tout ce

---

<sup>73</sup> MAUROPOUS, *Épigrammes*, éd. P. de LAGARDE, *Iohannis Euchaitorum metropolitae*, Munich, 1882, réimp. Amsterdam, 1979, n° 80, p. 39 ; trad. ang. dans MANGO, *Sources and Documents*, p. 221. Cf. JANIN, *Le siège de Constantinople*, p. 348 ; TIB, 12, p. 656-659. Sur ce monastère, voir chap. 9, II.a.

<sup>74</sup> S. LAMPROS, « 'Ο Μαρκιανός κώδιξ », *NE*, 8, 1911, p. 148-151 ; trad. ang. dans MANGO, *Sources and Documents*, p. 227-228. Cf. JANIN, *Le siège de Constantinople*, p. 200-201 ; MAJESKA, *Russian Travelers*, § 59, p. 363-364 ; ANGOLD, *Church and Society*, p. 299. Au sujet de Georges Paléologue, voir VARZOS, *Généalogie*, II, p. 862-863. Sur le monastère tôn Hodègôn, voir *infra*, chap. 10, I.b.

<sup>75</sup> S. LAMPROS, « 'Ο Μαρκιανός κώδιξ », *NE*, 8, 1911, p. 127-128, n° 111 ; trad. ang. dans MANGO, *Sources and Documents*, p. 226-227. Cf. JANIN, *Le siège de Constantinople*, p. 358 ; MAGDALINO, *Constantinople médiévale*, p. 62.

dont ils avaient besoin, Jean II et Manuel I<sup>er</sup> les avaient généreusement dotés.

Cette épigramme contredit apparemment ce que nous savions de ce monastère, à savoir qu'il avait été fondé par Basile I<sup>er</sup> (867-886) et non par Basile II (976-1025) ; le fondateur de la dynastie macédonienne est en effet cité par les chroniqueurs pour avoir rénové l'église de Saint-Mokios et, surtout, un attentat commis le 11 mai 903 sur la personne de Léon VI, son fils, indique que Saint-Mokios était alors déjà un monastère car un certain Marc, moine et économe de Saint-Mokios, est mentionné à cette occasion<sup>76</sup>. Il est possible que Basile I<sup>er</sup> ait installé quelques moines pour desservir l'église de Saint-Mokios au moment de sa rénovation, mais que la vie monastique n'ait pris plus d'ampleur que sous le règne de Basile II. Tous les chroniqueurs, cependant, ne qualifient pas Marc de moine, et les continuateurs de Georges le Moine ne donnent pas cette précision<sup>77</sup>. Les récits rapportés par ces deux traditions littéraires, la *Continuation de Théophane le Confesseur* et la *Continuation de Georges le Moine*, sont par ailleurs semblables. Nous savons en effet que le continuateur de Théophane a copié Georges Continué pour son livre VI qui concerne le règne de Léon VI<sup>78</sup>. Nous pouvons penser que le continuateur de Théophane a commis une erreur en qualifiant Marc de moine ou a senti la nécessité de justifier ainsi sa présence dans l'église de Saint-Mokios le jour où eut lieu l'attentat contre Léon VI.

### Récits de voyage et témoignages archéologiques

L'ambassadeur castillan, Ruy González de Clavijo, que nous avons déjà cité pour sa description des peintures représentant les domaines du monastère de la Péribleptos, mentionne, dans le même passage, les portraits de l'empereur et de l'impératrice de part et d'autre de la Théotokos<sup>79</sup>. Il pourrait s'agir des portraits de Romain III, qui fonda le monastère entre 1030 et 1034, et de son épouse Zoé. Le monastère fut restauré deux fois au cours de son histoire, une première fois par Nicéphore III Botaniate qui y prit l'habit quand

---

<sup>76</sup> Au sujet de la rénovation de l'église par Basile I<sup>er</sup> : TH. CONT., p. 323, l.17-21 ; SKYLITZÈS, p. 163, l. 51-54. Attentat commis contre Léon VI : TH. CONT., p. 365-366 ; SKYLITZÈS, p. 181-182 ; ZONARAS, XVI, § 13 ; GLYKAS, p. 554, l. 19-20. Cette opinion était notamment celle de JANIN, *Le siège de Constantinople*, p. 355, et de BERGER, *Untersuchungen*, p. 636.

<sup>77</sup> GEORGES CONT., p. 861-862 (p. 862, l. 3-4) ; SYM. MAG. ET LOG., p. 284-285 (p. 284, l. 265) ; PS.-SYM., p. 704-705 (p. 705, l. 1).

<sup>78</sup> HUNGER, *Die hochsprachliche profane Literatur*, I, p. 342-343.

<sup>79</sup> CLAVIJO, *Ambassade*, p. 37-38 (trad. L. KEHREN, *La route de Samarkand au temps de Tamerlan. Relation de voyage de l'ambassade de Castille de Timour Bey par Ruy Gonzalès de Clavijo*, 1403-1406, Paris, 1990, p. 110). Cf. MANGO, *Sources and Documents*, p. 217 ; ID., « St. Mary Peribleptos », p. 476.

Alexis I<sup>er</sup> Comnène s'empara du pouvoir, en 1081, et y mourut<sup>80</sup> ; une deuxième fois par Michel VIII Paléologue (1259-1282) dont le portrait en mosaïque, entouré de son épouse, Théodora, et de leur fils, Constantin, ornait l'un des murs du réfectoire<sup>81</sup>.

Mentionnons enfin un cas plus problématique, celui du monastère de Daphni, à l'ouest d'Athènes, dont la date de fondation n'est pas connue, mais dont la première mention certaine date de 1048<sup>82</sup>. Ce monastère est connu principalement pour ses mosaïques de la fin du XI<sup>e</sup> siècle : le style classicisant, la cohérence de composition et la grande variété de couleurs utilisées indiquent que le travail a été réalisé par l'un des meilleurs ateliers de la capitale, peut-être sous le patronage d'Alexis I<sup>er</sup> Comnène<sup>83</sup>. Aucune preuve documentaire ne permet aujourd'hui de confirmer cette hypothèse. Cependant, lors des premiers travaux de restauration effectués à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle dans ce monastère, deux fresques altérées furent découvertes dans le narthex et pourraient confirmer l'hypothèse d'un patronage impérial : ces fresques représentaient des empereurs couronnés, vêtus du loros et tenant l'acte par lequel ils fondaient le monastère<sup>84</sup>.

Ainsi, la présence et la mention de portraits impériaux dans les monastères soulignent non seulement le lien particulier des empereurs avec ces fondations, mais permettent aussi de préciser les dates de leur fondation ou de leur rénovation.

### III. L'autorité de l'empereur

À la manière du soleil, l'empereur distribuait « les rayons de sa bienfaisance » non seulement en faveur de ses propres sujets, mais aussi à ceux qui lui étaient « étrangers par la

---

<sup>80</sup> *Alexiade*, livre III, chap. I, § 1 ; SKOUTARIÔTÈS, p. 173, l. 6-8 ; ZONARAS, XVIII, § 20. Cf. CHALANDON, *Les Comnène*, I, p. 50.

<sup>81</sup> MANGO, *Sources and Documents*, p. 217, n. 164 ; ID., « St. Mary Peribleptos », p. 482-483.

<sup>82</sup> JANIN, *Grands centres*, p. 311-313 ; MOURIKI, « Monumental Painting », p. 94-99 ; *TIB*, 1, p. 141-142.

<sup>83</sup> S. DER NERSESSIAN, « L'Empire byzantin après la crise du VIII<sup>e</sup> siècle », dans *L'art et l'homme*, éd. R. HUYGHE, Paris, 1958, II, p. 153-163, rééd. dans *Études byzantines et arméniennes*, Louvain, 1973, p. 10 ; MOURIKI, « Monumental Painting », p. 94-99 ; CH. BOURAS, « The Daphni Monastic Complex Reconsidered », dans *AETOΣ, Studies in Honour of Cyril Mango*, éd. I. SEVCENKO et I. HUTTER, Stuttgart et Leipzig, 1998, p. 13-14.

<sup>84</sup> G. MILLET, *Le monastère de Daphni*, Paris, 1899, p. 21-22. Selon R. JANIN, *Grands centres*, p. 311, ces fresques furent exécutées pendant la période ottomane, mais nous ne connaissons pas ses arguments et G. MILLET ne propose aucune datation.

patrie et par la race » et qui, reconnaissants, se soumettaient à son autorité<sup>85</sup>. Bien que ce chrysobulle d'Andronic II Paléologue en faveur du monastère de Chilandar (1299) sorte un peu de notre période, nous le citons ici car il nous incite à aborder la question des enjeux politiques du patronage impérial aux marges de l'empire. Notre réflexion portera également sur les relations de l'empereur avec des monastères situés à l'extérieur de l'*oikouménè* byzantine, particulièrement en Italie, relations dominées par les contraintes de la diplomatie byzantine, mais qui témoignent de l'attachement de ces monastères aux intérêts byzantins.

### *a. Le patronage impérial dans les régions menacées*

L'empereur était conscient de la nécessité de maintenir des liens avec les monastères situés dans les régions éloignées, exposées aux attaques ennemies ou tout juste reconquises ; ces monastères pouvaient devenir des espaces de commémoration de l'empereur et renforcer son autorité là où elle était défaillante ou concurrencée.

## **Les îles de l'empire**

Plusieurs chrysobulles manifestent un attachement particulier des empereurs aux îles de l'empire, particulièrement celles de la mer Égée qui étaient éloignées de la capitale et exposées aux menaces turque et latine. En 1046, dans le préambule d'un chrysobulle concédé à la Nèa Monè de Chio, Constantin IX Monomaque précisait que sa générosité et sa bienfaisance devaient s'étendre « non seulement sur les terres et les mers, mais aussi dans les îles »<sup>86</sup>.

L'histoire de l'île de Chio confirme l'existence de dangers bien réels : l'île fut prise en 1089, avec Lesbos, Samos et Rhodes, par l'émir de Smyrne, Tzachas<sup>87</sup>. Reconquise en 1090-

---

<sup>85</sup> *Chilandar*, I, n° 17 (1299). Le thème de l'empereur qui distribue ses bienfaits comme le soleil est récurrent dans les chrysobulles, voir H. HUNGER, *Prooimion. Elemente der byzantinischen Kaiseridee in den Arengen der Urkunden*, Vienne, 1964, p. 75-80.

<sup>86</sup> MM, 5, p. 5, l. 4-6 : « ὡς ἂν μὴ μόνον ἐν ἠπείροις τε καὶ θαλάσσαις, ἀλλὰ καὶ ἐν αὐταῖς ταῖς νήσοις τὸ ταύτης ἐφαπλῶται φιλότιμον » ; DÖLGER-WIRTH, *Regesten*, I, 2, n° 878.

<sup>87</sup> *Alexiade*, livre VII, chap. VIII ; ZONARAS, XVIII, § 22. Cf. MALAMUT, *Les îles*, 1, p. 91-94. Tzachas avait été capturé sous le règne de Nicéphore III (1078-1081) ; il avait alors accepté l'allégeance byzantine et avait reçu la dignité de prôtonobélissime, mais il perdit sa position avec l'avènement d'Alexis I<sup>er</sup>, en 1081, et reprit ses activités belliqueuses, voir H. AHRWEILER, *Byzance et la mer : la marine de guerre, la politique et les institutions maritimes de Byzance aux VIIe-XVe siècles*, Paris, 1966, p. 184-186 ; ODB, 3, p. 2134 ; TREADGOLD, *A History*, p. 617-618.

1091, l'île fut à nouveau occupée, par les Vénitiens, en 1124-1125<sup>88</sup>, puis une deuxième fois en 1171-1172<sup>89</sup>. Au moment du partage de l'empire byzantin consécutif à la quatrième croisade, en 1204, Chio fut attribuée à l'empereur latin de Constantinople<sup>90</sup>. L'histoire troublée de l'île au XII<sup>e</sup> siècle explique probablement la disparition de documents impériaux pour la Néo Monè pendant cette période.

Un chrysobulle d'Andronic II Paléologue, en 1289, fait clairement allusion à la reconquête de l'île « soustraite, avec l'aide de Dieu, au pouvoir des ennemis »<sup>91</sup> ; par le chrysobulle qu'il octroyait à la Néo Monè, l'empereur entendait placer de nouveau Chio sous l'autorité byzantine. Avec d'autres îles du nord de la mer Égée, Chio fut en effet reconquise en 1263 par la flotte byzantine et resta sous l'autorité de l'empereur jusqu'en 1304<sup>92</sup>. Dans ce texte, Andronic II développe le thème des îles qui, selon le prophète Isaïe, doivent être consacrées à Dieu (*Is*, 41, 1, 5) ; le terme de consécration désigne ici l'octroi d'un chrysobulle<sup>93</sup>.

Le chrysobulle octroyé par Romain III à Jean Xénos († après 1027) pour son monastère de Myrioképhalon, en Crète, témoigne de la même volonté de maintenir cette région, convoitée par les Arabes et les Latins, sous l'autorité impériale<sup>94</sup>. Sous domination arabe depuis 824-827, l'île de Crète fut reconquise en 961 par Nicéphore Phocas et placée sous l'autorité d'un stratège, puis, au XII<sup>e</sup> siècle, administrée par le *doux* ou le *catépano* de Crète<sup>95</sup>. Sur la demande du moine crétois qui se rendit expressément à Constantinople, l'empereur concéda au moine crétois un *solemnion* et lui envoya des habits pour les moines de sa fondation. Jean Xénos avait, par ailleurs, des relations dans la capitale, puisqu'il repartit de Constantinople avec de la vaisselle liturgique, des livres et des icônes donnés par des « amis »

---

<sup>88</sup> KINNAMOS, p. 283, l. 24. Cf. MALAMUT, *Les îles*, 1, p. 98.

<sup>89</sup> NIC. CHÔNIATÈS, p. 172, l. 83.

<sup>90</sup> A. CARILE (éd.), *La Cronachistica veneziana (secoli XIII-XVI) di fronte alla spartizione della Romania nel 1204*, Florence, 1969, p. 347, l. 172.

<sup>91</sup> JGR, I, p. 667 ; DÖLGER, *Regesten*, I, 4, n° 2133.

<sup>92</sup> GRÉGORAS, I, p. 98, l. 17. Cf. ODB, 1, p. 423.

<sup>93</sup> JGR, I, p. 667.

<sup>94</sup> Ce chrysobulle est cité par la *Vie de Jean Xénos*, p. 10 ; DÖLGER-WIRTH, *Regesten*, I, 2, n° 829a. Cf. TSOUGARAKIS, *Byzantine Crete*, p. 75-76, 119-121

<sup>95</sup> CHRISTIDÈS, *The Conquest of Crete*, p. 172-191, 221-224 ; MALAMUT, *Les îles*, 1, p. 88-89, 310 ; TSOUGARAKIS, *Byzantine Crete*, p. 58-77.



de Constantinople<sup>96</sup>. Dans la Crète devenue vénitienne, après 1204, l'attachement nostalgique à l'autorité byzantine était encore entretenu, au sein de l'aristocratie, par diverses légendes qui rappelaient la conquête de Nicéphore Phocas et maintenaient un lien idéologique avec l'empire<sup>97</sup>.

## Le cas de Chypre

Les monastères grecs de l'île de Chypre conservèrent également un lien étroit avec l'empereur byzantin, malgré l'usurpation d'Isaac Comnène qui se proclama *basileus* en 1184, puis la conquête de Richard Cœur de Lion qui la vendit à Guy de Lusignan en 1192. Deux des monastères de Chypre auraient été patronnés par la famille des Comnènes, la Théotokos de Kykkos et la Théotokos de Machairas. Ce patronage impérial était motivé par l'importance stratégique grandissante de Chypre après la conquête latine de Jérusalem, et participait de l'âge d'or que connurent les monastères chypriotes au XII<sup>e</sup> siècle<sup>98</sup>.

Selon la tradition du monastère, Kykkos aurait été fondé par un moine dénommé Isaïe, avec l'aide de Manuel Boutoumitès envoyé par Alexis I<sup>er</sup> Comnène à Chypre pour mettre un terme à une révolte, en 1092. Boutoumitès aurait donné trois villages au monastère et surtout introduit Isaïe auprès de l'empereur Alexis I<sup>er</sup>; le moine guérit miraculeusement la fille de l'empereur qui lui donna de l'argent et une icône de la Vierge peinte par saint Luc<sup>99</sup>. Cette tradition n'est confirmée par aucun texte d'époque byzantine, mais elle témoigne de la volonté du monastère de se rattacher à l'histoire de l'empire à une époque où Chypre n'en faisait plus partie.

---

<sup>96</sup> *Vie de Jean Xénos*, p. 10, l. 97-98. Cf. L. PETIT, « Saint Jean Xénos ou l'Ermite d'après son autobiographie », *AB*, 42, 1924, p. 9 ; TSOUGARAKIS, *Byzantine Crete*, p. 239-240.

<sup>97</sup> TSOUGARAKIS, *Byzantine Crete*, p. 81-88 ; CH. A. MALTÉZOU, « Byzantine Legends in Venetian Crete », dans *AETOS*, *Studies in honour of Cyril Mango*, p. 234-242.

<sup>98</sup> A. H. S. MEGAW, « Twelfth Century Frescoes in Cyprus », dans *Actes du XII<sup>e</sup> Congrès international d'Études byzantines, Ochrid, 10-16 septembre 1961*, éd. du Comité yougoslave des études byzantines, Belgrade, 1964, III, p. 257-260 ; C. MANGO, « Chypre, carrefour du monde byzantin », dans *Actes du XV<sup>e</sup> Congrès international des Études byzantines, Athènes, 5-11 septembre*, Athènes, 1976, p. 3-13, repris dans *Byzantium and its image*, Londres, 1984, XVII, p. 5-7 ; GALATARIOTOU, *Neophytos*, p. 57-60.

<sup>99</sup> HILL, *A History of Cyprus*, 1, p. 302-303, n. 3 ; MEGAW, *op. cit.*, p. 257 ; GALATARIOTOU, *Neophytos*, p. 57, 173 ; ARMSTRONG, « Alexios Komnenos », p. 219, 225, 230 ; CH. SCHABEL, « Religion », dans *Cyprus. Society and Culture, 1191-1374*, éd. A. NICOLAOU-KONNARI et CH. SCHABEL, Leyde – Boston, 2005, p. 186 ; MALAMUT, *Alexis I<sup>er</sup>*, p. 258. Sur Boutoumitès, A. G. C. SAVVIDÈS, « The Consolidation of Byzantine Power in Cyprus on the Eve of the First Crusade and the First Decades of the Empire's Relations with the Crusaders », dans *Cyprus and the Crusades*, éd. N. COURÉAS et J. RILEY-SMITH, Nicosie, 1995, p. 3-7.

Le monastère de Machairas est, en revanche, beaucoup mieux connu grâce à son *typikon*. Ce monastère fut fondé au milieu du XII<sup>e</sup> siècle par deux moines palestiniens, Néophytos et Ignace, qui obtinrent de Manuel I<sup>er</sup> une rente annuelle de cinquante *nomismata* et un acte de propriété<sup>100</sup>. Malgré l'usurpation d'Isaac Comnène, en 1184, le monastère garda des relations avec le pouvoir impérial et obtint de l'empereur Isaac II Ange (1185-1195, 1203-1204) la confirmation des chrysobulles de Manuel I<sup>er</sup>, ainsi qu'un jardin pris sur les propriétés impériales de Nicosie et une donation de douze *nomismata*<sup>101</sup>. L'île de Chypre sortit définitivement de l'orbite byzantine en 1192, mais l'higoumène obtint encore de l'empereur Alexis III Ange (1195-1203) une exemption fiscale complète des biens du monastère<sup>102</sup>. Le second fondateur du monastère, Nil, qui rejoignit le monastère en 1172 et rédigea le *typikon* en 1210, précisait que les empereurs devaient être commémorés tous les jours<sup>103</sup>. Nil plaçait le monastère sous la protection de Dieu, de la Théotokos et de l'empereur<sup>104</sup>.

Le patronage d'Isaac II et d'Alexis III était peut-être motivé par la volonté de reconquérir l'île de Chypre et de s'assurer le soutien de l'Église et des monastères chypriotes ; Alexis III, notamment, fit plusieurs efforts diplomatiques et militaires dans ce sens<sup>105</sup>.

Citons enfin le cas intéressant d'un monastère chypriote qui ne fut pas patronné par l'empereur, mais dont le fondateur se montra particulièrement attaché à l'autorité impériale, l'Ermitage de Néophytos le Reclus († après 1214). Nous avons vu plus haut que Néophytos s'était élevé, dans ses premiers écrits, contre la corruption des fonctionnaires byzantins et la lourde fiscalité qui pesait sur les paysans chypriotes<sup>106</sup>. Quand Isaac Comnène usurpa le pouvoir à Chypre en 1184, Néophytos se consacra à la condamnation sans équivoque d'un

---

<sup>100</sup> *Typikon de Machairas*, chap. 9, p. 12 (1210) ; DÖLGER-WIRTH, *Regesten*, I, 2, n° 1507a et 1507b. Cf. HILL, *A History of Cyprus*, 1, p. 310-311 ; GALATARIOTOU, *Neophytos*, p. 58, 174 ; ANGOLD, *Church and Society*, p. 291-292 ; SMYRLIS, *La fortune des grands monastères byzantins*, p. 63-65.

<sup>101</sup> *Typikon de Machairas*, chap. 22-23, p. 16-17, chap. 47, p. 24 (1210) ; DÖLGER-WIRTH, *Regesten*, I, 2, n° 1627b. Cf. A. WEYL CARR, « Art », dans *Cyprus. Society and Culture, 1191-1374*, éd. A. NICOLAOU-KONNARI et CH. SCHABEL, Leyde – Boston, 2005, p. 290.

<sup>102</sup> *Typikon de Machairas*, chap. 23, p. 17 ; DÖLGER-WIRTH, *Regesten*, I, 2, n° 1666b.

<sup>103</sup> Par des *trisagia* et des tropaires après l'office de minuit (chap. 24, p. 17), aux complies (chap. 44, p. 22-23) et avant la doxologie des matines (chap. 47, p. 24).

<sup>104</sup> *Ibid.*, chap. 160, p. 61.

<sup>105</sup> NIC. CHÔNIATÈS, p. 369, l. 74-370, l. 12. Cf. S. MÉNARDOS, *Ἡ ἐν Κύπρῳ ἱερά μονή τῆς Παναγίας τοῦ Μαχαίρᾶ*, Athènes, 1929, p. 7 ; C. M. BRAND, *Byzantium confronts the West, 1180-1204*, Cambridge, 1968, p. 172 ; GALATARIOTOU, *Neophytos*, p. 220.

<sup>106</sup> *Supra* chap. 2, III.b.

pouvoir qu'il jugeait tyrannique et illégitime ; il condamnait sévèrement les exactions commises par Isaac Comnène à l'égard de l'aristocratie chypriote<sup>107</sup>. Néophytos reprochait à Isaac Comnène d'avoir rompu l'équilibre du monde en se révoltant contre l'autorité légitime de l'empereur, représentant de Dieu sur terre, et en s'alliant à des forces étrangères ennemies de l'empire<sup>108</sup>.

Dans son testament écrit en 1214 et dans divers écrits postérieurs à la conquête de l'île par les Latins, en 1191, Néophytos accusait ces derniers d'opprimer et d'appauvrir les Chypriotes ; les Francs et les Latins étaient désormais les seuls responsables de la misère des paysans, de la corruption des administrations et de la dépopulation de l'île<sup>109</sup>. Des travaux récents sur l'occupation de l'île par les Lusignan tendent à nuancer les accusations de Néophytos et à souligner les capacités d'adaptation de l'aristocratie chypriote aux nouvelles conditions économiques et sociales<sup>110</sup>.

Les écrits de Néophytos soulignent son profond attachement à la personne de l'empereur et à l'autorité impériale. Après 1184 et même après 1191, Néophytos continuait de se référer aux empereurs byzantins et à considérer Chypre comme partie intégrante de l'empire<sup>111</sup>. Après 1204 et la chute de Constantinople, il sollicitait encore l'intercession des saints en faveur de la « Ville Reine » et des empereurs confrontés aux attaques de peuples étrangers<sup>112</sup>. Il confia, enfin, la protection de son monastère à l'empereur, mentionné comme *basileus*, despote et *autokratôr* « gardé par Dieu » et engageait les moines à ne pas entreprendre la construction d'une nouvelle église sans l'aide de l'empereur<sup>113</sup>.

### *b. Les intérêts byzantins en Italie*

La mémoire de l'empereur était aussi entretenue dans des monastères qui échappaient

---

<sup>107</sup> NÉOPHYTOS LE RECLUS, « Περὶ τῶν κατὰ χῶρον Κύπρον σκαιῶν », p. 10, l. 19 - p. 11, l. 7, p. 12, l. 3-7. Nous retrouvons ces accusations chez NIC. CHŌNIATÈS, p. 291, l. 48-52. Cf. GALATARIOTOU, *Néophytos*, p. 199-200.

<sup>108</sup> GALATARIOTOU, *Néophytos*, p. 210-213.

<sup>109</sup> *Testament de Néophytos le Reclus*, chap. 11, p. 82, l. 15, canon 8, p. 95, l. 29-30 (1214). Cf. GALATARIOTOU, *Néophytos*, p. 202-203.

<sup>110</sup> A. NICOLAOU-KONNARI, « Greeks », dans *Cyprus. Society and Culture, 1191-1374*, éd. A. NICOLAOU-KONNARI et CH. SCHABEL, Leyde – Boston, 2005, p. 31-37, 58-62.

<sup>111</sup> GALATARIOTOU, *Néophytos*, p. 216-217.

<sup>112</sup> NÉOPHYTOS LE RECLUS, « Ἅγιοι τῆς Κύπρου », p. 156, l. 24, p. 159, l. 25-30.

<sup>113</sup> *Testament de Néophytos le Reclus*, chap. 7, p. 78-79.

à sa domination en raison de la concurrence des autorités locales. En Italie, les monastères grecs étaient principalement patronnés par l'aristocratie normande. Le monastère de Saint-Philippe de Fragala, en Sicile, commémorait par d'« incessantes prières » le comte Roger I<sup>er</sup> de Sicile (1062-1101), et surtout son épouse, Adélaïde, qui exerça la régence jusqu'en 1112<sup>114</sup>. Certains higoumènes de ces monastères grecs parvenaient cependant à susciter la générosité de l'empereur byzantin, tel Barthélémy de Siméri, qui se rendit à Constantinople entre 1110 et 1118 et reçut de l'empereur Alexis I<sup>er</sup> Comnène des icônes, des manuscrits et de la vaisselle sacrée, pour sa fondation de Sainte-Marie du Patir, près de Rossano<sup>115</sup> ; ces objets, conservés et utilisés au monastère, étaient autant de témoignages de l'autorité théorique de l'empereur dans une région qui échappait alors à sa domination<sup>116</sup>.

Le Mont-Cassin bénéficia de la sollicitude de plusieurs empereurs byzantins, de Léon VI à Alexis I<sup>er</sup> ; la bienfaisance impériale était motivée, dans ce cas, par des impératifs politiques et diplomatiques. Les relations de l'abbaye avec Constantinople étaient quasiment inexistantes avant la reconquête de l'Italie du Sud par Basile I<sup>er</sup>, reconquête qui coïncida avec la destruction du Mont-Cassin par les Sarrasins, en 883<sup>117</sup>. Les moines de l'abbaye prirent contact, à cette occasion, avec le gouverneur byzantin, afin d'obtenir la protection de leurs biens situés en Pouille<sup>118</sup>. En 891, quand la Longobardie fut intégrée dans le territoire impérial, un acte du stratège confirma la possession, ainsi que la protection impériale, de tous

---

<sup>114</sup> *Testament de Grégoire de Fragala*, p. 212 (3<sup>e</sup> testament, 1105). Pour les privilèges concédés au monastère de Fragala par Roger I<sup>er</sup> et Adélaïde, voir le premier *Testament de Grégoire de Fragala*, p. 192 (1096-1097) ; S. CUSA (éd.), *I diplomati greci ed arabi di Sicilia*, I, partie 1, Palerme, 1868, p. 383-467 ; G. SILVESTRI (éd.), *Tabulario di San Filippo di Fragala e Santa Maria di Maniaci*, 1, *Pergamene latine*, Palerme, 1887 ; V. VON FALKENHAUSEN, « Die Testamente des Abtes Gregor von San Filippo di Fragalà », dans *Harvard Ukrainian Studies*, 7, 1983, p. 175 ; *BMFD*, 2, p. 623-626.

<sup>115</sup> *Vie de Barthélémy de Siméri*, chap. 25, p. 221-222. Cf. M. RE, « Sul viaggio di Bartolomeo da Simeri a Costantinopoli », *RSBN*, 34 (1997), 1998, p. 71-76 ; PERTUSI, « Monasteri e monaci italiani all'Athos », p. 241. Sur ce monastère, voir P. BATIFFOL, *L'abbaye de Rossano*, Paris, 1891, réimp. Londres, 1971, p. 2-10 ; *ODB*, 3, p. 1596 ; É. PATLAGEAN, « L'Église grecque de 1123 à 1204 », dans *Histoire du christianisme des origines à nos jours*, V, *Apogée de la papauté et expansion de la chrétienté (1054-1274)*, éd. J.-M. MAYEUR, CH. (†) et L. PIETRI, A. VAUCHEZ, M. VENARD, Paris, 1993, p. 339-340 ; GIANNINI, « Il Monachesimo basiliano », p. 9-10 ; *ODB*, 3, p. 1596 ; ARMSTRONG, « Alexios Komnenos », p. 225, 230 ; VITOLO, « Les monastères grecs de l'Italie méridionale », p. 110-112 ; FOLLIERI, « I santi dell'Italia greca », p. 122-124.

<sup>116</sup> Au sujet de la conquête normande de l'Italie du sud, voir en dernier lieu le résumé de LOUD, *The Age of Robert Guiscard*, p. 130-145.

<sup>117</sup> BLOCH, *Monte Cassino*, p. 5-6 ; FALKENHAUSEN, *La dominazione bizantina*, p. 23-27 ; EAD., « Montecassino e Bisanzio », p. 71-73.

<sup>118</sup> TRINCERA, *Syllabus*, n° 1, p. 1. Cf. FALKENHAUSEN, *La dominazione bizantina*, p. 177.

les biens meubles et immeubles de l'abbaye<sup>119</sup>. Le monastère de Saint-Vincent du Volturne bénéficia de la même manière de la protection byzantine<sup>120</sup>. À cette époque, et jusqu'à la reconquête du nord-est de la principauté de Bénévent par les Lombards, en 895, l'abbaye du Mont-Cassin et le monastère de Saint-Vincent du Volturne relevaient du thème de Longobardie<sup>121</sup>.

L'arrivée au pouvoir de la dynastie lombarde de Capoue, à la fin du IX<sup>e</sup> siècle, modifia la situation politique du Mont-Cassin ; l'abbaye, qui était sous la domination du prince de Capoue, participait aux relations diplomatiques de la principauté avec l'empire byzantin. Au printemps 915, par exemple, l'abbé, Jean, fut envoyé par le prince à Constantinople afin de conclure une alliance contre les Sarrasins<sup>122</sup>. Les empereurs byzantins continuaient de confirmer à l'abbaye la possession de ses biens situés sur leur territoire : un acte attribué par le copiste à Léon VI, mais qui date de 951, confirme ainsi les biens du Mont-Cassin en Longobardie<sup>123</sup>. Saint-Vincent du Volturne avait obtenu en 927, de Romain Lécapène, un acte similaire qui protégeait l'ensemble de ses biens<sup>124</sup>.

Ces relations diplomatiques furent interrompues par le règne de Nicéphore Phocas qui adopta une politique agressive en Italie du Sud et en Sicile et étendit l'influence de l'Église grecque en Pouille et en Lucanie grâce à la création de l'évêché d'Otrante<sup>125</sup>. La politique de Jean Tzimiskès à l'égard de l'Italie fut plus modérée, mais les relations diplomatiques ne reprurent réellement qu'au début du XI<sup>e</sup> siècle, avec le prince de Capoue Pandophe IV (1016-1038). L'abbaye du Mont-Cassin était alors dirigée par le frère du prince, Aténolfo (1011-

---

<sup>119</sup> TRINCHERA, *Syllabus*, n° 3, p. 2. Cf. FALKENHAUSEN, *La dominazione bizantina*, p. 178 ; LOUD, *Montecassino and Benevento*, p. 33.

<sup>120</sup> TRINCHERA, *Syllabus*, n° 1, p. 1 ; *Chronicon Vulturense del monaco Giovanni*, éd. V. FEDERICI, Rome, 1925, I, n° 76, p. 12-14, n° 80, p. 21-23. Cf. FALKENHAUSEN, *La dominazione bizantina*, p. 179 ; EAD., « I rapporti tra il monastero di San Vincenzo al Volturno e Bisanzio », dans *San Vincenzo al Volturno. Dal chronicon alla storia*, éd. G. DE BENEDITTIS, Isernia, 1995, p. 143, 144-145.

<sup>121</sup> FALKENHAUSEN, « Montecassino e Bisanzio », p. 73 ; EAD., *La dominazione bizantina*, p. 31-41, sur le thème de Longobardie.

<sup>122</sup> G. CONIGLIO, *La pergamene di Conversano*, I, 901-1265, Bari, 1975, n° 4, p. 9. Cf. FALKENHAUSEN, « Montecassino e Bisanzio », p. 75 ; LOUD, *Montecassino and Benevento*, p. 35.

<sup>123</sup> TRINCHERA, *Syllabus*, n° 2, p. 2 ; DÖLGER, *Regesten*, I, 1, n° 555 (911). Cf. FALKENHAUSEN, « Montecassino e Bisanzio », p. 74 et n. 23, 75.

<sup>124</sup> *Chronicon Vulturense del monaco Giovanni*, éd. V. FEDERICI, Rome, 1925, II, n° 98, p. 77-79 ; DÖLGER, *Regesten*, I, 1, n° 610. Cf. V. VON FALKENHAUSEN, « I rapporti tra il monastero di San Vincenzo al Volturno e Bisanzio », dans *San Vincenzo al Volturno. Dal chronicon alla storia*, éd. G. DE BENEDITTIS, Isernia, 1995, p. 147-148.

<sup>125</sup> FALKENHAUSEN, « Byzantine Italy », p. 140.

1022), et participa à la politique philo-byzantine de Pandophe IV ; les moines obtinrent ainsi la protection du catépan d'Italie, Basile Boioannès, qui leur rendit notamment des biens situés en Pouille et perdus lors de la révolte de Maraldo de Trani<sup>126</sup>. Boioannès parvint à rétablir l'autorité byzantine en Italie du Sud pendant une brève période, en s'alliant à la principauté de Capoue et en s'opposant à la pénétration normande. Quand l'empereur germanique Henri II (1014-1024) voulut intégrer l'Italie méridionale à son empire, l'abbé Aténolfo alla se réfugier à Otrante, auprès de ses protecteurs byzantins, avec l'intention de fuir à Constantinople, mais son navire fit naufrage<sup>127</sup>. À la mort d'Henri II, Pandophe IV put reconquérir la principauté de Capoue et nomma un moine italo-grec d'origine calabraise, Basile, à la tête de l'abbaye du Mont-Cassin (1036-1038)<sup>128</sup>.

Basile entretenait de bonnes relations avec le pouvoir byzantin et obtint en 1032 du catépan Pothos Argyre la confirmation de la possession des biens de l'abbaye situés en territoire byzantin<sup>129</sup>. Ce *sigillion* du catépan répétait un acte précédent, délivré en 1011<sup>130</sup>. Suite à quelques déboires politiques, Basile perdit l'abbatiate du Mont-Cassin et dut se contenter de l'abbaye bénédictine de Salerne, mais il resta en relation avec l'empire et accompagna Nicolas, archevêque latin de Bari, lors d'une mission auprès des autorités ecclésiastiques byzantines, en 1053 ; cette mission était destinée à communiquer un traité d'Humbert de Moyenmoutier, le *Dialogue*, et à trouver une solution aux controverses qui séparaient les Églises d'Orient et d'Occident<sup>131</sup>.

Du fait de l'avancée des Normands en Italie du Sud, la papauté et l'empereur byzantin

---

<sup>126</sup> TRINCHERA, *Syllabus*, n° 19, p. 20. Cf. BLOCH, *Monte Cassino*, p. 14 ; FALKENHAUSEN, « Montecassino e Bisanzio », p. 80 ; TABACCO, « Montecassino e l'Impero tra XI e XII secolo », p. 40-41 ; LOUD, *Montecassino and Benevento*, p. 43. Sur le catépanat de Basile Boioannès (1017-1028), voir FALKENHAUSEN, « Byzantine Italy », p. 147-150.

<sup>127</sup> *Chron. Casinensis*, II, § 39, p. 243.

<sup>128</sup> *Ibid.*, § 56-58, p. 274-280 ; BLOCH, *Monte Cassino*, p. 31 ; FALKENHAUSEN, « Byzantine Italy », p. 149 ; EAD., « Montecassino e Bisanzio », p. 80-81 ; TABACCO, « Montecassino e l'Impero tra XI e XII secolo », p. 42 ; LOUD, *Montecassino and Benevento*, p. 44.

<sup>129</sup> TRINCHERA, *Syllabus*, n° 23, p. 24.

<sup>130</sup> *Ibid.*, n° 14, p. 14.

<sup>131</sup> A. MICHEL, *Humbert und Kerullarios, II*, Paderborn, 1930, p. 320. Cf. FALKENHAUSEN, « Montecassino e Bisanzio », p. 86 et n. 88. Ce *Dialogue* a peut-être été apporté par Humbert lui-même lorsqu'il arriva à Constantinople ; il est édité par C. WILL, *Acta et scripta quae de controversiis Ecclesiae graecae et latinae seculo undecimo composita extant*, Leipzig-Marburg, 1861, p. 93-126. Sur cette période précédant le schisme de 1054, voir V. GRUMEL, « Les préliminaires du schisme de Michel Cérulaire ou la question romaine avant 1054 », *REB*, 10, 1952, p. 5-23 ; DAGRON, « Le temps des changements », p. 339-341 ; A. BAYER, *Spaltung der Christenheit. Das sogenannte Morgenländische Schisma von 1054*, Cologne-Weimar-Vienne, 2002, p. 63-96, surtout p. 88-90 au sujet du *Dialogue*.

étaient, en effet, désireux de former une alliance malgré les problèmes suscités par la réforme ecclésiastique du pape Léon IX (1049-1054) et les accusations du patriarche Michel Cérulaire (1043-1059) à l'encontre des pratiques « judaïsantes » des Latins ; l'abbaye du Mont-Cassin joua un rôle central à l'occasion du schisme de 1054 car plusieurs de ses abbés prirent la tête de légations pontificales, et les textes et dialogues des controverses y étaient archivés<sup>132</sup>. À leur retour de Constantinople en 1054, les légats du pape, le cardinal Humbert, le chancelier de l'Église Frédéric et l'archevêque d'Amalfi Pierre, firent une étape à l'abbaye et remirent à l'abbé un privilège de Constantin IX lui confirmant la possession de tous ses biens situés en terre byzantine et lui concédant une rente annuelle de deux livres d'or<sup>133</sup>. Cette donation servait probablement à encourager le zèle anti-normand des moines du Mont-Cassin et à obtenir leur appui dans les négociations avec le pape. Cet acte est la première donation impériale connue, car le privilège de Constantin VII, en 951, n'était qu'un acte de confirmation. Par l'acte de 1054, l'empereur témoignait aussi de sa volonté de ne pas rompre avec l'Église de Rome, malgré l'échec des négociations de Constantinople. Le chroniqueur du Mont-Cassin insiste d'ailleurs sur les relations amicales des légats avec l'empereur<sup>134</sup>.

La papauté adopta, à partir de 1059, une politique de réconciliation avec les chefs normands, politique à laquelle participa l'abbaye du Mont-Cassin ; les Normands étaient capables d'offrir des biens situés dans toute l'Italie méridionale alors que les Byzantins pouvaient à peine garantir les biens de l'abbaye en Pouille<sup>135</sup>. L'empereur byzantin s'intéressa de nouveau au Mont-Cassin quand, après la chute de Bari, ultime bastion byzantin, il entreprit de trouver un accord avec les Normands : en 1076, Michel VII Doukas concéda à l'abbaye, alors dirigée par l'abbé Didier (1059-1087), une rente annuelle de vingt-quatre livres d'or et de quatre *pallia*<sup>136</sup>. La donation est importante et cette générosité s'explique par la politique de

---

<sup>132</sup> Cf. BLOCH, *Monte Cassino*, p. 40-71, 110-112 ; FALKENHAUSEN, « La Chiesa amalfitana », p. 111 ; FALKENHAUSEN, « Montecassino e Bisanzio » ; A. BAYER, *op. cit.*, p. 120.

<sup>133</sup> *Chron. Casinensis*, II, § 85, p. 334 ; DÖLGER-WIRTH, *Regesten*, I, 2, n° 915. Cf. FALKENHAUSEN, « Montecassino e Bisanzio », p. 88 ; LOUD, *Montecassino and Benevento*, p. 45.

<sup>134</sup> *Chron. Casinensis*, II, § 85, p. 334. Cf. FALKENHAUSEN, « Montecassino e Bisanzio », p. 89.

<sup>135</sup> COWDREY, *The Age of Abbot Desiderius*, p. 115-117 ; FALKENHAUSEN, « Montecassino e Bisanzio », p. 90-91 ; TABACCO, « Montecassino e l'Impero tra XI e XII secolo », p. 48-49 ; LOUD, *The Age of Robert Guiscard*, p. 201-204 ; ID., « The Papacy and the Rulers of Southern Italy, 1058-1198 », dans *The Society of Norman Italy*, éd. G. A. LOUD et A. METCALFE, Leyde, 2002, p. 153-158 ; P. HERDE, « The Papacy and the Greek Church in Southern Italy between the eleventh and the thirteenth Century », *ibid.*, p. 217-218.

<sup>136</sup> TRINCHERA, *Syllabus*, n° 47, p. 62 ; DÖLGER-WIRTH, *Regesten*, I, 2, n° 1006. Cet acte est mentionné par la *Chron. Casinensis*, III, § 39, p. 415. Cf. BLOCH, *Monte Cassino*, p. 20, 42, 135 ; COWDREY, *The Age of*

pacification de Michel VII à l'égard des Normands ; une alliance matrimoniale fut ainsi décidée en 1074 entre la fille de Robert Guiscard et le fils de Michel VII<sup>137</sup>, et l'empereur concéda titres et rentes à de nombreux dignitaires normands<sup>138</sup>. Il est possible que cette donation résulte du rôle de Didier dans les tractations qui précédèrent le mariage<sup>139</sup>. L'abbatiate de Didier coïncide par ailleurs avec une influence grandissante du style byzantin en Italie du Sud, précisément au moment où l'empereur ne dominait plus cette région<sup>140</sup>. Didier fit venir des artistes de Constantinople pour réaliser le décor de la basilique de Saint-Benoît<sup>141</sup> et les fresques de Sant'Angelo *in Formis*, qui datent de son abbatiat, furent réalisées dans le style byzantin, un style naturaliste à l'antique rappelant les décors des basiliques paléochrétiennes<sup>142</sup>. Il commanda également des portes en bronze pour l'église après avoir vu celles d'Amalfi réalisées par des artisans de Constantinople<sup>143</sup>. Des artistes locaux étaient formés à l'abbaye par les meilleurs artistes de Constantinople et participaient sans doute à la diffusion de cet art byzantin en Italie<sup>144</sup>.

Le poids de l'abbaye dans la politique pontificale était important puisqu'en 1088 nous trouvons huit moines du Mont-Cassin dans la Curie et dans le collège des cardinaux<sup>145</sup>. Alexis I<sup>er</sup>, conscient de ce fait, envoya quatre lettres aux abbés Odérísio I<sup>er</sup> (1087-1105) et Girardo (1112-1123), ainsi qu'une cinquième lettre connue seulement par la *Chronique du*

*Abbot Desiderius*, p. 18, 34 ; FALKENHAUSEN, « Montecassino e Bisanzio », p. 92-96 ; TABACCO, « Montecassino e l'Impero tra XI e XII secolo », p. 50.

<sup>137</sup> *Alexiade*, livre I, chap. XII, § 2. Voir THÉOPHYLACTE D'OCHRID, p. 50-52 ; V. VON FALKENHAUSEN, « Olympias, eine normannische Prinzessin in Konstantinopel », dans *Bisanzio e l'Italia. Raccolta di studi in memoria di A. Pertusi*, Milan, 1982, p. 58, 65 ; LOUD, *The Age of Robert Guiscard*, p. 211-212 ; A. LAIOU, « The Emperor's word : chrysobulls, oaths and synallagmatic relations in Byzantium (11<sup>th</sup>-12<sup>th</sup> c.) », *TM*, 14, 2002, p. 348-351.

<sup>138</sup> P. LEMERLE, « Roga et rente d'état aux X<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles », *REB*, 25, 1967, p. 92-94. Cf. H. E. J. COWDREY, *Pope Gregory VII, 1073-1085*, Oxford, 1998, p. 485-486, au sujet de la politique de pacification de Michel VII en Italie du sud.

<sup>139</sup> FALKENHAUSEN, « Montecassino e Bisanzio », p. 97-98 ; LOUD, *Montecassino and Benevento*, p. 46-49.

<sup>140</sup> H. BELTING, « Byzantine Art among Greeks and Latins in Southern Italy », *DOP*, 28, 1974, p. 3-4.

<sup>141</sup> *Chron. Casinensis*, III, § 27 et § 32. Cf. BLOCH, *Monte Cassino*, p. 193 ; H. TOUBERT, *Un art dirigé*, Paris, 1990, p. 96-97 ; LOUD, *Montecassino and Benevento*, p. 49.

<sup>142</sup> H. TOUBERT, *Un art dirigé*, Paris, 1990, p. 106-107, 109, 131-138 ; LOUD, *Montecassino and Benevento*, p. 52 ; *ODB*, 3, p. 1839.

<sup>143</sup> *Chron. Casinensis*, III, § 18.

<sup>144</sup> *Ibid.*, 32, 27. Cf. H. BELTING, « Byzantine Art among Greeks and Latins in Southern Italy », *DOP*, 28, 1974, p. 20, 27.

<sup>145</sup> COWDREY, *The Age of Abbot Desiderius*, p. 69-71 ; LOUD, *Montecassino and Benevento*, p. 45 ; ID., « The Papacy and the Rulers of Southern Italy, 1058-1198 », dans *The Society of Norman Italy*, éd. G. A. LOUD et A. METCALFE, Leyde, 2002, p. 163-164.



*Mont-Cassin*<sup>146</sup>. Dans ces lettres, l'empereur exprimait le souhait de s'entretenir avec l'abbé au sujet des croisades et de rétablir des relations interrompues par l'avènement de Nicéphore III Botaniate, en 1078, et la campagne de Robert Guiscard dans les Balkans en 1081<sup>147</sup>. Alexis I<sup>er</sup> sollicitait surtout l'aide de l'abbé contre la politique de propagande de Bohémond d'Antioche, hostile à l'empire<sup>148</sup>. L'empereur joignait à ses lettres de l'argent, des vêtements pour les moines et de riches étoffes pour l'autel de l'église<sup>149</sup>. La dernière lettre d'Alexis, en juin 1112, fait allusion à une maladie de l'empereur qui l'empêcha de se rendre à Dyrrachion afin de mettre au point un traité avec le comte normand de Pouille<sup>150</sup> ; après le décès des deux fils de Robert Guiscard en 1111, Alexis I<sup>er</sup> préparait peut-être un retour byzantin en Italie et comptait sur le soutien de la puissante abbaye du Mont-Cassin<sup>151</sup>.

L'abbaye du Mont-Cassin se plaça ensuite définitivement sous la protection de la papauté et surtout des comtes puis des rois normands, et ne participa plus aussi intensément aux activités diplomatiques de l'empire byzantin en Italie<sup>152</sup>.

## Conclusion du chapitre 8

Les monastères formaient ainsi des ponts entre l'autorité impériale, parfois lointaine et concurrencée, et les populations locales. Leur présence témoignait de l'insertion de la région dans l'aire d'influence de l'autorité impériale ou, du moins, dans l'*oikouménè* byzantine, comme le rappelait la mention du nom de l'empereur dans la liturgie et les *typika*. Leur prospérité et les différents témoignages de la générosité impériale que leurs archives conservaient était, en

---

<sup>146</sup> La première de ces lettres fut envoyée en août 1097 (TRINCHERA, *Syllabus*, n° 62, p. 79 ; DÖLGER-WIRTH, *Regesten*, I, 2, n° 1229), la deuxième de juillet 1098 (TRINCHERA, *Syllabus*, n° 66, p. 83 ; DÖLGER, *Regesten*, n° 1208), la troisième de 1106 (*Chron. Casinensis*, IV, § 27, p. 493 ; DÖLGER-WIRTH, *Regesten*, I, 2, n° 1229) et la quatrième de 1112 (TRINCHERA, *Syllabus*, n° 86, p. 113 ; DÖLGER-WIRTH, *Regesten*, I, 2, n° 1262). Cf. FALKENHAUSEN, « Montecassino e Bisanzio », p. 99-104.

<sup>147</sup> Voir l'introduction à THÉOPHYLACTE D'OCHRID, p. 111-113 ; LOUD, *The Age of Robert Guiscard*, p. 216-223 ; MALAMUT, *Alexis I<sup>er</sup>*, p. 63-83.

<sup>148</sup> L'hostilité de Bohémond d'Antioche est aussi mentionnée par Anne Comnène, voir l'*Alexiade*, livre XII, chap. I, § 2. Cf. FALKENHAUSEN, « Montecassino e Bisanzio », p. 102-103.

<sup>149</sup> TRINCHERA, *Syllabus*, n° 86, p. 113 ; *Chron. Casinensis*, IV, § 17, p. 486.

<sup>150</sup> TRINCHERA, *Syllabus*, n° 61, p. 78, la date par erreur de 1097 ; DÖLGER-WIRTH, *Regesten*, I, 2, n° 1264.

<sup>151</sup> FALKENHAUSEN, « Montecassino e Bisanzio », p. 103-104.

<sup>152</sup> TABACCO, « Montecassino e l'Impero tra XI e XII secolo », p. 52-53 ; FALKENHAUSEN, « Montecassino e Bisanzio », p. 106-107. Voir G. A. LOUD, « The Papacy and the Rulers of Southern Italy, 1058-1198 », dans *The Society of Norman Italy*, éd. G. A. LOUD et A. METCALFE, Leyde, 2002, p. 165-166, pour les relations de la papauté avec les Normands à partir de 1118.

outre, une preuve de la légitimité et du bon gouvernement du souverain byzantin. Ces espaces consacrés par l'empereur à Dieu devenaient ainsi des espaces consacrés à la mémoire de l'empereur.

## Conclusion de la deuxième partie

Le pouvoir impérial joua à Byzance, à partir du IX<sup>e</sup> siècle, un rôle déterminant dans l'apparition et l'enrichissement de grands monastères en accordant de nombreux privilèges fiscaux et sa protection constante face aux empiètements de l'administration fiscale et épiscopale. En contrepartie, l'empereur exigeait des moines des services spirituels au premier rang desquels nous devons citer l'obligation de prier pour le salut de l'empire et de l'empereur. Cette obligation était le plus souvent rappelée dans les privilèges d'exemption et les actes de donation de l'empereur ; le patronage impérial était justifié par la nécessité d'assurer la tranquillité des moines et d'obtenir, par leur intercession, le secours de Dieu.

La participation des moines à la politique missionnaire impériale et aux activités diplomatiques étaient plus ponctuelles et réservées en priorité aux familiers de l'empereur, des hommes de confiance qui étaient à la fois ses conseillers et ses directeurs spirituels. Nous avons vu toutefois que l'empereur sollicitait également la collaboration de moines qui nous sont moins connus, mais qui participaient aux missions extérieures, à la protection des chrétiens dans les régions conquises et aux ambassades grâce à leur connaissance des langues étrangères et à leurs contacts avec des élites locales. S'il est difficile de déterminer la part de réalité historique dans les récits hagiographiques, notons que les moines pouvaient aussi être de bons informateurs du fait de leurs voyages et, pour certains, de leurs relations amicales avec les membres de l'aristocratie.

L'activité politique et diplomatique des moines, bien que circonscrite à certaines personnalités, montre que la condition monastique n'était pas incompatible avec l'exercice de fonctions publiques. En outre, l'habit « angélique », surtout s'il était imposé comme châtiment, n'empêchait pas toujours les aristocrates de garder des contacts avec leurs partisans et leurs proches et de participer à la vie politique de l'empire.

Les monastères servaient également de lieux de relégation pour les opposants de l'empereur, dans des conditions qui étaient sans doute moins pénibles que dans les prisons publiques. L'empereur pouvait, selon la situation, garder ses ennemis proches de lui, dans les monastères de Constantinople, ou au contraire les exiler dans des régions isolées, mais plusieurs exemples montrent que ce châtiment était le plus souvent d'assez courte durée. Nous verrons plus loin que l'usage des monastères comme prisons était fort contraignant pour les moines et que les fondations monastiques qui y étaient soumises étaient sans doute

liées à l'empereur par un statut particulier, celui de monastère impérial<sup>1</sup>. Cette pratique est d'ailleurs l'un des critères retenus par les historiens du monachisme occidental pour reconnaître et définir les monastères impériaux carolingiens et les monastères royaux ottoniens<sup>2</sup>.

Nous avons souligné à plusieurs reprises les similitudes qu'offraient les monastères byzantins avec les monastères occidentaux, mais nous devons rester attentifs aux particularismes byzantins : contrairement à ce qui a pu être constaté dans l'empire carolingien et surtout le royaume ottonien, les monastères byzantins ne faisaient pas partie intégrante du fonctionnement administratif et militaire de l'empire. S'ils servaient ponctuellement de prisons, ils ne pouvaient, par exemple, battre monnaie ou rendre la justice au nom du souverain<sup>3</sup>.

En revanche, nous voyons que les monastères byzantins jouaient un rôle fondamental dans la commémoration de l'empereur et dans la défense de l'idée impériale. Le patronage impérial de monastères en marge de l'*oikouménè* byzantine témoigne de la conscience qu'avait l'empereur de la nécessité de maintenir ces régions dans l'obédience théorique de l'empire. Quant aux monastères sortis de l'orbite byzantine, leurs intérêts particuliers pouvaient rejoindre les intérêts de l'empereur et des motifs politiques expliquent ainsi un attachement inattendu de certains de ces monastères à l'autorité impériale byzantine.

---

<sup>1</sup> Chap. 12, II.

<sup>2</sup> BERNHARDT, *Royal Monasteries*, p. 76 ; WOOD, *The Merovingian Kingdoms*, p. 195 ; JONG, « Monastic prisoners », p. 291-292, 306-307, 318-327.

<sup>3</sup> BERNHARDT, *Royal Monasteries*, p. 75-84 ; JONG, « Carolingian Monasticism », p. 622-623 ; CARTRON, *Les Pérégrinations de Saint-Philibert*, p. 293-294.